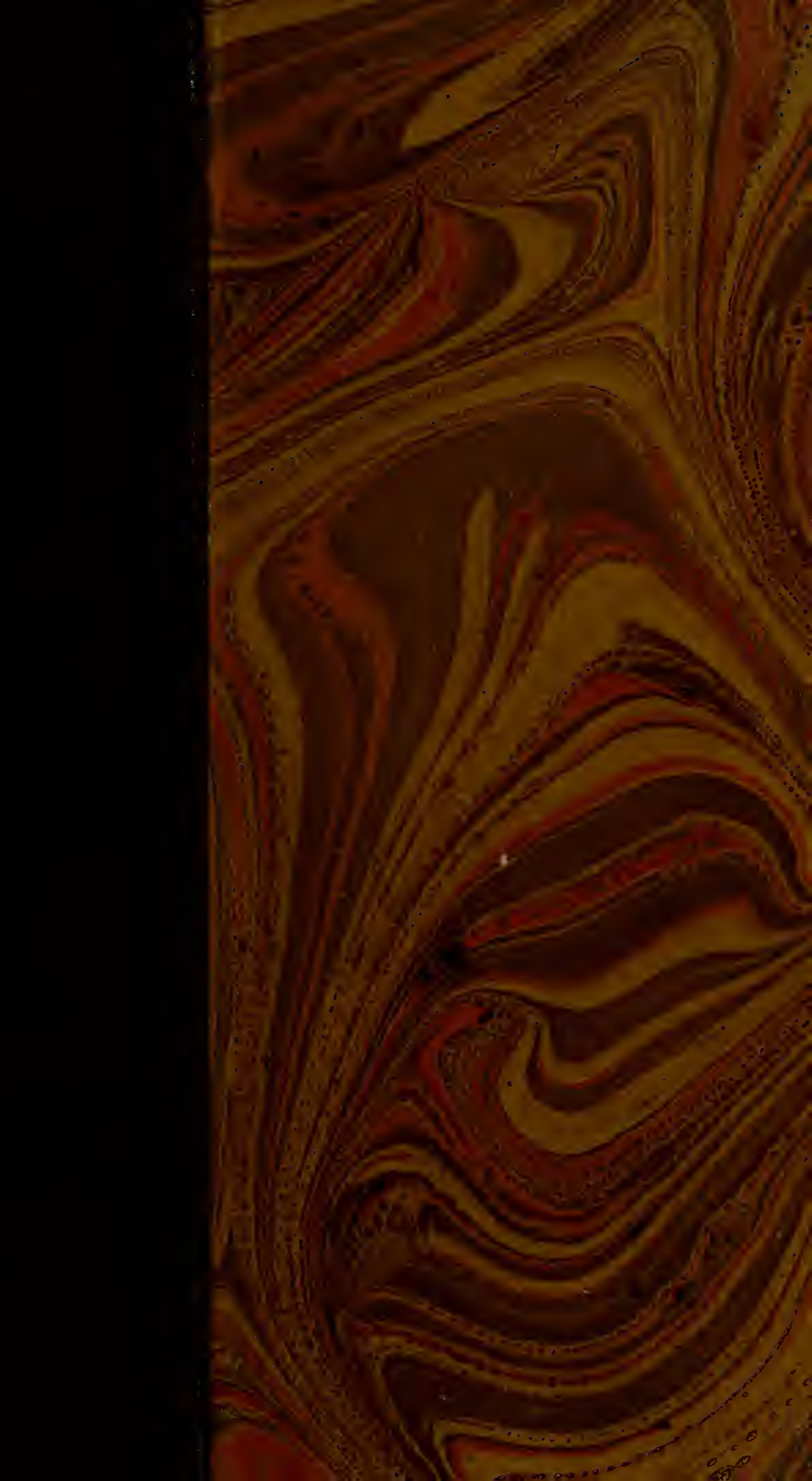
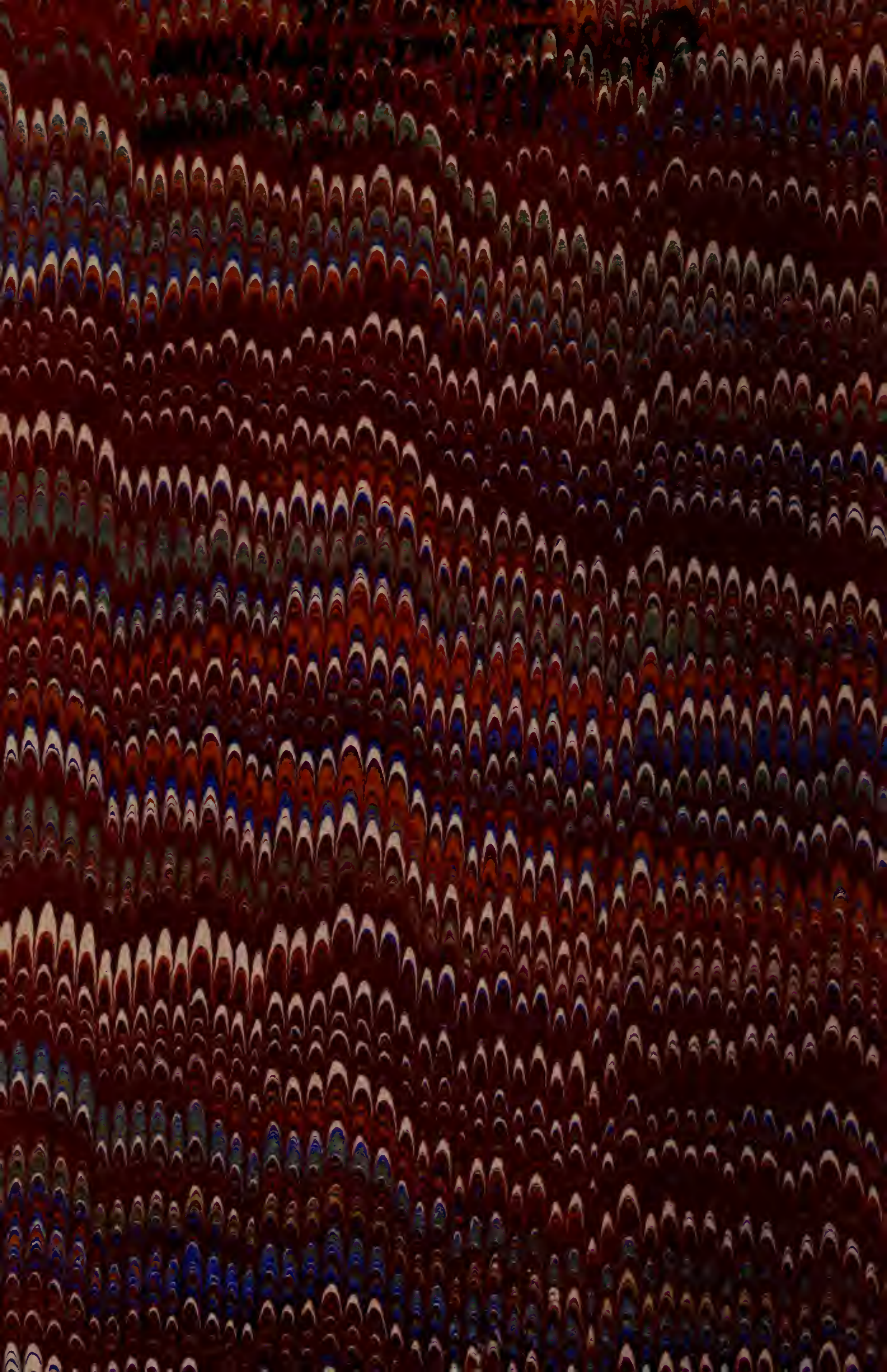
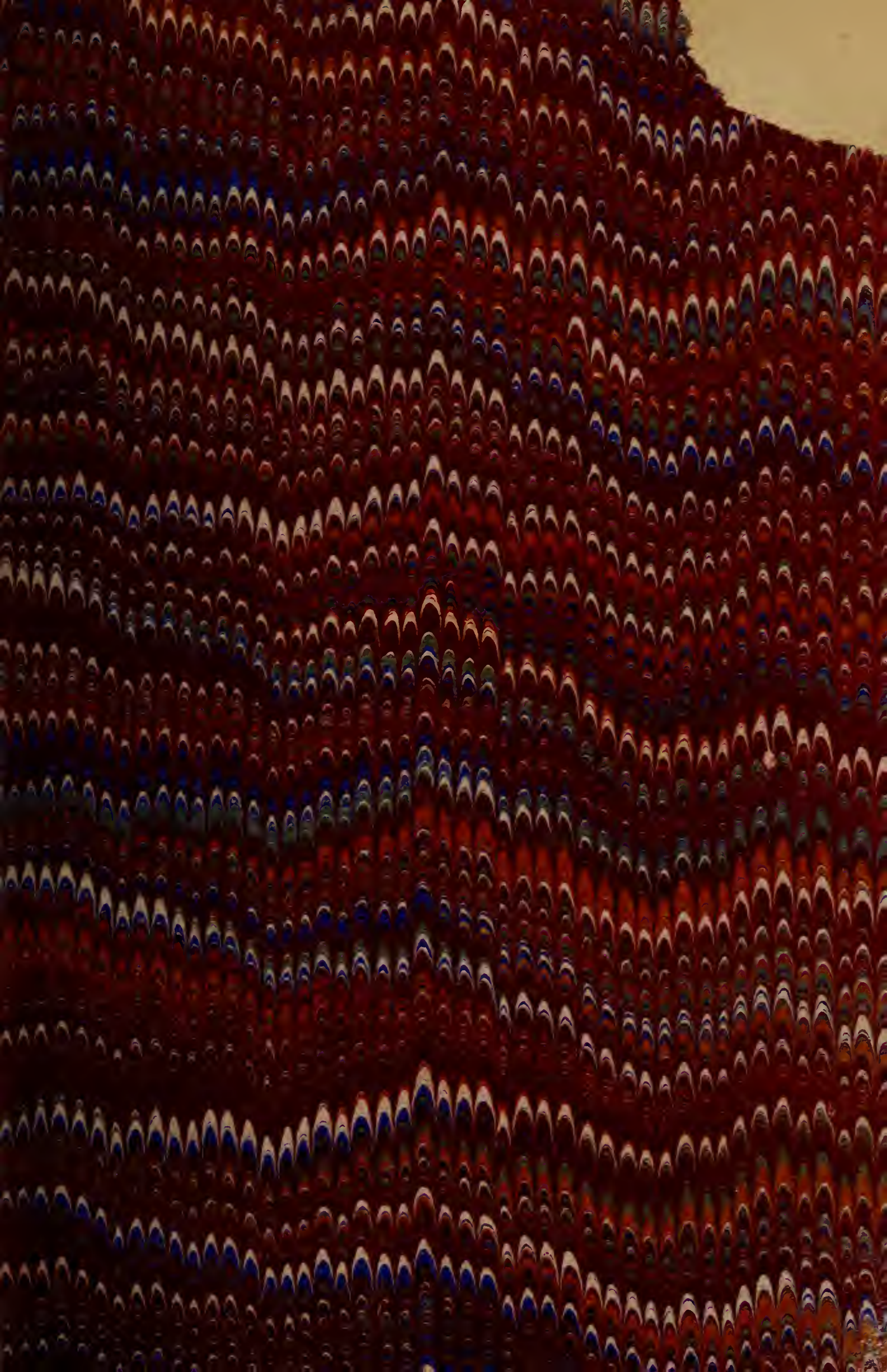








Philippe d'ESTAILLEUR-CHANTERAINE

LA POLITIQUE FRANÇAISE

LES RÈGLEMENTS DE LA PAIX
L'ORIENT ET LES BALKANS
LE PROBLÈME DES RÉPARATIONS
LE RHIN
ET
L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN

avec une carte



Les Editions Françaises
de la
Nouvelle Revue Nationale
11 bis, Impasse de la Visitation
à PARIS (VIIe arr.)



PHILIPPE D'ESTAILLEUR-CHANTERAINE

Président

de la Commission Exécutive du Comité

"FRANCE D'ABORD"

Philippe d'ESTAILLEUR-CHANTERAINE

LA POLITIQUE FRANÇAISE

LES RÈGLEMENTS DE LA PAIX
L'ORIENT ET LES BALKANS
LE PROBLÈME DES RÉPARATIONS
LE RHIN
ET
L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN

avec une carte



Les Éditions Françaises
de la
Nouvelle Revue Nationale
11 bis, Impasse de la Visitation
à PARIS (VII[e] arr.)

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
VINGT-CINQ EXEMPLAIRES
SUR PAPIER VELIN D'ARCHES
NUMÉROTÉS DE 1 A 25

N°

AVERTISSEMENT

Cet ouvrage n'est écrit pour ou contre personne ; son seul but est de servir les intérêts français et ceux de la Paix générale qui nous semblent une fois encore devoir coïncider.

Sans doute eut-il pu contenir un plus grand nombre de textes encore ; mais en cette voie qui mène aisément à la compilation aride et lourde, l'accumulation des détails et la satisfaction donnée à trop de spécialités souvent minuscules, nuisent à la valeur des objectifs principaux et à la clarté de l'ensemble, quand elles ne les annihilent point.

Une documentation solide apparaissait cependant nécessaire ; elle n'a pas été négligée, et nous l'avons présentée aussi complète, aussi précise que possible en songeant que de ce travail surtout, ceux qui prendront la peine de lire ces pages, tireront leurs propres déductions.

Nous osons espérer que d'indispensables paragraphes techniques saturés de statistiques, ne les rebuteront pas plus que les lueurs jetées par certaines pièces inédites sur les affaires d'Orient, les négociations de Versailles, et celles de Paris, des Réparations. Si quelques-uns s'en trouvent un instant heurtés dans leurs convictions établies, la réflexion intelligente et loyale dont ils voudront bien faire preuve, leur en démontrera le caractère impartial, autant que l'utilité.

Nous les remercions à l'avance de l'effort qu'ils nous consentiront de la sorte ; il sera parallèle à celui que nous croyons avoir accompli en cherchant à nous dégager d'entraînements légitimes pourtant et ne cédant pas à l'agrément de conter ici quelques incidents particuliers étrangers ou français, dont le récit ferait rire, en d'autres moments. Aujourd'hui peut-être semblerait-il plutôt lamentable. Et puis, on ne doit cesser de le répéter, les généralisations sont dangereuses. Si des Italiens perdent un temps précieux, à guetter un geste français susceptible d'être interprèté comme un témoignage de mépris à leur égard, si des Belges songent que Paris ne saurait se diriger sans Bruxelles, si des Anglais estiment que la France doit accepter avec gratitude et non sans humilité les appuis verbaux et les instructions formelles que leur gouvernement veut bien lui fournir, si des Américains enfin s'imaginent que la richesse leur tient lieu de toute connaissance et que les Français, voire les Européens, ne songent qu'à la hausse du dollar, libre à eux de se complaire dans la calomnie et le ridicule. Dieu nous garde encore, de descendre tous les degrés qu'il faudrait, pour aller et dans leur langage leur répondre sur leur terrain.

Mieux vaut, limiter autant que faire se peut, *ces misérables querelles, aux hommes ou aux sphères qui dans chaque pays les créent et s'en délectent ; chacun, à vrai dire, se nourrit comme il l'entend. L'Arabe est magnifique dans sa superbe farouche ; en pareil cas il ne prononce pas une parole. Il crache et passe. Qu'il nous soit seulement permis de*

laisser parler les enseignements de l'Histoire, et de nous rappeler en même temps, non les heurts, non les conflits, non les insultes, mais les souvenirs qui demeurent au-dessus des nouvelles mêlées

Nous ne saurions oublier en effet les enthousiasmes et les élans des grands et des petits peuples qui luttèrent à nos côtés, les heures glorieuses et rudes que vécurent les soldats du roi Albert, de Cadorna, de Diaz et du duc d'Aoste, de Wilson (1) et de Haig, de Pershing, et jadis aussi d'Alexeieff et du grand-duc Nicolas. Nous évoquons toujours les souffrances de la Serbie, de la Roumanie et de la Pologne, la vaillance froide et tenace des lointains Japonais, et l'effort des splendides Dominions de l'Empire Britannique.

Les cimetières du front où reposent leurs frères d'armes, demeureront pour les Français et quoiqu'il arrive, des symboles sacrés.

*
* *

La valeur de la documentation réunie ici, n'échappera point. A coup sûr provient-elle pour une bonne part, de missions ou de voyages d'études qu'il nous a été donné d'accomplir à l'Etranger durant ces dernières années et qui nous ont permis de prendre et de conserver un contact direct avec les personnalités les plus représentatives des pays intéressés dans les conflits actuels.

(1) Le Maréchal Sir Henry Wilson, assassiné à Londres en Juillet 1922.

Mais elle est due également et ce nous est une profonde satisfaction de le déclarer, à l'importante et fidèle collaboration de ces amis du Comité « France d'abord » compatriotes *et* parfois étrangers, *issus des plus diverses origines qui, sachant l'indépendance absolue et la franche et loyale doctrine de notre groupement, viennent sans cesse, et de tous les points du globe aujourd'hui, soutenant son œuvre nationale et compréhensive des justes nationalismes, enrichir magnifiquement ses archives.*

La modestie de certains d'entre eux, la situation des autres, ne permet pas de les nommer encore. Ils le savent et leur dévouement n'en est que plus précieux; nous ne l'oublions jamais et nous osons croire qu'ils se souviendront sur notre prière, de cette parole que le XVIIIe *siècle entendit et traita de haut. « Si la canaille a son heure, il n'appartient qu'à l'honnête homme de faire sonner la sienne ».*

Ils nous pardonneront enfin les répétitions ou les impropriétés grammaticales éparses en cet ouvrage. Outre que des modifications et des additions apportées à son texte, sur épreuves d'imprimerie, en rendirent la correction difficile et dûrent légitimement désespérer nos excellents typographes, nous sommes à son égard dépourvus de présomption.

Nous n'osons prétendre ici, donner leçons ni conseils, mais seulement exposer un enchaînement de faits dont l'examen nous semble autoriser des conclusions pratiques. Celles-ci à nos yeux, confirment la nécessité d'un retour à l'esprit, aux principes, aux méthodes mêmes de la politique tradi-

tionnelle de la France que nous avons cru devoir rappeler. Sir David Lloyd George qui se plaît à critiquer ce qu'il ignore apparemment, n'en a peut-être pas la moindre idée quand il raille et condamne « la vieille diplomatie » (1) *et porte aux nues celle qu'il a pratiquée avec ses collègues étrangers depuis 1918. Il faut espérer que M. Bonar Law puisera dans le passé de son pays, des conceptions différentes ! A la vérité, la diplomatie ancienne n'a pas grand'chose à voir avec la caricature qui en a été présentée durant les années récemment écoulées et l'on doit plaindre les malheureux fonctionnaires qui le déplorent et n'en peuvent mais !*

M. Poincaré, en le comprenant, a tenté de porter remède aux maux dont les origines dépassent encore ses prédécesseurs immédiats. Tirant enfin quelque bénéfice général de certaines des oscillations précédentes, il a, par son énergie et sa modération, prévenu sur le Bosphore une guerre que les entreprises anglo-grecques avaient mis trois ans à préparer avec un prodigieux aveuglement : il a su, avec le comte Sforza, unir l'action franco-italienne (2) *et rétablir avec l'Italie des points de contact favorables sur lesquels si les fascistes accédant au pouvoir le saisissent aussi bien qu'ils sont patriotes, un large développement pourra peut-être heureusement se*

(1) Discours de Sir David Lloyd George à Manchester, 1922.

(2) Nos amis d'Italie mettent trop souvent un point d'honneur à imiter les fautes de certains de nos journaux et à ignorer systématiquement tout ce qui est dit, écrit, ou fait en France. dans un esprit favorable et sympathique à leur pays. D'un côté comme de l'autre c'est un procédé fâcheux et n'engendrant que la haine !

fonder. Il a saisi le danger du système de bascule imposé entre l'Orient et l'Europe Occidentale. On sait en effet *parfaitement que par ce moyen de transactions portant toujours sur le même objet, consenties à nos dépens et faisant abstraction des plus éclatantes réalités, les intérêts français ont été, sont et seraient si l'on n'y prête attention battus en brèche et ruinés.*

M. Poincaré ne l'ignore pas et l'on a vu comment, par un extraordinaire effort personnel, il a ralenti l'effroyable glissement et remporté même de réels succès. Mais serré de près par les anciens serviteurs de thèses opposées aux siennes, et desservi par eux, paralysé trop souvent par une atmosphère écrasante d'intrigues et de coutumes poussiéreuses et mesquines dont il lui est difficile de se dégager, il ne croit pas pouvoir disposer de la force et du champ d'action qui seuls permettraient une politique générale à rendement certain *et* continu. *C'est là ce qui a localisé encore ses victoires, c'est là ce qui, devant la nécessité pour la France et l'Europe, de suivre enfin la voie de l'ordre et de la Paix, nous inquiéte et nous attriste. Et cependant, ce livre en fait foi, nous conservons un immense espoir; parce que tout de même, comme a simplement et puissamment écrit en 1918 Jacques de Champfeu, quelques jours avant sa mort glorieuse :*

« C'est un chic peuple que le nôtre ! »

P. E. C.

Venise. — Oct. 1922.

I

LE MALAISE MONDIAL. — LA POLITIQUE PHILOSOPHIQUE ET FINANCIÈRE. — BILANS EUROPÉENS. — L'EUROPE ET L'ORIENT.

Encore qu'il soit nécessaire de lutter contre une tendance naturelle, égoïste et puérile, à doter l'heure présente d'une importance excessive devant les expériences passées, il faut bien avouer que rarement l'état du monde entier est apparu plus troublé, plus incertain, plus maladif. Cette constatation, pénible du point de vue humanitaire, l'est en premier lieu pour les Français qui voient tant de peuples en proie aux plus terribles crises de croissance ou de régression, et souffrent eux-mêmes chaque jour davantage de leurs blessures non soignées et de la fièvre universelle.

Après une guerre qui a donné à la politique idéologique le plus formidable démenti en imposant aux hommes d'énormes sacrifices, les réglements de la paix ont été dominés de nouveau par des conceptions philosophiques surannées et qui se prétendaient modernes.

Les principes, des « nationalités » (1), et des « statuts démocratiques » ayant présidé, Dieu sait

(1) Que l'on peut interpréter si différemment.

comment, à l'élaboration des traités, se sont vus proclamés à la face du monde comme les bases d'une charte nouvelle douée des plus étonnantes qualités. Les peuples, affolés par les merveilleuses visions d'un régime qui satisferait les désirs de tous et de chacun à la fois, ont cru à la naissance d'une ère près de laquelle l'aube du christianisme n'aurait plus été qu'enfantillage. Ils n'ont pas tardé à courir de déceptions en déceptions. Le christianisme qui prêchait l'union, l'amour, l'égalité devant la puissance divine, la défense du faible et de l'opprimé, tenait un large compte de la nature humaine, de ses instincts et de ses faiblesses. Sachant la force des leviers qu'il maniait, il enseignait en même temps que cette fraternité charitable, une morale, base intangible de toute société, un respect de l'ordre, qui repoussaient pour les masses le recours à la violence.

Malgré ces précautions, entraîné par les sursauts qu'il prévoyait, il a cependant engendré de rudes convulsions sociales. Comment les principes prêchés dès avant 1914 par tant de célèbres esprits, et répétés depuis 1918, n'auraient-ils pas glissé sur cette pente périlleuse ?

Animés à coup sûr des meilleures intentions, dont les chefs de gouvernement devraient toujours s'inspirer, ils portaient en eux des germes terribles. Ne semblant se préoccuper nullement, en effet, des conditions politiques, économiques, techniques même, de leur réalisation, ne paraissant pas plus songer aux différences certaines de conception, des peu-

ples et des individus, dans la manière de comprendre cette réalisation même, qu'aux heurts qui pourraient résulter de ces différences, ils déchaînaient, en plaçant l'immense débat sur le terrain le plus matériel, tous les appétits personnels et collectifs, sans limite spirituelle et sans frein pratique. C'était permettre sinon encourager toutes les ambitions particulières sous le couvert d'intérêts méconnus, toutes les vengeances, toutes les réclamations impossibles à satisfaire complètement, donc tous les rancœurs, c'était noyer bien souvent les plus justes revendications et les plus nécessaires à la sécurité générale, dans un cahos de mégalomanies et de ressentiments.

Depuis le 11 novembre 1918, les « nationalités » ont poussé comme des herbes folles, sans se soucier naturellement les unes des autres, ni de l'eau et du soleil nécessaires à leur vie. Certaines sont mortes au lendemain de leur naissance, d'autres vivent péniblement, quelques-unes, *heureusement*, résistent aux intempéries et croissent en force sinon toujours en sagesse. Mais on peut dire qu'aucune n'est véritablement satisfaite de son sort!

Les grandes puissances alliées de la guerre, nominalement unies encore mais effectivement séparées par des interprétations diverses de leurs intérêts, plient sous le poids d'une crise sans précédent et cherchent leur voie dans la nuit, au milieu des barils de poudre, portant des torches à la main....

L'Empire britannique, avec ces quinze cent mille chômeurs anglais, sa dette intérieure énorme que

charge un colossal budget politique (1), son commerce paralysé (plus avec l'Amérique du Sud d'ailleurs qu'avec l'Allemagne, comme le prouvent les statistiques de Londres), voit la Grande-Bretagne souffrir réellement et craindre de graves complications sociales, l'Irlande demeurer inapaisée et désirer de nouvelles concessions, le Canada et l'Australie adopter, en maintes occasions, une attitude nettement opposée à la Métropole (2), l'Egypte protester contre la déportation de Zagloul Pacha et n'accepter que *temporairement* une indépendance encore mitigée, la Palestine refuser violemment le régime sioniste et nécessiter, comme la Mésopotamie et les Indes où les émeutes succèdent aux émeutes, des entretiens de troupes, aux quatre coins du monde !

L'Italie, après avoir traversé une période de troubles aigus, provoquée par ses partis socialistes et communistes, et combattue par le prodigieux sursaut national du « fascismo », est encore secouée de frissons douloureux; ses déceptions sentimentales, son irrédentisme adriatique unis à la gravité de

(1) Cf. Les subsides fournis au roi du Hedjaz (200.000 livres par mois jusqu'en février 1919, 25.000 livres par mois jusqu'en février 1920, 5.000 livres en août 1921) et au sultan du Nedjed (252.000 livres). Réponse de Lord Crawford à Lord Raglan. (House of Lords, 28 février 1922). En calculant le taux de la livre à 50 francs, cours inférieur au marché actuel, on voit aisément la somme représentée en francs par ces chiffres.

(2) Notamment dans le conflit nippo-américain. Les dominions inquiets des périls jaunes, ont manifesté leur désir de se rallier, en cas de conflit, à la thèse des U. S. A. (Cf le remarquable ouvrage de M. Paul Le Faivre, ministre plénipotentiaire : « *Soleil levant. Soleil couchant* ».

la situation économique, servent en l'exaspérant, de prétextes à toutes les propagandes incendiaires et font d'elle une proie qui se débat encore désespérément entre les griffes des consortiums financiers internationaux.

Les États-Unis retirés dans leur tour d'ivoire un peu jaunie et couverte de plaques d'or massif, ne se départissent de leur impassibilité que pour traiter des pétroles orientaux; mais ils écoutent avec inquiétude monter vers les hautains donjons des forteresses de Wall Street, les rumeurs de deux millions et demi d'ouvriers sans travail.

Saignée à blanc par la guerre, chargée de dettes extérieures et intérieures, obligée de reconstruire à ses frais jusqu'ici ses départements dévastés et d'entretenir devant l'Allemagne récalcitrante des effectifs importants, après en avoir longtemps maintenu en Cilicie, la France heureusement saine, constate l'hostilité croissante de son ennemie d'hier, alliée maintenant à la Russie, l'isolement en lequel avec la courageuse et lucide Belgique, intéressée comme elle par les affaires germaniques, elle se trouve aujourd'hui. Elle voit la Pologne mal reconstituée, serrée de près par les tenailles germano-russes, et l'Orient qui lui a coûté si cher, enflammé de nouveau.

L'Europe centrale balkanisée tente, par des combinaisons encore fragiles et décevantes, de reprendre une vie normale en des pays dont les frontières artificielles font l'objet de litiges perpétuels, qui meurent souvent de faim et cherchent une force unique ou fédérée.

La péninsule balkanique elle-même, déséquilibrée, retentit de lamentations, de larmes et de cris de colère, entre l'Occident grondant et l'Orient déchaîné.

L'on sait où en est l'Allemagne; concentrée en son unité illégale et factice qui l'entraîne sous la direction prussienne, vers une politique dominatrice et empêche la France de reprendre avec ses peuples des relations calmes et normales, elle ne songe qu'à s'attacher l'Autriche et gagner bientôt l'Adriatique, à s'appuyer sur la Russie pour reprendre vers le Rhin et le Bosphore, ses directives de 1914.

Enfin le grand pays slave, rentré en pleine barbarie, soumis à un joug despotique fondé sur la « liberté intégrale », en proie à d'indicibles souffrances acceptées souvent avec un mysticisme surprenant, ne recule pas, aveugle encore, devant l'hypothèse de contribuer à des bouleversements universels dont sauraient profiter ces groupements financiers habiles qui, *jetant les hommes les uns contre les autres, tiennent leur vie* et *leurs richesses à leur merci, pour une paire de chaussures ou une bouchée de pain!*

II

LE RHIN ET L'ORIENT. — LES RIVALITÉS EUROPÉENNES ET LES AMBITIONS LOCALES. — LA VOIE DES AVENTURES ET CELLE DE L'ORDRE.

Tels sont les résulats obtenus jusqu'ici par les méthodes de la politique philosophique et financière; s'ils ont pu donner la fortune à quelques-uns, ils ont ruiné les masses, détruit en partie les élites, remplacé les disputes des princes par les haines des peuples; ils ont fait le malheur de ceux-ci qui sont, sauf en rares endroits, exaspérés et prêts à des extrémités aussi faciles à prévoir et à comprendre que déplorables pour eux-mêmes.

En Europe, le feu couve sous des cendres que l'on s'est refusé à éteindre radicalement ; nous les examinerons plus loin ; une étincelle peut le rallumer · cette étincelle ne jaillira-t-elle pas encore une fois de l'Orient qui fournit par l'asiatisme bolcheviste et l'enchevêtrement des intérêts européens, tous les aliments possibles d'intrigues et de conflits ?

Si l'Angleterre est menacée en Egypte, en Palestine, aux Indes, ses agents suivent d'un œil averti les mouvements, facilités par les soubresauts de l'Islam en courroux et la crise générale, en Afrique du Nord comme au Levant, des mulsumans et des chrétiens : Tunisiens, Syriens, Libanais, mécontents des

statuts (1) donnés à leur pays par la France qui les a libérés de la domination ottomane, agacés de bévues, d'ignorances, voire d'insolences parfois, dûes à des fonctionnaires maladroits, réclament des indépendances nouvelles, en des termes qui frisent la menace et dont la coïncidence avec la vague révolutionnaire est au moins troublante.

L'Afghanistan, armé, réorganisé par Djemal Pacha (2), deviendra aussi bien une base d'ordre et de discipline, que de guerre et d'invasion, sous la tutelle des bolchevickis.

On sait quelle est la résolution de la Turquie et les preuves de résistance et d'énergie offensive qu'elle

(1) Chacun sait le passage à Paris d'une délégation tunisienne chargée d'exprimer au gouvernement et aux groupements politiques, les desiderata d'une bonne part de la population indigène au sujet notamment des pouvoirs municipaux. Il n'est là rien que de normal, mais quelle direction prendra cette manifestation d'esprit nouveau? C'est là ce qu'il importait de surveiller, surtout après l'apostrophe de l'émir Khaled à M. Millerand.

En Syrie, des mouvements ont agité les musulmans de l'intérieur et les chrétiens du Liban. On peut assurément approuver ou critiquer l'organisation fragmentaire de la Syrie que le général Gouraud atténue d'ailleurs fort habilement par l'orientation fédérative, on peut discuter le statut du grand Liban, comme nous l'avons fait dès novembre 1920, et les décrets n°s 1109 et 1304 *bis* sur les juridictions étrangères et le Conseil représentatif du grand Liban, on peut examiner favorablement les réclamations libanaises concernant les réformes judiciaires, tant que ces litiges sont exposés avec fermeté mais avec calme et dans un esprit d'ordre et d'entente, ainsi que l'a toujours compris jusqu'ici l'éminent président du parti national libanais, M. H. Boustany, mais des rumeurs très différentes s'élèvent maintenant, rumeurs de révolte et de violences qui dépassent les débats usuels et touchent, en ces jours de fièvre, aux convulsions les plus graves pour ces pays comme les nôtres.....

Les manifestations qui ont suivi à Damas le passage de M. Crane, ex-délégué américain en Orient, constituent des symptômes extrêmement sérieux et qui appellent des mesures réfléchies, *équitables*, radicales.

(2) Assassiné à Tiflis, en juillet 1922.

a données en Asie-Mineure ; après avoir lutté pour son indépendance et sa vie, après avoir remporté des victoires aussi éclatantes que celles de septembre 1922, en Anatolie, elle est capable encore de tomber entre les mains soviétiques tendues vers elle, et en se ruinant, d'aggraver pour les peuples orientaux d'abord, et pour les européens ensuite, une situation qui menace, comme a dit non sans un humour sinistre, *Monsieur Tchitcherine*, de « tourner au tragique. »

*
* *

La persistance d'un tel état d'agitation en des contrées aussi rayonnantes que celles d'Orient, tandis que demeure en Europe un système forgé comme l'est encore le Reich allemand, et durant la crise morale dont souffre le monde, doit en même temps que l'étude de ces deux problèmes, l'un général, l'autre particulier, attirer l'attention et les soins immédiats des esprits amateurs de paix.

Des mesures pratiques peuvent sans doute être prises, inspirées à la fois par un souci d'équilibre et d'équité, qui arrêteraient l'effusion du sang, localiseraient l'incendie, empêcheraient le développement de liaisons dangereuses pour les vertes vieillesses comme pour les ardentes juvénilités, fourniraient enfin aux hommes d'état raisonnables, l'occasion de ressaisir la politique d'ordre et de raison qu'attendent avec angoisse les peuples énervés.

*
* *

Une constatation s'impose ici qui fera peut-être sursauter nombre de nos amis étrangers et cepen-

dant n'implique à l'égard de leur pays, aucune hostilité, aucun dédain, aucun reproche même.

Elle tient avant tout des lois de la nature qui prévoit les rivalités humaines !

Du jour où les états européens, petits ou grands, ont, après des efforts acharnés, réussi à obtenir de l'Empire ottoman certaines concessions non plus plus limitées à des facilités commerciales, mais analogues à toutes celles dont jouissait la France (1) et qu'ils ont pu s'immiscer à ses côtés et contre elle dans les affaires intérieures de l'Islam turc, les germes de la « Question d'Orient » telle qu'elle est réellement, y ont été déposés. L'Europe devant ellemême favoriser les semences orientales, le jeu des ambitions personnelles s'est développé de lustre en lustre au fur et à mesure des restrictions apportées au rôle de la France, rôle exclusif et nettement fixé (2).

(1) On sait que les républiques italiennes avaient, peu de temps après la prise de Constantinople, obtenu du Sultan certains avantages commerciaux et des accords stipulant la protection de leurs nationaux et des ressortissants désignés sous le nom de « *districtuales* » ou « *fidèles* » (M. Desjardins : *De l'origine des Capitulations dans l'Empire ottoman*. Renault, encyclopédie). Mais ces conventions n'avaient pas la valeur, l'ampleur et la portée des traités passés entre le sultan et le Roi de France. Gênes, Florence, Venise, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, en reconnaissant leur utilité, furent longtemps heureux de se ranger derrière le pavillon français qui n'abritait *aucun particularisme, aucun dessein de conquête*.

(2) Il est bon de rappeler que les bons offices de ce pays ne manquèrent pas aux étrangers durant cette brillante période de son histoire en Orient. En 1691, par exemple, alors que Louis XIV tenait tête à l'Europe coalisée, il *soutenait encore les Vénitiens devant la Porte !* La France, par ailleurs, s'employait à protéger par des ordonnances formelles (1718) et des conventions précises avec Malte (1730), les côtes ottomanes contre les corsaires chrétiens. Faut-il rappeler qu'en 1699,

Autour de la protection des chrétiens et de la sauvegarde normale de justes intérêts européens, base essentielle et légitime de toute intervention, les intrigues politiques les plus éloignées de ces fondements sont venues se nouer, favorisées d'ailleurs par certains éléments locaux (1).

Croissantes depuis le début du xx[e] siècle, tandis que se répercutaient, d'Europe en Asie, les échos du libéralisme démocratique, elles semblent avoir atteint après la guerre de 1914-1918, un point peu distant de leur apogée, par la combinaison des vieux désirs renaissants des uns et des appétits des autres, endormis pendant cent ans, réveillés par l'Europe imprudente, et soudain insatiables.

Leurs fils, de quelque couleur qu'ils soient, apparaissent innombrables et solides comme des câbles d'acier derrière le mirage des proclamations humanitaires, inconciliables avec les dures réalités. Leur réseau maintenant découvert brille sous la lumière de l'Orient, en lueurs violentes d'où le rouge n'est malheureusement pas exclu.

Dans cet enchevêtrement, la France qui n'a guère

durant un conflit turco-vénitien, la flotte turque ayant été battue, l'escadre vénitienne se préparait à bombarder Smyrne quand le Roi de France pria la Sérénissime république de n'en rien faire.

(1) Malgré l'octroi de firmans à l'Angleterre depuis 1579 et à la Hollande depuis 1613, malgré les luttes qu'eurent à soutenir M. de Salignac en 1606-1607 contre Sir Thomas Glauwer, M. de Harlay-Sancy sous Louis XIII contre les Anglais, M. de la Haye et M. de Nointel sous Louis XIV contre Anglais, Hollandais et Gênois, M. de Villeneuve sous Louis XV, malgré l'expédition de Crête et les affaires d'Autriche, la situation de la France demeura prépondérante jusqu'en 1740, date de son apogée.

cherché à se servir des appuis qu'elle n'avait pas marchandés durant tant de siècles, aux minorités protégées (Syriens, Libanais, Arméniens ou Balkaniques) s'est vue, dès les premières heures, reléguée à un rang qui ne lui convient en rien. Un tel éloignement a nui à la fois à ses propres intérêts, à son prestige universel et à la cause même de la paix (1).

Entre les protections effectives dont les autres grandes puissances étaient heureuses de lui laisser assumer la charge (en Cilicie par exemple) et ses amitiés comme ses intérêts islamiques, la France n'a pu, devant faire face partout à la fois, réussir complètement d'un côté ou de l'autre.

Elle a seule soutenu les chrétiens d'Orient aux prises, en Syrie, avec une hypothèque arabe *laissée par ses alliés*, en Cilicie avec adversaire ardent et dont le patriotisme décuplait les forces.

Elle a, seule avec l'Italie (2), commencé de pren-

(1) Sur le coup de force du 14 mars 1920, on lira avec fruit le vivant récit de Mme Gaulis dans son émouvant « *Nationalisme turc* ». (Plon 1922).

(2) Il faut reconnaître aussi loyalement que nous devons établir le bilan de leurs fautes, les mérites de nos anciens alliés ou de nos amis.

Dans le bel ouvrage consacré sous le titre de « *l'Olivier sanglant* » au Proche-Orient qu'il a parcouru à la fin de la guerre et durant les premiers mois de paix, M. Ph. de Zara écrit : « Je viens de parler des Italiens. Il y en avait deux cents à Boudroun, commandés par un capitaine et dépendant du corps expéditionnaire de Rhodes. Ils vivaient comme frères avec la population. J'ai rarement vu occupation armée d'un pays, et surtout d'un pays musulman exercée avec autant d'humanité : extrême bienveillance envers tous, respect des autorités turques, des communautés chrétiennes, des us et coutumes ; ajoutez-y des œuvres scolaires et de bienfaisance, des fêtes et des chansons ! Plutarque, qui fit l'éloge des grands colonisateurs romains, se trouverait ici en excellente compagnie avec moins de rude austérité pourtant et une culture plus raffinée. »

dre à l'égard des populations musulmanes, des mesures libérales, respectant leurs croyances et leur sécurité : elle a seule élevé la voix aux conférences précédentes, en faveur d'un règlement équitable des affaires ottomanes et manifesté ses sentiments et sa loyauté en négociant avec les nationalistes les accords de Londres et d'Angora (1).

D'une part, cependant, certains gouvernements d'Occident lui reprochent, non sans âpreté, son attitude bien modeste pourtant, et s'érigent en champions des minorités opprimées pour lesquelles ils ne semblent avoir rien fait gratuitement. Celles-ci, d'autre part, accoutumées depuis si longtemps à réclamer chaque jour aide et protection de l'Europe, contre le Turc, sont encore souvent heureuses de reprendre cette méthode facile et lucrative en s'adressant aux oreilles attentives de nos anciens alliés qui se gardent bien de les décourager.

Enfin, les musulmans de Turquie, estimant insuffisantes les concessions faites à leurs désirs, et s'irritant des oscillations de la diplomatie française soucieuse sans doute de ne mécontenter personne, augmentent leurs exigences sur un diapason dont il a été question plus haut.

Agissant ainsi, soutenue un moment par la poli-

(1) Il est clair qu'une comparaison serait assez utile à établir lors des discussions internationales où l'anathème est facilement jeté contre la France par certains amis au moins aveuglés, entre le régime même actuel et transformable de la Syrie, et celui de la Palestine ! (Cf Statuts de la Palestine soumis par le gouvernement britannique à la Société des Nations en décembre 1920, examinés à Londres en juillet 1922 et à Genève en Septembre).

tique habile du comte Sforza en 1921, hésitant entre les lamentations, les cris, les pressions plus ou moins déguisées qui prennent pour levier les rives du Rhin, la France a cherché la paix juste et réalisable. Mais, soit défiance de ses forces, plus solides cependant que celles fort trompeuses dont on a fait parade pour impressionner ses gouvernements, soit discontinuité de ses directives, soit abondance de scrupules excessifs, que certains qualifient « pusillanimité », elle n'a pas adopté la ligne nette, réfléchie, modérée, définie et ferme qui lui eut permis de récolter le fruit de ses efforts dans l'intérêt général (1).

De tels résultats, ses rivaux croient pouvoir se servir pour condamner les tendances trop timidement manifestées par sa politique, utiliser à leurs profits les expériences qu'elle a consenties, sans lui en tenir compte, lui faire prendre peut-être une nouvelle part dans les accablantes conséquences de leurs propres erreurs.

Il semble nécessaire de le rappeler aujourd'hui.

La France qui désire, autant que la défense de sa situation matérielle, l'avènement du calme en Orient, a le droit d'exiger cette fois dans ce double dessein, des comptes personnels qui s'imposent là comme au

(1) Emile Buré dont on sait le patriotisme et le talent a écrit que les partisans d'une politique turcophile avaient poussé la France à des abandons excessifs autant qu'inutiles. Mieux eut valu selon lui, suivre la direction anglo-grecque. Nous ne le pensons pas. En faisant à celle-ci des concessions, alors qu'elle en accordait aux Turcs, la France a perdu le bénéfice des deux; mais un fait domine ce débat et les polémiques n'y changeront rien. Le traité de Sèvres et la politique de Londres étaient injustes et *impossibles* pour les Turcs. La politique française devait le comprendre et agir en conséquence.

chapitre des Réparations, et de repousser s'il le faut, des mesures hâtives, imprégnées encore d'individualisme excessif et qui précipiteraient de nouvelles aventures au lieu de contribuer au rétablissement de la paix.

DE L'ACCORD D'ANGORA

L'accord d'Angora, dès novembre 1921, a donné lieu entre les gouvernements anglais et français, à une discussion qui a parfois dépassé le ton et l'esprit d'un simple et cordial échange de vues et dont la presse elle-même s'est émue et s'émeut encore. Les arguments présentés par les deux cabinets, alimentant en grande part les discussions actuelles, il n'est pas inutile d'en signaler quelques-uns.

Lord Curzon, et ceci entamait et terminait pour lui le débat, reprochait en premier lieu à la France, le fait d'avoir, après les assurances formelles données à l'Angleterre, le 14 juillet 1921, signé avec les Turcs, un traité de paix séparée constituant, après son acceptation par la grande Assemblée d'Angora, une reconnaissance du gouvernement kémaliste, contraire au traité franco-anglais du 4 septembre 1914 et au pacte de Londres de novembre 1915 : « M. Briand, dit-il, had in an official note assured in, that no general engagement had been or would be entered into by France on the general question of peace between the Allies and Turkey without a close agreement with the Allies, and especially with the British government. » Et plus loin. — « It would also appear that the agreement involves formal recognition of the grand national Assembly of Angora as the sovereign authorithy in Turkey, in which case, a peace concluded with Angora would be contrary to the Franco-British treaty of the 4 sep. 1914 and to the

London pact of novemb. 1915. » (The marquis Curzon of Kedleston to the Count de Saint-Aulaire. — Foreign Office, 5 nov. 1921.)

Dans la réponse ferme, courtoise et claire, qu'il lui faisait au nom de son ambassadeur, M. de Montille répliquait le 17 novembre que l'accord du 20 octobre n'était autre chose qu'un arrangement local concernant la libération des prisonniers, la protection des minorités en Cilicie et les questions qui se posaient nécessairement comme corollaires de l'évacuation de cette province par nos troupes. Il ajoutait que « la paix avec la Turquie avait été réservée et que les assurances fournies par le gouvernement français le 14 juillet 1921 conservaient toute leur valeur »; il rappelait avec beaucoup d'à-propos que M. Briand avait, à Londres, en mars 1921 déclaré plusieurs fois à M. Lloyd George, sa volonté de signer un accord avec la délégation d'Angora, présente à cette époque en Angleterre, où elle prenait part à la conférence et que ce désir du ministre français avait été de nouveau exprimé à Lord Hardinge le 4 avril, et à Lord Curzon le 19 avril sans que le cabinet britannique ait émis de protestation. M. de Montille spécifiait encore que cette convention ne constituait pas une reconnaissance « de jure » ou « de facto » du gouvernement d'Angora, jugé seulement comme ayant « manifesté une autorité, un patriotisme et une loyauté propres à le faire considérer comme capable de tenir et de faire exécuter les engagements qu'il a contractés. »

On aurait pu faire observer encore à Lord Curzon que les négociations menées entre le cabinet de Downing-Street et les Soviets prêteraient à des critiques plus motivées que les siennes sur le même terrain. Mais à la vérité, l'on doit bien reconnaître que si *légalement*, l'accord d'Angora n'a qu'un objet local, le gouvernement britannique ne se trompait pas en y distinguant une portée générale considérable. S'il en était autrement, l'arrangement du 20 octobre 1921 serait terriblement lourd et

destiné à engendrer déceptions sur déceptions et concessions sur concessions. Sa valeur, outre la cessation des hostilités certainement capitale, consistait également dans la base qu'il formait pour une politique nouvelle franco-turque, permettant à la France de regagner un peu, *en appuyant réellement la Turquie*, le terrain perdu par elle, et d'intervenir en Asie Mineure.

C'est là sans doute la pensée qui a inspiré M. Franklin-Bouillon, et *non sans raison*, tant dans la convention elle-même que dans son échange de lettres avec Yousouf Kemal bey, portant sur le maintien des écoles et institutions françaises en Turquie, le choix d'officiers français comme instructeurs de gendarmerie, la répartition des eaux du Kouveïk, la concession de la mine d'Argana et des terres à coton de Cilicie. Peut-être eût-il mieux valu procéder à Paris avec une franchise assez brutale, moins indigne d'ailleurs de la France que des réticences et des interprétations plus ou moins littérales, dont M. Lloyd George ne dédaigne point non plus d'user, au hasard de sa fantaisie !

On conçoit que le ministère anglais, suivant sa politique accablante pour son pays, ait cherché par une pression directe sur Paris, indirecte sur Angora, en poussant à des reculs inattendus, de part et d'autre, l'avortement de ce plan franco-turc ? La France et la Turquie ne devraient pour cela s'incliner devant ces injonctions, et l'Angleterre qui a elle aussi besoin de paix, trouverait dans une attitude conciliante et modérée, son véritable intérêt moral et matériel.

Lord Curzon, dans sa lettre du 5 novembre et dans celle du 25, touchait à différents points que l'on ne saurait traiter ici, mais notamment adressait au gouvernement de la République une critique acerbe, pour avoir, en cédant sur la frontière syrienne quelques territoires aux Turcs, porté atteinte à la sécurité de la Mésopotamie et par ailleurs modifié des mandats actuellement soumis à la S. D. N.

On se demande si le ministère anglais a sérieusement indiqué pareil argument ou si l'humour ne l'a point incité à rappeler ainsi au quai d'Orsay l'installation effectuée après la rupture franco-hedjazienne, de l'émir Fayçal en Mésopotamie, et de l'émir Abdullah en Transjordanie, dans un but aussi mal déguisé que peu favorable à l'égard des frontières de la Syrie !

Les mandats ne pouvaient guère davantage être pris comme prétexte à discussion, leur *validité* dépendant du traité de Sèvres non ratifié, et leurs *termes* de la Société des Nations. En le remarquant dans ses lettres du 17 novembre et du 6 décembre, M. de Montille, dont il importe de souligner dans ces documents, le tact et le sang-froid, terminait par ces mots :

— « En considération du préjudice que causerait à tous, un nouveau retard dans la conclusion de cette paix si désirée, mon Gouvernement fera tous ses efforts pour collaborer à l'œuvre de médiation envisagée qui sera rendue plus facile par l'accord de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, tant sur les termes de ladite médiation, que sur les modalités de sa réalisation. »

III

INTÉRÊTS PRÉCIS DES GRANDES PUISSANCES. — LE DIFFÉREND FRANCO-ANGLAIS. — BUTS POURSUIVIS. — LA POLITIQUE BRITANNIQUE ET SES SUCCÈS EN ORIENT DEPUIS 1914. — *LES ACCORDS. — LES CESSIONS SUCCESSIVES CONSENTIES PAR LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS. — LES DERNIÈRES CONVENTIONS.*

Dans le conflit des grandes puissances, officiellement restreint par la disparition temporaire de l'Allemagne et de la Russie, le différend franco-anglais a pris, du fait des intérêts engagés, entre l'intermittence américaine et la nouveauté de l'action italienne limitée encore, une importance qu'il serait vain de se dissimuler (1).

(1) Pour être récente et circonscrite encore, l'action italienne n'en est pas moins digne d'attention. Sur une estampe allégorique publiée en 1912, un soldat italien était représenté brandissant d'une main l'étendard vert et rouge écartelé de la croix de Savoie, et tenant de l'autre le glaive antique d'un centurion romain dont le squelette casqué apparaissait sortant du sol. Ce symbole n'est pas vide de sens. Il exprime un état d'âme persistant, en dépit des efforts bolchevistes et des dissensions intérieures ; cet état d'âme n'est d'ailleurs pas sans beauté. L'essor de l'Italie et les ressources dont elle disposera lorsqu'elle aura recouvré le calme et l'équilibre, lui permettront de jouer un rôle considérable, et certainement en grande partie légitime, dont il importe de se préoccuper. Prévoir, c'est éviter les causes de conflit

Il n'est pas lieu de faire ici le relevé des étapes successives qui marquent l'aggravation du procès depuis son début, ignoré d'ailleurs par la France et que l'on peut situer aux jours les plus tragiquement lumineux de l'alliance ; un tel bilan réclamerait un format trop considérable. Il n'est pas davantage question d'établir une manière de réquisitoire contre la politique de l'Angleterre ; si ce genre de procédé, souvent abaissé d'ailleurs au vulgaire pamphlet, séduit plusieurs de nos compatriotes et trop de sujets de S. M. Britannique, parvenus quelquefois aux sommets du pouvoir, il ne sera pas emprunté en ces pages.

La France n'a jamais pu se résoudre à descendre au coin des rues ou même sur un terrain de sports,

ou les localiser, c'est parfois faciliter au contraire les accords, en préparant le rapprochement des intérêts.

Le marquis di San Giuliano disait jadis : « Nul n'a plus et n'aura plus le droit d'appeler la Méditerranée « Mare Nostrum », mais un des premiers rangs y a été et y sera conservé par l'Italie ». Ce n'est pas à Paris mais à Londres qu'il pourrait adresser maintenant ces paroles que l'on réprouverait d'ailleurs à Berlin si à « Scapa-Flow » n'avait été coulée la flotte allemande !

L'Italie doit comme la France s'inquiéter en Médietrranée de l'hégémonie d'une puissance déjà première sur l'Océan et qui peut lui barrer la route des Somalis. Elle surveille les Slaves en Adriatique et la Grèce aux rives de l'Egée. Sur le champ économique, elle cherche les mines de charbon dont elle a besoin (Héraclée) et poursuit ses projets d'établissement de voies ferrées, commencés par l'octroi à une société italienne, en 1913, d'une concession de ligne allant d'Adalia à Bouldour, en Anatolie méridionale ; sans doute négociera-t-elle l'obtention de celle d'Adalia vers Koniah projetée par les Allemands et des compensations précises contre l'abandon de sa zône d'influence.

Enfin, il ne faut pas se dissimuler qu'elle s'orientera tôt ou tard vers le pétrole. Comment l'en blâmer ?

Sur aucun de ces points d'ailleurs, l'entente avec la France n'est impossible.

pour discuter les problèmes qui traitent du sort des peuples ; le moindre de ses enfants qui ne professe point le mépris de son passé, a le droit et le devoir de se conformer à cette tradition dont l'Histoire nous enseigne les immenses bienfaits.

Un simple résumé, à larges traits, des « faits de la cause », permettant de se reporter aux documents détaillés, suffit en la matière.

Il est, dans sa sobriété, suffisamment explicite pour, sans cacher les erreurs des uns ou des autres, permettre sans doute de discuter les points litigieux en évitant les généralisations faciles, froissantes et par là périlleuses.

Officiellement, les gouvernements qui se sont succédé à Londres, n'ont jamais prétendu agir qu'en défenseurs des minorités, en un mot du Droit pour quoi les Alliés ont combattu durant quatre ans.

En fait, ils n'ont point dissimulé peu à peu, au cours des conférences ou des négociations intermédiaires, nourrir en outre des désirs légèrement différents, et qui ne sont point anormaux. Ces desseins n'ont guère varié ; il est infiniment préférable de les connaître avec précision plutôt que de se leurrer mutuellement et d'aboutir aux plus lamentables équivoques.

Le Cabinet de Downing Street estime donc nécessaire d'abord la sécurité du canal de Suez ou plus exactement, car on pourrait invoquer pour la seule sécurité, la neutralité ou l'internationalisation qu'il réclame à Dantzig et aux Dardanelles, le maintien de la domination anglaise, de Suez à Aden.

Il est une seconde route des Indes, plus théorique et future que pratique aujourd'hui mais cependant digne d'attention et que l'état-major britannique a déjà étudiée : c'est la voie continentale qui partirait de Kaïfa, couperait la Transjordanie ou le sud du Haurân, gagnerait en franchissant le désert de Syrie, Bagdad et le golfe persique.

Possesseur de Gibraltar, de Malte et de Suez, mais écarté des côtes de la Méditerranée française, de la mer tyrrhénienne et de l'Adriatique, le ministère anglais sait l'incalculable valeur stratégique de Constantinople. Non seulement il ne lui convient point que cette position redoutable appartienne à une grande puissance européenne, ou puisse devenir un instrument entre les mains d'une grande puissance, mais il lui serait particulièrement agréable qu'elle passât dans sa zône d'influence et lui assurât ainsi une situation hors de pair dans la Mer Noire.

Sur le terrain économique, trois ports attirent particulièrement ses regards ; tous trois sont, en effet, parmi les meilleurs et les plus dignes d'intérêt ; Kaïfa, au nord de la Palestine, à quelques kilomètres de la frontière artificielle de Syrie, point de départ ou d'arrivée d'une ligne : Méditerranée — Golfe persique, et débouché de la Transjordanie, de la Palestine et du Haurân sud ; Alexandrette, sur le golfe d'Issus, reliée au chemin de fer de Bagdad qui joint la Méditerranée à la Mésopotamie du Nord, desservant Alep, Mardine, Mossoul, pouvant s'adjoindre un tronçon oblique, gagnant le lac de Van à travers des territoires peuplés et de

riche exploitation (1); Smyrne enfin, « fenêtre de l'Anatolie », où vient se déverser le commerce des terres les plus fécondes d'Asie Mineure. On n'étonnera personne en ajoutant à cette liste résumée le nom de la Mésopotamie; ses gisements qui donneront à leurs possesseurs, outre des bénéfices importants, une force redoutable au jour où le pétrole aura sinon remplacé, du moins égalé le charbon, devaient être l'objet d'une attention toute particulière (2).

*
* *

Orientée par ces directives générales, la politique britannique ne négligea rien de 1914 à 1922 pour les serrer de près.

Contrainte par les nécessités de la guerre *tardivement comprises*, de reconnaître en *principe*, les vastes ambitions de la Russie exposées dans le memo-

(1) Malte Brun écrivait, non sans force, dans sa Géographie universelle : « Si l'Allemagne voulait l'Anatolie entière par définition de sa Welpolitik, la Russie réclamait l'Arménie et *Alexandrette*, cependant que l'impérialisme anglais, non moins exigeant, s'attribuait la Mésopotamie, la Syrie et *Alexandrette* et que, nouvelle venue, l'Italie se contentait de la Pamphylie, de la Cilicie et..... d'*Alexandrette* ». M. Dubosq, dans son intéressant ouvrage sur l'Orient méditerranéen, cite un projet du règne d'Alexandre III envisageant la liaison d'*Alexandrette* à la Russie ; de Tsaritzin sur le Volga, une ligne devait descendre vers le sud, franchir le Caucase et gagner *Alexandrette*. D'après des rapports récents venus de Constantinople, les Soviets songeraient à reprendre ce plan et des ouvertures seraient engagées, dans ce but, avec les « Kémalistes ».

(2) Les compagnies « Turkish Petroleum », « Royal Dutch », « Shell » et « Standard Oil » ne pouvaient manquer de leur marquer une pressante sollicitude. (Voir plus loin).

randum du 4 mars 1915 (1), elle en subordonnait l'exécution à la fin *rapide* de la guerre, et s'employait à échafauder sans délai, de nouvelles combinaisons. Le récit de ces négociations a été fait. Il importe de signaler seulement que le gouvernement anglais concentrant des forces qui ne cessèrent de s'accroître en Egypte, promettait dès le 29 octobre 1915, au chérif Hussein pour prix de sa révolte contre la Turquie, l'indépendance des pays « arabes » compris dans les limites et frontières proposées par Chérif de la Mecque, sauf les districts de Mersine et d'Alexandrette, et ceux situés à l'ouest de Homs, Hamah, Alep (2). Les négociations provisoirement terminées avec le Hedjaz, laissant à celui-ci la porte ouverte pour formuler de nombreuses réclamations en temps utile, et réservant de toute façon le sort de la Mésopotamie, des conversations étaient entamées le 23 novembre 1915 entre Sir A. Nicholson, Sir Mark Sykes et M. Georges Picot.

Elles aboutissaient aux accords dits « Accords de

(1) Qui portait la Russie à Constantinople, sur la Thrace du Sud et le golfe d'Ismid, lui assurant ainsi le contrôle des états riverains de la mer Noire.

(2) En juillet 1915, le Chérif demandait l'érection d'états arabes, en Cilicie avec Mersine et Adana, en Syrie avec Homs, Hamah, Alep et Beyrouth, en Mésopotamie avec Bagdad. Après un échange de lettres des plus instructifs, sir Henry Mac-Mahon, d'ordre de son gouvernement, exprimait, le 24 octobre, des restrictions précises sur les districts de Mersine, d'Adana et d'Alexandrette et ceux situés à l'ouest des « Quatre Villes » (Liban).

Le 5 novembre 1915 et le 1er janvier 1916, le Chérif renonçait à Mersine, Adana et Alexandrette et « provisoirement » au Liban. Le 30 janvier 1916, sir H. Mac-Mahon enregistrait cet accord général. (Cf Mémoire général, 1921, pages 37 à 40 : *L'Emir Faycal*).

1916 », consignés par un échange de lettres entre Sir Edward Grey et M. Paul Cambon, le 9 et le 15 mai 1916.

Par cette convention, dont il a été beaucoup parlé, mais que l'on connaît mal, le Cabinet de Londres mettait à l'écart le sort de la Palestine, sur une hypothèse d'internationalisation, et le séparait ainsi de la Syrie ; il s'assurait les ports de Kaïfa et Saint-Jean-d'Acre, mettait en discussion les limites de l'action française en Syrie morcelée, et préparait pour elle, par l'établissement projeté d'états arabes à Damas, des difficultés futures qu'une nouvelle transaction pourrait seule résoudre.

Le ministère britannique jetait les bases de sa campagne en Mésopotamie (1), et obtenait dans une missive qui *prête d'ailleurs à diverses interprétations*, la reconnaissance par l'ambassadeur français, de l'abolition des Capitulations sur les territoires soumis aux mandats européens.

L'accord du 19 février 1916 entre la France, l'Angleterre et la Russie, prévoyait déjà ces dispositions, en reconnaissant au Tsar les provinces d'Erzéroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis, ainsi que les régions du Kurdistan méridional sans dépasser au sud-est la frontière persane, au sud-ouest un point à déterminer à l'ouest de Trébizonde (2).

(1) Au sujet des négociations relatives au pétrole, voir le chapitre « Mésopotamie ».

(2) Cette avance en Transcaucasie et sur la mer Noire amorçait les pointes à pousser par la Russie, vers le chemin de fer de Bagdad, soit en direction du golfe persique, soit en direction d'Alexandrette ; un débouché à l'un ou l'autre de ces ports lui eut assuré une voie

Ces succès diplomatiques remportés, le gouvernement du roi George V, ne différait pas de les utiliser par les armes, servant sans nul doute la cause des Alliés, sans oublier un instant la sienne, ce que l'on ne saurait lui reprocher.

Il ne fallut cependant pas moins de deux ans pour lui permettre de transformer la défense du canal de Suez (1) en offensive réelle contre les Turcs, avec le concours de ses régiments autraliens et néo-zélandais, d'un détachement français dont on ne saurait malgré la proportion de ses effectifs oublier le rôle (2) et celui à noter également des éléments arabes.

nouvelle d'intérêt économique et stratégique immenses, en lui permettant de tourner la barrière des Détroits. On ne saurait oublier ces desseins en étudiant les remaniements de la carte d'Orient, quelle que soit l'attitude présente de la Russie.

(1) En janvier 1915, deux divisions de la IVe armée turque commandée par Djemal Pacha, avaient franchi la presqu'île du Sinaï ; le 2 février elles commençaient de passer le canal quand elles furent arrêtées par les feux de trois vaisseaux de guerre : *Le Requin*, le *d'Entrecasteaux* et le *Hardinge*. Le capitaine Gautherot, dans son ouvrage documenté sur *La France en Syrie et en Cilicie*, rapporte un propos tenu au printemps de 1918, à Beyrouth, par Djemal Pacha. Devant les faiblesses soudain révélées de l'organisation allemande, le rude chef turc aurait dit : « Aucun étranger n'a d'autorité ! Nous préférons mille fois voir subsister l'influence française que la lourde influence allemande ! » Et il ajoutait, non sans un orgueil peut-être un peu excessif : « Si nos ennemis n'avaient pas une force quinze fois plus grande que la nôtre, je serais aujourd'hui sultan d'Egypte ! »

(2) L'histoire du détachement français en Palestine mériterait d'être publiée ; outre qu'elle rendrait à ceux qui le formèrent un hommage légitimement dû, elle montrerait que sa part dans la victoire a été fort disproportionnée à sa faiblesse numérique et rétablirait à sa place exacte l'argument de *Conquête de la Syrie*, invoqué trop facilement contre la France.

Après la prise d'El-Arish, le 20 décembre 1916, 1917 voyait cette évolution. Un premier bon portait les troupes alliées, le 6 novembre à Gaza, le 17 à Jaffa, le 9 décembre à Jérusalem.

Après un arrêt de neuf mois sur la ligne Jéricho-Jaffa, une deuxième propulsion commencée le 31 août 1918, les mettait le 18 septembre devant Naplouse ; une habile manœuvre inspirée à la fois par le relief du sol et les principes fondamentaux de la tactique napoléonienne (1), permettait au général Allenby, après avoir emporté le 19, les tranchées d'infanterie de Rafat à Jaffa, d'enlever Tul-Kéram, puis étendant le 20 son aile gauche vers le nord, d'occuper la plaine d'Esdrelon etle 21 de s'installer à Nazareth. Encerclée, privée de ses principales lignes de communication, l'armée ennemie se rendait le 22.

Le 1er octobre 1918, un escadron français entrait à Damas; le 12 les Alliés étaient à Tripoli, le 15 à Homs, le 26 à Alep. Aussitôt, une « Instruction sur l'administration des territoires ennemis occupés », interprétant les accords de 1916, partageait les territoires de l'ancien Empire ottoman, du Sinaï aux portes de Cilicie, en trois zônes soumises au contrôle d'un haut commissaire britannique, établissant un commandant arabe hedjazien à Damas, Homs, Hamah, Alep, localisant l'administration française

(1) Manœuvre sur les lignes de communication ; on en retrouve le conseil dans tous les avis de l'Empereur et spécialement dans la célèbre lettre au roi Joseph, du 22 septembre 1808.

au littoral (1). Après deux mois de présence franco-arménienne en Cilicie, une occupation franco-anglaise y était décidée. Le nationalisme arabe, parfaitement respectable en soi, limité à des sphères non démesurées, prenait de fortes proportions ; après les avoir encouragées, le gouvernement de Londres s'en faisait bientôt un utile instrument de négociations avec la France.

Par ailleurs, son armée de l'Est avait réussi, malgré l'échec de Ctésiphon le 22 novembre 1915 et la prise de Kut-El-Amara le 28 avril 1916, qui avait suivi la vaillante campagne du général Tonwshend, à opérer sa jonction avec les colonnes russes au début de mai de la même année, et à occuper la Mésopotamie (2).

Dès lors, c'est suivant une méthode rigoureuse que le ministère de M. Lloyd George mena ses affaires sur tous les théâtres à la fois.

La déclaration Balfour avait, dès le 2 novembre 1917, promis aux Sionistes, la reconstitution d'un « Home national juif »; c'était quitter le terrain de l'internationalisation avec dessein de marcher, sous ce prétexte, vers la suzeraineté directe qu'une administration soigneusement organisée s'occupa, dès avant même la fin des hostilités, de préparer.

(1) Cf. (*Mémoire général sur les affaires d'Orient*, 1921, pages 30-31).

(2) Il serait profondément injuste de passer sous silence la campagne russe de 1916, en Arménie, en Mésopotamie, en Perse-Marquée par la prise d'Erzeroum (16 février 1916), d'Ispahan le 17 mars 1916), d'Erzedjian (le 25 juillet 1916).

La Mésopotamie n'était pas encore pacifiée. Restait la Turquie ; elle ne fut pas oubliée.

Tandis que les avant-gardes du général Franchet d'Esperey passaient la Maritza et que le courrier envoyé vers lui par la Sublime Porte, était arrêté « on ne sait comment », l'amiral Calthorpe signait le 30 octobre 1918 avec les Turcs poussés par le général Townshend, habile politique, un armistice qui entre autres conséquences (1) avait celle d'empêcher la présence première aux portes de Constantinople, du général français vainqueur des Balkans. On sait l'importance des manifestations de prestige, en Orient. Celle-là, toute en faveur de l'Angleterre, devait en engendrer d'autres.

Peu de temps après l'arrivée des alliés aux rives du Bosphore, l'état-major anglais s'occupait, sur des instructions venues de Londres, d'étudier la pénétration possible des centres principaux de la capitale ottomane. Durant plusieurs mois, il fut question, en apparence au moins, de favoriser la guérison de la Turquie mutilée. La ligue des Amis de l'Angleterre réunit près de 150.000 membres.

Mais ce mouvement paraît n'avoir été qu'un décor à enlever rapidement.

La Turquie indépendante ne pouvait servir suffisamment les buts définis plus haut, dont l'excès permet de contester la valeur du point de vue anglais lui-même.

Sa mise en coupe et en tutelle favorisait à la fois

(1) Cet armistice signé à Moudros ne désarmait pas l'armée turque.

certains aspects d'un programme moral, interprêté d'une façon toute particulière, et la dernière étape d'une entreprise essentiellement politique : maîtrise de Smyrne et des Détroits.

Le gouvernement grec, sur lequel l'influence britannique n'avait cessé de s'exercer depuis l'avènement et malgré la chute de Mr. Venizelos, était, non sans l'avoir âprement désiré, invité à occuper la ville de Smyrne jusque là objet de visées italiennes (1) ; le 15 mai les troupes hellènes débarquaient sous la protection d'une escadre commandée par l'amiral Calthorpe.

Malgré les graves désordres qui en résultaient immédiatement, et contre quoi lord Curzon protesta loyalement, en faveur des Musulmans, l'installation des Grecs à Menemen le 15 juin et Aidin le 24, se fit dans les mêmes conditions sanglantes sévèrement jugées par des officiers grecs eux-mêmes.

L'opération, d'apparence locale, allait cependant avoir d'incalculables conséquences.

Elle devait être, avec ses suites immédiates, d'extension hellénique dans le vilayet ottoman, le déclenchement d'un mouvement de réaction nationale turque dont on sait le développement.

Mustapha Kemal Pacha (2) écarté de Constantino-

(1) Le baron Sonnino avait, à Saint-Jean-de-Maurienne, le 19 avril 1917, spécifié ces tendances concernant la question de Smyrne.

(2) Mustapha Kemal Pacha, né à Salonique en 1880, fit ses premières études à Monastir, puis les continua sur le Bosphore et, disent ses ennemis, à Berlin. Envoyé en disgrâce en 1902 à Damas, puis à Jaffa, par Adb-Ul-Hamid, il s'enfuit à Salonique où il conspira avec les Jeunes Turcs. En 1905, il rentrait à Constantinople avec Mahmoud

ple comme dangereux, par Damad Ferid et nommé chef de la troisième armée et inspecteur de la gendarmerie anatolienne, levait dès l'annonce des incidents de Smyrne, la bannière de la révolte, au nom de l'indépendance turque directement menacée et organisait tout d'abord la lutte sur les fronts d'Arménie et de Haute Mésopotamie (1).

Devinant le danger ou l'ignorant complètement, le gouvernement de Londres, fidèle à sa ligne de conduite, faisait signer entre son état-major et l'état-major français le 15 septembre, un accord prévoyant pour le 1er novembre 1919 la relève en Cilicie et au nord de la Syrie, des troupes anglaises; sur un front de 350 kilomètres, quelques régiments français et arméniens se voyaient obligés de maintenir le calme et la sécurité générale devant un ennemi nouveau, permettant aux Alliés le renforcement de leurs lignes à Smyrne et en Mésopotamie.

Chefket Pacha. En 1910, il assistait aux grandes manœuvres de Picardie, prenait part à la campagne de Cyrénaïque puis à celle des Balkans, à Andrinople. Attaché militaire à Sofia, il était colonel en 1914 et se distinguait le 25 avril 1915 contre les alliés à Aribournou, résistant trois mois à toutes leurs attaques. Le 7 août 1915, il enrayait l'avance alliée à Anaforta. Général, il prenait part aux opérations du Sud, se trouvait en désaccord avec les officiers allemands et partait pour la Mésopotamie qu'il devait quitter pour les mêmes raisons.

(1) Le 23 juillet 1919, Mustapha Kemal Pacha réunissait à Erzeroum un congrès qui fixait les revendications turques en un document dit : « Pacte national »; le congrès de Sivas, réuni le 1er septembre 1919, le complétait en ajoutant qu'au-dessus d'une ligne tirée de Mossoul à Alexandrette, toutes les terres devaient rester turques. Le pacte réclamait l'audition des populations de la Thrace occidentale, de Kars, d'Erzeroum, d'Erdehan, la protection des minorités sur les modalités des conventions européennes, la liberté de Constantinople.

Enfin, dans ses conversations avec M. Clemenceau (1), sir David Lloyd George obtenait que le district de Mossoul cessât d'être compris dans la zône française fixée en 1916, continuant à soutenir en Syrie le plan de fédéralisme arabe fortement esquissé déjà et qui ne tendait rien moins sans doute, sous l'impulsion de zélés agents, qu'à englober un jour le littoral ou à éloigner peu à peu la Syrie de la France et la France de la Syrie.

1920 reportait bientôt vers le nord l'attention du premier ministre de la Grande-Bretagne qui jugeait nécessaire, devant le développement du mouvement kémaliste, de brusquer les choses à Constantinople, pour maintenir un ordre jugé soudain menacé.

Le 16 mars, les troupes anglaises occupaient les ministères de la guerre et de la marine, les cuirassés de S. M. prenaient position dans le Bosphore, le commandement anglais entrait subitement en possession complète de la capitale ottomane et déportait à Malte les personnalités dont les actes et les opinions apparaissaient hostiles à la situation prochaine de la Turquie telle qu'on la pouvait entrevoir.

Celle-ci était d'ailleurs bientôt précisée, en avril 1920, à San-Remo où s'élaborait l'instrument diplomatique connu depuis sous le nom de « Traité de Sèvres ».

(1) A Londres, en décembre 1918, et lors d'une séance du Conseil suprême le 21 mai 1919. Mais rien ne fut signé. M. Tardieu déclarait, le 11 juin 1920, que le 23 décembre 1919, Lord Curzon disait encore : « Il n'y a pas d'accord possible pour le moment, nous devons en reférer à nos premiers ministres et à nos gouvernements ».

Le morcellement de l'empire ottoman et sa réduction à l'état de fantôme y figuraient cette fois sans ambiguité (1).

La situation de l'Angleterre s'y dessinait prépondérante à Constantinople, assurée par le rôle de ses protégés hellènes, d'une présence effective en tout lieu, de la domination sur la Thrace et les Détroits (2), et du contrôle, sous l'administration grecque, de la ville de Smyrne.

En marge de ce résultat, le Cabinet de Downing Street en obtenait un autre considérable : l'homologation par le Président du Conseil français des engagements non valables encore, de son prédécesseur.

L'Angleterre se voyait reconnaître un mandat sur la Palestine et sur la Mésopotamie, englobant cette fois la région de Mossoul ; elle convenait de ne point payer elle-même les concessions faites en faveur de la Turquie, et consacrait ces dispositions le 10 août 1920, par la signature du « Traité de Sèvres », auquel la France, ayant négocié quelques semaines auparavant avec elle, l'expulsion de l'émir Fayçal, ne pouvait apporter d'amendement.

Il est permis de dire que c'est là le dernier grand succès remporté en Orient par la politique britan-

(1) Il ne saurait être question de reprendre ici l'examen du traité de Sèvres dont nous avons parlé le 5 août 1920 dans *l'Eclair* et dans le *Mémoire général* déjà cité (page 55). Dès la part. III, section 1, art. 36, la menace y était suspendue en permanence au-dessus de Constantinople.

(2) Grâce à l'appui du gouvernement britannique, la Grèce avait obtenu en mai 1920, d'occuper la Thrace, remise aux grandes puissances par le traité de Neuilly.

nique, et ce succès a été de courte durée. Tous ses buts étaient atteints mais sur le papier seulement. L'ampleur prise par le soulèvement nationaliste en Asie Mineure, ne tardait pas en effet à prendre les proportions d'une guerre véritable qu'elle dut aider les Grecs à soutenir en Anatolie et soutenir elle-même en Haute Mésopotamie, tandis que la France subissait en Cilicie un des plus rudes efforts de l'adversaire.

Ayant encore déposé, le 6 décembre 1920, à la Société des Nations, son projet de mandat sur la Palestine, installé l'émir Fayçal en Mésopotamie et son frère l'émir Abdullah en Transjordanie (1), le gouvernement anglais devant l'impossibilité d'obtenir la ratification des conventions orientales, et la vague d'opposition montant d'Europe, d'Afrique et d'Asie, acceptait la réunion à Londres, en février 1921, d'une conférence de paix.

Encore attaché à ses plans primitifs et peu convaincu cependant de ses résultats, il n'en voyait point la valeur et tentait, en appuyant les offensives grecques successives, un suprême effort.

Les alternatives de succès et de revers de l'armée grecque, les charges énormes exigées par cette politique, la réalisation de certains au moins de ses dangers, finirent, après une nouvelle année de troubles

(1) Le gouvernement anglais, après les hostilités engagées entre la France et l'émir Fayçal, accomplissait, en négociant de nouveau avec lui, en lui assurant un royaume non loin de la Syrie et à son frère aux frontières mêmes de ce pays, un acte de politique isolée, passablement inamical et peu conforme à cette unité de front diplomatique, dont il réclamait, coûte que coûte, le maintien par la France.

divers que la victoire turque de septembre 1922 a précipités avec éclat, par inciter le Gouvernement de Londres à saisir la gravité de la situation et l'acuité d'un conflit devenu, avec la France, parfaitement tangible et avoué.



Durant que s'exerçaient ces persistants efforts, peut-être inutiles et parfois nuisibles aux intérêts mêmes de l'Angleterre, quelles ont été depuis 1914, date à laquelle malgré des reculs successifs, la France possédait encore par ses droits de protection, ses privilèges moraux, son prestige et ses entreprises matérielles, une incontestable prépondérance en Orient (1), les étapes qu'elle a dû franchir pour atteindre sa position actuelle ?

En février-mars 1915, le Gouvernement français admettant, sur la demande de ses alliés, Russes et Anglais, l'éventualité d'un partage de l'Empire ottoman, reconnaissait sur le nord des territoires turcs la présence future continue et formidable de la Russie.

Le 19 février 1916, les zônes russes étant circonscrites au nord-est, le Gouvernement français accep-

(1) En dépit de ses renonciations du siècle dernier, la France possédait encore avant la guerre, par les articles maintenus des Capitulations (notamment de celle de 1740) les traités de 1802, 1830, 1838, 1861, 1863, 1878, une situation diplomatique accentuée par les conséquences de ses privilèges de prestige, l'influence morale dûe à ces établissements religieux et ses intérêts matériels.

60 % de la dette ottomane étaient représentés par des capitaux français, qui intervenaient ainsi que nos techniciens dans la banque ottomane, l'administration des phares, la régie des tabacs, les 3/4 des voies ferrées de l'Empire turc.

tait la délimitation des zônes d'influence et d'acquisitions territoriales problématiques, *cédait* sur la part qui lui était attribuée, les ports de Kaïfa et Saint-Jean-d'Acre et laissait insérer le principe d'une discussion en tête-à-tête avec l'Angleterre, sur le statut des régions du sud (Mésopotamie, Palestine, Syrie).

Les 9 et 15 mai 1916, le Gouvernement français précisant les lignes générales précédemment fixées, en obtenant la confirmation de son autorité sur la Syrie, la Cilicie et la Haute Mésopotamie, *cédait* cependant sur son rôle en Palestine (séparée brusquement de la Syrie), sur l'indépendance de son mandat et la liberté même de consultation des Syriens, par l'hypothèse consentie d'une fédération arabe, nouée au Hedjaz et à Londres.

Il *cédait* également les droits particuliers reconnus à la France par les Capitulations, droits financiers, juridiques et politiques.

En 1917, il participait, par l'envoi d'une mission, puis d'un détachement, à la campagne anglo-arabe en Palestine.

En 1917 encore, il se ralliait aux revendications israélites d'un « Home National Juif », que préconisait le 2 novembre la déclaration de M. Balfour, et dont les populations chrétiennes et musulmanes devaient tant s'émouvoir.

Le 30 octobre 1918, en acceptant les « Instructions générales », il *cédait*, provisoirement, la haute direction des territoires occupés, à un officier général

anglais, et de même l'administration directe de la Syrie intérieure à l'autorité hedjazienne.

En Cilicie, il autorisait l'essai d'une politique arménienne, qui ne devait pas donner les résultats attendus d'elle, et assumait pour aider les minorités chrétiennes dignes à coup sûr d'intérêt, de lourdes charges.

A Constantinople, le Gouvernement français laissait, pour éviter de regrettables conflits, ses alliés agir, les uns assez vivement, les autres avec une remarquable habileté.

En mai 1919, il faisait *céder* ses intérêts de nouveau en se ralliant avec l'Italie, à l'occupation de Smyrne par la Grèce.

Le 15 septembre 1919, il autorisait l'état-major français à signer, sur la demande du War Office, la convention de relève des troupes anglaises en Cilicie, acceptant ainsi les devoirs et « les droits » de cette substitution.

Il se rangeait également, comme on sait, aux vues de M. Lloyd George qui modifiait fortement les accords de 1916, poursuivant l'équivoque arabe, restreignait l'action de la France et lui enlevait Mossoul (1).

Par contre, le Gouvernement de la République semblait, suivant la méthode employée à Paris durant le Congrès de la Paix, disposé à ne consentir

(1) Aux remarques précédentes concernant ces négociations, il convient d'ajouter que M. Philippe Berthelot lui-même a reconnu à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, le 18 juin 1920, que les entretiens Clémenceau-Lloyd George n'avaient nullement valeur de traité.

ses sacrifices qu'en échange d'une sérieuse collaboration alliée, sur le Rhin, et dans le désir de maintenir une union nécessaire à la paix de l'Europe.....

De janvier à juillet 1920, donnant l'exemple d'une modération et d'une patience inlassables, ses représentants essayaient d'interprêter cette mixture d'accords, en Syrie, avec le pouvoir de l'émir Faycal, défendant les chrétiens en cherchant certainement à éviter toute atteinte portée à la sécurite ou à la liberté des musulmans.

En même temps, les troupes françaises, après de pénibles incidents soulevés entre Arméniens et Français, malgré les généreux efforts de la France, soutenaient en Cilicie une, lutte extrêmement dure contre un ennemi insaisissable et tenace, animé d'une irréductible énergie.

Elles continuèrent même de la subir, lorsque le Gouvernement, par les conventions d'avril 1920 eut *cédé* à la Turquie, dans un but de conciliation, la majeure partie de la Cilicie sur laquelle ces régiments se battaient.

A San-Remo, en effet, le ministère français crut devoir, dans ce même désir de libéralisme, reconnaître la validité des arrangements indiqués par le Cabinet précédent, bien que ses alliés anglais n'aient pas exactement agi de même, quelques mois auparavant, à l'égard des actes antérieurs.

Il *céda* donc au nord et au nord-est des terres que la France n'avait sans doute jamais songé annexer, mais où elle pensait trouver des compensations à ses lourds sacrifices, et au sud sur l'admission d'un

mandat anglais défini cette fois, avec un foyer juif en Palestine.

Ayant *cédé* à Boulogne en juin 1920, aux instances britanniques, repoussant les clairvoyantes suggestions du comte Sforza relatives à l'étblissement d'une paix équitable et véritable avec les Turcs, paix qui eût épargné tant de vies humaines, il n'en était pas moins obligé pour maintenir la cohésion interalliée, de *céder* à Spa le 9 juillet 1920 sur le chapitre des Réparations (1), et de voir ses reculs successifs, étalés tout au long dans les 458 pages du Traité de Sèvres, signé le 10 août 1920 et aussi *peu ratifié que les conventions précédentes par les pouvoirs souverains des pays intéressés.*

Les zônes remises à la Grèce, en Thrace (art. 84), section V) jointes à celles fixées par les interprétations provisoirement acceptées du traité de Neuilly (art. 48) y assuraient à celle-ci une étrange faculté de pression sur les Détroits, qu'accentuait encore son installation à Smyrne (section IV, art. 66 et suivants). La séparation de la Syrie réduite (part 11-11, 2e et 3e), d'avec la Haute Mésopotamie (id.) et d'avec la Palestine (section VII, art. 94-95), la création d'un foyer national juif (id. art. 95) en exécution de la déclaration Balfour du 2 novembre 1917, y étaient exactement inscrites.

Aucun article certes n'excluait la France d'une Commission interalliée, mais tous, oubliant sa situa-

(1) Voir plus loin au chapitre « Concessions générales faites par le Gouvernement français... (San-Remo, Boulogne, Spa).

tion matériellement et moralement prépondérante avant la guerre, la reléguant au rang de simple unité, la faisaient rétrograder, et lui causaient un grave préjudice.

Cette « diminutio capitis » ne pouvait à aucun titre être compensée par le mandat confié aux Français, en Syrie et au Liban; les rayons d'influence, les rapports financiers et les différences par relativité, des positions stratégiques se trouvent nettement établis à son détriment.

Pour ne citer qu'un exemple, mais primordial, l'épargne française est engagée par plus de deux milliards et demi dans la dette publique ottomane (outre sa participation aux entreprises telles que la régie des tabacs, les banques, les phares, les lignes de communication) dont le rôle de gestion financière sur toute l'étendue de l'Empire ottoman a toujours été considérable. Ces chiffres représentent *60 % au moins* de son capital étranger, l'Allemagne intervenant pour 21 %, l'Angleterre pour 14 %, l'Italie pour 6 à 7 %. Or, la Turquie se trouvant (suivant le traité) à peu près exclusivement régie sur le domaine financier par une commission interalliée, composée de trois membres : italien, anglais, français, ayant voix égale et jouissant sur l'octroi de concessions passées ou à venir, la transformation des garanties d'emprunts à opérer, les mesures d'assainissement économique à prendre, et la direction générale du mouvement, d'un pouvoir absolu, la France qui possède les 3/5 des intérêts en jeu, était mise sur la même base, donc plus faible en fait que

deux puissances dont les capitaux réunis, n'atteignaient même pas le chiffre des siens ! (Part VIII, art. 231 à 260 et annexes I et II).

Les quelques mois qui suivirent la signature du traité de Sèvres, prouvaient cependant au Gouvernement français la faiblesse d'un instrument diplomatique, repoussé par les Turcs, discuté par les Grecs, âprement attaqué en Italie comme ici même, dès avant le 20 août.

Après diverses hésitations, justifiées par son désir de sacrifier encore à l'union interalliée, et de protéger les minorités, le Cabinet de Paris, finissait, durant l'automne et l'hiver de 1920-921, par se convaincre du désir manifesté par les nationalistes ottomans, d'arrêter les hostilités sur le front de Cilicie ; les troupes françaises se battaient en effet glorieusement pour défendre un terrain dont une bonne part avait été cédée à la Turquie depuis San-Remo (1), soutenir en attirant des forces kémalistes,

(1) A San-Remo, puis à Sèvres, la plaine d'Adana était abandonnée ainsi qu'une large bande de territoire joignant au nord du chemin de fer de Bagdad, la Haute Mésopotamie à Mossoul. La frontière passait donc : *avec la Syrie*, d'un point à choisir sur la rive orientale de la passe du Hassan Dede, à environ 3 kilomètres au nord-ouest du Karatash Burun vers le nord-est et jusqu'à un point à choisir sur le Djaihun Irmak à 1 kilomètre environ au nord de Babeli :

Une ligne à déterminer sur le terrain passant au nord de Karatash;

De là et jusqu'à Kesik Kab : le cours du Djaihun Irmak vers l'amont;

De là vers le nord-est et jusqu'à un point à choisir sur le Djaihun Irmak à environ 15 kilomètres à E. S.-E. de Karsbazar : une ligne à déterminer sur le terrain passant au nord du Kara Tepe ;

De là et jusqu'au coude du Djaihun Irmak, situé à l'ouest du Duldul Daghp : le cours du Djaihun Irmak vers l'amont ;

De là dans une direction générale sud-est et jusqu'à un point à choisir sur l'émir Musi Dagh, à environ 15 kilomètres au S. S.-O du

l'action offensives des Grecs en Anatolie, le royaume de Faycal Ier en Mésopotamie, et imposer un traité, notoirement injuste, inacceptable par les Turcs, contraire aux intérêts français et même européens.

Les contacts privés franco-turcs (1) ayant permis grâce, en particulier à l'activité, aux amitiés et au sens politique de Nihad Rechad Bey, une détente d'atmosphère et des échanges de vues générales, favorables à une reprise de relations entre la France et la Turquie vivante, indépendante et combattante, le Gouvernement français obtenait des autres puissances, la convocation à Londres, d'une conférence

Giaour Geul : une ligne à déterminer sur le terrain passant environ à 18 kilomètres de la voie ferrée, et laissant à la Syrie le Duldul Dagh ;

De là, vers l'est et jusqu'à environ 5 klomètres au nord d'Urfa : une ligne sensiblement droite à déterminer sur le terrain d'une direction général ouest-est passant au nord des routes joignant les villes de Baghche, Aintab, Biridjik et Urfa, et laissant ces trois dernières villes à la Syrie ;

De là, vers l'est et jusqu'à l'extrémité sud-ouest du coude que fait le Tigre à environ 6 kilomètres au nord de Azekh (27 kilomètres à l'ouest de Djesire-Ibn-Omar) ;

Une ligne sensiblement droite à déterminer sur le terrain de direction générale O.-E. et laissant à la Syrie la ville de Mardin ;

De là et jusqu'à un point à choisir sur le Tigre entre le point du confluent du Khabur Bu et du Tigre, et le coude du Tigre situé à 10 kilomètres environ au nord de ce point : le cours du Tigre vers l'aval, laissant à la Syrie l'île où est située la ville de Djésire-Ibn-Owar. (Part. 11. art. 27-11, 2°).

(1) Un contact officiel avait été pris déjà lors de la signature d'une suspension d'armes le 30 mai 1920 et le voyage de Mr de Caix en Anatolie à cette époque. Nous rappelons pour mémoire notre déposition à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés le 23 juillet 1920 et à diverses reprises au Sénat, notamment le 10 décembre 1920. On ne saurait oublier également le rôle vaillant et désintéressé de Mme Gaulis qui fit, au prix de quels sacrifices, et plusieurs fois, le voyage d'Angora.

où les représentants du pouvoir d'Angora furent admis à exprimer les revendications de leur pays.

Le 11 mars 1921, M. Briand et Békir Samy Bey, signaient un accord suspendant les hostilités sur le front de Cilicie et jetant les bases d'un rapprochement économique et politique entre la France et la Turquie.

Pour prouver sa loyauté, sa franchise et ses bonnes dispositions envers les Ottomans et l'Islam, le gouvernement français *cédait* à la Turquie, la part de Cilicie qui lui demeurait après les abandons de San-Remo-Sèvres, et renonçait à cette conception des zônes d'influences considérées en Anatolie comme des hypothèques européennes sur un héritage encore escompté! (1)

Le déclenchement de l'offensive grecque (autorisée sinon soutenue par lord Curzon) et la pression bolcheviste, provoquaient malheureusement à Angora, de violentes réactions sous lesquelles sombrait la convention de Londres, au plus grand plaisir des ministères grec, anglais et russe.

(1) La frontière était ainsi déterminée : « La frontière entre la Turquie et la Syrie partira d'un point à choisir sur le golfe d'Alexandrette immédiatement au sud de la localité de Payas et se dirigeant sensiblement en ligne droite vers Maïdan-Ekbès (la station du chemin de fer et la localité restant à la Syrie). De là, la frontière s'infléchira vers le sud-est de manière à laisser à la Syrie la localité de Marsova, à la Turquie celle de Karnaba, ainsi que la ville de Killis ; de là, la frontière rejoindra la voie ferrée à la station de Chebanberg. Ensuite la frontière suivra la voie ferrée de Bagdad dont la plateforme restera sur le territoire ottoman jusqu'à Nisibin. Puis la frontière rejoindra le coude du Tigre au nord d'Azekh et suivra le Tigre jusqu'à Djezireh-Ibn-Omar ». (Art. L.).

Les négociations étaient cependant reprises en juillet août, à Paris par Bekir Samey Bey et Nihad Rechad Bey, à Angora par M. Franklin-Bouillon.

Après de longues discussions, rendues plus difficiles par les évènements militaires d'Anatolie, l'action germano-bolcheviste et, si l'on en croit les rapports d'Orient, celle d'agents britanniques, sans doute désavoués par leur gouvernement, l'ancien député de Seine-et-Oise signait le 20 octobre avec le ministère d'Angora, un accord destiné à remplacer celui de Londres, à terminer la guerre franco-turque, *à servir de base* à une nouvelle orientation inspirée de la politique dite « traditionnelle » de la France, et préparer la conclusion d'une paix générale.

Mais les circonstances avaient changé depuis février et Mustapha Kemal devait, malgré ses dispositions habilement conciliantes, compter avec une assemblée ardente, fiévreuse, ignorante des complications européennes et imprégnée par un nationalisme exaspéré qui plusieurs fois avait failli faire tout échouer, en exigeant des conditions impossibles à satisfaire

La ténacité, la souplesse du négociateur, le sens politique de Kemal Pacha et l'excessive bonne volonté du Cabinet de Paris triomphèrent de tant d'obstacles accumulés.

Cependant, le gouvernement français *cédait* de nouveau! Il ne réclamait plus, par un article impératif, la dissolution des bandes armées de Cilicie, et l'organisation en cette région d'un corps de gendarmerie turque encadrée d'officiers français. Il ne par-

lait plus avec netteté de la condamnation des coupables d'Ourfa, et dans l'article 6 stipulait seulement que les droits des minorités seraient garantis sur la même base que celle établie par les conventions conclues à ce sujet entre les puissances de l'Entente, leurs adversaires et certains de leurs alliés (1).

Il accordait au nord d'Alexandrette, une rectification de frontière, sensible surtout d'ailleurs de l'est d'Alep à la Mésopotamie, adoptait pour les transports militaires par chemin de fer, une rédaction laissant champ libre à maintes discussions, et renonçait au paragraphe G de l'accord de Londres précisant la série des concessions économiques reconnues à la France.

Seule, une lettre de Youssouf Kemal bey à M. Franklin-Bouillon, en indiquait l'octroi futur avec les meilleures assurances, *mais sans plus*. Le hâtif accord d'Angora, « accord de confiance » (2), produit de négociations où nulle ligne continue et ferme n'avait été suivie de part et d'autre, mais qui *terminait un état de guerre déplorable, appelait un développement politique de grande envergure entre les deux parties et de la part de la France une éner-*

(1) Le paragraphe 6 de l'accord de Londres disait : « Engagement de protéger les minorités ethniques, de leur garantir l'égalité absolue des droits à tous égards et de tenir compte, dans une mesure équitable, de la quotité des populations, pour l'établissement, dans les régions à population mixte, d'un équilibre pour la constitution de la gendarmerie et de l'administration municipale. »

(2) Comme l'a qualifié l'écrivain politique de talent qu'est Mr « Saint-Brice ».

gie et une autorité qui auraient eu à s'exercer là-bas, comme ici!.... (1).

C'est là contre quoi s'insurgea immédiatement le Cabinet britannique, inquiet des conséquences d'une pareille orientation vis-à-vis de ses vastes desseins.

Mais il se heurta cette fois à la volonté française nettement exprimée par M. Poincaré; celui-ci, le 23 septembre 1922 refusait de participer à de nouvelles aventures, et poursuivant le « redressement » commencé en avril reprenait avec le Comte Sforza l'attitude loyale et sage qui seule convenait en Orient et dont nous avions cru devoir préconiser l'adoption dès juillet 1920.

Dans le réglement nouveau des affaires d'Orient dont la nécessité s'est clairement manifestée aux puissances occidentales, et qui sera examiné dans les pages suivantes, des concessions raisonnables devront être faites à la Turquie; après toutes celles consenties jusqu'ici dans un but de paix. par les gouvernements qui se sont succédés à Paris depuis 1914, il est permis de supposer qu'aucun sacrifice nouveau ne sera demandé à la France, et que *la révision qui s'impose au contraire des comptes généraux* ne tardera plus désormais.

(1) Il faut ajouter encore que des conventions douanières devaient être conclues pour les frontières syriennes; elles ne le sont pas encore et les Turcs, sans doute pour exercer sur la France une pression qui *a trop souvent réussi à trop de gens*, établissent au nord d'Alep une véritable barrière qui provoque en Syrie les répercussions les plus fâcheuses.

IV

DEUXIÈME PARTIE

LE RÈGLEMENT DE LA PAIX ORIENTALE

I

SMYRNE

La revendication formulée à l'égard de Smyrne, par les Turcs, n'a jamais varié, jamais fléchi. Elle est après trois ans de discussions, aussi énergiquement intransigeante qu'au premier jour, et l'on peut dire qu'elle forme pour eux l'un des tout premiers objectifs visés par la lutte ardente et meurtrière qu'ils ont soutenue en Anatolie.

Leur acharnement tient sans doute, autant qu'à la race des populations du Vilayet, à la position géographique de la ville qualifiée tour à tour par des poètes et des économistes, sensibles au lyrisme oriental « la perle de l'Egée », « le poumon, l'œil ou la fenêtre » de l'Anatolie.

Smyrne constitue, en effet, l'un des plus grands entrepôts du Levant, et le véritable débouché de l'Asie Mineure dont elle draîne l'activité commerciale par les lignes de Magnésie, Karassi, Panderma (parallèle au littoral), d'Aidin, Denizli, Isbarta, vers le sud, d'Ouchak à Kara-Hissar (où est placé l'embranchement de la grande voie ferrée Constantinople-Golfe persique (par Ismidt-Eski-Cheihr (embranchement d'Angora), Kutahia-Afioun-Karahissar-Koniah-Eregli, les portes de Cilicie.....)

Si les Turcs tiennent à garder Smyrne (1), les Grecs ne sont pas moins ardents à la réclamer au nom des traditions helléniques (2), des intérêts engagés par eux dans la vie économique de la ville d'une importante agglomération de leurs nationaux, considérée en Grèce comme une majorité.

*
* *

Invité (non sans l'avoir sans doute sollicité) par le Conseil suprême, en avril 1919, à occuper Smyrne, en exécution de l'art. 7 de la Convention d'armistice du 30 ocotobre 1918 (autorisant les Alliés à installer des garnisons aux points stratégiques désignés par eux), le gouvernement grec étendit largement cette

(1) Un bref rappel historique n'est pas inutile ici pour préciser les bases revendiquées par les deux belligérants. La légende attribue aux Ephésiens, la fondation de Smyrne tandis qu'Hérodote la suppose œuvre des Eoliens; après une victorieuse résistance opposée à Gygès, roi de Lydie, elle fut prise et saccagée par Allyate en 627 avant Jésus-Christ. Reconstruite par Antigone à quelque distance de son emplacement primitif et agrandie par Lysimaque, elle devint l'alliée de Mithridate, roi de Pont, qui la combla de privilèges, puis le chef-lieu d'un important district, dès les premiers temps de l'empire romain. Fort éprouvée par des tremblements de terre en 180 après Jésus-Christ, elle retrouva sa splendeur grâce à Marc-Aurèle, passa sous le sceptre des empereurs d'Orient et fut emportée en 1084 par les turcs Seldjoucides. Reprise par Jean Ducas, général de l'Empire en 1097, elle retombait aux mains des Ottomans en 1322. Arrachée encore aux musulmans, à diverses reprises, notamment par les chevaliers hospitaliers, les cypriotes et les troupes du Saint-Siège en 1371, elle était saccagée en 1402 par Tamerlan et définitivement conquise par les Turcs en 1422.

(2) Les éléments directeurs grecs ont une façon bien spéciale de soulver l'enthousiasme des populations. Le métropolite Mgr Chrisostome n'adressa-t-il pas en juin 1922 à la population orthodoxe de Smyrne une lettre contenant l'ordre d'avoir à verser une somme fixée d'avance pour l'armée hellénique.

occupation, suivant les décisions de la conférence de Boulogne (9-22 juin 1920).

Le principe du « fait accompli » jouait donc avant l'élaboration des traités définitifs et sur un terrain particulièrement dangereux. Il donnait aux Grecs un séduisant argument à faire valoir le jour des négociations générales, et aux Turcs le meilleur prétexte pour recourir à la force dans le but de mettre à leur tour les grandes puissances devant autant de « faits accomplis » que possible ! L'hostilité particulière des Hellènes et des Ottomans, transformait en effet la signification de cette application locale de l'armistice.

Le traité de Sèvres vint, fort peu de temps après, consacrer cette interprêtation.

Laissant la ville de Smyrne et les territoires environnants (définis à l'art. 67, section IV) sous la suzeraineté nominale du Sultan, il en confiait l'administration, avec tous les droits de la souveraineté, au gouvernement hellène. Celui-ci, obligé cependant de se conformer aux dispositions (à stipuler) d'un traité particulier quant à la protection des minorités (art. 75 et 84) et à celle convenue pour l'ensemble des territoires en jeu, sur le chapitre du transit, par un statut spécial (part. XI), devait procéder à l'élection d'un Parlement local.

L'assemblée élue sur un mode de représentation proportionnelle non précisée d'ailleurs voyait ses rapports avec l'administration grecque, réglés par cette administration elle-même (art. 73). Deux articles enlevaient toute espèce de doute sur l'annexion

effective de Smyrne et de son vilayet au royaume de Grèce.

Du point de vue de la nationalité (art. 79), les habitants de la ville de Smyrne et du territoire décrit à l'art. 66, qui sont de nationalité ottomane et qui ne peuvent, en vertu des dispositions du présent traité se prévaloir d'aucune autre nationalité, seront assimilés à tous égards aux ressortissants helléniques. Leur protection diplomatique et consulaire à l'étranger sera assurée par la Grèce.

L'art. 83 stipulait qu'après une période de cinq ans, depuis la mise en vigueur du traité, le Parlement local pourrait demander à la « Société des Nations », sous réserve d'un plébiscite requis par celle-ci, l'incorporation définitive du Vilayet, au royaume de Grèce. L'hypothèse adverse d'un rattachement réel à la Turquie n'était même pas envisagé.

On sait comment, dès la Conférence de Londres, en février 1921, les Alliés, révisant une première fois ces clauses, proposèrent aux belligérants, l'évacuation de la région de Smyrne, sauf de la ville, par les troupes grecques, la constitution pour la province elle-même d'une gendarmerie indigène commandée par des officiers alliés, la présence, avec un régime d'autonomie, d'un gouverneur chrétien, désigné par la « Société des Nations », la liberté du port, et la possibilité d'une *révision totale* de ce nouveau statut, après un délai de cinq ans, sur une demande adressée à la S. D. N.

Les deux parties, après avoir refusé de se résoudre

à ce compromis, ayant préféré le recours aux armes, il ne semble pas que l'on puisse y revenir aujourd'hui.

L'irréductibilité des Turcs se montre tenace; elle n'a rien qui doive surprendre. Ils ont trop vu l'importance économique et stratégique de Smyrne (1), vis-à-vis de l'Anatolie qui demeure leur base de résistance à toute entreprise étrangère, pour y renoncer. La victorieuse entrée des troupes de Mustapha Kemal dont la valeur s'est affirmée une fois de plus, a changé l'ordre des « faits établis » ; le retour de Smyrne à l'Empire ottoman en est un.

Mais les puissances occidentales ne sauraient oublier leur devoir de protection envers leurs nationaux et les minorités chrétiennes. La Turquie doit comprendre que si en 1914 ces garanties leur semblaient encore nécessaires, à plus forte raison dans l'atmosphère actuelle, fiévreuse et surchauffée, elles ne peuvent pour leur propre dignité comme dans l'intérêt même des Ottomans, laisser s'affronter, après de tels bouleversements, des éléments aussi aisément excitables.

Il apparaît donc que des dispositions précises de garantie et de surveillance doivent être inscrites, pour les buts précités, dans le Traité de Paix (2).

---

(1) On consultera avec fruit, au sujet de Smyrne, le chapitre que lui consacre M. de Zara dans son livre : *L'Olivier sanglant.*

(2) Jusqu'à sa signature au moins, la présence d'éléments alliés français et italiens, est sans nul doute nécessaire.

II

CONSTANTINOPLE

Occupée par les contingents alliés dans les conditions précédemment exposées, après l'armistice du 30 octobre 1918, et soumise au commandement britannique, depuis le 16 mars 1920, Constantinople, siège du khalifat et capitale de l'Empire ottoman, a vu son statut défini après les conventions de San-Remo par le Traité de Sèvres.

La question du maintien des Turcs en Europe s'était posée et fortement.

Du point de vue historique absolu, sur quoi sont justement fondés tous les droits des peuples à la possession d'une terre maternelle, les Ottomans ne pouvaient, en effet disait-on, émettre une prétention valable. Ils n'avaient pas été parmi les premiers indigènes de ces contrées, plus que parmi ses premiers occupants ; ils n'avaient point collaboré à la naissance de la ville, et n'avaient rien eu à faire avec le développement ou la défense de sa civilisation (1).

(1) Fondée au VIe siècle avant Jésus-Christ, Byzance fut occupée tour à tour par les Athéniens, les Spartiates, les Perses de Darius Ier, les Macédoniens d'Alexandre-le-Grand. Annexée à l'Empire romain sous Claude, elle fut rasée par Pescennius Niger en 193 après Jésus-Christ et reconstruite sous Caracalla. Devenue en 325, capitale de l'empire, par décision de l'empereur Constantin, elle rayonna dès ce moment d'un incomparable éclat. Attaquée par les Avars, les Bulgares, les Touraniens les plus divers et les Slaves de Russie, elle résista victorieusement à tous. En 395, à la mort de Théodose, l'Empire romain étant séparé en Empire d'Occident et Empire d'Orient, elle resta capitale de ce dernier. En 457, à la dynastie théodosienne succéda une

Il faut attendre sept siècles pour les voir, envieux de sa gloire et de sa splendeur, l'attaquer avec rage, l'emporter enfin après trois rudes assauts, la piller et l'inonder de sang.

Installés en Europe par conquête, ils devaient quitter, après leur défaite, les contrées où la seule force des armes leur avait permis de s'implanter jadis.

A cet argument, et sans en méconnaître la valeur, de bons esprits croyaient pouvoir répondre qu'une possession de quatre cent soixante-sept ans constituait bien un droit non dénué d'importance, que les puissances européennes n'avaient pas dénié ce droit, jusqu'en 1920, encore qu'elles eussent reconnu l'indépendance légitime des Etats balkaniques, et que les sultans avaient auréolé eux aussi la vieille cité d'un éclat prestigieux.

Ils notaient encore que l'immigration turque en Thrace orientale surtout, permettait de penser que la terre était maintenant et depuis longtemps, pour la plus forte part entre leurs mains et que c'était là une tangible réalité.

Ces observateurs impartiaux ajoutaient que si l'on

dynastie de Thrace qui régna jusqu'en 518; celle de Justinien, de Macédoine la remplaça de 518 à 610, puis celles d'Héraclius de 610 à 717, des Isauriens de 717 à 867, des Macédoniens encore, de 867 à 1057, des Comnènes, Ducas et Ange, de 1057 à 1204. La dynastie grecque s'étant, par son attitude ondoyante et souvent favorable aux infidèles, attiré l'hostilité des Croisés, ceux-ci s'emparèrent de Constantinople en 1204 et y régnèrent (Flandre, Courtenay, Brienne) jusqu'en 1261. Après une périore d'anarchie, les Paléologues accédèrent au pouvoir; ils le conservèrent près de deux siècles. En 1453, malgré l'héroïque résistance de Constantin Dracosès, Constantinople tombait entre les mains de Mahomet II. Cf. Le bel ouvrage de M. G. Schlumberger (de l'Institut) : *Le siège et la prise de Constantinople*. (Plon, 1922).

recherchait les titres de possession de Constantinople, avant le drame de 1453, on se trouverait en face d'inextricables difficultés soulevées par la présence successive des Mégariens, des Perses, des Athéniens, des Macédoniens, des Romains, des Grecs (d'origine variée, classés sous ce nom, nés en Dalmatie, en Grèce, en Thrace, en Macédoine ou en Afrique), et des Celto-Latins (Français, Flamands, Wallons)!

Ils signalaient enfin que les Musulmans, grâce à une religion qui ne dessert d'ailleurs pas leurs intérêts politiques, avaient fait de Constantinople une ville sainte, et que l'Europe en général et la France en particulier, ne songeaient certainement pas à maltraiter l'Islam.

Ces considérations et celle relative à l'échauffourée politique probable au cas où un héritier occidental devrait être cherché pour l'antique Byzance, décidèrent les grandes puissances, sous une impulsion française, à maintenir le trône du sultan sur les rives du Bosphore.

Trop de compétitions cependant étaient en jeu, ou plus exactement un intérêt trop marqué, pour que ce maintien conservât par le traité de Sèvres, quelque valeur.

Les clauses politiques, certaines militaires et quelques-unes économiques, annihilaient en fait cette décision de libérale apparence (1).

(1) Cf. Observations présentées à la conférence de la paix par la délégation ottomane et réponse de M. Millerand au nom des puissances, le 16 juillet 1920.

Cf. *Traité turc et verdict de l'Inde*. Bureau d'information islamique.
Cf. *Mémoire général sur les Affaires d'Orient*, page 55 (1921).

Dès l'art. 36 (premier des clauses politiques, suivant le pacte de la Société des Nations et le « tracé des frontières »), il était dit que si la Turquie venait à manquer aux engagements qu'elle allait prendre (et dont on lui faisait abondante distribution), elle pourrait être privée de sa capitale.

Celle-ci, mise par le tracé des frontières à 35 kilomètres des lignes grecques, sans aucune défense réelle puisque les forces ottomanes ne devaient pas dépasser 50.000 hommes (pour surveiller et protéger 7 millions d'habitants et 400.000 kilomètres carrés) avec une garde de 700 hommes, généreusement laissée au Sultan (article 152 et suivants), était placée, avec la zône dite des détroits (voir carte ci-jointe) sous les juridictions variées mais étendues, des Commissions internationales dites : « Commission des Détroits » (art. 38 et suivants), « Commission financière » (art. 271 et suivants), « Commission militaire » (art. 204 et suivants et « Commission « de facto » des Ambassadeurs (1) ». Des articles imprégnés de l'esprit qui avait présidé à ces dispositions générales, parsemaient le traité.

Mieux valait décréter le retour à la carte de 1453, la fin de l'Empire ottoman sur le continent européen et son refoulement en Asie Mineure.

C'eut été plus brutal mais plus franc et plus loyal.

Le ligotage et la mise en liquidation de la Turquie derrière les « grands principes » n'étaient pas dignes

(1) A la commission des Détroits et à celle des affaires financières, la Turquie aurait été représentée par un membre, à dater du jour de son admission à la Société des Nations.

des puissances qui avaient soutenu et gagné la guerre de 1914.

Si les Turcs, en se révoltant, et préférant mourir les armes à la main plutôt que d'accepter cette invraisemblable sentence, prouvèrent leur patriotisme et leur extraordinaire vitalité, les critiques et parfois les clameurs qui, en France surtout, en Italie (1), en Belgique, en Angleterre même, accueillirent la publication de cet étrange document (2), montrèrent au monde que la notion de l'honneur, celle de la mesure et du bon sens, n'étaient pas encore perdues par les peuples de la vieille Europe (3).

*
* *

Convoitée hier par la Russie des tsars, comme elle le sera sans doute par celle de demain, soviétique ou impériale, désirée par l'Angleterre, non pour elle mais pour l'exercice de son influence directe, surveillée d'un œil attentif par la Bulgarie, visée encore par la Grèce, et désespérément défendue par les Turcs, Constantinople, gardienne de la principale voie de communication d'Europe en Asie, maîtresse de la mer Noire et dominatrice de la Méditerranée orien-

(1) On sait que cette politique de Sèvres n'était pas celle du comte Sforza. Par ailleurs, il est bon de rappeler les éloquentes protestations de Gabriele d'Annunzio contre l'attitude des puissances à l'égard de la Turquie.

(2) Ce qualificatif vise les clauses politiques générales et certaines financières fort connues, mais non les parties techniques dégagées de cet esprit hostile et rédigées par des experts éminents.

(3) Cf. On aimerait citer plus longuement les remarquables articles de MM. Jacques Bainville, Jacques Roujon, Saint-Brice et Ph. de Zara.

tale, demeure une des positions stratégiques les plus formidables du monde.

Les riverains de la mer Noire aussi bien que les nations occidentales, sont donc intéressés à l'orientation de son possesseur et ne peuvent se dépouiller à cet égard de la plus naturelle susceptibilité politique.

Toutes ces puissances (et les empires centraux) auraient aimé s'installer un jour sur le Bosphore, et certaines d'entre elles n'y ont peut-être pas absolument renoncé ; mais avec la France et l'Italie qui n'ont guère manifesté jusqu'ici semblables velléités, elles ont dû reconnaître comme l'importance et la multiplicité des intérêts engagés, la nécessité pour elles, aucune ne pouvant régler seule le problème, d'un statut d'équilibre général.

Le point essentiel de ce statut autour duquel les diplomates de l'univers épilogueront longtemps, est celui qui marque avant toute tendance ambitieuse, une réalité actuellement vitale pour des pays entiers : la liberté des Détroits. La fermeture du passage par la Turquie en 1914, lors de son entrée en guerre aux côtés de l'Allemagne, a comme on le sait décidé les alliés à prendre des mesures décisives empêchant, quel que soit le gouvernement de Constantinople, le retour d'une semblable éventualité.

On peut bien présumer qu'à cet égard, leur volonté, parfaitement normale, ne variera point désormais (1).

(1) (Cf. Traité de Sèvres, art. 178 à 180). Voir à la partie *Détroits* de cet ouvrage.

Il importe, par ailleurs, que l'ordre et la paix règnent dans la ville et les régions environnantes et que soit assurée la sécurité des populations musulmanes et chrétiennes; ces deux conditions ne sauraient être remplies que par un gouvernement compréhensif des nécessités de la situation présente, représentatif des intérêts imprescriptibles du pays et suffisamment fort pour être à l'abri d'un coup de main extérieur.

A moins d'un rejet définitif des Turcs en Asie, la meilleure et la plus juste solution du problème semble donc, non l'installation d'un état ottoman tel que l'avait prévu le Traité de Sèvres, mais le rétablissement d'un pouvoir turc réel, indépendant et national.

Ce pouvoir paraît *incompatible* avec la conception d'une commission des détroits *omnipotente sur tous les domaines*, d'une *commission financière* gérante des moindres actes de l'État, d'une commission militaire contrôlant les plus petits déplacements des corps de gendarmerie.

Le ressort de la Commission des Détroits, où la Turquie doit être représentée, pourrait sans nul doute être restreint au contrôle de la navigation et de la situation militaire du passage. Le remplacement de la commission financière par celle fonctionnant avant la guerre, élargie au besoin, de la Dette ottomane (1), protégerait par des dispositifs à pré-

(1) Le Conseil de la Dette étant composé non arbitrairement mais au prorata des intérêts comptés, des puissances.

ciser, les intérêts alliés, sans porter atteinte à la souveraineté de l'empire (1).

Enfin, les effectifs de l'armée turque et de la garde personnelle du Sultan, reportés à des chiffres normaux, qui peuvent doubler ceux donnés par le traité de Sèvres, le droit de placer leurs troupes comme bon leur semblerait, certaines positions *hostiles* sur les frontières de Thrace et de Cilicie, étant rendu aux Ottomans avec la faculté de recourir à l'appui de missions militaires, choisies chez les alliés, permettraient à la Sublime Porte de gouverner librement la Turquie libre..

Restent les questions des frontières occidentales et les clauses politiques concernant les *Détroits*. Elles doivent être envisagées avec celle de la *Thrace*, le *principe de la protection absolue* de *Constantinople étant posé comme intangible base*.

---

(1) La Turquie ne pourra jamais admettre en effet, que le rôle du gouvernement et du parlement soit complètement annihilé

III

LES DÉTROITS

Le problème soulevé par le régime des Détroits et dont il n'est plus besoin de souligner l'importance, touche à la fois le sort de Constantinople et celui de la Thrace.

Ainsi qu'il a été déjà dit et répété, les grandes puissances qui s'en préoccupaient depuis si longtemps, ne peuvent plus, après l'expérience récente de la guerre, admettre de nouveau l'hypothèse de la fermeture des Dardanelles. Cette fermeture a été le prétexte de trop d'intrigues et de trop de luttes pour que la Turquie elle-même ne soit pas, si elle entend ses véritables intérêts, disposée à résoudre enfin le problème.

Par le traité de Sèvres, les alliés avaient adopté des mesures radicales, dont les inconvénients généraux ont été précédemment exposés.

L'étendue de la Zône des Détroits (1), (art. 178-179) (circonscrite, en Asie Mineure par une ligne joignant le golfe d'Edremid à Singirli, en passant à quelques kilomètres de Brousse, et comprise en Europe, entre la pointe extrême de la presqu'île de Gallipoli et le Kapilja Dagh), et les pouvoirs reconnus à « La Commission » (art. 38 et suivants), sem-

(1) Cf. Carte ci-jointe.

blent bien dépasser largement le but initial et légitime, poursuivi.

Les Turcs qui, sur celui-ci, s'accordent généralement avec loyauté, accepteraient le principe de non fortification des Dardanelles et le contrôle d'une commission internationale sur la liberté de navigation, formellement admise quelle que puisse être la situation générale politique ou militaire.

Par contre, ils repoussent énergiquement la conception autoritaire de la zône englobant particulièrement le Bosphore et Constantinople et celle en ces lieux surtout, de la commission prévue à Sèvres.

Ne pouvant supporter la pensée de voir leur capitale soumise, protégée même, en permanence par des troupes étrangères, d'autant qu'au sein de celles-ci figureraient des éléments grecs, les Ottomans réclament donc le maintien sur les territoires en litige, de la souveraineté turque avec tous ses droits, sauf ceux d'établissement militaire pour la flèche de Gallipoli.

Les alliés cependant ne sauraient guère prendre la promesse d'un gouvernement comme seule garantie de l'exécution de ses engagements actuels, en un cas aussi périlleux que celui-ci.

Il leur faut, au moins pour un certain laps de temps, établir une situation telle que la tentation de rompre ces liens ne vienne à personne, pas plus aux Ottomans qu'à d'autres.

Or, la maîtrise des Détroits ne peut désormais être uniquement assurée, comme on l'a cru longtemps et comme l'Angleterre l'a prouvé en 1877, par la pré-

sence d'une flotte de guerre. L'arrivée rapide sur deux rives si rapprochées, de troupes non seulement munies d'artillerie mais d'abord d'aviation, permettrait de rendre presque inefficace l'action d'une escadre engagée dans ce couloir. Une base continentale semble donc devoir figurer encore dans les projets de règlement des grandes puissances ; mieux que la côte asiatique, la péninsule de Gallipoli s'y prête, par sa forme facilitant le ravitaillement maritime, défendue par quatre lignes de retranchements entre Kavak et Boulaïr, évitant la constitution sur le territoire oriental d'une enclave étrangère.

Peut-être, en tenant compte à la fois des revendication turques portant sur la défense immédiate et la situation normale de Constantinople, et des désirs essentiels formulés par les alliés (1) pourrait-on trouver, malgré l'animosité des esprits, un terrain d'entente actuelle.

La liberté des Détroits proclamée comme elle l'a été à l'art. 73 du traité de Sèvres, par les Hautes Parties contractantes, et pour tous, pourrait être en outre assurée par le fonctionnement d'une commission de contrôle où la Turquie serait représentée avec voix délibérative, comme les états riverains de la mer Noire (2).

(1) Il faut songer que le gouvernement britannique se refusera énergiquement à laisser les Dardanelles à la seule disposition des Turcs.

(2) C'est prévoir la rentrée de la Russie dans le concert européen ; il apparaît nécessaire de l'envisager nettement et dès maintenant, pour le moment où son état intérieur lui permettra de reprendre sa place que les bolchevickis lui ont fait perdre depuis Brest-Litowski.

Une zône à délimiter vis-à-vis de l'intérieur, allant d'un point à fixer vers Baba-Barun à Kurshunlu (Est de Panderma) serait démilitarisée ainsi que la presqu'île d'Artaki, les îles d'Imbros, Tenedos, Samothrace et Mytilène, le littoral de la mer de Marmara jusqu'à Rodosto. La péninsule de Gallipoli comprise dans ce tracé général recevrait une garnison *interalliée* (1), soit une garnison *alliée*, à *l'exception* des *troupes grecques, bulgares, roumaines ou serbes.* La *suzeraineté ottomane, dans ce cas, se verrait rétablie sur ces régions.*

On pourrait concevoir encore d'*autres combinaisons* suivant les frontières de la Thrace, primordiale en la matière, des points de vue, économique et stratégique.

---

(1) Le système des organisations internationales ou même simplement interalliées présente, à la vérité, de graves inconvénients ; on l'a vu en Haute Silésie : elles entretiennent souvent des foyers de dissentiment, et l'on comprend la répugnance de M. Jacques Bainville, à leur endroit. La France qui obtient assez aisément la présidence de ces commissions et se voit, aussi facilement, mise en minorité a jusqu'ici endossé les responsabilités des uns ou des autres sans grand profit. Cependant, il est des cas où, loyalement, la solution de la commission dite « interalliée » semble la plus acceptable actuellement pour tous. Chacun en défendant ses propres intérêts doit, pour la paix générale, tenir compte de ceux de ses voisins !

IV

LA THRACE

Presqu'aussi important que celui des Détroits, le sort de la Thrace n'a pas été moins disputé, pour des raisons analogues.

Centres vitaux de la péninsule balkanique, la Thrace et la Macédoine (1), n'ont cessé depuis l'antiquité de voir se dérouler sur leur sol des luttes ardentes et que les récentes conventions diplomatiques ne semblent pas devoir contribuer à éteindre le moins du monde.

Berceaux de races énergiques douées des plus viriles et des plus tenaces qualités (2) et dont Alexandre le Grand fit la base et l'instrument de ses expéditions victorieuses, ces contrées fécondes ne pouvaient manquer d'être, entre les possesseurs de comptoirs maritimes, les maîtres de l'Hellade, ceux de Constantinople, les occidentaux de la Méditerranée et d'Europe Centrale, et les Slaves débouchant du nord-est, un perpétuel champ de bataille.

La valeur de leurs terres, celle de leur position géographique, joignant l'Egée et la mer Noire, s'ap-

(1) Il ne nous appartient pas de traiter ici la question de Macédoine, comme elle le mériterait ; il importe cependant de la noter de nouveau dans ses grandes lignes, avant que d'en remettre l'examen approfondi sur le tapis des conférences.

(2) Les Thraces que Thucydide ne veut pas plus confondre que Strabon avec les Illyriens et les Scythes, étaient considérés par ces deux auteurs comme un peuple magnifiquement doué, malgré l'état encore peu avancé de sa civilisation.

prochant de l'Adriatique, l'antagonisme des peuples qui les parcoururent, perpétuèrent des conflits dont le fond n'a guère varié (1).

Créateurs du premier état barbare indépendant, après la grande poussée tourano-slave du ve siècle, s'étant assimilés peu à peu depuis cette époque une importante part de la population thraco-macédocienne, les Bulgares, concentrés autour de Preslav, capitale de Siméon, d'Ochrida, celle de Samuel, ou de leur moderne Sofia, n'ont cessé, après avoir longtemps jeté sur Byzance des regards enflammés, de rechercher la possession de ces territoires : la Macédoine représentant pour eux un sol quasi-sacré par les souvenirs que des générations successives y ont accumulés, la Thrace y ajoutant un intérêt économique vital pour les soustraire, par l'accès à l'Egée, à la tutelle de la mer Noire.

Dans l'Ouest, on sait comment les Serbes, plus slaves que les Bulgares, groupés en Serbie et sur le nord macédonien, maîtres eux aussi sous Douchan le Fort (2), de la Macédoine, de l'Epire et de la Thrace, longtemps étouffés ensuite dans l'intérieur des terres, ont successivement regardé les ports de la mer Egée.

Enfin les possesseurs du Bosphore, byzantins,

(1) Nous en avons exposé une part, en ce qui touche les affaires centrales des Balkans, dans une étude publiée en 1913, intitulée : *Les Balkans en flammes*.

(2) Etienne Douchan dit « Le Fort », de la dynastie des Nemanitch, proclamé en 1336 empereur des Serbes, avait réuni à sa couronne la Serbie, la Bosnie, la Croatie, la Dalmatie, l'Herzégovine, l'Albanie, la Thessalie, la Macédoine et la Thrace.

latins ou turcs, n'ont jamais abandonné leurs prétentions vers ces régions balkaniques et particulièrement vers la Thrace; se fondant sur des considérations ethniques (pour les uns par les établissements de commerce grecs sur le littoral et les autres une forte immigration turque dans l'intérieur) et stratégiques (défense de Constantinople et des Détroits) ils ont toujours voulu conserver un large domaine continental européen.

Les Ottomans ont joint à ce point de vue une revendication d'ordre religieux touchant Andrinople qu'ils déclarent « ville sainte de l'Islam », où ils vénèrent le tombeau de Sélim le Conquérant.

Revendiquant enfin l'héritage de l'empire d'Orient qu'elle n'a cependant créé, ni dominé, la Grèce moderne aspire, sur cet argument et sur celui de la persistante présence de ses compatriotes, à l'annexion d'un territoire dont elle a fixé apparemment le minimum à la Macédoine du sud (avec les vallées du Vardar, de la Strouma et de la Mesta) et dont le maximum demeure soumis a la plus aimable fantaisie.

***

Le jeu de ces différents éléments, influencé par les intérêts des puissances occidentales, a provoqué depuis cinquante ans, est-il besoin de le rappeler, cinq guerres (1) et donné lieu à la composition de

(1) La guerre russo-turque en 1877-1878 ; la guerre serbo-bulgare en 1885 ; la guerre balkano-turque en 1912-1913 ; la guerre serbo-gréco-bulgare en 1913 ; la guerre générale de 1914.

six traités (1), sans compter ceux de 1919-1920.

Le premier de ces accords, celui de San-Stéfano, plaçait une large partie de la Thrace orientale, avec Eski-Baba et Lule-Burgas, sous la souveraineté bulgare, laissant Andrinople à la Turquie ; celui de Londres, le 30 mai 1913, après la victorieuse campagne du général Savoff ramenait les Ottomans à la ligne Enos-Midia. Le dernier, signé à Constantinople le 29 septembre 1913, complétant celui de Bucarest, fort peu équitable d'ailleurs, reportait la Turquie à Andrinople qu'elle garantissait par la possession, au nord-est de Kirk-Kilissé, au sud-ouest d'Ortakeuj et de Dimotika. La Bulgarie qui avait perdu la Macédoine à Bucarest, ne conservait donc plus qu'un accès de second ordre à la mer (2), à la merci d'un coup de main. Le Sultan, par contre, retrouvait un territoire qui lui assurait davantage encore que la sécurité de sa capitale et des Détroits.

On sait comment, durant les négociations menées

(1) Les traités de San Stefano en 1878, de Berlin en juillet 1878, de Pirot en 1885, de Londres en mai 1913, de Bucarest en août 1913, de Constantinople en septembre 1913.

(2) En 1913, tandis que les menées allemandes se faisaient de plus en plus dominatrices en Turquie et que le cabinet de Berlin ne cachait pas son désir de s'appuyer sur l'Empire ottoman, trop négligé peut-être par l'Entente, nous estimions nécessaire pour les intérêts français, alors que la Bulgarie pouvait rester accessible à notre influence, de favoriser le débouché bulgare vers l'Egée et de modérer en Thrace les reprises d'une Turquie si peu favorablement disposée. Privée de Cavalla, prise entre la Turquie suivant les directives germaniques, une Roumanie hostile, une Grèce liée au palais de Postdam et une Serbie peu encourageante souvent, la Bulgarie était préparée à subir la pression des Empires Centraux qui devait, contre son intérêt réel d'ailleurs, l'emporter dans le désastre. (Cf. *Les Balkans en flammes* 1913).

entre l'Entente et la Bulgarie (1), au début de la grande guerre, négociations qui auraient pu sans doute s'orienter très différemment sans les exigences du roi Ferdinand et les fautes de la diplomatie alliée dirigée à cet égard par la Russie, la question de la Thrace fut posée (2).

Le retour de Cavalla sous l'égide bulgare ne rencontra même pas toujours de la part de M. Venizelos, l'intransigeance manifestée depuis lors par le cabinet d'Athènes (3) et nul ne pouvait penser qu'il adopterait son attitude actuelle vis-à-vis de ces territoires.

La seule modification à la situation antérieure fut donc la convention signée le 24 août-6 septembre 1915, entre la Bulgarie et la Turquie, rendant à la première les villes d'Ortakeuj, Dimotika et Karagatch.

La Thrace qui forme un ensemble de régions homogènes, liées à la Macédoine, peut être et a été

(1) Le gouvernement bulgare a commis en 1915 une lourde faute, et que son pays se voit contraint de payer chèrement aujourd'hui, mais l'histoire de ces négociations reste à faire. On y verra les *erreurs* de la politique russe, et le rôle utile et peut-être décisif qu'eût pu jouer un grand Français, dans la plus critique période de ces conflits.

(2) Dans une note datée du 29 mai 1915, les puissances de l'Entente envisageaient le retour à la Bulgarie de la Thrace orientale jusqu'à la ligne Enos-Midia.

(3) M. S. Cosmin dans l'ouvrage, intéressant à maints égards, qu'il a consacré à la défense de la politique grecque constantinienne, a révélé l'existence de deux mémoires confidentiels remis au Roi par M. Venizelos, et dans lesquels le célèbre ministre prévoyait l'hypothèse d'une cession des provinces de Drama-Cavalla, à la Bulgarie, en vue d'obtenir l'entrée en guerre de cette puissance aux côtés des alliés. (S. Cosmin, *Diplomatie et Presse*, 1921).

au cours des négociations dont elle fut l'objet durant ces dernières années, divisée en deux parties : l'*orientale*, est limitée au Nord par la frontière bulgare actuelle, à l'Est par la mer Noire, au Sud-Est par la province de Constantinople, la mer de Marmara et les Dardanelles, au Sud par la mer Egée, à l'Ouest par la Maritza ; l'*occidentale* a pour bornes *aujourd'hui*, au Nord la frontière bulgare, à l'Ouest la vallée de la Strouma (le Strymon antique) au Sud la frontière grecque de 1913 et la mer Egée, à l'Est la Maritza.

Thrace occidentale. — Laissée à la Bulgarie par l'art. 1er du protocole d'armistice du 29 septembre 1918, la Thrace occidentale était, sur les désirs du gouvernement britannique, évacuée par les troupes bulgares en octobre 1919, tandis que des contingents helléniques s'installaient dans le district de Xanthi.

Le traité de Neuilly, signé le 27 novembre 1919, fixait la frontière bulgaro-grecque, en termes catégoriques, de la cote 1253 de Belahitza-Planina à la cote 1587 (Dibikli), puis « suivant la frontière de 1913 », celle-ci descendant jusqu'au rivage à Karishaban Burnu (1). Les territoires situés à l'Est de

(1) « 2° Avec la Grèce d'un point ci-dessus défini et jusqu'au point où la frontière de 1913 quitte la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Mesta-Karasu au sud et de la Maritza (Marica) au nord, aux environs de la côte 1587 (Dibikli):

La frontière de 1913 entre la Bulgarie et la Grèce. 3° Au sud, avec des territoires qui seront attribués ultérieurement par les principales puissances alliées et associées.... » (Traité de Neuilly, partie II, art. 27).

cette ligne, limités au Nord par une frontière nouvelle, allant de Dibikli à la Maritza, étaient remis par la Bulgarie aux puissances alliées et associées, par l'art. 48, ainsi conçu :

La Bulgarie renonce en faveur des principales puissances alliées et associées à tous ses droits et titres sur les territoires de la Thrace qui appartenaient à la monarchie bulgare et qui, situés au-delà des nouvelles frontières de la Bulgarie telles qu'elles sont décrites à l'art. 27, 3°, partie II (frontières de la Bulgarie) ne sont actuellement l'objet d'aucune attribution.

La Bulgarie s'engage à reconnaître les dispositions que les principales puissances alliées et associées prendront realtivement à ces territoires, notamment en ce qui concerne la nationalité des habitants.

Les principales puissances alliées et associées s'engagent à ce que la liberté des débouchés économiques de la Bulgarie sur la mer Egée, soit garantie.

Les conditions de cette garantie seront fixées ultérieurement.

Si la Bulgarie s'engageait donc à remettre la Thrace occidentale aux grandes puissances, elle était en droit, vu l'expression formelle de l'art. 27 fixant sa frontière avec la *Grèce*, de croire impossible l'hypothèse d'une rétrocession de cette région aux Hellènes, sauf en cas de « fait nouveau » modifiant le traité.

Cette spécification notée par l'art. 27, et l'état particulier des rapports bulgaro-grecs qui, avec les conditions ethniques, économiques et politiques du pays, avaient porté les Puissances à écarter du traité le rectangle thracien, semblaient juridiquement et

suivant la plus stricte logique, impliquer pour l'avenir toutes les solutions, excepté celle d'une annexion au royaume de Grèce.

Cette annexion n'étant pas prononcée, et n'ayant aucune raison de l'être d'aillleurs, le 27 novembre 1919, rien, sauf un vœu des populations, ou une nouvelle crise politique, ne la devait plus justifier.

L'attitude du Conseil suprême paraissait du reste conforme à cet esprit, en instituant, dès le 28 octobre 1919, pour ce lambeau de Thrace occidentale, un régime provisoire interallié (1).

Il était d'une importance capitale au point de vue des intérêts poursuivis par la politique française en Orient, de présenter à la conférence de la paix une œuvre accomplie, pacification de la province, de manière à satisfaire les aspirations des différentes populations habitant le

(1) L'arrêté du 29 décembre 1919 disait notamment:

Art. 1. — Les puissances alliées ont chargé le général Franchet d'Esperey, commandant en chef des armées alliées en Orient :

1) de l'évacuation par les Bulgares, de la Thrace occidentale, telle qu'elle est définie par l'art. 48 des conditions de paix avec la Bulgarie.

2) de l'administration en leur nom de cette région.

Art. 6. — Le territoire de la Thrace est divisé en deux cercles, celui de Gumuldjina et celui de Kara-Agatch. Les cercles sont eux-mêmes subdivisés en districts ayant leurs sièges respectifs à :

Xanthie Gumuldjina Dédé-Agatch	Cercle de Gumuldjina
Saflou Dimotika Kara Agatch	Cercle de Kara Agatch.

Art. 10. — Le gouvernement de la Thrace interalliée étant interallié, la langue officielle sera la langue diplomatique (langue française).

(On traduira les textes en plusieurs langues).

pays. Il fallait dans l'espace de quelques mois, démontrer au monde que ce pays ayant subi, dans un bref délai, pulsieurs dominations, ayant beaucoup souffert du gâchis politique, ayant perdu toute foi dans un meilleur avenir, pouvait, avec de la bonne volonté et la garantie de son indépendance, entrer rapidement dans la voie de son développement paisible et d'un travail fécond. Les différentes populations de la Thrace devaient trouver dans le régime interallié ou dans une combinaison similaire, d'autonomie locale, la seule possibilité de tirer le pays de son état actuel indéterminé. Voilà le problème qu'avait à résoudre ici en Thrace, la politique française représentée par les officiers français, maîtres souverains du pays. (Iv. Altinoff, ancien secrétaire général de la Direction des Finances de la Thrace interalliée, « La Thrace interalliée »).

Ces remarquables paroles définissent parfaitement la situation qui n'était pas sans périls.

En dépit des difficultés nées des bouleversements successifs du pays et d'une ambiance orageuse, le général Charpy et ses collaborateurs, assistés également d'un détachement italien et d'un escadron hindou, se mirent courageusement à l'œuvre (1).

Malgré les imperfections et les tâtonnements, inhérents à une pareille entreprise, exécutée avec

(1) Le pouvoir suprême était confié au général gouverneur. A côté de lui se trouvaient, le bureau central des affaires politiques et administratives, le conseil supérieur administratif de la Thrace avec sa commission permanente, et les directions des services administratifs.

A la tête de chaque « cercle », on voyait un contrôleur militaire, un administrateur militaire, un administrateur civil. La commune gardait son personnel municipal. Partout les fonctionnaires indigènes étaient appelés à jouer un rôle important. Le conseil administratif, formant une première représentation du pays, comprenait quinze membres nommés par le gouverneur et pris au sein des notabilités du pays. C'était là véritablement un gouvernement en réduction.

des moyens restreints et si l'on peut dire « de fortune », ils aboutissaient en six mois à des résultats extraordinaires. L'ordre était affirmé dans tout le pays (1) : les Postes, les Finances (2), la Justice, remises sur pied, l'exercice des cultes librement assuré, les conditions morales et matérielles de la vie rétablies (3).

Le 4 avril 1920, jour de l'ouverture du Conseil supérieur administratif, les délégués turcs et bulgares présentaient au général une pétition ayant trait au sort futur de la Thrace, et obtenaient l'envoi aux capitales occidentales du télégramme suivant :

A l'occasion de l'ouverture solennelle de la session du Conseil supérieur administratif de la Thrace occidentale, les habitants turcs et bulgares de Gumuldjina réunis au nombre de 10.000 personnes, se sont rendus devant le siège du gouvernement où ils ont frénétiquement acclamé le général gouverneur de la Thrace, le général Charpy, et lui remirent une pétition signée des notables du pays avec la teneur suivante :

1° En reconnaissance de l'impartialité et de l'équité manifestées par vous à l'égard de la population thracéenne composée de nationalités différentes, et en remerciement de l'ordre exemplaire établi par votre gouvernement dans le pays, conformément aux lois et à l'équité,

(1) Une gendarmerie indigène, sous le haut commandement d'officiers français, assurait l'ordre sans incidents.

(2) Le budget local suffisait à faire face aux dépenses du petit Etat. Il bouclait en mai 1920, son premier exercice avec un excédent de plusieurs millions de levas !

(3) Des décrets ayant trait à l'organisation provisoire des postes et des cours de monnaie, étaient rendus les 27 et 28 octobre 1919, de l'état civil le 31 octobre 1919, des cultes le 26 novembre 1919, de la justice les 2 décembre 1919 et 21 janvier 1920.

nous vous exprimons la sincère gratitude de cette population ;

« 2° Nous considérons comme un deuxième devoir de vous exprimer notre profonde satisfaction quant à votre désir de hâter l'ouverture du conseil supérieur administratif de la Thrace, créé dans le but d'assurer la participation de la population indigène dans l'administration du pays, espérant que sous peu de temps le conseil administratif sera remplacé par une assemblée élective ;

3° Très inquiets en ce qui concerne le sort futur de notre patrie, mais ayant pleine confiance dans les principes proclamés par les grandes puissances, nous profitons de l'occasion pour vous prier de vouloir bien être l'interprète de notre volonté inébranlable de vivre sous un régime autonome, sous le protectorat de la France ou d'une autre des grandes puissances.

Ayant ainsi édifié les bases de son œuvre, rendu la sécurité aux populations de la Thrace, dont le concours lui venait chaque jour davantage et dont la satisfaction s'était si clairement exprimée le général Charpy s'apprêtait à développer son vaste programme constructif, économique et politique.

Après de tels résultats, les meilleurs espoirs étaient permis. Des routes nouvelles étaient tracées, les villages détruits se relevaient, la création, après les écoles primaires, de collèges d'enseignement secondaire, était envisagée en même temps que se préparait, grâce aux ressources du pays, la fondation d'une banque agricole de Thrace (1).

Ces travaux, fruits d'un labeur incessant et d'une collaboration cordiale et pacificatrice, devaient suc-

(1) On consultera avec intérêt les travaux du Comte Bégouen, de MM. Paul Gentizon, Jacques Bourcart, Raoul Sigriest.

comber non sous les tempêtes des guerres ou l'orage des révolutions, mais le souffle d'une voix habile, au sein d'une de ces conférences internationales qui se sont périodiquement donné mandat de remplacer « pour le plus grand bien des peuples », la vieille et discrète diplomatie.

A San-Remo, en avril 1920, le gouvernement grec dont les troupes occupaient le district de Xanthie, depuis octobre 1919, obtenait, par les bons offices de sir David Lloyd George et de lord Curzon, l'autorisation de s'installer dans la Thrace entière, à titre provisoire il est vrai, mais au nom des grandes puissances.

Le 28 mai 1920, le général Charpy (1) quittait Gumuldjina, accompagné par les regrets et les sympathies unanimes des populations thracéennes angoissées.

Celles-ci, dont les craintes ne semblent avoir été que trop justifiées, ne tardèrent point, dès les premiers actes des fonctionnaires hellènes, à protester par tous les moyens en leurs pouvoirs, contre l'administration nouvelle.

Emeutes, pétitions, manifestations de toutes sortes, se succédèrent dès lors sans interruption, tandis qu'un lamentable exode reprenait avec plus de désespoir, vers les Rhodopes et vers la Bulgarie.

(1) Le général Charpy avait été entouré par le commandant R. Lespinasse, M. Rousselle, M. Cabas, le médecin principal Faure, le lieutenant-colonel Saramito, le commandant Gay, le trésorier-payeur Charpateau, le capitaine Angelergues, le général Léonardopoulos (à Xanthie), le colonel Dore, le colonel Rondeney, le lieutenant-colonel Vicq, les commandants Rabut, Faure, Berger, Cornet, Dousset.



Il n'est pas possible d'entrer ici dans le domaine attristant et poignant parfois des plaintes qui n'ont cessé de retentir, depuis deux ans, de l'Adriatique à la mer Noire.

Pour l'honneur des grandes puissances, une commission d'enquête en devra recueillir les dossiers, d'où qu'ils viennent et en exiger le juste réglement.

Cela posé, il importe maintenant d'établir aux Balkans un régime qui porte remède à ces crises douloureuses dont nul esprit soucieux d'équité, ne saurait se désintéresser.



On a écrit et dit que la Thrace avait été annexée à la Grèce, par le traité de Sèvres, et que cet instrument diplomatique y justifiait définitivement la présence des troupes helléniques, et les droits du gouvernement grec.

Ce n'est pas tout à fait exact ; une précision s'impose.

L'art. 84 (premier paragraphe) du traité de Sèvres ainsi conçu :

Sous réserves des frontières attribuées à la Bulgarie par le traité de paix signé à Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 1919, la Turquie renonce en faveur de la Grèce, à tous droits et titres sur les territoires de l'ancien empire ottoman, situés en Europe au-delà des frontières de la Turquie fixées par le présent traité.

impliquant l'abandon par la Turquie de ses droits sur les territoires européens, sous *réserves* des fron-

tières fixées avec la Bulgarie à Neuilly, ne pouvait signifier la remise de la Thrace au royaume de Grèce, puisque, en *ce qui concerne au moins* le *rectangle occidental,* son sort était formellement réservé par l'accord de Neuilly (1).

L'occupation hellénique semble donc fort insuffisante, n'étant même pas étayée par le traité le plus favorable aux intérêts anglo-grecs, et le moins valable d'ailleurs, pour justifier aujourd'hui le passage direct ou déguisé de cette région sous le sceptre du roi Constantin (2).



L'on sait quelles sont les vues du cabinet d'Athènes sur ces régions, et comment les soutient celui de Londres. Ce dernier qui s'en servirait volontiers pour opérer par Salonique, Cavalla, Porto-Lagos et Dedé-Agatch, le contrôle des mouvements économiques et politiques des Balkans intérieurs, ne peut se résigner à reconnaître la fragilité de la thèse hellénique (3).

L'Italie, par contre, n'ayant rien à gagner au développement intensif de la Grèce, ne devrait pas

(1) Dans un mémorandum important du 5 janvier 1922, remis à Paris par le général Savoff, la Bulgarie protestait en notant des faits précis, contre le régime grec en Thrace et l'incorporation des jeunes bulgares dans l'armée hellénique.

(2) Le gouvernement grec a d'ailleurs parfaitement convenu de l'invalidité du traité de Sèvres : le 17 novembre 1921, il refusait en effet au secrétariat de la Société des Nations d'appliquer en Thrace les clauses relatives aux minorités, le traité n'étant pas ratifié.

(3) Il est juste de noter que d'importants capitaux anglais ont été engagés dans les entreprises d'exploitation de tabac, du district de Xanthi ; le gouvernement de Londres ne saurait se désintéresser de leur sort. On ne peut lui en faire grief.

voir d'un œil hostile l'arrêt de son excroissance par une Thrace, une Bulgarie et une Turquie, viables et indépendantes.

Est-il besoin de souligner ici la valeur des intérêts français en Bulgarie, où des dispositions correctes et même nettement favorables ont été constatées officiellement à plusieurs reprises depuis 1918, et par tous les officiers chargés des contrôles militaires, où les directives françaises sont accueillies, semble-t-il, loyalement, par un peuple qui mérite un appui effectif et un souverain jeune, intelligent, dont la présence est une garantie d'ordre et de stabilité, où la France peut, si elle sait le vouloir, reprendre une influence prépondérante (1)

Comment ne pas attirer de même l'attention générale sur l'importance que le gouvernement de Paris doit attacher aux affaires de Thrace ; elle ne saurait admettre pas plus que l'étouffement de la Bulgarie, la mise en exploitation de la Thrace par une administration opposée au maintien de son rayonnement et qui n'a pas fourni, jusqu'ici, les preuves d'une capacité remarquable, particulièrement dans une région *essentiellement agricole*, où *800.000 hectares attendent d'être cultivés* (2).

Ces considérations exposées, il est temps sans nul

(1) Cf. Annexe *Réparations bulgares*.
M. Lenail, député, membre de la commission des affaires étrangères a fait en mai 1922, à son retour de Bulgarie, de fort intéressantes déclarations qui viennent confirmer cette constatation.

(2) Si l'ordre régnait en Thrace, on pourrrait trouver la main-d'œuvre nécessaire et d'ailleurs, une bonne part d'agriculteurs bulgares, réfugiés en Bulgarie après le départ des alliés, reviendraient dès l'avènement d'un régime nouveau.

doute d'ajouter que ces *malheureuses contrées ont elles-mêmes un droit absolu* de *priorité* dans l'échelle des intérêts à concilier. Dès l'arrivée des contingents alliés, durant leur séjour et depuis leur départ, elles n'ont cessé de réclamer avant tout l'exclusion du régime grec, et l'installation d'un gouvernement autonome, garantissant la sécurité, l'indépendance et la prospérité du pays, à l'écart des ambitions qui s'y sont trop souvent donné libre cours (1).



Il apparaît donc urgent d'obtenir l'évacuation de ces territoires par les troupes grecques et peut-être serait-il possible alors, puisque la Thrace ne veut aller aujourd'hui à la Grèce, ni à la Turquie, ni à la Bulgarie, de constituer de la Struma à la Maritza, des Rhodopes à l'Egée, un état autonome provisoirement rétabli suivant l'armature si heureusement forgée par l'état-major français en 1919, et qui préparerait une mise au point définitive à réaliser par échelons, ou après un de ces plébiscites si recherchés aujourd'hui Cet état qui donnerait aux éléments turcs, bulgares et grecs et au curieux noyau catholique latin (2) leur part équitable dans la direction

(1) Un bien curieux détail vaut d'être noté : Une forte partie des notables grecs autochtones de Xanthi se serait récemment rendue chez le métropolite orthodoxe, pour protester auprès de lui contre les excès de l'administration hellénique !

(2) Il existe un noyau de 40 à 50.000 catholiques nomades, habitant l'hiver la plaine, l'été la montagne, fort riches, possesseurs d'immenses troupeaux, et dont il importe de se préoccuper ! Leur origine est des plus intéressante !

des affaires publiques, assurerait par une entente intime avec la Bulgarie, les débouchés de ce pays à la mer.

Organisée comme le fut en 1919, par l'une des grandes puissances, ou à leur défaut sous le mandat d'une nation dont les intérêts politiques ne seraient pas en jeu là-bas et dont le prestige est universel, comme la Belgique par exemple, la Thrace dont le budget suffirait à ces dépenses, où de l'avis des experts militaires et des thraciens aussi, l'ordre était établi par trois ou quatre bataillons et des cadres assez restreints (1), la Thrace qui ne cesse de réclamer la paix à laquelle elle a droit, trouvera une satisfaction qui semble devoir contribuer à la fin de la crise actuelle (2).

(1) L'expérience a été faite ! Les rapports de la mission Charpy sont là pour le prouver.

(2) Les délégués de la Thrace occidentale ont adressé aux trois ministres réunis à Paris dès le 24 mars 1922, la protestation suivante :

« Paris, le 29 mars 1922.

« Excellences,

« Les vœux des populations de la Thrace occidentale ont déjà été « soumis aux puissances alliées.

« Ces populations qui n'ont pas pris part à la guerre mondiale ne « doivent pas être plus mal traitées que les Allemands auteurs de la « catastrophe.

« Vous avez accordé à ceux-ci le plébiscite en Prusse orientale, en « Haute-Silésie, en Carinthie ; nous vous demandons simplement « d'accorder à des innocents, ce que vous avez généreusement attri- « bué à des coupables.

« Nous avons la conviction que le plébiscite exécuté sous le con- « trôle d'une commission interalliée concluera à l'autonomie de notre « pays, neutre, avec les mêmes garanties que celles accordées à la « Suisse.

« En agissant ainsi, vous contenterez Turcs, Bulgares et Grecs « autochtones, vous serez d'accord avec vos principes sur la liberté

Thrace orientale. — Moins compliquée que celle de sa voisine, l'histoire de la Thrace orientale, dont on a vu plus haut les morcellements et les reprises, par les traités de San-Stefano, de Berlin, de Londres, de Constantinople, a été comme elle, sujette aux crises nationales les plus violentes, mais directement liées cette fois, vu la proportion des éléments musulmans du pays, à celle de la Turquie

A peu près tranquille, du 30 octobre 1918 (armistice) au printemps de 1920, la Thrace orientale à l'annonce de l'occupation grecque, s'enflamma.

Après des soulèvements locaux, un Turc d'origine albanaise, Djafer-Tayar, organisa en quelques semaines, un petit corps nationaliste qui tenta de défendre Andrinople, coûte que coûte.

Mais, les moyens manquaient, les vivres et les munitions faisaient défaut, et le débarquement des grecs à Rodosto, prenait les insurgés entre deux feux. Après une série de contre-attaques héroïques, Djafer dut, le 25 juillet, arborer le drapeau blanc et la moitié de ses officiers s'enfuir en Bulgarie avec plusieurs milliers d'hommes.

Malgré les traits de clémence et de loyauté que l'on rapporte et qui sont dûs au roi Alexandre, l'administration hellénique, après ces « incidents », fort symptômatiques des opinions populaires, ne

« des peuples et vous aurez contribué à rendre la paix à une con-
« trée qui, depuis longtemps, n'en a pas connu les bienfaits.
« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très
« haute considération. « Les Délégués,
« Signé : Dr A. TEVFIK, YOUSSOUF. »

paraît pas s'être montrée plus libérale et plus habile qu'en Thrace occidentale.

Les religieux italiens et français ne disent pas avoir été beaucoup plus épargnés que les Bulgares ou les Turcs et cette étrange attitude des fonctionnaires hellènes, alla jusqu'à encourir de la « Conférence des Ambassadeurs » un rappel à l'ordre des plus précis, le 17 août 1921 (1).

Mais, comme l'a écrit un témoin « les autorités constantiniennes continuent cependant avec une désinvolture sans pareille à faire fi de la décision de la conférence des ambassadeurs alliés » (2).

Occupant la Thrace orientale, en vertu d'une autorisation donnée à San-Remo, et que seul confirme le traité de Sèvres non ratifié (déclaré non valable par le cabinet d'Athènes lui-même) le gouvernement du roi Constantin n'a réellement aucune raison décisive pour la conserver désormais.

Deux puissances, la Turquie et la Bulgarie, ont en Thrace des intérêts immédiats, et sauf certes *garanties à donner aux minorités grecques*, une seule partie encore a droit à la parole quant au sort de cette région, c'est l'ensemble de ses représentants directs !

On connaît les arguments ethniques turcs et bul-

(1) « Il est décidé que les principales puissances alliées, en leur « qualités d'Etats co-souverains de la Thrace, inviteront le gouver- « nement grec à mettre immédiatement un terme à l'enrôlement des « habitants de la Thrace d'origine bulgare et à libérer sans retard « ceux de ses habitants qu'elle aurait déjà enrôlés, contrairement « au traité de Neuilly ».

(2) M. P. Gentizon.

gares concernant ces vastes territoires ; le gouvernement du roi Boris y a toujours ajouté le désir « d'assurer la protection » du couloir terrestre et fluvial de la Maritza, lui permettant d'utiliser sans crainte la voie ferrée directe par Karagatch et Dimotika vers Dédé-Agatch. La « Sublime Porte » songe par ailleurs à la protection de Constantinople et au caractère spécial, sacré, d'Andrinople.

La protection du débouché bulgare peut être assurée par un triple accord entre la Turquie, le possesseur de la Thrace occidentale et la Bulgarie.

La garde de Constantinople ne va pas militairement au-delà de la ligne Rodosto-Midia si elle est fortifiée.

Tenant compte de ces différentes observations et de celles présentées par le gouvernement britannique le 23 septembre 1922, encore l'on peut, pour le rétablissement indispensable de la paix dans le proche Orient, envisager les solutions suivantes, après avoir rappelé que la « recommandation des puissances » du *26 mars 1922*, donnait à la Turquie la frontière *Ganos-Kirk Kilissé, démilitarisée, laissant Andrinople* à la Grèce.

1° « La Thrace orientale étant entièrement rendue à la Turquie, la frontière allant d'Enos en suivant la Maritza, jusqu'à Mustapha Pacha, rejoindre les délimitations de 1913. »

2° « La même frontière d'Enos à Dimotika, puis bifurquant sur Sarihadir, Tazi Tepe et rejoignant la ligne de 1913 à Mustapha Pacha ».

Andrinople serait ainsi largement protégée. Mais

il semble que cette conception, comme la précédente se heurte encore en Europe à de violentes oppositions.

Maintenant en effet les Turcs sur la mer de Marmara, la presqu'île de Gallipoli et le golfe de Saros, elle impliquerait, de toutes façons, une large démilitarisation et des dispositions spéciales envisagées au chapitre « Détroits », pour Gallipoli.

3° « La protection de Constantinople étant assurée par la liberté d'action militaire de la Turquie, derrière la ligne Rodosto-Midia, la frontière partant de Ganos (comme l'indique la note du 26 mars 1922) et gagnant la Bulgarie dans le massif occidental des monts Strandja (Istrandja Dagh), Andrinople avec tous les territoires sis à l'Ouest de cette ligne, constituant avec la Thrace occidentale, un état autonome, tel qu'il a été envisagé plus haut, avec ou sans plébiscite ultérieur ». Cette solution semblerait assez modérée.

4° « *La frontière partant d'un point à choisir entre Kavak et Merefte (sur la mer de Marmara) passant entre Keshan et Malgara, pour aboutir vers Uzun-Kœupru; se dirigeant de là vers Tazi Tepe et Mustapha Pacha où elle rejoindrait la frontière bulgare de 1913. A l'Ouest Thrace autonome* ».

Cette conception qui rendrait Andrinople (non fortifiée, mais séparée, par un glacis, de la frontière) aux Turcs et placerait la presqu'île de Gallipoli dans le domaine de la Thrace autonome, sous le contrôle interallié, concilierait le point de vue de la stratégie (défense de Boulaïr par l'Europe, défense de

Constantinople par les Turcs) et celui de l'amour-propre national ou religieux (1).

La présence d'un Etat autonome, garantirait les Turcs contre une agression quelconque, ou du moins, dans une semblable hypothèse, la rendrait extrêmement difficile. Mieux qu'une démilitarisation de territoires, cette combinaison créerait une atmosphère d'ordre et faciliterait les relations des états balkaniques, sans ces heurts perpétuels que les tracés anciens ont soigneusement entretenus ; elle *réserverait en tous cas l'avenir* en apaisant les passions locales trop ardentes *aujourd'hui* pour permettre des réglements définitifs, immédiats.

---

(1) Les solutions comportant le maintien de la Thrace sous la domination grecque, apparaissant peu équitables, extrêmement périlleuses pour tous, et certainement précaires, nous ne les examinerons pas ici.

ANNEXE

RÉPARATIONS BULGARES

La situation économique et financière de la Bulgarie doit attirer particulièrement l'attention des grandes puissances.

Comme l'a impartialement déclaré le 10 octobre 1921, le délégué français à la Commission interalliée de Sofia, M. de Chérisey, la baisse du change a fortement modifié un état déjà fâcheux ; la dette bulgare, de 13 milliards de levas (ou 2 1/4 milliards de francs-or) fixés par le traité de Neuilly, atteint 60 milliards de levas. En 1912, l'évaluation de la richesse de la Bulgarie se montait à 10 milliards de levas, avec un revenu de un milliard et demi. (Proportionnellement la dette bulgare des Réparations est plus forte que celle de l'Allemagne dont la fortune atteignait, en 1913, 332 millards et dont la dette a été fixée à 132 millards par l'Etat des Paiements.

Les dépenses causées par l'organisation d'une armée de volontaires prévue par le traité, chargeront encore le déficit de 400 à 450 millions environ. Enfin, les livraisons en nature exigées par la Commission des Réparations ayant été complètement effectuées (en exécution de l'art. 127) ont fortement diminué la richesse du pays. Le 9 juillet 1921, la

Commision des Réparations avait d'ailleurs parfaitement saisi l'importance de cet état de choses, en acceptant un report d'un an pour les paiements dûs en vertu de l'art. 121. A la demande du Cabinet de Sofia, le 3 septembre 1921, après une étude approfondie des capacités bulgares, la Commission interalliée de Sofia a proposé, le 2 mars 1922, à la Commission des Réparations, une convention à conclure comme « réglement d'administration » avec le gouvernement bulgare; cet arrangement comprenant un nouveau délai *partiel* pour le réglement des créances en espèces (de trois ans, à compter du 1er juillet 1921) fixe un certain nombre de mesures *rigoureuses* de contrôle et de garantie, et une nouvelle répartition des impôts augmentant de 20 % les taxes rurales.

Sur le désir du gouvernement bulgare, la ratification de ce texte a été ajournée du 30 avril au 20 mai. Son poids, le souci de ses répercussions en Bulgarie et le séjour du président Conseil à Gênes ayant incité ce pays à réclamer non plus seulement à la Commission de Sofia mais à la Commission des Réparations, un nouveau délai de 5 mois (lettre du général Savoff, ministre de Bulgarie à la Commission des Réparations le 18 avril 1922), cette prorogation, après avis contraire de la Commission de Sofia (25 avril 1922) ne fut pas accordée tout d'abord et notification fut faite sur proposition de sir John Bradbury (28 avril 1922), par M. Louis Dubois, au ministre de Bulgarie (28 avril 1922), que toute démarche bulgare concernant les réparations devait

être uniquement adressée à la Commission interalliée de Sofia. Après cependant une nouvelle délibération, la Commission interalliée revint sur sa décision et admit une remise, au 20 juillet 1922, sur laquelle le gouvernement bulgare discuta de nouveau en demandant encore réductions et délais, en appelant l'attention des puissances sur la tutelle rigoureuse qui lui serait imposée par la Convention, tutelle dont l'Allemagne est toujours exemptée.

V

CONVENTIONS D'ORDRE JUDICIAIRE ET FINANCIER

On ne s'étonnera point de la brièveté de ce paragraphe. Il ne peut être qu'une indication de principes, s'il n'est pas un ouvrage entier, et cette dernière conception ne se défend pas.

... Si l'on aborde ici un détail quelconque, il les faut aborder tous : c'est un travail d'experts qui réclamerait un temps considérable, n'avancerait à rien en ces lignes et ne répondrait guère au but de cette étude.

Le domaine financier de l'Empire ottoman, comme le judiciaire, était jusqu'en 1914 soumis au régime des Capitulations, créé depuis 1528 pour la France, peu à peu complété, fixé durant les siècles suivants, en même temps qu'étendu aux autres grandes nations européennes (1).

La Turquie en désirerait aujourd'hui l'abolition presque totale (2), alors que les grandes puissances en ont transformé l'esprit en chargeant très fortement son nouvel état, dans le traité de Sèvres.

Une juste mesure s'impose.

La rigueur et les excès inhérents au projet du 10 août 1920 ont été précédemment exposés ; la

(1) Il est trop connu pour y insister davantage.

(2) Qu'elle proclama en août 1914.

commission financière prévue à l'art. 231, ne saurait être plus maintenue que les dispositions combinées sur la même base, mais aussi vrai que la souveraineté turque doit être loyalement respectée et que l'assainissement des finances de l'Empire doit être effectué par une collaboration turco-européenne, les intérêts matériels des occidentaux ne sauraient supporter la moindre négligence.

Le 3 octobre 1862, la « Sublime Porte » réclamait un examen des Capitulations, sur le chapitre financier et en fixait ainsi les bases :

(*a*) Paiement intégral par les étrangers résidant en Turquie de toutes les taxes et impositions auxquelles les sujets ottomans étaient soumis.

(*b*) Recherche de la mesure dans laquelle la Porte devrait exercer sur eux son autorité.

(*c*) Examen des avantages qu'on pourrait leur accorder en retour des devoirs auxquels ils se soumettraient.

C'est peut-être sur ces fondements que la discussion pourrait porter (1) encore, en posant comme principe immédiat le maintien de l'organisation ancienne de la dette publique ottomane, et comme le prévoit la note des grandes puissances, la nomination d'une commission spéciale de liquidation des dettes de guerre, chargée au besoin pour ne pas multiplier ces organismes, d'élaborer les réformes financières, nécessaires à l'heure actuelle.

(1) Il faut spécifier cependant, en admettant l'égalité fiscale en Turquie, des Turcs et des étrangers, que le domaine des biens religieux (sauf ceux dits « productifs », sources de bénéfices) doit être réservé.

La proposition des puissances apparaît fort équitable également quant au paragraphe concernant le régime judiciaire à établir en Turquie.

Malgré les désirs très naturels des Turcs d'élite, dont la valeur et la raison ne sont pas en cause, l'administration de certains subalternes, les ambitions personnelles, confessionnelles ou politiques, dont trop d'exemples ont été fournis, le caractère spécial religieux du code de justice fondé sur le « Chériat » imprégné d'un esprit respectable d'ailleurs mais éloigné de nos codes européens, ne permettent pas à l'Occident de renoncer encore aux Capitulations.

Les personnes et les domaines des Européens doivent être légalement garantis et les Turcs ont tout intérêt, pour éviter des sources inépuisables d'intrigues, à reconnaître une situation directement inspirée des vieux arrangements qui ont fait leurs preuves durant sept siècles et dont l'évolution des temps n'enlève pas le prix.

Il serait peut-être utile pourtant d'établir, entre les nationaux d'Occident et certains de leurs pupilles, des différences de traitements, que réclament, non sans raison, les Turcs instruits des abus auxquels a donné lieu les extensions parfois excessives de la protection européenne (1).

(1) On sait qu'il existe trois sortes de protégés : les protégés étrangers, les indigènes, les religieux. La revision dont il est question aurait à tenir compte de la situation respective des puissances, avant la guerre de 1914, dans l'Empire Ottoman, et particulièrement de celle de la France en ce qui concerne les protégés religieux. (Droits maintenus encore au traité de Berlin en 1878).

Une revision du régime capitulaire semble donc sur ces principes impliquant une juste considération des intérêts et de la dignité turque, nécessaire à tous et réalisable par les soins de la commission prévue plus haut.

VI

MÉSOPOTAMIE ET PALESTINE

On s'étonnera peut-être de voir figurer ces noms. ici, et suivis alors d'une notice assez courte. Mais s'il ne semble pas que l'étude complète de ces *deux chapitres* dont il a été question dans un texte précédent (1), puisse être faite encore en ces lignes, leur inscription s'y imposait cependant.

La fragilité des accords de 1916 ayant été proclamée par sir David Lloyd George, en décembre 1918 et mars 1919, et acceptée d'ailleurs par M. Clemenceau le 21 mai, au conseil suprême, mais sans avoir jamais été consignée par texte comme il a été dit précédemment, celle des conventions de San-Remo (Com. du pétrole, 24 avril 1920) fixées à Sèvres le 10 août 1920, s'indique avec beaucoup plus de force et de raison.

Outre les arguments que l'on pourrait tirer de l'exécution relative par le cabinet de Londres de ses promesses touchant au soutien permanent contre l'Allemagne, faites sans doute à M. Clemenceau, et de l'abandon par l'Angleterre et les U. S. A. du pacte de garantie, cause de tant de cessions, les « faits nouveaux » en Palestine, sur les frontières de Syrie, en Mésopotamie, abondent, qui réclament

(1) Cf. *Mémoire général sur les affaires d'Orient* — Palestine, pages 9 à 17 — Mésopotamie, pages 49 à 52 — Paris 1921. Nous traitâmes brièvement ce sujet à la Commission des affaires étrangères, à la Chambre des Députés le 23 juillet 1920 et au Sénat le 10 décembre 1920.

l'annulation ou au moins la revision des accords précités.

Enfin la *refonte* du traité de Sèvres qui n'a pu être ratifié, y pousse nettement (1), atténuant forte- la valeur juridique des arrangements qui l'ont pris pour base.

La stricte défense des intérêts français et, nous osons l'affirmer, celle des intérêts anglais eux-mêmes, impose maintenant *un nouvel examen*, fait dans l'esprit le plus cordial et le plus conciliant, de ces deux problèmes (2).

Il ne s'agit pas, comme l'a dit M. Briand au Sénat, le 6 avril 1921, de « reprendre les concessions que nous avons consenties », quel bilan n'établirait-on pas d'ailleurs (!) mais de *reprendre* une *collaboration*

(1) Au cours de retentissants débats où intervinrent avec énergie MM. Delahaye, de Lamarzelle et Gaudin de Villaine, le 9 avril 1921, au Sénat, il fut déclaré que la Société des Nations ne s'était pas encore prononcée sur les mandats qui, de ce fait, n'étaient pas valables.

Ce n'est pas tout à fait exact. Les mandats ont été répartis, non sans arbitraire, par le *Conseil de San Remo*. Leur acceptation n'a jamais été définitive comme il est dit plus haut ; leurs modifications d'affectation et de limites dépend des Conseils « alliés », non de la S. D. N. Celle-ci n'a en réalité à connaître que des conditions d'organisation et d'application des mandats. Sir Eric Drummond l'a spécifié d'ailleurs dans une lettre célèbre.

(2) Le *Glasgow Herald* notait justement en mai 1920 que les autorités anglaises auront à faire face à la fois à la menace de soulèvements arabes, d'incursions nationalistes turques et d'une avance bolcheviste.

Le *New Statesman* ajoutait que c'est par suite de circonstances tout à fait spéciales que l'Angleterre a pu occuper ces territoires avec ses troupes pendant la guerre, les troupes françaises poursuivant, à la même époque, une tâche singulièrement plus pénible sur un autre théâtre. « Et il serait peu politique et contraire à l'esprit de loyauté de la Grande-Bretagne d'abuser contre la France d'un avantage que le hasard lui a remis. »

générale qui doit tenir compte des intérêts de ces pays et de l'intervention légitime du Vatican, pour un réglement acceptable et propre au retour de la paix, en songeant à la parole clairvoyante de M. de Monzie : « Impuissants en Paslestine, nous le serons plus tard en Syrie ». Les révoltes des populations autochtones du Kurdistan et de Mésopotamie (1) contre le pouvoir actuel, les agitations turques et kurdes qui nécessitent la présence de forts contingents britanniques, prouvent l'instabilité de l'état présent.

La question du pétrole et du blé demeure entière.

La participation française (représentant simplement les 25 % de part allemande dans les concessions de la « Turkish Petroleum Company », admise en 1916) à l'exploitation du sous-sol, reconnue par les accords de 1920, est par la proportion des coactionnaires et des gérants étrangers et l'autorité qui les protège, la merci du moindre incident (2).

(1) Il y aurait lieu d'exposer les protestations de ces populations et les manifestations de l'Emir Aly.

(2) Le Gouvernement britannique avait obtenu de la Turquie le 28 juillet 1914, au profit de la « Turkish Petroleum » une forte concession visant les pétroles de Mésopotamie; cette concession intéressant 75 % de capitaux anglais (Anglo-Saxon Petroleum C[ie]) et 25 % de capitaux allemands (Deutsche Bank) était réglée entre les actionnaires par un protocole signé à Londres le 19 mars 1914 par Sir Eric Crowe au nom de la Grande-Bretagne et M. de Kuhmann au nom de l'Allemagne. D'après M. André Tardieu (*La Paix*, p. 447), Sir Ed. Grey aurait demandé au Gouvernement français de lui donner l'assurance, avant de signer les accords de 1916, que les concessions britanniques d'avant-guerre situées dans les zones attribuées à la France seraient respectées par celle-ci; le député de Seine-et-Oise ajoute que cette déclaration de garantie fut faite le 15 mai par M. Paul Cambon et que par là, le ministère de M. Clemenceau s'était

La culture de la terre a été, de *facto*, exclue du débat. On conçoit, quand on sait la prodigieuse richesse des plaines de Mésopotamie, qu'elle y doive rentrer.

Le pain nourrit l'homme mieux que les papiers et nous savons trop l'importance croissante de la bataille livrée dans l'univers autour des pétroles pour attendre, impassibles ou distraits. le jour où la France, l'Angleterre et *d'autres puissances avec elles*, se verront contraintes d'accepter le joug économique de quelques trusts financiers. L'on dira que nul, à l'exception de ces grands consortiums, n'est aujourd'hui en état de mettre en valeur ces richesses naturelles, mais il faut cependant songer que s'étendant non sans luttes, au Mexique, en Roumanie, en Pologne, en Russie, au Caucase, les magnats du pétrole sont assez occupés pour ne pas pouvoir *contre vents* et *marées*, absorber encore l'Asie Mineure !

Qu'ils cherchent à profiter de la crise actuelle pour assurer leur domination sur des domaines immenses, quitte à les laisser provisoirement en friche, rien n'est plus normal de leur part. Mais que les gouvernements chargés d'assurer le sort des peuples et de veiller à leur liberté, les laissent agir à leur guise, doit-on le supporter en silence ?

La présence dans leurs conseils d'administration

trouvé en 1919 en présence d'engagements sur lesquels il n'avait pu revenir.

Des informations de source turque mettent fortement en doute la *validité* et *l'étendue* de ces concessions accordées à la Grande-Bretagne. Que faut-il penser également des conversations de 1916 ?

d'anciens ambassadeurs, fussent-ils M. Berthelot à la « Royal Dutch » (si elle le lui demande) ou M. Jules Cambon, à la Standard Oil » (qui s'est assurée de son concours) ne semble pas pouvoir compenser des sacrifices qui se chiffreront sans doute en milliards si ce n'est, par contre coup, en vies humaines.

On retrouve encore en Palestine ce problème pétrolier ; il a déjà été dit (1) que des prospections allemandes avaient révélé la présence de naphtes non loin de la mer Morte et dans la plaine de Jaffa, tandis que des français en signalaient dans la région du Djebel Djermak. (Celle-ci par la convention franco-anglaise du 19 décembre 1920, a été réunie à la Palestine, en dépit des protestations qui se sont fait entendre en France à cette époque). Après les longues négociations qui suivirent le premier voyage en Terre Sainte (1920), d'ingénieurs américains, un accord aurait été conclu en avril 1922, entre les grands groupements rivaux : « Standard Oil », « Royal Dutch » et « Shell » (2). Il n'est pas inutile

(1) *Mémoire sur les affaires d'Orient* 1921. Chapitre 1.

(2) La « Shell Transport and Trading Company » constituée il y a une vingtaine d'années au capital de 2 millions de livres sterling ; ce capital atteint aujourd'hui plus de 90 millions de livres sterling et ses actions, un chiffre global de 70 millions de livres sterling. Son principal directeur est Sir Marcus Samuel. Une part des actions est détenue par la « Royal Dutch » bien connue. Par un accord passé en 1920 entre les Compagnies et l'Etat, il a été convenu que le contrôle britannique serait assuré sur l'exploitation des champs pétrolifères orientaux. Cet accord, dû paraît-il, aux efforts habiles et tenaces de M. Walter Long, a été qualifié par le *Daily Mail* de « la plus grande opération gouvernementale exécutée depuis l'accaparement des actions du canal de Suez ».

de l'indiquer, en regard des arrangements d'ordre politique sous lesquels ces nappes d'huile s'étendent maintenant plus que jamais, prêtes à s'enflammer à la première étincelle, en propageant l'incendie à d'incalculables distances.

La situation générale de la Palestine appelle d'ailleurs l'attention des grandes puissances avec une insistance qui ne saurait être méprisée.

Le régime sioniste, établi par le gouvernement anglais, *avant même* qu'il eut été reconnu à San-Remo par un conseil suprême, et appliqué *avant* d'avoir reçu l'approbation de la Société des Nations, n'a engendré que des troubles.

Né de la déclaration Balfour du 2 novembre 1917, suivant, a dit M. Max Nordau, des pourparlers entrepris par le ministère de M. Briand en 1916, il a très rapidement évolué, de la conception du « Home national juif » vers celle de l'*Etat de Sion*. Cette dernière, considérée d'après le *Jewish Chronicle* et le *Jewish Guardian* comme insuffisante encore, a été vivement combattue en Angleterre même par la clairvoyante campagne du *Morning Post*, de Lord Sydenham of Combe et de Lord Islington Comme M. Roger Lambelin, dont les ouvrages font autorité en la matière et qui est un des plus remarquables spécialistes de ces questions (1), les Anglais lucides ont senti le danger que faisait courir au Levant et à

(1) On connaît les ardentes campagnes menées également sur ce terrain dans le domaine de la presse par le violent polémiste de talent qu'est M. Urbain Gohier.

l'Europe, la création artificielle de l'Etat sioniste (1).

Le « Projet de Mandat » déposé le 6 décembre 1920 à la Société des Nations (en même temps que le projet français relatif à la Syrie et au Liban et dont la validité est juridiquement la même (2), déclare tout d'abord invoquer pour bases les articles 95 et 132 du traité de Sèvres, indiquant le renoncement de la Turquie à ces territoires et l'engagement par les puissances de confier l'administration de la Palestine à un mandataire choisi par elles.

Il comporte ensuite la reconnaissance d'un organisme sioniste (art. 4) qui prendra « toutes mesures nécessaires pour assurer la coopération de tous les juifs disposés à collaborer au Foyer national juif », l'autorisation donnée à cet organisme de faciliter l'immigration en Palestine et d' « *encourager l'établissement intensif des juifs sur les terres du pays* » (art. 6), l'abolition des Capitulations et de toutes les « immunités étrangères y compris la juridiction consulaire, pratiquées sous l'empire ottoman, en vertu des *capitulations* et des *usages* » (art. 8), le recrutement d'une armée de défense (art. 17), l'interdiction pour le mandataire de faire usage de ses

(1) M. Georges Batault en a défini l'esprit destructif, par ses pénétrantes études parues dans le *Mercure de France*.

(2) Accompagné d'une lettre d'envoi mentionnant que d'après l'art. 22, ils attendent la haute approbation du Conseil pour être mis à exécution. Les décisions que prendra la S. D. N. avant la confection, la signature et la ratification d'un traité général définitif, seront dénuées de fondement ; elles disposeront en effet de territoires dont l'abandon avec tous leurs droits par les anciens propriétaires, n'est pas consacré par un document complet et reconnu valable.

forces à d'autres fins que celles du maintien de l'ordre et de la paix, *sauf sur la demande* du *gouvernement sioniste; la facilité pour* ce dernier de percevoir tous les impôts (art. 18).

Il faut noter encore deux articles au moins curieux ; le premier (art. 7), permettant aux juifs d'acquérir la nationalité palestinienne, que l'on doit mettre en parallèle avec les articles 95 et 129 du « traité de Sèvres » (1) et avec la loi Delbrück ; le second (art. 22) adoptant l'arabe, l'hébreu et l'anglais comme langages officiels du pays, écartant ainsi délibérément la langue et la culture françaises, qui ne sont pourtant point taxables d'ambition conquérante !

Par l'art. 14, une commission était prévue conformément à l'art. 95 du « traité de paix (Sèvres) » pour examiner le statut des communautés religieuses, en spécifiant que « le choix des lieux saints (soumis à des autorités spéciales constituées par les adeptes des religions intéressées) serait fait par la commission *sous réserve* de l'approbation du man-

(1) Art. 95. — « ... Le mandataire sera responsable de la mise à exécution de la déclaration originairement faite le 2 novembre 1917 par le gouvernement britannique et adoptée par les autres puissances alliées en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, étant bien entendu que rien ne sera fait qui pourrait porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non juives en Palestine, non plus qu'aux droits et au statut politique profitant aux juifs dans tout autre pays ».

Art. 129. — « ... Les juifs, de nationalité non ottomane, établis à la date de la mise en vigueur du présent traité, à l'intérieur des frontières de la Palestine, telles qu'elles seront déterminées conformément à l'art. 95, deviendront de plein droit ressortissants de Palestine, à l'exclusion de toute autre nationalité ».

dataire ». Enfin par l'art. 15, les communautés religieuses et nationales ne devaient plus jouir des libertés de droit commun en ce qui concernait l'éducation, que pour *leurs propres* membres; c'était interdire l'enseignement de nos écoles aux enfants palestiniens (1).

Les dangers de ce régime, que les sionistes veulent transformer d'ailleurs en véritable « *Commonwealth* » juif, apparaissent clairement; ils touchent, en premier lieu, l'Angleterre qui voit croître sans cesse les ambitions de ses protégés, doit, pour maintenir l'ordre troublé par les révoltes de la population islamo-chrétienne qui constitue la majorité palestinienne (2), entretenir des effectifs considérables (3), et envisager le cas où sous des influences, allemandes par exemple, l'Etat sioniste *menacerait l'Egypte* et les *routes* des *Indes*. L'empire britanni-

(1) Tout le projet de mandat se trouve, non seulement hostile aux intérêts catholiques mais en contradiction formelle avec le *statu quo* respecté en faveur de la France par l'art. 62 du traité de San-Stefano, et avec le maintien du rôle de protection des catholiques en Orient reconnu encore par le Vatican à la France le 22 mai 1888 (Circulaire *Rerum Conditio*, de la Congr. de la Propag), le 20 août 1898 (Lettre de S. S. Léon XIII au Cardinal Langénieux), le 29 juin 1917 (Lettre du Cardinal Gasparri à M. Denys Cochin).

(2) 80.000 juifs environ, près de 80 à 90.000 chrétiens et 525.000 musulmans.

(3) Le *Morning Post* a publié le 27 février 1922 un remarquable article sur la situation en Palestine et ses périls. Il serait profondément injuste, nous tenons à le répéter, de croire que les Anglais sont tous hypnotisés par une politique aussi néfaste. Lord Sydenham écrivait le 28 février 1922, au *Morning Post* : The Zionist autocracy which is to be set up in Palestine flagrantly violates the pledges given by the government to the unhappy dwellers in the Holy Land. It is interesting to note that the Morley-Minto reform of 1909 which it was my duty and pleasure to inaugurate in Bombay and

que ne peut, à *juste titre*, supporter semblable éventualité.

Le statut défini plus haut et dont l'application suscite tant de crises, a été d'autre part immédiatement attaqué dès le 18 décembre 1920 (1), par les Arabes de Palestine, possesseurs des terres que l'on veut exproprier, par les chrétiens qui voient dans cet établissement, une véritable agression contre leurs principes religieux (2), par une bonne partie des juifs de Palestine, eux-mêmes écrasés par l'immigration et la haine que suscitent les nouveaux venus (3).

Le remaniement des conventions extérieures relatives à la Mésopotamie et à la Palestine, aussi bien que du régime de ces pays, paraît donc nécessaire dans l'intérêt des grandes puissances comme de ces régions elles-mêmes.

which M. Montagu precipitately abolished, were far more liberal in every respect that the draft constitution which you justly stigmatised, not whistanding that the standard of literacy is higher in Palestine than in India... »

L'entretien de ses troupes coûtera 500.000 livres par an à l'Angleterre, dit Lord Sydenham. Cf., également le *Times* du 3 juin 1922.

(1) Congrès arabe de Kaïfa — Protestation de Kazem El Hussein — Protestation de Janvier, Juin, Décembre 1920 de la société Islamo-Chrétienne — Protestations de la délégation palestinienne en Europe (Mars 1922).

(2) Pour les Arabes et pour les Chrétiens, la garde des Lieux Saints par les Juifs, n'est pas admissible.

Du point de vue religieux chrétien, l'autorité du gouvernement juif sur la terre qui a vu périr le Christ, est insupportable.

Enfin, les catholiques sont particulièrement atteints par les mesures administratives et fiscales de l'Etat sioniste qui tente de rendre impossible l'existence de leurs communautés.

(3) Les « *Etudes* », toujours si fortement conçues et rédigées ont publié sur le régime anglo-hébraïque en Palestine, un magistral article signé Y. de la Brière, le 5 juillet 1922.

CHAPITRE V

LE PRESTIGE ET LES INTÉRÊTS MATÉRIELS. — LA RESTAURATION NORMALE DE LA TURQUIE. — PARTICULARISMES CHRÉTIENS ET MUSULMANS. — PANISLAMISME ET PANTURQUISME. — LES ENTENTES GERMANO-SLAVES. — LE CONFLIT ADRIATIQUE ET L'ÉQUILIBRE BALKANIQUE.

La puissante et riche expression de « politique traditionnelle » a été si largement jetée aux quatre vents, pour les besoins de tant d'orateurs épris de faciles effets, que l'on n'ose plus guère l'employer.

Elle est cependant la seule qui s'adapte exactement à l'objet actuel de nos préoccupations. Il convient de la répéter ici en esquissant des contours que les pages précédentes se sont efforcé de faire apparaître peu à peu.

Chacun sait les éléments essentiels de cette politique, mais beaucoup d'esprits assurément aussi bien inspirés que simplistes, s'imaginent y pouvoir impliquer alternativement le plus puéril égoïsme ou l'abandon le plus élégamment déguisé.

Le marquis de Vogüé, dont le nom illustre déjà, demeure attaché au souvenir des grandes heures diplomatiques françaises, donna un jour l'exemple petit en soi et pourtant immense, d'une interprétation qui mit, à maints égards, les choses au point.

Quelque temps après la guerre franco-allemande, en 1872, se rendant au palais impérial de Constan-

tinople pour une visite officielle avant son départ en congé, il fut reçu avec le cérémonial réservé aux ministres plénipotentiaires et non aux ambassadeurs. Ce léger détail eût pu sembler insignifiant; il avait son importance, et peut-être décisive. M. de Vogüé ne s'y trompa point.

Sans hésiter, il joignit le grand vizir, lui exprima son étonnement en termes courtois mais extrêmement énergiques, et son irréductible volonté de ne pas laisser son pays renoncer, même sur ce terrain, au rang qui lui était dû. En même temps, il télégraphiait à Thiers, lui expliquait les raisons qui motivaient son attitude, et allait jusqu'à offrir sa démission au cas où celle-ci ne serait pas soutenue.

Le premier ministre du Sultan et le chef du gouvernement de la République en saisirent tous deux la rigoureuse logique et la profonde clairvoyance. L'un fit mander le représentant de la « Sublime Porte » à Paris et réitéra les observations de M. de Vogüé, l'autre exprima ses regrets à ce dernier et veilla désormais à ce que semblable incident ne se reproduisît plus.

L'appui effectif de l'ambassadeur ne manqua jamais à l'Empire ottoman et la manœuvre, inspirée sans doute par des rivaux actifs, ayant échoué, les Turcs, confiants de nouveau dans la ténacité, la vigueur et la dignité françaises, ne craignirent pas de s'adresser encore, pour obtenir l'envoi de missions d'instructeurs militaires, à la France, à la glorieuse vaincue de 1871.

Il y a là de précieux enseignements qu'il serait

maintenant coupable de négliger. Que nos compatriotes comme nos amis et ceux qui font profession de l'être, ne s'y méprennent pas.

La France savait fort bien ce qu'elle faisait lorsqu'elle insistait jadis pour conserver à ses représentants les privilèges de distinction qui lui avaient été reconnus dès le début du XVIe siècle; si le souverain français était, jusqu'en 1774, traité en «*Padis-Chah* » (1) c'est-à-dire en égal, par le Sultan, et ses ambassadeurs assurés d'une préséance formelle que le cabinet de Versailles maintint même après 1774, après Kutschuk-Kaïnardji, ce n'était point par orgueil ou sotte vanité.

Ayant assumé par ses efforts et sa modération un rôle particulier en Orient, la France devait bénéficier d'une situation spéciale, utile à ses enfants, à ses protégés chrétiens ou musulmans, comme à ses amis (2).

Les moindres détails, à cet égard, valent d'être considérés car ils sont symboliques; réunis, ils constituent d'un coup ou progressivement, des actes ou

(1) « Le Sultan ne donne ce titre qu'au Sophy et au Grand Mogol » (M. d'Andrezel au Roi — 22 janvier 1725).

(2) Les Turcs le comprenaient eux-mêmes et quand un jour le grand vizir Kupruly repoussait un peu vivement le ministre d'Angleterre qui avait pris la place de l'envoyé français, il ne songeait pas seulement au respect des traités, mais à l'intérêt de la « Sublime Porte » dont cet état facilitait la politique.

Réciproquement, ce n'est pas une mais vingt fois que l'on trouve dans les annales diplomatiques d'Orient, l'entremise française en faveur des Européens, Vénitiens, Toscans, Espagnols, Suisses etc., etc.

(Cf. l'important ouvrage de Francis Rey *La protection diplomatique en Orient*).

des états de choses dont l'importance étonne et souvent stupéfie un peu tard.

Certaines conférences internationales, jaillies de terre durant ces dernières années comme de gros champignons aux couleurs prometteuses qui, dès l'ouverture, éclatent en malodorante poussière collant aux mains, l'ont prouvé surabondamment.

Il ne s'agit plus sans doute de réclamer à l'heure actuelle, pour le délégué du gouvernement de la République, ce rang et ce rôle qui « faisait de l'ambassadeur du Roi, un vice-empereur de l'Orient, le grand vizir des chrétiens » (1), mais tenant compte de ce que la différence des temps comporte de modifications, il semble indispensable d'insister aujourd'hui sur le chapitre de ces distinctions, bénévolement oublié ou rayé sur des observations étrangères, par des fonctionnaires de carrière ou d'occasion, ignorants ou trop peu soucieux des intérêts de leur pays.

Peu soutenus d'ailleurs et plutôt encouragés à pratiquer avec ardeur l'indifférence et l'inertie, ils ont vu la France mise a la tête de maintes commissions européennes, chargée d'endosser les plus fâcheuses responsabilités, sans jamais bénéficier effectivement des prérogatives de cette place.

Encore un coup, il n'est pas question de régenter quoi que ce soit, mais de remettre partout ce peuple-ci dans la situation qui est la sienne et dont, s'il le

(1) Rambaud. — *Recueil des instructions aux Ministres de France* — Paris 1890.

veut, il extraira les moyens de servir efficacement la cause de la paix.

Sans adresser le moindre reproche aux gouvernements étrangers, dont le devoir est de songer d'abord aux intérêts de leur patrie, il est permis de penser que l'attitude de plusieurs d'entre eux, inspirée par le désir puéril et parfois désordonné de réduire ou d'abaisser le rôle universel de la France, nuit étrangement à ces intérêts eux-mêmes.

Fortifiant des hégémonies renaissantes, allemandes ou soviétiques, officielles ou déguisées, mais de même essence brutale et matérielle, aiguisant par incohérence ou fausse habileté, les appétits au lieu de les calmer, ils raniment les foyers d'incendie qui empêchent maintenant l'atmosphère du monde de se calmer enfin, et déchaîneront peut-être demain les plus formidables embrasements.

*
* *

La France ne saurait donc se désintéresser, et elle le prouve, du rétablissement de la Turquie en son indépendance légitime, sur un territoire peuplé par ses nationaux.

Ces principes n'admettent pas davantage l'interprêtation hypocrite dont se méfient assez justement les Turcs et dont il a été abusé aux récents congrès européens, que l'excès auquel se porteraient facilement certaiens orientaux.

La politique française doit songer à la fois aux intérêts naturels des sujets du Sultan et aux siens pro-

pres, aux nécessités réclamées par l'Islam et qu'elle admet très volontiers, comme au sort des chrétiens dont elle n'a cessé de s'occuper depuis tant de siècles, en notant que si les catholiques l'ont toujours payé de retour, trop de communautés orthodoxes ou protestantes, imbues d'ailleurs d'un lamentable particularisme et mues souvent par des instincts matériels fort éloignés d'un idéal divin, se sont unies contre elle sans vergogne et sans trêve.

Pas plus qu'elle ne doit soutenir chez certains éléments chrétiens les rancœurs personnels ou les ambitions démesurées, débordantes de vanité, la France ne peut donner son appui à une conception quelconque de *panislamisme* ou de *panturquisme* simplement. Pour les uns comme pour les autres, il y aurait là, risque de quitter un domaine national, moral et légitime pour entrer dans les terrains vagues semés d'embûches, de l'individualisme et de la conquête. Les Français seraient obligés de s'y opposer. Quelques Syriens, un certain nombre d'Arméniens et de Grecs l'oublìraient volontiers, autant que les Turcs enivrés après la vaillante campagne des kémalistes et qui rêvent d'une reconstitution de l'Empire ottoman du Nil au golfe persique, de l'Afghanistan jusqu'au centre macédonien. Ceux-là même sentent confusément qu'ils ne peuvent entreprendre seuls pareille aventure, ils sont donc sensibles aux complaisantes promesses d'agents allemands et russes, appuyés, si étrange que ceci puisse paraître, par des voix où l'accent anglais s'affirme curieusement. Ils oublient en vérité que le Reich

allemand ne cherche et peut chercher autre chose en Orient qu'une reprise de la politique impériale dont aucun acte depuis le 11 novembre 1918, ne manifeste par lui l'abandon (1).

Ces Turcs oublient également qu'il est un certain nombre de lois naturelles dont l'Histoire a prouvé l'existence et que l'on ne transgresse pas impunément. La convoitise d'une grande Russie sur Constantinople est de celles-là : soviétique ou monarchique, ses aspirations extérieures ne différent pas beaucoup. On l'a vu en Europe centrale. Lasse de la guerre contre l'Allemagne, aux côtés de l'Entente (2), l'armée russe ou une forte partie au moins de cette armée, s'est ruée avec joie sur la Pologne, dès que l'occasion lui en a été fournie. Il en sera sans doute de même pour « l'Etoile des détroits » dont la possession permettrait à l'empire moscovite de tenir en tutelle les riverains de la mer Noire.

L'intérêt vital de la Turquie coïncide ici encore parfaitement avec l'équité la plus élémentaire et cette notion d'harmonie qui est à la base de la politique traditionnelle française.

*
* *

Il en est de même à l'égard des Balkans. Il semble que l'état actuel y soit une sorte de pyramide reposant sur la pointe par un prodige d'équilibre.

(1) Les mémoires de Mahmoud Moukhtar Pacha et de Djemal Pacha fourniront à cet égard une information des plus dignes d'intérêt.

(2) Acceptant le traité de Brest-Litowski.

Les germes de haines et de guerres y ont été savamment accumulés, comme par un malin plaisir, et toutes les doctrines politiques mêlées en une mixture innommable dont on ne peut constater que les capacités explosives

Le royaume de Serbie, devenu proprement empire yougo-slave, s'est laissé entraîner à engloutir la Macédoine et le Monténégro, (sans probablement se soucier davantage du « droit des peuples » que la Grèce en Thrace), inquiétant l'Italie à Fiume et sur la côte adriatique, ne cachant pas ses désirs à l'endroit de Trieste, demeurant en conflit permanent avec la Hongrie; il est tenaillé lui-même de dissensions intérieures issues des résistances croates et slovènes à la domination serbe.

La Grèce démeusurément étendue, atteinte en certains membres d'hypertrophie caractérisée, a perdu le sens de la proportion qui fit la gloire immortelle de l'Attique, et, remplaçant le jeu souple des muscles par l'effort des nerfs, s'est faite contre la Bulgarie, la Turquie, l'Italie et la France même, le malheureux instrument des ambitions étrangères (1).

La Roumanie, entre les ressentiments russes en Bessarabie, hongrois en Transylvanie et bulgares en Dotbroudja, est, avec un large accroissement territorial, entourée d'hostilités que nul n'a cherché

(1) Il est triste de voir la terre sacrée de l'Antiquité, la terre de l'Art et de la Raison, servir tour à tour de domaine et de base à l'ambition désordonnée de quelques mauvais politiques de Londres ou de Berlin.

d'ailleurs à calmer et tributaire jusqu'à leur apaisement, des maîtres de la mer Noire.

L'on a vu déjà la situation de la Bulgarie accablée par les dettes de guerre, mais animée d'une prodigieuse vitalité, amputée au nord et au sud, privée de communications avec la Méditerranée, séparée d'elle par la présence agressive de sa plus vieille ennemie, et cherchant quelque part un solide appui.

*
* *

Avec la restauration de la Turquie en ses justes limites, on saisit qu'une orientation précise vers l'équilibre balkanique demeure conforme aux intérêts français, comme à ceux de la paix générale.

Cet équilibre, qui tient compte à la fois de nécessités politiques et d'aspirations ethniques fort anciennes, ne saurait se concevoir sans un apaisement de la Thrace, sans le retour de la Grèce à ses frontières normales, sans l'accès à la mer, de la Bulgarie.

Ces conditions dont l'application a été précisée plus haut, devraient un jour, par une entente roumano-bulgare, permettre à la Roumanie de trouver elle aussi vers l'Egée, « un élargissement de ses voies respiratoires », et une formule de défense mutuelle à laquelle l'adhésion hongroise semble difficile encore mais serait à souhaiter, contre une pression soviétique.

Des rumeurs ont couru et courent encore, qu'on ne peut négliger, d'ententes slaves. Il s'agirait, en particulier, d'une combinaison de grande envergure, prévoyant, en cas de conflit polono-russe ou germano-polonais, la neutralité tchéco-slovaque (1), (peut-être l'intervention tchéco-yougo-slave contre la Hongrie suivie d'un partage éventuel) et la constitution de deux grands systèmes européens : d'une part, la Russie, soviétique ou non, reprenant sa tranche de Pologne, et la totalité de la Bessarabie, la Tchéco-Slovaquie délivrée de sa hantise polono-magyare mais imprudemment entrée en un cercle de fer, la Yougo-Slavie enfin, assurée par la force de cette confédération slave, de la domination entière sur la haute Adriatique et sur l'ensemble des Balkans (2).

L'Allemagne, d'autre part, recouvrant Dantzig et

(1) En 1919, au Congrès National, devant le maintien forcené de l'unité allemande par les alliés, le bolchevisme hongrois et la nécessité d'un pivot de résistance en Pologne, tenant compte des justes désirs de vie des Tchéques et des Slovaques, nous avions soutenu la conception de la « barrière » (Pologne Tchéco-Slovaquie, Roumanie, Yougo-Slavie) contre l'Allemagne. Mais l'évolution de la Hongrie et l'attitude souvent inquiétante des Etats constituant cette « barrière », entre la Pologne et la Russie, vis-à-vis de l'Allemagne, et dans les affaires d'Orient, nous oblige à constater les périls de cette combinaison. Il fallait, il faut toujours une « barrière », mais celle-ci a révélé à l'épreuve bien des défauts dont le moindre n'est pas de laisser de jeunes nations s'enivrer de politique et perdre parfois de vue la modération et le sens des réalités.

(2) Il est aussi une information bien curieuse dont la teneur laisse perplexe en vérité ! Le roi Pierre de Serbie n'aurait-il pas été, suivant ce bruit, lié par une sorte de société militaire secrète, organisée en Russie et qui, ayant écarté du trône l'ex-prince héritier, domine entièrement le prince Alexandre qu'elle y a fait accéder.

la Haute Silésie, et s'attachant enfin la malheureuse Autriche sur laquelle les ex-alliés ont laissé déjà s'abattre la lourde main de M. Hugo Stinnes.

A qui appartiendrait Trieste? Peu importerait; les deux groupements auraient intérêt à posséder un port de ce genre. Les Allemands pourraient en faire le débouché de ce Reich formidable, les Slaves se servir de Fiume pour l'Europe centrale et la Russie.

Les seuls a être, par la force des choses, écartés des deux villes jadis irrédentes, seraient à coup sûr les Italiens qui les ont payées de leur sang durant la guerre et à qui des dirigeants, si souvent hypnotisés par l'Allemagne et la Russie, préparent un lamentable et terrible réveil.

Il est aisé d'apercevoir avec le danger qui menacerait la péninsule, par une telle avalanche, le point brûlant, le juste d'ailleurs, de la politique serbe. Il consiste, en ces trois mots dont la monotonie effraie peut-être : « accès à la mer ». La Serbie d'hier, enchassée entre ses montagnes et le Danube, espéra jadis l'obtenir à Durazzo et à Saint-Jean-de-Medua, en 1913 après la première guerre balkano-turque (1). Entravée par l'Autriche-Hongrie, elle se

(1) Nous écrivions en 1913 : « Ne pouvant user de ses propres moyens, cette malheureuse nation se trouvait par son commerce, (principalement l'exportation des porcs) tributaire de l'Autriche-Hongrie.....

Vint le traité de 1912. La Serbie s'y adjugeait, d'accord avec la Bulgarie, toute la région nord de l'Albanie, comprenant surtout les ports de Saint-Jean de Médua et de Durazzo qui devaient lui donner sur l'Adriatique....

(*Les Balkans en flammes* — Paris 1913 — p. 57).

retourna contre ses anciens alliés bulgares, en Macédoine, attendant de pouvoir reprendre sa marche vers l'Adriatique ou l'Egée. Transformée, depuis 1919, en Yougo-Slavie, elle s'est étendue sur toute la côte dalmate, gagnant ainsi des rades splendides et qu'elle n'avait jamais osé espérer ; mais en même temps, l'appétit lui venait tout naturellement. Fiume et Trieste, cités riches et prospères, l'attiraient brusquement et l'entraînaient bientôt dans une voie nouvelle où elle rencontrait l'hostilité légitime de l'Italie; Fiume et Trieste, foyers ardents, peuvent être, sont même, débouchés de l'Europe centrale ; *elles ne sauraient constituer la fenêtre naturelle de la Serbie.*

Engager celle-ci à persévérer en ses lignes actuelles, dont elle ne se départit en rien, c'est risquer d'encourager une série de conflits inévitables avec la Hongrie qui ne veut pas être étouffée, et l'Italie dont on sait les intérêts ethniques, sentimentaux et stratégiques (1).

Si l'on considère, par ailleurs, que le royaume d'Alexandre Ier est parfaitement fondé à réclamer cet accès à la mer, désiré par tous, ne vaut-il pas mieux l'aider à le trouver d'une part plus au sud, vers Raguse et l'Albanie même, et vers Salonique

(1) L'Italie nationaliste attache à la question de Fiume et de la Dalmatie, une importance qu'elle ne semblait pas prévoir même du temps de l'Empire Austro-Hongrois. Outre, en effet, la revendication de latinité qui est sérieuse, la crainte d'un empire slave concentré sur les rives de la Haute-Adriatique se justifie parfaitement. Nous l'avons déjà exposé en France et en Italie, dès décembre 1919.

Cf. *Nouvelle Revue Nationale*, Mars 1920. « *La délégation française à Fiume* ».

enfin où la Grèce n'a guère besoin de régner en maîtresse exclusive.

Cette modification de l'orientation politique yougo-slave ne nuirait en rien, semble-t-il aux besoins justifiés du pays, au contraire : elle aurait l'avantage de le détourner d'un chemin dangereux à maints égards, de tentations fâcheuses, qui mettent en péril la paix européenne et sa propre sécurité.

TROISIÈME PARTIE

LE
PROBLÈME DES RÉPARATIONS
LE RHIN
ET
L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN

I

INTÉRÊTS BRITANNIQUES EN ALLEMAGNE. — L'IDÉE GÉNÉRALE DE LA « RECONSTITUTION ÉCONOMIQUE ». — LES RAISONS DE L'OPPOSITION FRANÇAISE. — COMMENT, POUR LA VAINCRE, UNE CAMPAGNE UNIVERSELLE A ÉTÉ CONÇUE; PLAIDOIRIES CONTRE LA FRANCE. — PALES RÉPLIQUES ESQUISSÉES JUSQU'EN 1922.

Les combinaisons germano-russes ne sont pas les seules dont, après l'avoir soupçonnée, on connaisse l'existence; ceux qui les ont depuis longtemps signalées s'inquiètent parallèlement des tractations qui auraient eu, dès septembre 1921, avec Berlin et Londres comme théâtres, des banques pour intermédiaires.

Une note du 18 avril 1922, adressée par l'un de ses correspondants en Allemagne, au comité « France d'abord » déclarait :

On donne comme sûre la conclusion d'un accord économique et financier entre Londres et Berlin. Négociations en cours depuis quatre mois. Signatures échangées par personnalités privées banques. Accord portant sur intérêts anglais engagés dans affaires allemandes. Charbonnages Ruhr supposés. Exploitation Russie envisagée en commun.

Il n'est pas possible, sans l'accepter toutefois les yeux fermés, de négliger cette information. Les éléments dont elle tient compte ne sont, en effet, que trop plausibles pour ne pas dire davantage. La conférence de Gênes a révélé clairement le vaste plan imaginé par un « Consortium anglo-hollandais » pour s'approprier les pétroles russes (1); ce projet ne pouvait être exécuté qu'avec l'assentiment, sinon le concours, des Allemands qui, dès avant l'annonce officielle de Rapallo, avaient partie liée avec les Soviets et l'on peut assurer que M. d'Abernon a été l'un des artisans les plus tenaces, de sa réalisation. Pourquoi se serait-il d'ailleurs limité aux gisements de naphte, alors que de si vastes horizons s'ouvraient devant lui, si vastes que la fortune de l'Angleterre qui n'est pas la sienne à coup sûr, pourra s'y engloutir à son aise sous les éclats de rire des bolchevikis, ou servir les desseins avoués de la revanche prussienne?

Chacun sait, d'autre part, comment le même *ambassadeur* s'est employé à faciliter la reprise des relations financières anglo-allemandes : un de leurs objets principaux n'a-t-il pas été en effet l'association de capitaux anglais ou qualifiés tels, avec certaines entreprises industrielles allemandes, notamment celles installées dans le bassin de la Ruhr?

(1) Dans une brève étude, remplie d'intérêt, M. Maurice Privat en résume les conceptions et révèle, avec les formules frappantes qu'il sait trouver, l'entente anglo-russe dont le contribuable anglais paiera peut-être les frais, et ne connait certainement pas les dessous enchevêtrés. (Cf. *Les coulisses de la Conférence de Gênes* — Maurice Privat, 1922).

Ces liaisons dangereuses qui n'ont pas été nouées en un jour, et dont M. Lloyd George et son entourage sont friands, aggravent encore les complications centrales et orientales de l'Europe. Elles en expliquent aussi bien certains fondements que l'on se plait à dissimuler soigneusement aux peuples.

Tandis que Tchitcherine ou Litvinof négocient avec le Dr Wirth et avec le « Premier britannique », sur les ressources exploitables de la Russie, sans dédaigner de fruster les anciens propriétaires qui sont par hasard russes, belges et français, Radek signe avec le général Von Seeckt une convention militaire permettant à l'Allemagne de reconstituer sur des bases élargies, ses fabrications de munitions et d'armement, en territoire russe, fournissant à la Russie les cadres dont celle-ci peut avoir besoin. M. Hugo Stinnes achète en Autriche, au Tyrol et en Hongrie, mines, usines, terrains divers, journaux même, pour préparer la descente du Reich sur Trieste, et grâce à l'entente germano-russe appuyée par la neutralité anglo-italienne, marcher vers une hégémonie européenne plus redoutable encore peut-être que celle de 1914.

Par les manifestations de leurs bons offices, et leurs accords particuliers, MM. Schanzer et Facta espèrent sans doute obtenir, pour leur pays, une part dans la future distribution de ces mirifiques bénéfices, allemands et slaves, dont M. Benès, comme on l'a vu plus haut, compte probablement ne pas être écarté non plus.

Pour masquer ces buts et ces combinaisons parfaitement matérielles, on a dressé un décor de rénovation économique et morale qui fut, un moment, du plus brillant effet. Mais, en s'approchant des toiles, d'impitoyables démophiles ont distingué le trompe-l'œil et renversé les montants ! Ainsi, derrière les discours et les sentencieuses déclarations techniques, tout est apparu. Ce ne sont que marchandages, livraisons, acquisitions, rivalités financières et politiques! On chercherait vainement, dans ce chaos d'appétits, le moindre réel souci du bonheur des peuples et de leur sécurité!

D'aucuns ont eu le front d'ajouter encore que ces immenses entreprises ramèneraient, par le courant qu'elles créeraient, la prospérité générale ; oublient-ils ou veulent-ils donc oublier que les intérêts de quelques consortiums bancaires, s'ils présentent une valeur certaine, ne sont pas ceux de trois cent millions d'individus, et que les décisions de ces groupements, en servant étrangement les desseins personnels des uns ou des autres, méconnaissant les lois élémentaires de l'histoire des nations, excitent et renforcent des germes belliqueux dont l'Europe n'a été que trop généreusement semée.

Aux Soviets qui méprisent et renient chaque jour les bases du droit individuel et collectif, l'on voudrait donner *sans garantie d'ailleurs,* des milliards et du matériel pour remplacer celui qu'ils ont démoli chez eux ; ainsi leur puissance consacrée et accrue du prestige de leur incontestable succès, serait mise en état de reprendre à son heure comme

l'a déclaré Trotsky (1), la lutte pour « l'émancipation universelle », c'est-à-dire « la destruction générale des ordres établis ».

En admettant la transformation du gouvernement bolchevick et sa régularisation actuelle, l'on aboutirait, tant que durera l'empire de Berlin sur Moscou, à la mise en coupe réglée du Continent par cette coalition formidable, que l'on contemple en souriant, avec une sorte d'hébétude subite et résignée. On permettrait, en effet, au Reich, le soustrayant ainsi à la moitié de ses obligations, d'atteindre le jour dont il ne se cache pas de souhaiter la venue, où il répudiera les autres et réalisera ou tentera de réaliser mais avec quelle force, sur l'Adriatique, le Rhin et la mer du Nord, les buts dominateurs qui *sont d'ailleurs sa raison d'être.*

La tentation, il faut l'avouer, en apparaît bien forte pour qu'il n'y succombe point, et tous ses actes, depuis le 11 novembre 1918, manifestent assez qu'il ne la repousse pas!

Sans parler du sort des capitaux engagés dans « la grande affaire », on devine ce que pourrait bien être celui des peuples : anglais, italien, belge, français, polonais, autrichien-tchéco-slovaque, rou-

(1) Doit-on oublier les paroles de Trotsky : « Nous vous avions prévenu de tout temps et je vous le rappelle de nouveau, que si la révolution ne se déclenche pas dans les autres pays, nous serons finalement écrasés par le capitalisme européen. Alors nous n'aurons pas de quartier. C'est pourquoi notre but en ce moment est de durer et de tenir jusqu'au moment où la révolution se déchaînera dans tous les pays de l'Europe ». (Cf. Colonel Rezanof — *La troisième internationale communiste* — Paris, Bossard, 1922.

main, hongrois, balkanique et même allemands, jetés dans cette tourmente nouvelle?

Guerres et révolutions, tels sont les jeux auxquels ils sont conviés; on conçoit que certains d'entre eux qui ne se leurrent plus de mots et désirent travailler et vivre, vivre heureux si cela est possible, refusent de glisser vers l'abîme et tâchent d'empêcher même que tous n'y soient ensemble précipités.

*
* *

Les auteurs de ces vastes conceptions politiques et financières, ont compté sans la France, ou plus exactement avaient supposé acquise son incapacité de résistance effective à de si brillantes combinaisons.

Ayant si souvent obtenu de ses dirigeants, par intimidation, une suffisante soumission à leurs désirs, ils ont cru pouvoir agir de même aujourd'hui en brandissant, devant M. Poincaré, les menaces d'une crise intérieure consécutive à un isolement ouvertement proclamé !

La forte montée de l'ndignation française et le mouvement de redressement qu'elle a produit, les ont stupéfiés en les inquiétant; ne savent-ils pas en effet que seule la France peut s'opposer à ces menées dangereuses, qu'elle est contre ces chimères cruelles et ces convoitises rampantes, un vivant anathème, qu'elle demeure l'espoir des peuples lucides, épris d'ordre et de paix?

Ils ont alors déclenché contre elle, après une soigneuse préparation générale et une pression écono-

mique aussi sérieuse que le permet la vitalité d'un patient qu'il ne faut pas épuiser sous peine de le suivre dans une tombe, *toujours provisoire pour lui*, une offensive morale de grand style.

L'on ne viendra pas dire que ces considérations d'ordre apparemment immatériel, ne sont plus de mise aujourd'hui ! L'humanité reste dominée avec ses lois naturelles physiques, par ces sentiments créateurs de toute son action, bonne ou mauvaise, la haine et l'amour.

Le point de vue psychologique demeure en politique aussi essentiel au xxe siècle qu'au premier, il l'est même davantage par suite d'une instruction et d'une « civilisation » généralisées dont J.-J. Rousseau se plaisait si curieusement, dès le xviiie à critiquer les conséquences, en un réquisitoire étonnant (1).

N'est-ce pas en poussant devant eux des principes fort discutés d'ailleurs, de morale universelle que MM. Wilson et Lloyd George ont mené, en 1919 M. Clemenceau et M. Orlando sur des voies de politique réaliste, effectivement funestes à ces derniers?

*
* *

On s'est donc efforcé, non sans un certain succès, de faire détester la France par le monde entier, de la rendre si odieuse, en lui en donnant une telle sensation qu'elle se résigne à perdre conscience de sa force, et se livre alors à merci.

(1) *Discours sur les Sciences et les Arts*, par J.-J. Rousseau.

Tandis qu'une presse hostile allant du *Manchester Guardian*, de l'*Observer*, de la *Wesminster Gazette*, des *Daily News*, de la *Daily Chronicle*, au *Messagero* et à la *Stampa* en passant par le *New-York World* et le *New-York Globe*, pour ne citer que des organes « alliés », accusait la France d'impérialisme, de militarisme, de tyrannie européenne, d'aveugle férocité à l'égard de l'Allemagne, les feuilles amies ou neutres, sans se porter à ces extrémités, en reconnaissant même le bien fondé de certaines de nos revendications n'admettaient pas les stricts éléments de leur réalisation!

Pour les lecteurs des unes et quelquefois des autres, il est apparu, ouvertement ou non, que seule en Europe, par son acharnement à parler de réparations, de garanties, de traités, la France était un obstacle à la reprise de la vie normale, au rétablissement complet de la paix.

C'est là l'opinion exprimée par une forte part des publications américaines, anglaises, italiennes, espagnoles, quelquefois belges aussi ; selon ses inspirations, chacun des pays en jeu s'imagine que ces accords fameux n'ont lésé leurs intérêts qu'au profit des Français qui ont, en 1919, 1920 et 1921, tout demandé, tout obtenu! Et l'on en arrive selon ces malheureux, aux conclusions suivantes :

L'Allemagne (dont ont fait un bloc compact, moral, économique et politique), écrasée sous un fardeau imposé *par la France*, ne peut reprendre sa place sur le marché mondial et vit dans une fièvre fâcheuse dûe à l'esprit agressif de *la France* ; l'Angleterre est un pays qui vit

de ses exportations : son commerce n'a pas été dévasté d'une façon moins terrible que le sol de France. Les conséquences qui en résultent au point de vue des souffrances et des privations, sont des plus sérieuses. La classe ouvrière britannique compte près de deux millions de chômeurs et le soin de pourvoir à leur subsistance coûte au pays près de deux millions de livres sterling par semaine. Ce fardeau pèse sur une communauté plus lourdement chargée d'impôts qu'aucune autre du monde et plus rudement atteinte par les conséquences économiques de la guerre (1).

Si le commerce, débarrassé du poids des réparations et des entraves formées par les mesures de contrôle militaire, reprenait avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne (2) serait soulagée. Les Etats-Unis, richissimes, ont cependant eux aussi des millions de chômeurs à nourrir et 7.645 faillites à enregistrer durant le premier trimestre de 1922 ; ils savent que la pléthore de l'or leur fait courir un redoutable péril : sans doute pour permettre la renaissance des relations économiques avec l'Europe et la Russie, seraient-ils prêts à intervenir dans le domaine financier, mais le cahos, l'instabilité du vieux continent les

(1) Ces opinions sont extraites du mémoire remis par M. Lloyd George à M. Briand, le 4 janvier 1922, à Cannes.

(2) L'*Observer* écrivait après la publication du beau discours de M. Poincaré, le vendredi 2 juin 1922 :

« Notre dette à l'égard de l'Amérique a été contractée dans l'intérêt de la France, de la Russie et de l'Italie, de toutes les puissances continentales qui utilisèrent notre pouvoir d'achat quand leur crédit fut épuisé ». Et plus loin : « Les banquiers se préoccupant, avant tout, d'assurer des garanties aux prêteurs éventuels, demandent que le total des réparations soit réduit. La France réplique que cette réduction est subordonnée à la remise des dettes interalliées. En d'autres termes, d'après la France, l'Amérique et la Grande-Bretagne devraient payer ce que ne peut payer l'Allemagne. Mais l'Amérique et la Grande-Bretagne sont bien obligées de répondre à la France qu'elle doit contribuer de son côté à la solution, en *faisant un sacrifice* sur ses *revendications théoriques* ».

inquiètent, et cette instabilité, « n'est-elle pas dûe à la France qui fait retentir l'univers du fracas de ses armes »?

L'Italie secouée de convulsions sociales, grâce à l'impossibilité de donner du travail à un million d'ouvriers, à l'arrêt du commerce extérieur, aux déceptions que lui ont causées les traités, *œuvres* naturellement *de la France*, est arrêtée dans son essor adriatique méditerranéen, *européen*, par la *France*.

C'est *la France* qui soutient les Yougo-Slaves et les Autrichiens contre elle, veut l'évincer en Orient et empêcher (comment oublierait-on de le rappeler !) la restauration des champs d'action centraux, allemand et russe, seuls capables, etc..., etc...

On sait d'ailleurs que la Russie fournissait 20 % de la consommation européenne en céréales ; outre le « trou » industriel et commercial on voit donc quel gouffre, son effacement actuel creuse dans l'équilibre matériel du continent. Si l'on reconstituait la Russie et si l'on permettait à l'Allemagne de respirer, si l'on pouvait exploiter l'Orient, le malaise disparaîtrait (1).

En regard de ces observations, plus ou moins virulentes, on doit exposer celles qu'ont répandues avec autant de ténacité, d'autres citoyens, des mêmes pays, parmi lesquels nous comptons d'ailleurs de réels amis :

La France a souffert affreusement de la guerre, et son droit à des réparations est évident, mais elle se trompe

(1) Cf. *Les conséquences économiques de la paix* par J. Maynard Keynes, et *la révision de la paix* du même auteur. M. Keynes qui écrit autant maintenant en Allemagne qu'en Angleterre, prend la défense des intérêts du Reich allemand plus encore que de l'Empire britannique. Ses projets consistent dans la réduction de la dette allemande, la constitution d'une union douanière européenne organisant un libre échange général, l'émission d'un emprunt international destiné au relèvement de l'Allemagne; la reconstitution de la Russie.

sur la capacité actuelle de paiement de l'Allemagne, elle poursuit, en cherchant un réglement intégral impossible, une chimère qui l'aveugle ; elle ne veut pas comprendre qu'une reprise cordiale de rapports économiques avec sa voisine améliorera bien davantage sa situation que le maintien de son attitude, légale mais sévère ; elle s'exagère sans doute les intentions et les possibilités hostiles des Allemands, et ne sait pas conformer ses actes et ses paroles (1).

La France, disent-ils, si elle a vraiment besoin *pour vivre* des sommes qu'elle réclame, n'avait qu'à en exiger immédiatement la moitié ou les trois-quarts ; si elle a pu passer près de quatre ans, *sans misère* et sans en rien toucher, elle peut supporter allègrement de nouveaux délais et d'autres réductions. Si elle était réellement menacée, il y a longtemps qu'elle se serait fait justice. Puisque ses gouvernements, après avoir gémi, croient devoir céder à leurs alliés, c'est qu'il n'y a pas péril en la demeure !

Depuis 1918, la France évoque la guerre, les sacrifices faits en commun, les ruines accumulées ; elle brandit ses traités et remplit le monde du bruit éloquent de ses orateurs, mais sans jamais recourir à des mesures pratiques; elle n'obtient plus le moindre résultat, elle n'a réussi qu'à lasser l'attention générale et montrer son impuissance !

Enfin, déclarent et pensent nombre d'ex-amis ou d'ex-ennemis, il n'est pas possible de s'appuyer unique-

(1) Parlant à la fin d'un déjeuner qui lui était offert, le 24 novembre 1921, Lord Curzon s'écriait sur un ton dont la désinvolture n'échappera point : « Si la France tentait d'imposer une politique isolée ou individuelle, à elle propre, elle ne lèserait pas l'Allemagne à la longue et elle n'arriverait pas à se protéger elle-même. Cela ne dépend pas de la bravoure de ses soldats, si grande soit-elle, ni de la force de ses armées si puissantes qu'elles soient. Cela ne dépend pas de l'esprit paisible de son peuple, *ni même de la justice de sa cause* ; cela dépend du fait que la conscience du monde et les forces physiques du monde..... ne toléreront pas le retour dans le sein de l'Europe d'une grande puissance dangereuse... »

ment sur la France et de suivre sa politique, puisqu'elle n'en a pas et se met à la remorque du gouvernement qu'elle croit le plus fort au moment qu'elle doit prendre une décision !

Ainsi entend-on des Italiens songer qu'Elle les a laissés choir dans le conflit adriatique, sur une pression anglaise et américaine, des Yougo-slaves se plaindre qu'Elle n'ait pas arrêté les Italiens en Dalmatie et autorisé de nouvelles coupes sur la Bulgarie et la Hongrie, des Tchèques récriminer contre son amitié envers la Pologne, son intervention en août 1920 en faveur de Varsovie menacée, et son « insuffisante sévérité » à l'égard de l'empereur Charles, des Polonais relever avec amertume la faiblesse de son aide à Dantzig en présence de l'Allemagne et de l'Angleterre, des Roumains lui tenir rigueur des affaires de 1919 à Budapest et l'accuser d'hésitation, des Hongrois critiquer la différence de traitements, qu'Elle approuve, entre les Hohenzollern et le Reich, ménagés tous deux, et les Habsbourg-Lorraine, accablés comme la Hongrie, des Autrichiens, des Bulgares, des Turcs, des Grecs, des Russes, *voire certains Allemands*, répéter qu'Elle modifie chaque matin son attitude, n'apporte jamais un soutien complet à ceux auxquels Elle le promet, et n'est forte que devant les faibles alors qu'*effectivement* Elle est toujours faible devant les forts.

« Contre les oppressions de certaines dictatures finan-
« cières, disent-ils, contre l'emprise prussienne et les
« menaces révolutionnaires, nous avions espéré que se
« dresserait à Paris un solide pivot de resistance morale
« et matérielle; trop d'hésitations, de flottements, de

« concessions mitigées faites à tous, au jour le jour,
« nous ont étonnés et déçus ! »

*
* *

Ainsi, ennemis forcenés, indifférents, amis solides ou frêles, se sont peu à peu tournés plus nombreux contre notre pays, ou tout au moins pour les derniers, détachés de nous.

Les faits sont là, visibles, patents ; les discours officiels de lord Derby lui-même, dont on sait les inquiétantes variations à notre égard, n'y changent rien !

On pourrait croire, et nous l'avons cru, que notre passé, nos imprévoyances d'avant-guerre, nos sacrifices, notre droit enfin, suffiraient à réfuter les accusations des uns, en atténuant les objections des autres! On pourrait surtout penser que le sens des intérêts parlerait, à défaut d'autre sentiment!

Il n'en a rien été, sauf, cependant chez des individualités ou des partis qualifiés « nationalistes » ou « réactionnaires », qui, découragés souvent et *mal informés* aussi, ne peuvent réussir à vaincre une campagne contre laquelle la France, il faut le reconnaître, n'a jusqu'ici presque jamais combattu.

Hors des discours lénifiants et vagues ou parfois excessifs et dépassant toute mesure, rarement nourris de précisions et d'argumentation logique (1), dont une foule de rhéteurs a usé et abusé, hors de

(1) Exception faite des notes de M. Poincaré.

sonores démonstrations verbales, les pouvoirs publics et trop de leurs fonctionnaires dont le rôle sera examiné un jour, se sont désintéressés du débat. Les *gestes* ont été prodigués, remplaçant les *actes*, donnant raison à certaines des plus âpres critiques dirigées contre nous; des agents ignares, dépourvus de tact et choisis, Dieu sait comment, ont froissé gratuitement nos amis, à Paris ou chez eux; enfin, des hommes chargés de représenter l'État n'ont-ils pas été, il y a quelques mois, jusqu'à « *plaider le dossier de la France* », donnant à celle-ci, par cette seule expression, figure étrange d'accusée. C'était bien là renverser les rôles et faciliter la tâche de nos adversaires, qui n'ont pas manqué d'en profiter.

A la vérité, sans nier les fautes que nos ministères, souvent désavoués par l'opinion publique, ont pu commettre, en Italie, de janvier à décembre 1919, en Allemagne où nombre d'Allemands s'attendaient, dès novembre 1918, à une action qui eût tendu à les soustraire au joug de la Prusse, en Europe Centrale, en Orient, et plus près, en Belgique, en Angleterre même, où l'on eut compris un « fair play » qui n'a pas été joué, les prétextes, ceci posé, demeurent pauvres pour les haines, les volte-faces ou les abandons, constatés à chaque pas contre nous

Les problèmes ont été par trop mêlés et les discussions chargées d'équivoques : *L'Observer*, qui ne manque pas d'humour, s'élevait avec indignation contre la remarquable note de M. Poincaré au sujet des préparatifs de la Haye et contre « *la manie de logiciens, des Français* » !

Nous ne saurions savourer meilleur éloge, en nous récriant cordialement toutefois sur la sévérité qu'il implique à l'égard de nos amis d'Outre-Manche; si la logique est absente de leur raisonnement, et nous est reconnue en apanage, mieux vaudrait dépenser moins de millions en conférences (1) et se ranger immédiatement à notre point de vue qui en est si fort imprégné !

---

(1) Le *Giornale d'Italia* estimait à *150.000 lires par jour* le coût de la Conférence de Gênes.

II

LA FRANCE AURAIT LE DROIT DE PRONONCER UN RÉQUISITOIRE GÉNÉRAL. — LES ERREURS DE SES ANCIENS ALLIÉS. — LA SITUATION GRAVE DE L'ANGLETERRE. — LES SOUFFRANCES RÉELLES DU PEUPLE ANGLAIS. — CAUSES DE LA CRISE ANGLAISE.

Dans le grand débat européen qui marche vers une inévitable crise aigüe, la France aurait sans doute le droit de prononcer *non pas un plaidoyer de défense*, mais *un réquisitoire général.*

Nous ne songeons certes pas à nous en faire ici l'interprête, mais une mise au point s'impose, brève, impartiale et autant que possible, logique, n'en déplaise à M. Garvin (1).

La situation de la Grande-Bretagne est à coup sûr des plus graves : ses exportations de matières premières (charbons) en Amérique du Sud, qui lui servaient à payer ses achats de céréales, ont baissé de 1919 à 1922 de 10 à 50 %. Après une brillante période en 1919-1920, durant la liquidation de ses stocks de guerre dans les pays désorganisés, ses industries ont vu peu à peu s'épuiser les comman-

(1) De l'*Observer*.

des; les filatures du Lancashire, les lainages du Yorkshire, halètent désespérément comme les hauts fourneaux dont 30 seulement fonctionnaient en mars 1922, sur 300 en août précédent (1); la moyenne mensuelle d'exportations qui, en 1920 oscillait entre 120 et 130 millions de livres sterling, ne dépassait pas 70 au printemps de 1922. 1.800.000 chômeurs trainent sur les pavés du Royaume Uni, quand ils ne vont pas, aux frais du gouvernement, vivre confortablement sinon avec luxe, dans les meilleurs hôtels du Tyrol.

A cette rude tension, il faut ajouter l'énorme carapace fiscale dont le poids fait chanceler le malheureux contribuable anglais ; outre les impôts indirects, ne paye-t-il pas un « income tax » qui va jusqu'à 30 % et un « Super-tax » jusqu'à 45 et 50 % des revenus globaux.

On saisit les périls d'un pareil régime; ils se sont impitoyablement manifestés; en voulant tout obtenir du pays, le trésor britannique a joué du « boomerang »; ses mesures se sont retournées contre lui. Ecrasé, le peuple entier a dû verser ses dernières disponibilités puis, tout échange étant arrêté, se restreindre à tel point qu'il ne peut presque plus payer;

(1) Ces chiffres sont empruntés à l'ouvrage parfaitement bien documenté de Celtus : *La France à Gênes* (Plon Nourrit Ed. 1922). Des rapports établis récemment en Angleterre, les appuient très exactement ; les variations de détail ne modifient pas la courbe générale.
L'exportation du charbon qui montait à 75 millions de tonnes en 1913, est aujourd'hui à 30, celle du charbon de soute portée à 20 millions en 1913, n'atteint pas 12 millions en 1922. Les proportions sont les mêmes sur les aciers, les cotons et les lainages.

l'impôt qui bouclait en 1921 le tiers du budget, menace de ne pas en atteindre le quart pour 1922. La terre, les immeubles sont partout à vendre, et pour subvenir aux seules obligations cédulaires, le citoyen anglais doit les apporter en garantie, à la banque où il contracte un emprunt forcé par les circonstances.

C'est la main mise d'une finance habile, sur la propriété, petite ou grande.

Pour la déguiser et l'étendre à d'autres domaines, certains de ses membres voudraient maintenant en rejeter les responsabilités, qu'ils commencent à deviner trop lourdes, sur la crise économique de l'Europe, attribuée, comme on l'a vu plus haut, à peu près uniquement à la France

Rien n'est plus inadmissible et moins sérieusement fondé; rien n'est davantage susceptible de prolonger en l'aggravant, le malaise actuel.

Comme l'ont clairement exposé des hommes éminents et dépourvus de partialité (1), si la France peut et doit faire, quant à l'administration invraisemblable de sa fortune, son *mea culpa*, l'Angleterre trouvera en recourant à la même opération, l'explication réelle de sa propre crise. Son gouvernement dès la fin des hostilités, a divisé son activité politique en deux compartiments que l'on veut croire

(1) L'auteur qui signe modestement « Celtus », dans *La France à Gênes*, MM. Georges Valois et Georges Coquelle dans l'organe intéressant à tous égards qu'est la *Production française*, M. Millioud. dans la *Gazette de Lausanne*.

étanches pour ne pas supposer une inconscience folle ou un dessein prémédité, destinés à ruiner le peuple anglais.

D'une part, en effet, reprenant une méthode employée avec succès par la Grande-Bretagne au siècle dernier après ses guerres continentales ou coloniales, le cabinet de Londres, au moyen de sévères mesures, diminuait en un an la circulation fiduciaire de 70 millions de Lst., amortissait de 170 millions de Lst. sa dette publique, prescrivait aux banques de fortes restrictions de crédit, vendait aux États-Unis un stock d'or (extrait du Cap) évalué à 200 millions de dollars !

Pour supporter pareil traitement, il eût fallu pouvoir compter sur une intense activité intérieure et extérieure, sur une population capable de la déployer sans plier sous le faix; on conçoit que ces compressions rigoureuses, soutenues par le système fiscal déjà cité, n'aient pas précisément aidé le jeu d'un tel facteur !

Les auteurs de cette combinaison économique, n'avaient par ailleurs oublié qu'un détail : au siècle dernier, les ressources agricoles dominant fortement la production mondiale, l'industrie anglaise conservait après les conflits armés, ses immenses débouchés, parfois accrus. Il n'en est plus de même aujourd'hui que la vie industrielle a pris, dans chaque pays, un développement souvent hypertrophié.

Devant des concurrences innombrables, l'Angleterre, ayant réussi à force d'excessive énergie à rétablir sa monnaie sur un rang élevé, en la portant à

peu près à la parité de l'or, s'est vue, du fait de cette valeur, progressivement isolée ! Le change qu'égalant le marché américain elle avait obtenu en sa faveur, repousse maintenant ses clients qui ne peuvent subir la hausse parallèle de ses prix !

Son gouvernement, d'autre part, semblant ignorer ou mépriser l'évolution de cette lourde expérience, n'a cessé de mener la politique la plus onéreuse qui soit.

A l'intérieur, il maintenait un budget sur lequel la commission des économies, présidée par Sir Eric Geddes, a rédigé des rapports dont la précision n'a d'égale que l'âpreté.

Ils révèlent que le coût des services administratifs, évalué à 41 millions de Lst. en 1914, atteint en 1921 327 millions de Lst., celui de l'instruction publique est monté de 17 à 59 millions de Lst., celui du travail s'élève à 200 millions, et celui de l'hygiène à 31. Sans doute, ces dépenses ont-elles un but d'inspiration excellente, encore que guidées peut-être par des considérations d'ordre électoral, mais leur disproportion avec les possibilités du pays, amoindrit sérieusement un bienfait parfois théorique.

Entreprendre des améliorations sociales, séduisantes à première vue mais souvent à lointain bénéfice tangible, en ruinant un pays entier et jetant par là, des millions d'hommes à la rue, n'a vraisemblablement rien d'humanitaire.

Faut-il citer les budgets de la marine, de l'armée

et des affaires étrangères, *avec 200 millions de Lst. pour les deux premiers* (1). Ils sont réclamés par les besoins de la politique britannique; celle-ci a largement usé d'abord, pour un intérêt immédiat, des ferments de révolte contenus dans les principes sur quoi elle avait jugé bon de fonder la paix.

Et puis, les germes ont levé : il a fallu faire tète de tous côtés puisqu'elle ne voulait abandonner aucune présomption, aucun désir de conquête ; il a fallu engloutir les hommes et les milliards non plus seulement alors pour étendre la suprématie anglaise, sur la Baltique ou le Bosphore, sur la mer Noire ou les ruines de Ninive, gardiennes millénaires de trésors ruisselants, mais pour défendre des territoires devenus terriblement chers, pour défendre l'Irlande, l'Égypte et les Indes.

Contradictoire et draconienne, systématiquement démentie par les faits, attaquée par des hommes clairvoyants et patriotes, tels que le duc de Northumberland, le maréchal sir Henry Wilson, lord Northcliffe, lord Middleton, pour ne citer que les principaux, cette politique n'a rien à voir, quoiqu'en dise ou qu'on pense M. Lloyd George, avec l'intérêt, la dignité, l'honneur, de l'Empire britannique.

C'est surtout en elle et non sur nos champs dévastés que ce dernier doit chercher la raison de ses souffrances, et peut-être, si par inconscience ou faiblesse, nous ruinions-nous pour elle à notre tour,

(1) Soit cinq milliards de francs au pair et dix milliards de francs au cours de la livre à 50 francs.

en permettant son extension nouvelle, le peuple anglais viendrait-il un jour se joindre au peuple de France, pour exiger les comptes de ceux qui, manquant aux devoirs de leur rôle, n'ont pas su ou pas osé les sauver.

III

LA RECONSTRUCTION EUROPÉENNE. — SON BUT, SES MOYENS, ET SON SORT. — LA RUSSIE

Si les hommes d'affaires anglais qui préconisent avec M. Maynard Keynes et trop souvent sir Robert Horne la politique dite de « reconstruction européenne », ne visent pas d'abord les origines des maux dont leur pays est atteint, leurs compatriotes peuvent s'attendre à de rudes surprises !

Il est permis de se demander comment des esprits sérieux et non dénués de valeur, qui ne sont cependant pas tous attachés aux établissements de sir Philip Sassoon, de sir Alfred Mond, de « l'Allgemeine Gesellschaft » et de la « General Electric » américaine, peuvent affirmer et croire que la prospérité de la Grande-Bretagne et même de l'Italie, sera restaurée par l'application de leur système !

La Grande-Bretagne, comme la péninsule latine, souffrant d'une crise de surproduction industrielle cherche, dit-on, à retrouver ses débouchés en Europe Centrale et en Russie ?

Or, les exportations britanniques, descendues de 1913 à 1921 de 525.000.000 de Lst. (comptées au taux d'avant guerre) à 261.000.000 de Lst. (*Board of Trade*. Bulletin 1922), n'ont jamais atteint pour

l'Europe centrale et orientale, plus de 65.000.000 de Lst. à leur plus brillante période de vie normale (1).

En *admettant donc* la *possibilité douteuse* d'un *rétablissement immédiat* du *marché de l'Est*, le *déficit des exportations anglaises demeurerait de 263.000.000 de livres sterling.* « Nous n'en aurons même pas comblé le cinquième » comme le remarque si justement *Celtus* qui d'un exposé concis et décisif de chiffres officiels, déduit avec exactitude que si en 1913, l'Angleterre, sur 525.000.000 de Lst., vendait à ses colonies et dominions pour 205.000.000 de Lst., en Amérique du Sud pour 49.000.000 de Lst., aux pays industriels de l'Europe *occidentale* pour 56.000 de Lst., ces débouchés absorbaient pour 310.000.000 de Lst, (avec 29.000.000 de Lst. pour l'Extrême-Orient, 30.000.000 pour les Etats-Unis, 56.000.000 pour les pays européens à change élevé), c'est sur ces marchés et non ailleurs qu'il faut espérer pour elle une reprise d'activité capable de rétablir son équilibre.

Bien mieux, le jour où l'industrie et le commerce allemands par exemple, auront retrouvé leurs capacités extérieures d'avant-guerre, ils feront à l'industrie et au commerce anglais si développés par nécessité sur des terrains jadis uniquement germani-

(1) En 1913 ; ce qui est vrai pour l'Angleterre, l'est pour l'Italie. Sur un total de 2 milliards 503 millions 913 mille lires d'exportations en 1913, l'Allemagne et l'Autriche n'intervenaient que pour 557.177.000 lires et la Russie ne figure pas aux nomenclatures. *Le plus gros chiffre d'exportation italienne en 1920 est donné encore par la France avec 1.095.275.002.*

ques (1) une redoutable concurrence. Sans doute chercheront-ils des matières premières, mais dans les Dominions et non dans le Royaume Uni.

On ne saurait songer à empêcher les Allemands de vendre leurs produits, mais penser que cette opération en fera des acheteurs d'objets manufacturés, particulièrement anglais, apparaît parfaitement utopique.

Le marché de l'Europe centrale proprement dite, Autriche, Bohême, Slovaquie, Hongrie, Pologne, encore qu'il ne puisse changer fortement la balance britannique, comme le prouvent les statistiques citées plus haut, ne se relèvera évidemment pas, tant que ces pays dont les intérêts se complètent et qui depuis plusieurs années vivent en état de fièvre permanente, séparés par des barrières de toutes sortes, craignant chaque jour pour leur fragile existence, n'auront pas retrouvé leur stabilité politique.

On veut peut-être la commencer en « reconstituant la Russie », mais ce plan ne saurait se diviser qu'en deux parties : rétablir l'exploitation russe, donc son exportation, en rétablissant parallèlement l'importation étrangère sur l'immense territoire de l'ancien empire, soit en y vendant de nouveau.

Si l'on se rapporte non aux calculs romantiques de certaines célébrités tapageuses, mais à la réalité des faits, on sera obligé de constater l'invraisemblable état de l'industrie et de l'agriculture dans la Russie bolchevisée.

(1) Fabrication de matières colorantes, produits chimiques.

La production du charbon n'y est plus que de 27 % de celle de 1913, celle de la fonte de 2,4 %, celle du pétrole de 42 %, celle de l'acide sulfurique de 9 % ! Les ouvriers travaillant à leur heure, sans direction, à contre cœur, et de plus en plus souvent sans manger, ont mis les usines et les mines dans un état indescriptible, dont le gouvernement des Soviets lui-même s'est ému. Un rapport rédigé par le Conseil du travail n'a pu que noter le délabrement et la ruine des puits du Donetz, l'épuisement presque total des stocks de naphte, la quasi impossibilité d'obtenir des employés un rendement sérieux. On ferait les mêmes remarques sur les industries textiles ; les transports mériteraient un volume, avec leurs 30 millions de traverses, *manquant* pour soutenir 10.000 verstes de rails à *fournir* sur lesquelles circuleraient des locomotives et des wagons à *réparer!* Les journaux bolchevickis avouent l'arrêt à peu près complet des communications abandonnées peu à peu, privées de main-d'œuvre ou munies d'un personnel ignorant, composite, qui ne *veut* rien faire et n'obéit à personne. L'agriculture appelle des observations plus tristes encore.

La récolte de céréales qui s'élevait en 1913 à 70 millions de tonnes et permettait une exportation annuelle de 10 millions de tonnes, n'était plus en 1921 que de 33 millions (1); en 1922, elle ne les atteindra même pas !

Sur 85.000 hectares cultivés en 1916, on n'en

(1) « Celtus », *La France à Gênes*. op. cit.

compte plus que 50.000 aujourd'hui ; l'outillage agricole est réduit en des proportions plus fortes encore, et voici l'exemple que donne, de la situation du bétail russe, un Anglais envoyé par son gouvernement pour étudier les causes de la famine en Russie, en vue d'y remédier :

« Dans un village des environs de Saratof, sur la rive gauche de la Volga, je me suis entretenu longuement avec le Président de la Commission exécutive du Volost ou canton, qui vit dans le village de Liposka : il m'a fourni tous les détails possibles sur la vie des paysans. Sur 400 chevaux que possédait la communauté, il ne lui en reste plus que 32 parmi lesquels 10 sont réservés pour les voyages d'aller et retour à Saratof· — Le nombre des vaches est tombé de 300 à 40. La réquisition des grains avait été raisonnable en 1919, mais en 1920 elle a enlevé tous les stocks existants. En 1921, la politique de réquisition a été abandonnée mais il n'y avait plus un sac de grains à prendre. » (1).

Sir B. Robertson expose d'ailleurs les motifs de cette misère ; elle est dûe à ce qu'usufruitiers d'un sol qui appartient à l'Etat, suivant le principe communiste, soumis aux réquisitions les plus dures par le régime bolcheviste, n'ayant aucune garantie de sécurité, isolés des villes dont ils ne voient plus les habitants que pour des exodes ou des pillages, les paysans russes ont réduit leur travail au strict minimum.

Errants, aigris, haineux ou résignés, ils se contentent de végéter lamentablement.

Pour permettre à la Russie d'exporter, pour exploiter le sol russe, il ne s'agit donc pas de se pré-

(1) Récit de Sir B. Robertson, *Times*, février 1922.

senter, comme semblent le penser des esprits assurément plaisants, le chapeau à la main. Il faudrait, afin de faire fonctionner un matériel formidable, à *fournir d'ailleurs*, rétablir des conditions sociales de travail chez les ouvriers, ou les prier d'admettre *dans leur pays où ils meurent de faim*, une main-d'œuvre étrangère! Il faudrait, pour nourrir les uns ou les autres, obtenir du paysan un effort qu'il refuse d'accomplir dans l'état actuel. Il faudrait donc du seul point de vue russe, changer le *statut politique* de la Russie (1).

Mais au moins vendrait-on enfin, écoulerait-on cette production industrielle dont les magnats occidentaux cherchent, disent-ils, le débouché? Les quelques lignes précédentes montrent le mécanisme inoui d'une pareille conception. Si l'on signe un marché avec les Soviets, ceux-ci n'ayant plus de quoi payer (2), ne pouvant plus donner la moindre marchandise, par suite de la ruine actuelle de l'Empire, c'est à l'emprunt envisagé à Gênes et dont il a été question encore à La Haye, qu'ils recourront pour régler leurs factures et subvenir aux besoins personnels de leur gouvernement. Ainsi les souscripteurs européens, qui ont déjà sous les yeux l'ex-

(1) Les conditions de la reprise du travail en Russie nécessitent, comme l'écrit si bien M. Georges Valois, « l'existence d'un gouvernement qui emploie d'autres méthodes que le gouvernement de Lénine. C'est la première et la principale des difficultés ».

(2) Les Soviets ont mis en circulation près de 40 mille millions de roubles ! Le rouble or atteint donc près de 600.000 roubles papiers. Le rouble de l'ancien régime garde encore une valeur infime, le rouble soviétique ne peut plus avec de pareils chiffres, en avoir !

périence des 18 milliards français et des trois ou quatre milliards belges, prêtés à la Russie des tsars, verseraient à la « Bolchevie » de nouvelles sommes (1) destinées à payer leur propre travail, remboursable dans X..... années!

Si l'on note encore l'échec de l'expédition commerciale entreprise en 1921 par M. Leslie Urquhart au nom de la « Russo-Asiatic Corporation », échec dû aux procédés du gouvernement soviétique et les conditions de son nouveau contrat de septembre 1922 et si l'on ajoute que les bolchevickis avec un cynisme (2) qui n'est pas sans allure devant les atermoiements et les combinaisons de l'Occident, n'ont renoncé à aucune de leurs ambitions, on se rendra un compte exact de la situation et de la valeur qu'il sied d'attribuer au grand programme de reconstitution européenne, tel qu'il nous est actuellement présenté par un groupe bigarré dont M. Lloyd George est le porte-parole.

(1) M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, a déposé le 9 juin une « curieuse question écrite » au ministre des finances. Il demande :

1°) Qu'est devenue la somme de 400 millions de roubles-or versée par la Russie aux Allemands après le traité de Brest-Litowski, et qui a été déposée ensuite à la Banque de France ?

2°) La Banque de France est-elle toujours détentrice de cette somme ?

3°) Le gouvernement ne pourrait-il, après accord avec les alliés, attribuer définitivement les 400 millions de roubles-or à la France et les consacrer au paiement partiel des intérêts arriérés dûs aux porteurs.

(2) Kameneff déclarait en janvier : « Aujourd'hui l'Etat afferme quelques entreprises ; il les reprendra demain s'il le juge nécessaire ». Trotsky, le 1er mai 1922, a prononcé un discours que Guillaume II n'aurait jamais osé penser même, avant 1914 !

IV

LES CONCESSIONS FRANÇAISES. — L'ESPRIT DES NÉGOCIATIONS DE 1919. — COMMENT A ÉTÉ RÉDIGÉ LE TRAITÉ DE PAIX. — LA MISE A L'ÉCART DES EXPERTS MILITAIRES. — LE PLAN DE SIR DAVID LLOYD GEORGE, IMPOSÉ AUX COMMANDANTS EN CHEF ALLIÉS.

Protestations des généraux Degoutte, Weygand, Cavallero. — Déclarations du maréchal Foch.

Pour refuser de s'associer à l'érection de ce Moloch nouveau qui sans cesse engloutira les fortunes et le sang de l'Europe, la France se voit donc taxée d'intransigeance, de hauteur et d' « impérialisme ».

En rétablissant les responsabilités là où elles sont, en conviant les gouvernements étrangers à examiner leurs propres erreurs, avant de s'élancer à la conquête de chimères onéreuses, la France ne devrait pas avoir besoin de rappeler ses efforts de conciliation, trop aisément passés sous silence. Il est permis de dire qu'elle les a manifestés depuis le 11 novembre 1918, du jour où ses chefs militaires et civils ont accepté d'arrêter leur offensive; celle-ci en détruisant l'armée allemande, en portant les alliés en Allemagne, eut sans doute enlevé au Reich les bases de cette concentration psychologique vers la revan-

che qu'il a fondée *en continuant de persuader aux peuples d'Outre-Rhin* que son système demeurait invaincu, intangible et fécond pour l'avenir !

Les négociations de 1919 ont accumulé durant huit mois les preuves d'une longanimité française dont un recueil mériterait d'être publié.

M. André Tardieu peut défendre avec un talent à quoi nous nous plaisons à rendre hommage, le traité de Versailles qu'il a contribué à mettre au monde, il ne démontrera jamais, pas plus que nos ennemis, dont indirectement et contre son gré sa thèse sert en partie les arguments, que la France y a obtenu son dû et n'y a pas cédé en dernier ressort aux exigences de MM. Woodrow Wilson et David Lloyd George. Malgré les observations motivées, les critiques et les avertissements d'une bonne partie de l'opinion publique et d'hommes tels que Louis Barthou, Jacques Bainville, Franklin-Bouillon, Louis Marin, Charles Maurras... contre l'avis et les clairvoyantes remarques de M. Raymond Poincaré renvoyées parfois sans avoir été discutées, par le conseil des Quatre, malgré celles de Paul Deschanel, M. Clemenceau et ses collaborateurs n'ont pas fait prévaloir en maints cas importants le point de vue français (1). Qu'ils l'aient défendu, qu'ils aient acquis

(1) Nous écrivions en mars 1920 : « M. Louis Barthou a fait du traité une remarquable critique dont la modération n'excluait pas le poids qui était et reste redoutable; constatant comme nous l'avions craint au Congrès National, que les garanties militaires demandées par le maréchal Foch avaient été, avec la division et le désarmement allemands, sacrifiés à celle qui n'eut dû qu'être leur corollaire, il gardait encore un espoir voulu peut-être par patriotisme. Cet espoir ne s'est pas réalisé ».

des résultats et empêché des thèses adverses de triompher partout ce n'est pas douteux, et on ne saurait l'oublier sans ingratitude. Mais les solutions qu'ils se sont résignés à accepter en plusieurs points et quels points (!) portaient en elle — les événements l'ont prouvé – la source des controverses qui devaient en annihiler la valeur !

*
* *

Comment ne pas citer ici, en exemple de l'esprit qui a présidé à l'élaboration de ce traité, le résumé des séances où furent décidées les conditions militaires de paix, à imposer à l'Allemagne ?

Conformément aux instructions du Conseil Suprême, réuni le 12 février 1919 au ministère des Affaires étrangères, le maréchal Foch, au nom du Comité interallié de Versailles (1), après consultation des commandants en chef, présentait, le 3 mars 1919, au conseil, le plan des réglements concernant les statuts militaire et aérien, définitifs, de l'Allemagne, prévoyant dans l'ensemble un service à court terme.

Suivant ce plan, qui impliquait l'admission d'une armée de 200.000 hommes avec 9.000 officiers, et 1.000 hommes de troupes aériennes (2), *les cadres seuls devaient être recrutés volontairement pour un*

(1) Comprenant 3 représentants de chaque gouvernement.

(2) 15 divisions d'infanterie, 5 divisions de cavalerie, 5 états-majors de corps d'armée.

service à long terme (1), les *simples soldats* au *contraire* l'étaient par tirage au sort ou tout autre moyen à choisir par l'Allemagne, *sous réserve que la durée totale du service* de ces *hommes*, ne *dépasserait pas un an* (de service continu) et que le nombre des hommes instruits dans chaque classe ne serait pas supérieur à 180.000.

Le maréchal spécifiait, en résumant son rapport, que sauf un instant de désunion sur le service volontaire à long terme favorisé par ses collègues britanniques, toutes les délégations militaires s'étaient trouvées d'accord sur ce texte. M. Balfour n'en demanda pas moins aussitôt, un ajournement de la discussion afin de conférer avec les représentants civils de son pays. Ceux-ci sans doute, lui semblaient et se jugeaient, plus compétents que les généraux en pareille matière. Le 6 mars, en effet, la discussion s'engageait entre le maréchal Foch et le général Degoutte d'une part, M. Lloyd George et M. Balfour de l'autre; le « Premier » anglais déclarait que le service à court terme préconisé par les experts militaires donnerait à l'Allemagne une armée de deux millions d'hommes en 10 ans, que les officiers et sous-officiers non préparés comme l'avaient été ceux d'Angleterre et d'Amérique, s'entraînaient vite et donnaient d'excellents chefs, et que du reste, l'Allemagne aurait encore durant 25 ans, ceux survivant de la guerre, pour commander ces énormes effectifs. Le Maréchal défendait le projet du 3 mars

(1) 25 ans pour les officiers. 15 ans pour les sous-officiers.

adopté à l'unanimité par les commandants en chefs, répliquait que les cadres importaient avant tout et que ce texte les détruirait mieux que tout autre ;

« Je rappellerai », disait-il, le mot de Bugeaud : « il vaut mieux avoir une armée de moutons commandée par un lion qu'une armée de lions commandée par un âne ! »

il ajoutait que les survivants, soldats ou officiers, de l'armée de la guerre, demeuraient à l'Allemagne sans que personne, évidemment, y puisse rien, mais il niait que les cadres de 1914 soient, avec le projet du 3 mars qui les désarticulait, aptes à servir durant 25 ans.

« Je n'oserais certainement pas me lancer dans une discussion militaire, conclut le président britannique, mais... »

et il demanda au conseil d'être autorisé à lui présenter ses suggestions ! Le 7 mars, en effet, sir David Lloyd George apportait à ses collègues (1) un plan personnel *sensiblement différent de celui établi par les chefs militaires*, et posant en un *principe fondamental opposé*, le recrutement par engagements volontaires, pour une durée de *12 ans*, de *toutes les forces allemandes* miliaires, navales, aériennes (2).

(1) Réunis dans le cabinet de M. Pichon au quai d'Orsay.

(2) Parmi ses arguments, il faut relever cette phrase : « On pourra peut-être objecter que l'Allemagne n'a pas de canons, ceci pourrait être exact si l'Allemagne ne pouvait être de connivence avec une autre puissance, la Russie par exemple. Il est absolument nécessaire de rendre cette éventualité impossible et la méthode que je propose est je crois la seule pour y réussir... » Que ne s'en est-il souvenu lors des tractations de Berlin et de Rapallo ?

Stupéfaits, les experts militaires se taisaient ; M. Clemenceau prit la parole :

Puisqu'il n'y a pas d'objection, le projet que vient de lire M. Lloyd George sera renvoyé devant les comités militaire, naval et aérien, pour y être adapté à leur propre recommandation.

Le maréchal Foch et le général Degoutte élevant alors la voix, réclamèrent des précisions sur les idées du Conseil suprême. Admise par M. Clemenceau, cette protestation motiva brusquement une intervention catégorique du premier ministre britannique. Affirmant souveraine, l'autorité du Conseil, en ces matières elles-mêmes, et déclarant qu'il ne signerait jamais un traité donnant aux Allemands une armée levée par conscription, et pour un service à court terme, il *réclama que ses propres directives fussent imposées aux conseillers militaires* pour qu'il soit préparé sous cet angle un nouveau statut.

Cédant aussitôt à ce désir, le président français s'empressa de lui donner satisfaction, oubliant sans doute de remettre à son collègue les étoiles, insigne de sa dernière dignité.

Le 10 mars, dès l'ouverture de la séance, qui devait être consacrée à la poursuite de cette discussion, M. Clemenceau ne crut cependant pas pouvoir passer sous silence la remarquable note préliminaire que le maréchal Foch avait jointe à son mémoire :

Le 12 février, y disait-il, les gouvernements ont chargé le Comité militaire d'établir en toute liberté, les conditions du désarmement de l'Allemagne. Après une étude particulièrement approfondie de la question, les repré-

sentants militaires ont établi le projet du 5 mars, *basé sur le service à court terme* et *exclu* le *service à long terme*. Le 7 mars à la demande du gouvernement britannique, les gouvernements ont chargé les mêmes représentants d'établir un projet basé sur le service à long terme. C'est comme conséquence de cette prescription qu'est présenté le projet du 10 mars; au point de vue militaire, *j'estime le projet du 5 mars préférable* pour les considérations déjà développées et en raison de l'étude approfondie dont il a été l'objet. Si malgré tout, les gouvernements devaient adopter les principes du service à long terme et se rallier au projet du 10 mars, il est indispensable, afin de diminuer le danger que constitue à mes yeux une armée permanente à long terme, d'en réduire les effectifs, du chiffre de 140.000 hommes porté au projet, au chiffre de 100.000 hommes pour diverses raisons qui seront exposées.

Nulle observation n'étant faite, le Conseil passa tout uniment à l'examen des articles. Le n° 2 fixant le chiffre des effectifs donna lieu à des échanges de vues entre MM. Lansing, Balfour, Clemenceau, le général Bliss et le maréchal Foch. Ils se terminèrent pour cette fois à l'avantage de ce dernier (1), et permirent à M. Balfour, hanté à rebours par la neutralité belge, *de proposer qu'une garantie soit donnée à l'Allemagne contre toute invasion*. Mais les principes du plan inspiré par M. Lloyd George, n'étant pas remis en jeu, les généraux inquiets à juste titre des conséquences de ce choix fantaisiste, ne purent les laisser ainsi passer.

(1) Le chiffre de l'armée allemande fut donc fixé à 100.000 hommes. Il a augmenté depuis lors !

« Je ne suis pas partisan d'un service à long terme en Allemagne, répéta le général Degoutte, et je crois que les dangers du système n'ont pas été envisagés à leur valeur. »

M. Clemenceau tenta de couper cette intervention :

« Il me semble, interrompit-il à peu près dans ces termes, que le général Degoutte aurait dû nous exprimer son opinion au moment où nous discutions l'article I du premier chapitre de la convention. Cette question a été discutée et nous ne pouvons pas ouvrir de nouveau la discussion. »

Le général Weygand insista :

« J'avais compris, que le conseil examinait un plan tracé sur ordre par les experts militaires, d'après certaines bases qui leur avaient été fournies ; les experts n'ont donc pas pensé qu'ils avaient le droit de faire ces commentaires au sujet des principes que le conseil avait décidé d'exposer. »

Et aussitôt le général Cavallero, prenant à son tour la parole appuya vigoureusement ces déclarations :

« Je désire, affirma le représentant Italien, exprimer la même opinion que le général Degoutte et le général Weygand ; j'avais pensé que le conseil avait l'intention de choisir entre les deux systèmes. *Comme expert militaire italien, j'ai des instructions pour déclarer que le système de service volontaire à long terme est inacceptable !* »

Mais sir David Lloyd George eut pu s'impatienter :

« Comme président du Conseil, crut devoir répartir M. Clemenceau, *je veux ignorer l'opinion des conseillers*

militaires du gouvernement italien et ne veux connaître que le vote de la délégation italienne. La seule satisfaction que je puisse accorder aux généraux est de faire inscrire leur proposition au procès-verbal. »

Navrés sans doute, mais disciplinés à l'extrême, les experts militaires s'inclinèrent. Cependant, s'ils avaient fait abstraction de considérations personnelles, en dépit de leurs services, de leur expérience et d'un passé récent, que les maîtres de la minute oubliaient si cavalièrement, c'est le sort de leurs patries respectives, la sécurité de l'Europe, et la vie de générations futures, qui se trouvaient en jeu ' Aussi, lorsque M. Tardieu eut en séance plénière, le 6 mai 1919, lu l'exposé des conditions de paix, après l'émouvante protestation de M. Affonso Costa (1), contre certaines clauses relatives aux réparations, vit-

(1) Après avoir vivement attaqué les clauses concernant les réparations, et montré comment les dommages causés au commerce et à la vie économique du Portugal, ne seraient si on les suivait, point remboursés, après avoir réclamé qu'un article spécial obligeât la Commission des Réparations à reconnaître une priorité de règlements aux petits pays que la guerre a ruinés. M. Affonso Costa s'écria : « Le Portugal qui a défendu la justice, doit-il sortir de la lutte plus ruiné que l'Allemagne qui l'a attaqué ? On souhaite une paix philosophique. Mais comment voulez-vous qu'une philosophie s'en dégage, si l'on n'y introduit même pas, du moins en principe, qu'un pays qui déclenche une guerre, doit en subir les conséquences ?.....

Aucune leçon de saine morale ne ressort de ces dispositions tantôt dures, tantôt arbitraires; entre les pays qui se sont battus et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le faire, le traité permet et décrète que les premiers devront rester ruinés.....

Ne croyez pas que j'ai perdu de vue le sentiment de la mesure. Je n'ai aucune idée de réclamer pour mon pays des réparations semblables à celles dûes à la France, à la Belgique, à la Serbie, à la Roumanie, mais je suis chargé de défendre les droits de mon pays et je tiens à ce qu'ils soient reconnus ».

on se lever celui auquel, un an auparavant, ces mêmes chefs de gouvernement remettaient en frémissant le destin de leur pays avec la haute direction des armées alliées. Pas plus ce jour-là que les autres, pas plus que Douglas Haig, Henry Wilson, Diaz, Cavallero, Pershing, Bliss, Degoutte, Weygand ou Buat, il n'allait empiéter sur un terrain hors de son ressort; une fois de plus, il voulait jeter un cri d'alarme :

« J'aurais quelques observations à présenter, je crois, commença le maréchal Foch, si j'avais en mains le texte du projet de traité, mais je dois avouer que je ne l'ai pas encore. Au point de vue militaire, il y a des clauses que je ne connais que par des rumeurs qui appelleraient des observations. Je vais m'efforcer de les préciser :

« Au titre XIV, on prévoit, comme garantie pour les réparations, l'occupation pendant 5, 10 ou 15 ans, des pays de la rive gauche du Rhin. si l'on pouvait discuter posément cette question, *il serait facile d'établir que cette garantie est nulle au point de vue militaire et qu'elle va créer des charges croissantes pour l'occupation alliée.* Avant d'aller plus loin, je tiens donc à dire que je considère que ce chapitre XIV ou cette section XIV, je ne sais exactement *représente une garantie que je considère comme égale à zéro*, tout en entraînant pour nous des charges militaires croissantes.

« D'après ce que j'ai compris encore, nous tiendrons pendant cinq ans le Rhin « comme garantie militaire et moyen d'assurer nos réparations », après cinq ans et jusqu'à dix ans, nous abandonnerions le Rhin depuis la frontière hollandaise jusqu'au dessous de Cologne, c'est-à-dire sur un espace de plus de 200 kilomètres, *dès à présent, je ferais observer* que, au *point de vue des réparations*, cela représente l'abandon de *la partie la plus*

industrielle du territoire occupé, l'abandon de la tête de pont donnant accès au bassin de la Ruhr, la principale source de la fortune de l'Allemagne, que nous cessons de menacer et que nous renonçons à saisir ».

(Après 10 ans, ce sera 80 kilomètres, puis après 15 ans, nous nous retrouverons *avec la frontière de 1870, c'est-à-dire une frontière sans garantie militaire.*)

« D'autre part, la réoccupation des territoires occupés, est envisagée pendant ou après cette période de 15 ans, dans le cas où l'Allemagne n'exécuterait pas tout ou partie du traité signé par elle. *Qui est juge de l'opportunité de cette réoccupation ? La Commission des réparations.* Pour toutes ces violations des clauses du traité, même de celles qui n'ont pas trait aux réparations, qu'elles soient d'ordre militaire ou administratif, c'est la Commission des réparations qui interviendra pour dire : « il y a violation de telles clauses, il y a donc lieu à réoccupation ». Elle seule aurait qualité à cet effet ? Bien plus, elle aura en ce qui concerne les réparations, à constater des violations de clauses ne figurant pas dans le traité parce qu'elles ne doivent être établies qu'au cours de la période qui suivra la signature de ce traité. C'est une juridiction insuffisante.

« Si on me demandait quelle solution je propose, je dirais à peu près ceci : la question du pays rhénan est absolument conditionnée par le Rhin. Ce fleuve règle tout. Quand on est maître du Rhin, on est maître de tout le pays. Quand on n'est pas sur le Rhin, on a tout perdu !

. . . .

« Maintenir l'occupation du Rhin est la formule la plus économique et la plus sûre. *Je puis me tromper* et *c'est pourquoi j'ai demandé que d'autres experts militaires viennent se joindre à moi pour revoir ce chapitre ;* pendant combien de temps tenir le Rhin ? Aussi longtemps qu'on voudra conserver les garanties, puisqu'il n'y en a pas d'autres. Quand on trouvera que l'on est payé ou que l'on a des garanties suffisantes, on n'aura plus qu'à retirer

les troupes et à partir. Remarquez bien que je demande de maintenir l'occupation du Rhin et non pas les pays rhénans ; c'est sur ce point que nous sommes en divergences d'opinions. On m'objecte que j'occupe le pays. C'est absolument inexact : j'occupe le passage du Rhin, ce qui exige très peu de forces (1).

Lorsque l'exécution du traité sera avancée, lorsque les pays allemands témoigneront d'une bonne volonté indiscutable, lorsque le désarmement s'effectuera on pourra alléger les charges de tout le monde, alliés et allemands, en réduisant encore les troupes d'occupation et la réduction se fera comme vous le voyez, non par l'abandon d'un terrain, mais par la réduction des effectifs d'occupation ».

Après une observation concernant la possession des forts de Strasbourg situés sur la rive droite du Rhin, le Maréchal conclut :

En tout cas, je demande qu'il soit pris acte de mes déclarations au sujet de ce chapitre des garanties, de l'occupation des pays rhénans et de la tête du pont de Kehl. Je demande donc à Messieurs les chefs du Gouvernement de vouloir bien, s'ils le jugent nécessaire, provoquer une rédaction nouvelle ou une correction par les experts militaires.

(1) Cette suggestion d'occuper les passages du Rhin, *interprétée* par M. André Tardieu, comme ne comprenant aucune couverture de lignes de communications porte le député de Seine-et-Oise à la qualifier de « redoutable imprudence ». Il est à présumer que cette opinion et mieux, cette interprétation, a été un peu légèrement conçue; le généralissime n'avait sans aucun doute, nul besoin qu'on lui rappelle cette sécurité. M. René Viviani qui s'y *connait* en matière d'abandon de lignes de couverture depuis celui qu'il crut devoir ordonner en 1914 (recul de 10 km.), appuie M. Tardieu contre le Maréchal. Il disait le 16 sept. 1919 : « Les têtes de pont du Rhin, comment les auriez-vous gardées ? A l'aide d'effectifs peu nombreux ? Vous auriez commis un crime envers votre pays. Car vous n'avez pas le droit d'exposer une avant-garde aventurée sur le Rhin, face à l'Allemagne, la Rhénanie derrière, loin de notre pays... »

Sans ajouter un seul mot, M. Clemenceau leva la séance. Et l'on en resta là (1).

(1) Dans son important ouvrage intitulé non sans humour sans doute : « La Paix », M. André Tardieu après une série d'affirmations critiques formulées contre le maréchal Foch, tente de prouver que les idées du grand soldat ont été parfaitement défendues par M. Clemenceau et que les protestations précises dont nous donnons plus haut le texte, apparaissaient dénuées de fondement et de logique. « D'autre part dit-il, du point de vue militaire il faisait arbitrairement abstraction d'un certain nombre de faits, que force était cependant de retenir : d'abord l'irréductible opposition des pays anglo-saxons à une occupation prolongée; ensuite l'offre faite par eux à la France de leur assistance militaire en cas d'attaque allemande; enfin le droit obtenu par M. Clemenceau, de ne pas évacuer de cinq ans en cinq ans, si l'Allemagne manquait à ses engagements financiers; de ne pas évacuer au bout de quinze ans si à ce moment les garanties, c'est-à-dire les traités anglais et américains semblaient insuffisants; enfin de réoccuper après évacuation si quelque infraction de l'Allemagne était alors constatée. Ces dispositions réunies donnaient satisfaction aux thèses du commandant en chef ». (p. 215).

Il faut observer ici malgré cette déclaration, que le texte du traité ne la confirme point. L'occupation prévue à l'art. 428 pour une période de 15 ans (occupation des *pays rhénans* et non du Rhin seul) doit être réduite (art. 429) comme le remarquait le Maréchal, par échelons tous les cinq ans « si les conditions du présent traité sont fidèlement observées par l'Allemagne ». « Si à ce moment (dit le même article, in fine), les garanties contre une agression *non provoquée* de l'Allemagne n'étaient pas considérées comme suffisantes par les gouvernements alliés et associés, l'évacuation des troupes d'occupation pourrait être retardée dans la mesure jugée nécessaire à l'obtention des dites garanties ». C'est le paragraphe qu'a obtenu M. Tardieu, du Conseil suprême; on ne saurait que l'en féliciter: mais la *constatation de ces manquements de l'Allemagne à exécuter fidèlement ses engagements ne relève pas de la France seule*, au contraire; ils dépendent de la Commission des réparations, comme l'indique l'art. 430, donc d'un examen international (on n'ose plus dire interallié) et d'une décision rarement très favorable aux thèses françaises qui sont l'objet de continuelles transactions. Ces faits semblent démontrer absolument que nulle abstraction ne viciait les considérations du maréchal Foch, qu'elles appuient plutôt avec netteté. L'évacuation ou la réoccupation pouvant être ordonnées sans la France ou *faire l'objet d'un nouveau marchandage*, la garantie s'effrite.

V

CONCESSIONS GÉNÉRALES FAITES PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS EN 1919 POUR LE MAINTIEN DE L'UNION INTERALLIÉE. — NOUVELLES CONCESSIONS ACCORDÉES PAR LE MÊME GOUVERNEMENT DANS LE MÊME BUT, AU CHAPITRE DES RÉPARATIONS EN 1920 ET 1921. — « SAN REMO, SPA, BOULOGNE ». — MANQUEMENTS DE L'ALLEMAGNE. — L'ÉTAT DES PAIEMENTS DU 5 MAI 1921.

Les négociateurs français, en dépit d'avantages et de sauvegardes, dont le caractère conditionnel et interallié a fait la faiblesse, et qui semblent un peu échappés d'un naufrage, n'ont pas, il est fâcheux de le devoir répéter, obtenu la réalisation des revendications de leur pays.

L'ont-ils pu, l'ont-ils tenté jusqu'au bout, l'ont-ils

(1) M. François Marsal a révélé dans un article de la *Revue de Paris* et une lettre adressée le 4 sept 1922 à M. St-Lauzanne comment la confection des clauses financières du traité de Versailles avait été exécutée; il en est de même que pour les articles militaires. « Certes, écrit l'ancien ministre des finances, il y a eu des experts financiers désignés par le gouvernement français et j'ai eu l'honneur d'être l'un d'eux, mais il n'est pas à ma connaissance que jamais on les ait consultés ni qu'on leur ait permis de faire entendre une protestation quand ont été élaborés certains textes des plus dangereux pour notre pays... » Les délégués de la Belgique, de la Pologne, de la Tchéco-Slovaquie protestèrent en vain d'ailleurs. « C'est ainsi que fut imposé à nos « petits alliés » en une séance tristement mémorable, dans le grand salon d'angle du ministère des finances le funeste art. 251 qui, réglant l'ordre de répartition des versements allemands est, au point de vue financier l'article fondamental du traité : C'est en exécution de cet article dit-il que les 8.500.000.000 m. o. versés en or ou en nature au budget des dépenses recouvrables n'ont pas donné un sou à la France ».

très différemment compris; n'était-il pas, du fait des principes qui dominent nos institutions et du mécanisme de ces institutions elles-mêmes, mal armés pour mener à bien ce combat nouveau, ou chargés d'une armure philosophique, politique et matérielle qui entravait leurs facultés personnelles et les vouaient à l'échec? C'est là un champ de discussion qui ne sera point encore abordé ici (1) ; le fait est qu'ils ont suivi les impulsions de leurs partenaires de jeu, anglais et américains surtout, parfois italiens, en repoussant les offres de négociations séparées, de Kurt Eisner le dictateur socialiste bavarois, en janvier 1919, comme en 1917 celles de l'empereur Charles, soucieux tous deux de l'intérêt de leur pays. Le cabinet de Paris crut donc devoir se rallier aux doctrines de M. Wilson et de M. Lloyd George qui n'admettaient pas la moindre atteinte portée à cette unité allemande, faite aux dépens des petits états allemands, du Danemark, de l'Autriche et de la France, et constituée dans un but ouvertement reconnu, d'hostilité à notre égard (2).

Le ministère de M. Clemenceau céda encore à la

(1) L'esprit de conciliation de quelques satellites de M. Clemenceau, à l'égard de certains alliés alla parfois à une servilité qui n'avait d'égale que la suffisance et l'ignorance de plusieurs d'entre eux devant les Français.

(2) M. Clemenceau, à la tribune du Sénat, le 11 octobre 1919, et M. Tardieu, à celle de la Chambre des Députés, ont publiquement déclaré que l'unité allemande était un fait devant lequel ils s'étaient inclinés. Les délégations anglaises et américaines se montraient opposées à toute politique naturelle de reconnaissance des Allemagnes. Ainsi fit-on échouer systématiquement les tentatives rhénanes en manifestant à l'égard des tendances quelconques de séparatisme allemand une froideur qui alla jusqu'à l'hostilité.

Yougo-slavie soutenue par l'Angleterre et les U.S.A. dans les affaires adriatiques. Il céda également sur le problème polonais en permettant que Gdansk (Dantzig) enlevé à la Pologne, fut soumis à une autorité qui ne devait pas cesser de l'opprimer au profit de l'Allemagne (1).

Pour satisfaire ses collègues anglais et américains il accepta au Congrès, après cependant une excellente lutte en faveur des « voix » de la Belgique et de la Serbie, une disproportion favorisant les Etats-Unis et l'Empire britannique, au détriment des nations européennes plus rapprochées par intérêt et par sentiment, de notre point de vue relatif aux affaires allemandes, froissant l'Italie, il écartait enfin la Belgique du Conseil suprême! On sait comment la présence des fonctionnaires prussiens fut de même tolérée sur la rive gauche du Rhin dont le régime devait entraver, sous la pression anglo-américaine, toute pensée de séparatisme.

Le gouvernement français ne s'opposa pas davantage à l'évasion des capitaux allemands en Suisse, Hollande, Angleterre, Etats-Unis, voire Italie même, capitaux que les alliés ne se préoccupaient

(1) Il faut noter encore que dans le premier projet de traité remis à la délégation allemande, pour « observations », le 7 mai 1919, le retour de la Haute-Silésie à la Pologne était nettement admis. M. Clemenceau et M. Wilson l'avaient obtenu de leur collègue anglais. Après la protestation allemande, M. Wilson se rallia aux vues de M. Lloyd George et seul, M. Clemenceau s'inclina. On décida de recourir alors à l'occupation interalliée, au plébiscite, etc... etc...

Il existe d'ailleurs un rapport rédigé par la sous-commission dont M. Jules Cambon était président et qui recommande formellement la réintégration de Gdansk (Dantzig) à la Pologne.

point de toucher, permettant ainsi la préparation de cette « mise en insolvabilité » sur laquelle les chanceliers de Berlin ont fondé leur refus de paiement !

Par l'article 132 du traité de paix, le gouvernement de la République renonçait (1), suivant ses alliés, à réclamer de l'Allemagne le paiement intégral des charges de guerre et admettaient la restriction de la dette allemande à une évaluation *limitée, à déterminer.*

« Les Gouvernements alliés et associés reconnaissent que les ressources de l'Allemagne ne sont pas suffisantes en tenant compte de la diminution permanente de ces ressources qui résulte des autres dispositions du présent traité, pour assurer complète réparation de toutes ces pertes et de tous ces dommages. »

Ainsi les frais de cataclysme, soit environ 700 milliards de mark or, demeuraient inscrit au passif des alliés.

Non contente de ce témoignage de conciliation, la délégation française consentait, enfin, sur des prières que l'on sait, à permettre à l'Allemagne, par le protocole du 28 juin 1919, de

« présenter à l'examen des puissances, dans un délai de quatre mois, des documents et des propositions à l'effet de hâter le travail relatif aux réparations, d'abréger ainsi l'enquête et d'accélérer les décisions ».

(1) C'est M. Alexandre Ribot qui le premier, en acceptant la formule « ni annexions, ni indemnités » de M. Wilson, prépara ce régime que M. Poincaré a qualifié justement dans sa réponse à Lord Balfour, le 2 septembre 1922, en disant : « Les pays vainqueurs ont décidé de renoncer, *pour la première fois* dans l'histoire à réclamer des pays vaincus, les frais de la guerre ».

C'était laisser le cabinet de Berlin procéder à ses investigations pour élaborer son plan de réparations et le discuter avec les puissances, ou mieux en suggérer l'adoption totale ou partielle à l'une ou à plusieurs d'entre elles (excepté la France), et le faire présenter de cette manière aux conseils interalliés (1).

*
* *

La question de la rive gauche du Rhin, où la présence politique et militaire de l'empire allemand est une menace pour la France et la paix générale, avait fait l'objet d'une note excellente du maréchal Foch, datée du 27 novembre 1918. Sur ce thème, M. André Tardieu en rédigea une considérable, parfaitement conçue et solidement nourrie d'arguments historiques, économiques, politiques et militaires; suivie de mémoires détaillés, elle servit, dit-il, de base à une discussion acharnée entre les alliés, mais sans triompher malheureusement de la résistance obstinée de MM. Lloyd George, Balfour et Wilson.

La clairvoyance des rapports que publie le député de Seine-et-Oise accuse davantage l'importance des concessions de la délégation française; après avoir réclamé la fixation au Rhin, de la frontière occidentale de l'Allemagne et l'autonomie des pays rhénans comme l'indiquait l'Histoire dont les délégués britanniques semblaient ignorer le premier mot, elle se contenta de l'occupation temporaire soumise aux

(1) L'Allemagne n'a pas usé de cette faculté; l'évaluation du forfait de la dette lui servit de compensation.

décisions de la Commission des réparations et destinée à devenir (et il en est ainsi) l'objet de pressions, de débats et de transactions nouvelles. Sans nier les efforts de MM. Clemenceau et Tardieu qui durent sans nul doute lutter avec ténacité, il faut reconnaître qu'ils n'ont pu obtenir les « garanties physiques et naturelles » qu'ils avaient d'abord demandées. (*La Paix*, chap. V). Ils se résignèrent à en accepter de mitigées, soumises comme tout le traité, au mécanisme central inter..-allié, et à renoncer aux essentielles pour le pacte anglo-américain, pacte de protection un peu humiliante pour la France, pacte extrêmement vague et dont la rédaction anglaise laisse place à maintes discussions, pacte à exécution conditionnelle lui aussi, pacte qui devait inévitablement servir d'appâts pour tout obtenir du gouvernement français (1).

On oublie facilement aujourd'hui que cet instrument qui répète si souvent les mots « contre une agression non provoquée » n'ayant pas été ratifié par le parlement de Washington et demeurant « suspendu » par celui de Londres, le cabinet de Paris serait en droit de discuter la validité, morale au moins, des concessions qui ont été en 1919, exigées pour lui (2).

(1) Durant que l'Angleterre, l'Amérique ou un arbitre quelconque chercherait à établir l'absence de provocation, la France aurait dix fois le temps de vaincre ou d'être écrasée seule !

(2) C'est là ce qu'a d'ailleurs soutenu M. André Tardieu, à diverses reprises, en se limitant semble-t-il à la question de l'occupation militaire de la rive gauche du Rhin et se fondant sur l'art. 429 du traité dont il a été fait mention plus haut. (Cf. André Tardieu : *La Paix*, p. 235 et suiv.).

Afin d'éviter une initiative indépendante et directe de la France en Europe et en Orient, autant, sinon plus que pour défendre sa sécurité, le traité de Versailles s'il comprenait à la lettre, une certaine liberté d'action respective des hautes parties contractantes, *était réellement fondé sur l'union permanente des alliés.*

La raison, l'expérience historique, le sens psychologique indiquaient pour guérir l'Europe après la guerre, des mesures immédiates, radicales, mais définitives; *dures au moment même, aux Allemands par exemple*, elles n'eussent point maintenu à la fois des échappatoires et *des charges énormes* pour eux, *pendant de trop longues années, les irritant et les gardant hostiles*, les yeux fixés sur leurs voisins de l'Est, belges et français.

Ces mesures politiques et financières, furent, on ne le répétera jamais assez, sacrifiées pour le système d'exécution échelonnée, voulue par les puissances et adopté par M. Clemenceau. Ce dernier acceptait ainsi de renoncer à l'application logique des principes dominants d'intérêt national, pour s'associer à l'expérience d'union interalliée désirée par ses collègues « dans le but d'assurer la paix du monde ».....

Malheureusement, en dépit de leurs orgueilleuses prétentions, les hommes ne changent point les lois de la nature; convergents devant le péril de la guerre, déclaré, apparent, quotidien, visible à l'œil nu, les intérêts des alliés divergèrent, dès l'angoisse passée. Plus exactement, les partis au pouvoir, sou-

vent obéissant à des mobiles particuliers s'imaginèrent parfois qu'ils ne s'écartaient plus qu'il n'en était réellement, afin de servir des desseins personnels.

Quoiqu'il en soit, profonds ou non, ces écarts se manifestèrent officiellement et chaque jour plus forts depuis le 28 juin 1919, rompant *en fait*, cette entente idéale sur quoi se fondaient en grande partie le traité de Versailles et son exécution. Ayant abandonné pour son établissement, quelques-unes de leurs meilleures garanties, la France et la Belgique, durent accepter, pour garder au moins celle-ci, des concessions sans cesse renouvelées.

Les conférences qui suivirent les négociations de 1919, en ont fixé les étapes, marquées de réductions successives, acceptées toujours dans le but de maintenir cette cohésion.

Dès le premier heurt, dès le jour où quelques mois après la signature donnée à Versailles, une réduction de ses créances fut demandée au gouvernement français, pour permettre le fonctionnement du mécanisme, il eut pu rappeler celles déjà faites à ce titre et reprendre en cas de volte face de ses « alliés », sa liberté de mouvements.

C'eut été sans doute intransigeant, audacieux, mais strictement légitime.

Il ne l'a pas voulu; persévérant dans sa première ligne de conduite il a cherché, non sans cesser de protester d'ailleurs contre ces obligations, à satisfaire les exigences de ses interlocuteurs.

En trois circonstances il apparaît avoir agi sans eux et sans leur approbation (1) en février 1920, en usant par l'occupation de Francfort, d'une des clauses du traité (paragraphes 17 et 18 de l'annexe II de la partie VIII du traité de Versailles), en août 1920, défendant, comme tous auraient dû le faire, la Pologne envahie, en octobre 1921, par la conclusion de l'accord d'Angora.

Mais ne faut-il pas noter encore le souci de modération et de solidarité avec lequel procédèrent en l'occurence les ministères français, bornant l'expédition de Francfort à une démonstration platonique et rapide, sans saisir le gage matériel que leur offraient les charbonnages de la Ruhr, se refusant à prendre devant le commissaire britannique sir Reginald Tower et les autorités allemandes à Dantzig les mesures énergiques réclamées par leur attitude hostile, signant trop brusquement il est vrai, mais après de longs retards et combien de réticences, une convention franco-turque dont ils s'empressèrent de localiser l'objet, évitant d'être représentés et d'agir à Angora même, laissant aux Allemands, aux bolchevistes et à d'autres (2), licence de travailler consciencieusement chez les kémalistes et d'exploiter cette réserve, taxée de faiblesse, contre la France. n'allèrent-ils pas ainsi, songent beaucoup de bons

(1) L'Angleterre a d'ailleurs procédé exactement de même en renonçant à user des droits que lui donnait le traité sur les biens allemands en Grande-Bretagne.

(2) Notamment des consortiums financiers américains dont on ne peut blâmer l'attitude.

esprits jusqu'à perdre eux-mêmes les bénéfices de leur action ?

Sauf en ces conjonctures, sauf lors de la reconnaissance du général Wrangel, qui n'a pu causer aux puissances, aucun tort et n'a coûté qu'à notre trésorerie, on ne voit pas comment le gouvernement de la République a mérité autre chose que la gratitude, ou seulement si l'on veut, la sympathie des Cabinets de Londres, de Rome et de Washington, voire de Berlin.

L'on a pu noter plus haut, ce qu'il a cru devoir céder à San Remo, sur le chapitre oriental; oubliera-t-on de rappeler ici qu'à cette époque (26 avril 1920) il adhérait à l'envoi par le Conseil suprême, d'une lettre au chancelier d'Empire, proposant à ce dernier la réunion à Spa, d'une conférence où le Reich était invité à fournir des propositions précises sur la fixation de la dette allemande.

Ainsi le gouvernement allemand, prié de formuler lui-même son évaluation, voyait s'ébaucher le projet d'un *favorable forfait*, avant que la Commission des Réparations ne se soit prononcée encore, conformément au traité.

Les entretiens de Spa, précisèrent trois mois après cette orientation.

La C. D. R. se référant au paragraphe 17 de l'Annexe II, partie VIII, du traité de Versailles, avait notifié aux puissances alliées le défaut d'exécution par l'Allemagne du programme des livraisons de charbon établi par ses soins (et inférieur aux clauses du Traité).

Aussitôt le Conseil suprême, sur l'influence de sir David Lloyd George rédigea, d'accord avec la délégation allemande, un nouvel état de livraison, inférieur à celui de la C. D. R. Par le protocole du 16 juillet 1920 (1), il fut entendu que le Reich recevrait des avances égales à la différence existant entre le prix intérieur du charbon germanique (indiqué par le traité) et le prix extérieur, dit « mondial », fixé par le cours anglais de l'époque, en même temps qu'une indemnité de 5 mark or par tonne, destinée à l'entretien des mineurs.

Le manquement des Allemands se trouvait donc impuni, ce qui déjà constituait un dangereux précédent, et les évaluations de Versailles réduites dans une notable proportion puisqu'elles prévoyaient des livraisons mensuelles de trois millions de tonnes et que celles-ci étaient abaissées à deux millions seulement.

Quant aux primes et aux avances (2), elles allaient servir simplement à rembourser au gouvernement anglais (suivant l'art. 297 du traité) les soldes de liquidation des biens allemands. Le tonnage alle-

(1) « Les gouvernements alliés se déclarent prêts à consentir à l'Allemagne pendant la période de six mois envisagée ci-dessus, une avance dont le montant sera égal à la différence entre le prix payé en exécution du paragraphe II (prix intérieur all.) et le prix F. O. B. d'export. du charbon allemands dans les ports allemands, ou les prix d'export. anglais F. O. B. dans les ports anglais... » (art. VI).

(2) Ce système imposait aux alliés, comme l'a parfaitement exposé M. André Tardieu, un décaissement mensuel (pour une période de six mois), de deux milliards de francs dont 61 % fournis par la France.

mand (1) livré à l'Angleterre, était par la même occasion, compté au prix anglais du jour et non à celui de sa livraison donnant par cette estimation réduite, à nos amis, un bénéfice de quelques centaines de millions de mark or, dont nous ne nous offenserions pas si ces procédés étaient appliqués à l'endroit de tous (2).

Suivant le traité, l'Allemagne devait avoir en juin 1920, livré son matériel et son outillage de guerre et désarmé complètement, ramenant ses effectifs à une centaine de mille hommes, et dissolvant ses organisations militaires.

Bien qu'elle n'ait à cette époque rempli aucun de ses engagements, aucune sanction ne fut prise ou maintenue et sur la prière de ses « Alliés », la France consentit de nouveaux délais à sa redoutable voisine.

Mais les gouvernements désiraient fortement éviter que la C. D. R. ne fixât, suivant le traité, le montant des dommages. Aussi, en janvier 1921, les experts (réunis à Boulogne au mois de juillet 1920

(1) L'Allemagne devait être créditée du tonnage livré au prix courant à l'époque de cette livraison, soit envrion 60 livres la tonne. L'Angleterre *obtint* de n'être débitée que du prix de la tonne sur marché britannique offert aux ressortissants britanniques au jour de l'accord. Ce chiffre n'était pas supérieur à 12 livres la tonne.

La C. D. R. hésitant à homologuer cette extraordinaire opération confia au délégué officieux américain la charge de fixer un prix équitable. Celui-ci se décida pour 18 livres la tonne.

Dans les comptes de la C. D. R. il dut être ouvert un compte des profits et pertes pour faire figurer cette différence « confortable ».

(2) M. Paul le Faivre fait observer comme M. Engerand que si la France a payé en 1920, 100 francs la tonne de charbon anglais, elle ne vendit pas plus de 70 francs la tonne le sien, nécessaire en 1921 à l'Angleterre pendant la durée de ses grèves de mineurs.

et à Bruxelles en décembre de la même année), présentèrent-ils au Conseil suprême un mémoire comprenant l'examen minutieux de la situation économique et financière de l'Allemagne et un projet de paiement par celle-ci de cinq annuités prochaines à raison de trois millions de mark or chacune, en attendant que l'on puisse, d'après les débuts de reconstruction des régions dévastées et l'évolution de la capacité allemande de paiements, évaluer une somme totale de la dette et un mode d'acquittement définitif.

A la demande formulée par sir D. Lloyd George, le Conseil s'engagea donc non seulement sur la voie d'une fixation de forfait, *parfaitement admissible*, mais sur celle d'une évaluation de ce forfait d'après des considérations personnelles discutables touchant aux capacités allemandes, abaissant le montant de la dette.

Bien que ce fut là quitter de nouveau l'application stricte du Traité, le gouvernement français se rangea encore à ce parti; de 214 milliards de francs (ou 134 milliards de mark or), la créance française (1)

(1) « L'Annuaire général de la France et de l'Etranger », dont l'information est tirée des sources les plus sérieuses, donne pour l'évaluation des dommages de guerre les chiffres suivants que nous reproduisons à titre documentaire :

Industrie	38.832.521.475 fr.
Propriété bâtie	36.892.500.000 »
Mobiliers	25.119.500.000 »
Propriété non bâtie	21.671.546.225 »
Biens de l'Etat	1.958.217.195 »
Travaux publics	2.583.299.425 »

A reporter. . .

descendait, dans la première note globale envisagée, à 77 milliards de mark or.

Après le refus opposé par le Reich aux propositions de Paris (29 janvier 1921), le Conseil suprême réuni à Londres, ayant repoussé à son tour les offres allemandes jugées inacceptables, décida cependant de s'arrêter pour le montant du forfait de la dette à un chiffre que la Commission des réparations proclamait officiellement le 4 mai. Cette somme de 132 milliards de mark or, ramenait la créance française à 68 milliards de m. o.

L'Etat des Paiements notifié le 5 mai à l'Allemagne prévoyait en outre un échelonnement des versements sur une période d'une durée incertaine, non fixée, variant suivant les prélèvements sur les exportations, mais sans doute, si l'on prend une moyenne des balances commerciales de 1914, beaucoup plus longue que celle prévue à Versailles. La contradiction devenait flagrante entre les premiers arguments de sir David Lloyd George et ses derniers actes. Si un forfait était nécessaire pour enlever aux peuples allemands le terrible poids d'une incertitude et d'une charge qu'auraient eu à supporter des

Report. . .	
Autres dommages	2.559.865.000 »
Dommages maritimes	5.009.618.720 »
Algérie et colonie	10.710.000 »
A l'Etranger	2.094.028.000 »
Intérêts à 5 % sur le principal du 11 novembre 1918 au 1er mai 1922	4.125.000.000 »
Dommages aux personnes	77.825.993.076 »
Total	218.541.796.120 fr.

générations encore au berceau, cette amputation de créance jointe à ce report considérable, lésait immédiatement les intérêts français et belges, et n'enlevait aucun souci de longue haleine aux allemands, sauf s'il les incitait à payer de moins en moins! (1)

(1) Ici encore la thèse allemande prétend que le traité *n'obligeait pas le Reich à effectuer des paiements en espèces*, et lui laissait la faculté de le faire en nature, en comptant leur évaluation au taux d'avant-guerre. C'est commettre une double erreur. Les art. 233 et 235 donnent à la C. D. R. mandat de fixer le chiffre des réparations et dommages, et le pouvoir d'établir le mode de règlement à sa volonté « l'Allemagne payera pendant les années 1919 et 1920 et les 4 premiers mois de 1921 en autant de versements et suivant telle modalité (en or, en marchandisse, en navires, en valeur ou autrement), que la C. D. R. pourra fixer... ». On lit à l'annexe II, par. 12 du traité : « toute fraction du montant total des créances vérifiées qui ne sera pas payé en or ou en navires... » et au paragr. 19 : « Les paiements qui doivent être effectués en or ou en équivalents... ». « C'est à la C. D. R. qu'il appartient en toute liberté d'établir un état des paiements en prévoyant les époques et les modalités de l'acquittement... »

L'Etat des Paiements du 5 mai 1921 précisait cette formule; obligeant l'Allemagne à créer et à émettre des obligations pour une somme de 132 milliards de m. o., il spécifiait des prélèvements annuels sur les fonds à « fournir par l'Allemagne à partir du 1er novembre 1921 », prélèvements représentant « une somme égale à 6 % de la valeur nominale des obligations émises. » (art. 2.). Il ajoutait en outre : « L'Allemagne payera chaque année jusqu'à ce que les obligations prévues à l'art. 2 ci-dessus, aient été amorties par le jeu du fonds d'amortissement, les sommes suivantes :

1° Une somme de 2 milliards de mark-or.

2° *a*) Une somme que la commission déterminera comme étant l'équivalent de 25 % de la valeur des exportations allemandes pendant chaque période de 12 mois à partir du 1er mai 1921. Ou bien *b*) Telle autre somme équivalente qui pourrait être fixée d'après un autre indice à proposer par l'Allemagne et qui serait agrée par la Commission.

3° Une somme supplémentaire équivalente à 1 % de la valeur totale des exportations allemandes déterminée comme il est dit ci-dessus ou telle autre somme équivalente qui pourra être fixée comme il est dit à l'alinéa *b*) ci-dessus ».

Par l'art. 5, l'Etat des Paiements prévoyait un versement dans un délai de 25 jours, de un milliard de m. o., en devises étrangères ou

Croit-on que là se soient arrêtées les concessions françaises? Nullement.

Suivant l'art. 235 du traité, le Reich devait avoir versé, à la date du 1er mai 1921, à titre de provision à valoir sur sa créance, la somme de 20 milliards de mark or dont. dès la conférence de Spa, il avait prétendu s'être acquitté par des paiements équivalents. La C. D. R., après enquête faite, ayant constaté que si l'on se maintenait sur des évaluations les plus favorables aux dires allemands, l' « empire germanique » restait débiteur de 12 milliards de mark or, au moins, sur cette somme, exposa le 24 février 1921, le résultat de cette constatation, en proclamant une fois de plus le manquement de l'Allemagne à exécuter les clauses formelles du traité. (Paragraphe 17. Annexe II. Partie VIII). Le gouvernement français se ralliait cependant à l'avis des autres membres du Conseil suprême, et consentait à ce que ce paiement minimum d'un *solde dû*, ne fut pas exigé de l'Allemagne dans les délais prescrits. Il fut réparti dans le compte global des 132 milliards. (Bons A et B).

Les 6 et 7 octobre 1921, par les accords de Wiesbaden, il tentait un rapprochement économique direct avec nos voisins de l'Est, rapprochement qui

en or. L'art. 7, en définissant les pouvoirs du Comité des Garanties ne laissait aucun doute sur la *part de versements en espèces* à fournir par l'Allemagne. « Le gouvernement allemand, disait-il de même, versera en or, ou en monnaies étrangères, approuvées par le comité, à des comptes à ouvrir au nom dudit comité et surveillés par lui, tous les fonds affectés au service des obligations ». L'art. 8, traite des livraisons en nature et ne laisse pas d'équivoque.

n'était possible qu'avec le consentement permanent des Allemands, ou les moyens de l'obtenir sinon de l'exiger ! (1)

---

(1) Les accords de Wiesbaden se rapportaient à deux problèmes : celui des restitutions et celui des réparations. Dans le premier ils remplaçaient l'art. 238 du traité de Versailles, en ce qui concerne le matériel industriel et de chemins de fer et le cheptel. (Une clause spéciale réglait la question du prix F. O. B. des livraisons de charbon et de l'affrètement sur le Rhin, mais ne deviendra exécutive qu'après le retrait des réserves faites par l'Italie et la Belgique). Dans le second ils se substituaient à l'annexe IV du traité (sans porter préjudice à l'annexe II, paragr. 19, modifié à la conférence de Londres et sur quoi se fonde le projet Le Trocquer). Ils mettaient en rapports directs des organismes privés, en lieu et place d'administrations de l'Etat et visaient à établir une priorité effective de la France sur les livraisons en nature en lui permettant de recevoir durant l'année en cours plus de 52 % de marchandises sans être débitée immédiatement d'une valeur supérieure (par un simple report des débits). Les accords de Wiesbaden furent, on le sait, complétés par l'arrangement Bemelmans, conclu entre le Reich et la C. D. R. homologuant les mises en contact individuelles et privées et en portant les résultats au compte des réparations. Enfin la convention Gillet signée le 15 mars 1922 entre les gouvernements français et allemand, a conservé la priorité française reconnue à Wiesbaden et précisé le sens de l'accord Bemelmans. C'est en vertu de ce contrat du 15 mars 1922, que les courants commerciaux franco-allemands (par l'intermédiaire de la délégation française à la C. D. R.) ont commencé de fonctionner depuis le 1er août. Ils ont donné dans le premier mois un chiffre de commandes variant entre 3 et 400.000 francs par jour. Si peu que ce soit, ce sont là des résultats qui méritent d'être signalés.

VI

DÉBUT D'EXÉCUTION DE L'ÉTAT DES PAIEMENTS. — NOUVEAUX MANQUEMENTS DE L'ALLEMAGNE. — LA CONFÉRENCE DE CANNES: LES THÈSES DE MM. THEUNIS ET DOUMER, CELLES DE SIR ROBERT HORNE ET DE M. LOUCHEUR. — CONSEILS DONNÉS AUX DÉLÉGUÉS ALLEMANDS POUR PRÉSENTER LEURS PLANS ET OBTENIR SATISFACTION DE LA CONFÉRENCE. — NOUVELLES CONCESSIONS FRANÇAISES. — CHUTE DU CABINET BRIAND.

Suivant l'État des Paiements, l'Allemagne devait, comme on le sait, effectuer, à dater du 1er mai 1921, le débours d'annuités égales à deux milliards de mark or (art. 4, § 1, annexe 908), et, pour assurer le service des obligations prévues à l'article 2 (amortissement des bons), le versement de fonds de garantie (douanes et prélèvements sur les exportations (1), sans préjudice des livraisons en nature prévues par ailleurs.

Après avoir remis, le 31 août, le milliard de mark or qui aurait dû l'être en mai, et imparfaitement réglé sa première échéance variable de 300.143.000

(1) Sans porter atteinte au fonctionnement des « *Recovery Acts* », anglais. Il eut pu exister une semblable imposition française, elle est prévue par le même accord interallié qui donne ce droit à l'Angleterre, et l'Allemagne l'a parfaitement accepté ! La France, si étrange que ceci paraisse, ne s'est jamais servie de cette faculté qui lui eut cependant acquis des paiements certains !

mark or, l'Allemagne laissait son compte à la C. D. R. accuser au 15 novembre 1921 un déficit de 137.971.052 mark or (1).

Le Comité des Garanties, après un voyage à Berlin en juin, avait rédigé, le 15 octobre, un rapport constatant que faute d'avoir pris des mesures d'assainissement financier, l'Allemagne se préparait à ne pouvoir faire face à ses engagements; pour plus de certitude, la Commission des Réparations se rendit alors elle-même en Prusse (9-19 novembre 1921), et le 2 décembre elle écrivait au chancelier pour lui rappeler les avis du Comité des Garanties, l'inviter énergiquement à porter son effort sur les capitaux allemands évacués à l'étranger et protester contre le scandaleux accroissement de la circulation fiduciaire de l'Empire. Parallèlement, le Comité des Garanties s'était à deux reprises (le 28 juin et le 12 octobre) adressé au gouvernement du Reich dans le même but, exigeant le dépòt à son nom des devises étrangères provenant des prélèvements sur les exportations, et le versement complémentaire non effectué le 15 novembre. Ses démarches restèrent vaines, et la dernière sans réponse. Le 14 décembre, le chancelier annonçait flegmatiquement que le Reich ne pourrait fournir en janvier et février 1922 les 500 et 275 millions de mark or des échéances prévues par l'Etat des Paiements. La Commission réclama des

(1) Suivant le rapport du service de la comptabilité de la Commission des Réparations, indiquant les échéances d'annuités fixes et variables au titre de l'Etat des Paiements du 1er mai 1921, au 15 mars 1922.

précisions sur ses raisons d'agir ainsi, et des propositions nouvelles; quelle ne fut pas sa stupéfaction d'entendre les délégués de la Kriegslaten Kommission, lors de l'audience qu'elle leur accorda le 19 décembre, lui demander *si elle jugeait utile de recevoir réponse* à sa lettre du 14, puis se dérober à toute explication nette. Le 3 janvier 1922, M. Fischer lui faisait comprendre que les pourparlers interalliés commencés à Londres et poursuivis à Cannes, engageaient le Reich à en attendre le résultat avant de se prononcer.

Le chancelier Wirth et le Dr Rathenau (1) savaient sans doute en effet les engagements favorables pour eux conclus entre sir Robert Horne et M. Loucheur. Ils désiraient en profiter. A la vérité, on ne saurait en entrant dans leur jeu par la pensée, les en critiquer. Le succès devait encore combler leur désir. La conférence de Cannes voyait leur thèse, avant qu'ils ne la présentâssent eux-mêmes officiellement le 12 janvier (2), développée et fort énergiquement soutenue par sir Robert Horne et sir Laming Worthington Evans.

Le premier déclarait notamment le 5 janvier :

(1) Le C. D. G. avait établi un plan de règlements décadaires de 6 millions de mark or pour les douanes, et 25 millions de mark or pour les exportations (plan conçu d'après les plus récentes balances.) Envoyé le 31 décembre au gouvernement allemand qui l'avait oralement accepté, ce projet était repoussé après la rentrée de Londres, du Dr Rathenau, dont le voyage en Angleterre avait sans doute parfaitement apaisé les craintes légères.

(2) Séance du Conseil suprême tenue au Cercle nautique à Cannes, le 12 janvier 1922, sous la présidence de Sir David Lloyd George à 14 heures 30.

qu' « il n'y aurait rien de pire qu'un effondrement complet de l'Allemagne en Europe », que de l'avis formel des experts anglais et des banquiers chez qui les Allemands empruntaient à Londres, l'Allemagne ne pourrait en 1922 payer plus de 500 millions de mark or en espèces (sans compter les livraisons en nature dont ils ne voyaient aucun inconvénient à inonder la France), que la Grande-Bretagne consentait de lourds sacrifices et que chacune des puissances devait en faire autant (1). Ce thème, suivant lequel toutes les concessions décrites plus haut avaient été obtenues déjà de la France et de la Belgique, révolta M. Paul Doumer.

Le ministre des finances nota qu'une réduction ou un moratorium nouveau constituerait de la part des alliés un désaveu de leurs travaux et de leurs affirmations, un désaveu effectué avec une extraordinaire insouciance au premier manquement de l'Allemagne, après la dernière évaluation déjà si réduite de la dette, et tandis que les Etats occidentaux entretenaient sur le Rhin pour faire respecter leur décision, une armée de 250.000 hommes. Les conditions matérielles de l'économie allemande avaient-elles changé depuis le 1er mai 1921, diminuant les capacités de paiements du Reich? M. Doumer ne le croyait pas; fondant son appréciation sur

(1) Réunion à l'hôtel Carlton à Cannes, le jeudi 5 janvier 1922 à 11 heures. Présents : MM. Paul Doumer et Loucheur (France); Theunis et Jaspar (Belgique); Bonomi (Italie), Sir Robert Horne (Grande-Bretagne). Assistaient également à la réunion : MM. Avenol et Tannery (France); D'Ameglio (Italie); Sir John Bradbury et Sir Basil Blackett (Grande-Bretagne).

le mouvement commercial, les immenses travaux entrepris en Allemagne par le gouvernement de l'Empire, l'évidente mauvaise volonté de celui-ci dans l'exécution de mesures d'assainissement financier, le sénateur de la Corse alla jusqu'à terminer sa réplique : « Attirant l'attention de ses collègues sur le jugement sévère qui ne manquerait pas d'être porté sur la conférence de Cannes, par l'opinion publique et l'Histoire, si après seulement huit mois de fonctionnement, on modifiait l'Etat des Paiements » (1).

M. Theunis ne se montra pas moins formel ; avec impartialité, avec clairvoyance, il fit lui aussi observer à ses collègues que les examens équitables de la situation allemande ne lui paraissaient pas nécessiter les délais demandés par sir Robert Horne, et auxquels M. Loucheur semblait rallié depuis longtemps. Le président du conseil belge, rappela enfin, qu'un mois auparavant le gouvernement allemand s'était lui-même déclaré verbalement au Comité des garanties, prêt à verser tous les dix jours 31 millions de mark or à valoir sur le prélèvement de 25 % des exportations prévues par l'Etat des Paiements, soit 93 millions par mois ou un milliard 116 millions par an. Les renseignements de M. Theunis lui permettant d'évaluer l'accroissement des exportations allemandes en 1922, à 120 millions de mark or de plus qu'en 1921, l'éminent homme d'Etat ne pouvait se résoudre à comprendre comment les alliés

(1) Séance du 5 janvier déjà citée.

allaient faire fi des aveux du Reich lui-même sur ses propres capacités et s'attacher uniquement à l'exonérer encore aux dépens des trésoreries française et belge (1).

Sir Robert Horne estima que ces offres allemandes *exprimaient seulement la bonne volonté du gouvernement d'Empire mais ne prouvaient pas que ce dernier put s'y conformer* ; d'après lui, mieux valait réduire immédiatement à 5 ou 600 millions le chiffre des versements pour l'année 1922 avant d'avoir à constater une nouvelle défaillance du créancier de Berlin !

*
* *

Le gouvernement français eût été encore en mesure de s'opposer à cette amputation ; bien loin d'adopter l'attitude prise au début de la conférence par M. Doumer, il accepta le principe du moratorium et s'engagea sur la voie des concessions. Un

(1) Réunion du samedi 7 janvier 1922 au Cercle nautique à Cannes à 11 heures 45, sous la présidence de M. Theunis. Présents : Sir Robert Horne et Sir Laming Worthington Evans (Grande-Bretagne); Theunis (Belgique); Doumer et Loucheur (France); Raineri (Italie); Sekiba (Japon). Assistaient à la séance : Sir John Bradbury, Sir Basil Blackett, M. Mac-Faydean (Grande-Bretagne); MM. Avenol, Tannery, Seydoux, Aron, de Felcourt, Petsche, Massigli (France) ; MM. Delacroix, Bemelmans, Furst (Belgique); MM. D'Ameglio, Pirelli (Italie). M. Theunis rappelait encore que la valeur des statistiques allemandes était établie sur le prix intérieur des marchandises; or, tous ceux qui ont été en Allemagne savent que les commerçants allemands font des prix spéciaux pour l'exportation. Il y a une grosse différence entre le prix intérieur et les devises étrangères obtenues par exportation.

régime provisoire supprimant la part des annuités de deux milliards de l'Etat des Paiements et conservant seulement les « versements de garantie », décadaires, de 31 millions (exception faite des livraisons en nature) fut convenu.

MM. Loucheur et Robert Horne commençaient à expliquer au Dr Rathenau dans un entretien, privé ainsi qu'il sied (1), le procédé qu'il devait employer et les arguments dont il devait se servir, vis-à-vis des uns ou des autres, pour donner satisfaction à leurs plus légitimes revendications et obtenir devant le Conseil des résultats sérieux. Tout en résistant à certaines demandes des deux délégués, faites en faveur des intérêts français, d'ailleurs, tout en déclarant que les exigences italiennes (2) étaient « insensées » (*sic*) le ministre allemand ne pouvait que se réjouir d'une orientation générale si favorable à son pays et dont il escomptait encore d'autres résultats immédiats.

Dès ce soir-là, un large sourire se dessinait sur le visage mobile de sir David Lloyd George.

Le jeudi 12 janvier, à 16 heures 30 environ, un télégramme de Paris venait glacer cette allégresse. Emporté par un violent sursaut d'opinion publique, M. Briand, brusquement, avait quitté le pouvoir.

---

(1) Cet entretien eut lieu à la villa des Broussailles, le 11 janvier 1922, entre M. Loucheur, Sir Robert Horne, le Dr Rathenau et M. Bergmann.

(2) Concernant les livraisons en nature.

VII

LE MINISTÈRE POINCARÉ: SA MODÉRATION, SON CARACTÈRE, SA FERMETÉ. — RÉUNION DES MINISTRES DES FINANCES, LE 13 MARS, ENREGISTRANT LES CONCESSIONS DE CANNES. — DÉCISIONS DE LA COMMISSION DES RÉPARATIONS LE 31 MARS 1922. — LE MORATORIUM. — MANQUEMENTS DE L'ALLEMAGNE AU CHAPITRE DES LIVRAISONS EN NATURE. — CONCESSIONS DU 12 JUILLET 1922. — LE REICH ALLEMAND DEMANDE ENCORE RÉDUCTIONS ET DÉLAIS; M. LLOYD GEORGE VEUT LES LUI ACCORDER SANS GARANTIES. — LA CONFÉRENCE DE LONDRES (AOUT 1922).

Sans doute, a-t-on dit, le successeur de M. Aristide Briand allait-il tout rompre et tout changer !

Rien n'est plus erroné. M. Poincaré avait trop d'expérience personnelle pour ne pas savoir qu'on ne peut transformer en un jour la politique d'un grand pays ; ses oreilles extra-sensibles ont trop entendu taxer, fort à la légère, d'ailleurs, ses méthodes diplomatiques, d'énergie excessive et d'âpre volonté pour qu'il ne soit tenté plutôt de rechercher par souci parlementaire et privé, la critique adverse.

Il ne semble point qu'à la conférence de Cannes un document avait engagé la France d'une façon définitive, pour le règlement des réparations en 1922 et au-delà ; l'impopularité de l'orientation suivie par M. Aristide Briand, s'était manifestée par l'o-

bligation où ce dernier s'était trouvé de se retirer subitement. Cependant, lors de la réunion des ministres des finances, tenue à Paris du 8 au 13 mars 1922, le memorandum « de redressement » de M. de Lasteyrie étant repoussé par les membres de cette conférence, le président du Conseil pria son collaborateur de ne point insister, et accepta, pour ne pas rompre une entente si chère à tous égards, de reconnaître quoiqu'il en pensât, et quoiqu'en ait dû admettre loyalement sir John Bradbury, à la Commission des Réparations le 22 mars, la consécration des tractations précédentes (1).

Suivant une orientation déjà esquissée à Spa, la valeur des mines de la Sarre était donc débitée au

(1) M. Poincaré, dans un texte dont la retenue et la sobriété n'excluent pas l'éloquente signification, a, d'ailleurs lui-même résumé les faits. Répondant à la Commission sénatoriale des finances le 15 mars 1922, il disait : « De très bonne foi, le gouvernement précédent avait déclaré tant devant les commissions du Sénat qu'à la tribune de la Chambre, qu'aucun engagement définitif n'avait été pris, soit à Londres en décembre 1921, soit à Cannes en janvier 1922. Mais nos alliés ont unanimement déclaré qu'ils considéraient la France comme liée par les arrangements auxquels elle avait pris part, et M. Theunis, premier ministre et ministre des finances belge, a appuyé pour ce qui le concerne, cette déclaration, par une démarche auprès du président du Conseil. Dans ces conditions, le gouvernement actuel a dû s'incliner. Mais pour l'avenir, le président du Conseil a décidé de rompre avec les errements antérieurs ! » Si MM. Loucheur et Briand avaient pris, en dépit des affirmations solennelles de ce dernier, des engagements sur tous les points du litige, ces engagements auraient dû être publiés, afin que le Parlement et le pays sachent leur portée réelle et prennent vis-à-vis de ses négociateurs ou de ses ex-alliés, l'attitude que réclamait semblable situation. Si, au contraire, les négociations Briand-Loucheur, n'avaient pas été comme il appert, sanctionnées par un document valable, le gouvernement de M. Poincaré n'était pas légalement obligé d'incliner la France devant elles. On ne saurait cependant penser qu'il s'est résigné sans raison impérieuse à cette solution.

compte de la France pour une somme de 300 millions, ce qui avait pour résultat, comme l'a si justement écrit M. Henri Bérenger dans son lumineux rapport au Sénat, de faire accepter par la France en 1922 « dans le total de ses recouvrements, un capital qui n'est ni liquide, ni réalisable, dont la valeur n'a été fixée que d'une manière assez tendancieuse et dont le revenu net est actuellemnt nul, après une longue période déficitaire ». Enfin, le coût des armées d'occupation antérieurement au 1er mai 1921 était pris sur le milliard de mark or versé par l'Allemagne le 31 mai 1921 et venait donc diminuer notablement le chiffre des recettes de réparations. Sur cette indemnité des armées, l'Angleterre obtenait une priorité effective. Elle recevait 525 millions de mark or, alors que la France s'en voyait attribuer 140 millions et devait accepter que ce procédé retardât pour elle le paiement des Réparations qui ne commencera qu'après l'extinction de la priorité belge (1).

Le 31 mars 1922, la Commission des Réparations pliant l'échine sous la pression des décisions de Cannes, établissait dans sa nouvelle formule la concession française.

L'Allemagne cette fois ne se voyait même plus réclamer les annuités de deux milliards prévus par l'éphémère Etat des Paiements du 5 mai 1921. Seuls

(1) La priorité belge, qui porte sur 2 milliards 1/2 de francs or ne liquide pas les droits de la Belgique aux réparations. Après le règlement de ces 2 milliards 1/2, elle touchera encore 8 % des sommes versées par l'Allemagne au titre des réparations.

lui étaient demandés un versement en espèces de 720 millions de mark or et des livraisons en nature se montant à 1.450 millions de mark or (1).

Pour mettre les choses au point, il importe d'ajouter qu'au 31 mars les discussions interalliées ne portaient déjà plus tout à fait sur les 132 milliards de la dette totale (2) fixée par l'Etat des Paiements (3). Celle-ci en effet, comportait notamment la création par le gouvernement allemand de trois séries d'obligations, dont les deux premières devaient être émises immédiatement (A et B) et la troisième par la Commission des Réparations le jour où elle jugerait les versements en espèces suffisants pour en assurer l'amortissement. Des trois prévues, les deux premières seules sont sorties, la catégorie A pour 12 milliards de mark or, la catégorie B pour 38 milliards ; quant à la série C, de 82 milliards (4),

(1) En tenant compte des versements effectués avant le 31 mars, l'Allemagne devait fournir :

au 15 avril	18.051.079	marks or
15 mai	50.000.000	»
15 juin	50.000.000	»
15 juillet	50.000.000	»
15 août	50.000.000	»
15 septembre	50.000.000	»
15 octobre	50.000.000	»
15 novembre	60.000.000	»
15 décembre	60.000.000	»

(2) Dette, dite « théorique ».

(3) Par l'arrangement financier du 11 mars 1922, on peut évaluer notre créance à 62 milliards de mark or environ, ainsi répartis :
1° — 33 milliards pour les pensions et allocations,
2° — 29 » pour les autres dommages.

(4) On ne parle de cette malheureuse série que pour se l'offrir respectivement comme règlements des dettes de guerre !

il n'en est pas plus question pour un service que pour un amortissement. C'est donc celui d'une cinquantaine de milliards que l'on s'applique actuellement à rechercher, avant de passer à la seconde partie (la plus forte) de la créance, dont le sort s'annonce de plus en plus hasardé.

En échange de ces dispositions exceptionnellement favorables, des mesures étaient demandées au gouvernement d'Empire, mesures destinées à l'empêcher de poursuivre sa politique financière au moyen de laquelle il se déclare ruiné, à bout de forces, incapables d'efforts, sinon pour résister à ses créanciers.

Le chancelier allemand a daigné donner son adhésion conditionnelle à ces mesures, le 1er mai 1922, décidé à en tenter le rejet ou à obtenir de nouvelles remises dès qu'il pourrait profiter des dispositions hostiles à la thèse française, manifestées à la C. D. R. le 7 juin lorsqu'il s'agit d'étendre le pouvoir du Comité des banquiers et de l'autoriser à étudier une neme mutilation de la dette allemande. Le Dr Wirth n'a pas attendu longtemps. Le 11 juillet, la Commission des Réparations malgré les efforts de la délégation française, défalquait de 50 millions de mark or, montant de l'échéance du 15 une somme de 17 millions, représentant les intérêts portés par le fonds de réserve de la Commission, les paiements effectués par la gouvernement luxembourgeois pour des livraisons de charbons et par la « Textile Alliance » pour des matières colorantes. Cette prévenance à l'égard de l'Allema-

gne a été logiquement récompensée ! Le 12, une note officielle allemande annonçait aux gouvernements alliés l'impossibilité par le Reich d'exécuter les accords du 10 juin 1921, relatifs aux paiements dits de compensation, et à la C. D. R. son refus d'effectuer désormais tout versement en espèces pour 1922 et son désir formel de se voir octroyer un moratorium extensible à 1923 et 1924. Les masques étaient jetés, c'était une fin de non recevoir.

Le *Daily Mail* du 9 juillet 1922, notait avec une sûreté d'information parfaite que les devises étrangères représentant la presque totalité du versement du 15 juillet étaient déjà dans les caisses de la Reichsbank. Le gouvernement d'Empire pouvait donc faire face à cette échéance !

D'après les accords précités, du 10 juin 1921, il devait payer aux Offices de compensations pour la liquidation des dettes privées, deux millions de L. st. le 5 août ; dès le 12 du mois précédent, il en avait donc demandé la réduction définitive à 500.000 L. st. seulement. Cette fois, M. Poincaré, après en avoir (spécialement dans sa note du 1er août) répliqué avec sa précision habituelle et une fermeté dont la coutume avait été durant plusieurs années, abolie, exigeait l'exécution des engagements pris et devant leur défaut ordonnait les mesures dites « de rétorsion », que l'on sait. Le soir même, il effectuait à son tour, comme tant de ministres continentaux, le voyage de Londres · mais l'heure des Canossa était passée.

Loin de chercher à trouver une formule de con-

ciliation qui eut d'ailleurs entraîné peut-être le gouvernement français à des compromis inutiles désormais et stériles, sir David Lloyd George, maintint la disjonction des deux problèmes en litige, dettes interalliées et réparations. Ainsi d'une part, déclarait-il se réserver le droit d'exiger des Belges, des Italiens et des Français, avant la fin de l'année 1922 des versements d'acompte sur leurs dettes, et de l'autre voulait-il imposer à ses alliés le moratorium de deux ans demandé par l'Allemagne, sans exiger d'elle les gages nouveaux qu'eussent réclamé en pareil cas les plus modérés des créanciers privés. Ses arguments apparaissaient identiques à ceux invoqués par le chancelier Wirth, à savoir que les paiements excessifs imposés au Reich le ruinait, entravait son rétablissement, précipitant particulièrement la chute du mark dont le relèvement était indispensable à son équilibre budgétaire et à la situation financière de l'Europe.

M. Poincaré n'eut pas de peine à démontrer aux esprits ouverts et loyaux la fragilité de cette thèse dont ses analyses serrées, appuyées par une irréfutable logique, ne laissèrent rien subsister. Il exposa, comme il l'avait fait dans sa note précédente, le plan allemand : l'avilissement monétaire permettant au Reich, qui n'a pas d'emprunts extérieurs normaux, de recouvrer des recettes fiscales infimes, disproportionnées avec la véritable richesse du pays et de ménager cette fortune, le gaspillage de ses fonds lui donnant le moyen de se déclarer insolvable aux gouvernements étrangers et d'obtenir des

réductions considérables de sa dette, son désir d'obliger ses anciens vainqueurs à lui consentir un emprunt international, de s'acquitter par celui-ci de ses versements des réparations, soldés à une vingtaine de milliards seulement, et de se trouver enfin, après cette opération ruineuse pour la France, la Belgique et l'Italie, jouir d'une hégémonie économique dont l'Angleterre serait la première à souffrir !

Le président français eut pu exiger la proclamation du manquement de l'Allemagne à remplir ses obligations et refuser tout moratorium (1).

Décidé à manifester largement sa modération, il alla, inquiétant l'opinion de son pays, jusqu'à laisser de côté son propre plan (2) dont la valeur tech-

(1) Le gouvernement anglais reconnaissait la responsabilité allemande en ces termes : « Les obligations imposées à l'Allemagne par l'Etat des paiements du 5 mai 1921 n'ont pas été accomplies. Les paiements en espèces dûs aux termes de cet Etat n'ont été effectués complètement qu'en 1921 (inexact) et le gouvernement allemand vient de faire savoir qu'il était incapable de continuer ses paiements réduits, en espèces, fixés pour 1922, 1923 et 1924. Les livraisons de charbons et de bois demandés par les gouvernements alliés, exigés par la C. D. R. n'ont pas été complètement effectuées. Le gouvernement allemand depuis l'armistice a équilibré son budget en émettant des Bons du Trésor et a assuré ses paiements par l'augmentation de sa circulation fiduciaire, dépréciant ainsi le mark et détruisant sa valeur or. En même temps il a dépensé de larges sommes, spécialement en travaux publics qui n'étaient pas urgents, et il n'a pris que récemment des mesures pour abolir ce régime ». (?)

(2) La délégation française demandait pour l'octroi du moratorium le contrôle renforcé des finances du Reich et la prise de possession de gages productifs, soit une participation de 60 % dans certaines industries allemandes, le rétablissement des douanes aux débouchés du bassin de la Ruhr, la perception des impôts en territoires occupés, l'exploitation des mines *domaniales* de la Ruhr et des forêts des Etats allemands, en Rhénanie.

nique avait surgi cependant avec éclat, pour discuter celui de la délégation britannique. Mais sir David Lloyd George ne se prêtait à aucune concession sérieuse et continuait à défendre le thème du Dr Wirth en n'admettant comme gage de sécurité que les prélèvements sur les exportations, la limitation des émissions de la Reichsbank, un contrôle des douanes et des lois contre l'évasion des capitaux, soit une série de mesures incluses déjà dans l'Etat des Paiements du 5 mai 1921 et non exécutées d'ailleurs (1).

Le 12 août, ayant avec désinvolture disposé de l'Italie, il quittait Londres pour s'adonner aux plaisirs champêtres du « Week-end », laissant à ses collègues deux jours de réflexion pour faire « pénitence et amende honorable ». Grande fut sa déception en rentrant le 14 à Downing Street.

M. Theunis se ralliait à une bonne part des vues françaises, et M. Schanzer lui-même, M. Schanzer dont il avait joué si agréablement jusque là, entraîné cette fois par les intérêts italiens longtemps méconnus, hésitait à le soutenir.

Son intransigeance et son mépris des intérêts européens, se heurtèrent à la clairvoyante fermeté de l'ancien président de la République. Refusant de souscrire à la ruine de la France, à la chute de la Belgique et de l'Italie (2), M. Poincaré, approuvé

(1) Le comité, n'a pas pouvoir de s'ingérer dans les affaires intérieures du Reich.

(2) Le *Times*, le *Daily Mail*, le *Morning Post*, durant les jours qui suivirent, exposèrent avec une parfaite loyauté, un grand bon sens,

par la moitié de la presse anglaise et les principaux organes italiens et belges, déclarait l'accord impossible en ces conditions et ayant déposé une couronne sur la tombe du Soldat inconnu anglais, rentrait le 15 août à Paris, où l'acclamaient ses compatriotes.

*
* *

Mais la Commission des réparations devait répondre à la demande de moratorium qui lui avait été adressée par le Dr Wirth le 12 juillet. Avant de se prononcer sur le problème que les gouvernements n'avaient pu résoudre en commun, elle commença par ajourner le versement de 50 millions de mark or que l'Allemagne devait effectuer le 15 août, puis décida d'envoyer deux délégués à Berlin, dans le but d'essayer de trouver, d'accord avec le chancelier d'Empire, un compromis inédit. Cette solution permettait à sir David Lloyd George d'utiliser les délais

la voie véritable des intérêts anglais et la justesse de la thèse française. « Nous ne désespérons pas, écrivait non sans grandeur, le *Morning Post*, les politiciens s'en vont, mais l'Angleterre reste. Si M. Lloyd George a brisé avec M. Poincaré, il doit s'attacher de nouveaux amis. Lesquels ? Les Allemands ou les Bolchevistes ? Lorsque ce moment viendra, l'Angleterre se dressera et fera entendre sa voix comme en 1914 ».

Le *Popolo d'Italia* avait déclaré le 5 août : « Heureusement pour nous, la menace est suspendue aussi sur la France : celle-ci est représentée par un homme dur et difficile à faire plier. Il faut espérer que la résistance française pourra servir à galvaniser la résistance italienne... » Le même ardent et vibrant organe ajoutait non sans violence le 12 août : « Le perfide rêve (de M. Lloyd George) est de réduire aussi l'Italie et la France à la situation de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie... »

ainsi obtenus pour opérer sur les Cabinets de Paris, Rome et Bruxelles, une pression nouvelle et amener le premier surtout à composition.

Cette expédition n'ayant pu aboutir effectivement à rien comme l'on devait s'y attendre, la C. D. R. siégeant le 31 août 1922 repoussa d'abord, *pour ne pas heurter de front la thèse française*, (1) une proposition de sir John Bradbury tendant à accorder à l'Allemagne le moratorium demandé, jusqu'en 1924 sans garanties nouvelles. Puis, à l'unanimité, les augures de l'hôtel Astoria prirent une décision dont le texte est connu. Il refusait officiellement le délai de paiement réclamé par le gouvernement du Reich, mais laissait entrevoir à celui-ci la possibilité de poursuivre la discussion, dont ainsi le principe essentiellement néfaste aux intérêts français. était consacré ; il notait l'hypothèse d'une réduction nouvelle de la dette allemande, et enfin adhérait en échange des versements en espèces des 15 août, 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre, 15 décembre 1922 (dûs à la Belgique) à la remise (au gouvernement belge) de Bons du Trésor allemand, à six mois, dotés de garanties à chercher et à fixer, entre les ministères de Bruxelles et de Berlin (2).

En résumé, la solution du problème était ajour-

(1) L. F. « La décision de la C. D. R. le 31 Août 1922. Les Procès-verbaux de la Commission. » *Revue Universelle*. 15 septembre 1922. « Testatus ».

(2) Les garanties ont été fournies par la Deutsche Bank après un accord (dont les conditions sembleront sans doute périlleuses pour nous) avec la Banque d'Angleterre.

née à une Xeme conférence interalliée, et le délai que voulait l'Allemagne lui était fourni. Une fois de plus, le mécanisme interallié paralysait la France. Suivant le traité de Versailles qui l'avait construit et en avait fait le pivot de la politique future, il empêchait par un compromis satisfaisant d'apparence, la reconnaissance du manquement de l'Allemagne et l'initiative possible du président français ! Une fois de plus, le maintien de l'*Union* et le désir d'éviter une rupture coûtait davantage qu'il ne rapportait.

Une constatation demeure intangible : la thèse française ayant été réduite, ainsi qu'on l'a pu voir, à un minimum dejà sujet à discussion, toute transaction l'entamant encore, atteindrait trop durement les intérêts vitaux du pays pour que l'instinct de conservation ne provoque point chez lui un mouvement de réaction violente. M. Poincaré le sait. Il sait également que les précedentes défaillances du Reich sont dûment établies ; ayant réservé à Londres et à Paris sa liberté d'action, il a le droit de prendre les mesures nécessaires à l'existence de son pays et à la paix de l'Europe.

VIII

LES DETTES INTERALLIÉES ET LES RÉDUCTIONS DE CRÉANCE SUR L'ALLEMAGNE. — LE DILEMME ACTUEL. — IL FAUT QUE LE GOUVERNEMENT EXPOSE LA SITUATION TELLE QU'ELLE EST AU PEUPLE FRANÇAIS.

Ayant ainsi réduit sa créance de 134 milliards de mark or évalués par son gouvernement, à 68 milliards (et provisoirement à 62, par l'accord du 13 mars), renoncé à sa part du versement de 12 milliards de mark or qui devaient lui être en majeure partie attribué le 1er mai 1921, consenti à son débiteur des délais successifs tels que l'habitude a pu être prise de ne plus même invoquer le chiffre de la dette totale, et de s'attacher uniquement à des annuités sans cesse rognées et passées effectivement de plus de trois milliards à 720 millions (m. or), ayant dû compter avec la priorité belge (1) et celle des armées d'occupation, avancer plus de 80 milliards de francs à l'Allemagne au titre des Réparations (2), la France n'avait pas encore sur ce compte encaissé un centime au 31 mai 1922 (3).

(1) Il ne saurait être question de discuter celle-ci, qui a été reconnue par une note du Conseil suprême, (signée Clemenceau), du 16 juin 1919.

(2) En payant pour les réparations les sommes qui auraient dû être versées par l'Allemagne et que celle-ci, après s'être engagée à régler, ne veut plus rembourser.

(3) Au 30 avril 1922, les sommes *encaissées par la France* s'établissent de la façon suivante : (en millions de mark or) :
Du 11 nov. 1918 au 30 avr. 1921 Livraisons

Parallèlement à cette constatation, elle note que, sans aller jusqu'à la mise en demeure ouverte, ses propres créanciers laissent tomber négligeamment mais avec insistance des paroles qui revêtent un étrange aspect d'ultimatum... Le projet de Bill de M. Mac Cormick réclamant au congrès de Washington la liquidation intégrale des dettes contractées envers les Eats-Unis, et le droit d'ingérance dans les finances des états débiteurs ; l'affirmation par la note Balfour (Lloyd George) le 3 août 1922, du droit absolu de l'Angleterre à exiger dès le 15 octobre 1922 le paiement du montant de ses créances continentales, équivalant à sa dette aux U. S. A., ont suscité en Europe un légitime étonnement (2). La France, créancière de l'Italie, de la Serbie, de la Roumanie, de la Pologne, n'a pas voulu adopter vis-à-vis de ces nations un tel procédé.

En adoptant comme étalon le mark or, choisi par

en nature	920.258	
Mines de la Sarre (comptés comme versement !)	300.000	
Ecole de Shanghaï	2.042	
	———————	1.222.300
Du 30 avr. 1921 au 30 avr. 1922 : Livraisons en nature	219.927	
Versements en espèces (part de la priorité du coût des armées d'occupation	140.000	
	———————	359.927
		———————
Total en m. o.		1.582.227
Mark-papier réquisitionnés pour les occupations..		507.302 m. p.

(1) A laquelle M. Poincaré a répondu ainsi qu'il convenait, le 1er septembre 1922 (voir plus loin, p. 262).

(2) L'Angleterre abandonnerait le reste de ses créances, mais le « reste » est constitué justement par ses traites irrécouvrables au moins pour longtemps, sur la Russie, la Grèce, la Turquie, etc., etc.

la Commission des Réparations, on découvre que la créance américaine sur Paris, se montant à *15.266 millions*, et la britannique à *11.931 millions* (1), les annuités dues par la France à ses alliés sont supérieures à celles réclamées actuellement à l'Allemagne.

M. Henry de Jouvenel, se fondant sur des chiffres inférieurs encore à ceux-ci, établissait le tableau suivant de la situation financière :

Dettes de la France envers ses alliés	Crédit de la France sur l'Allemagne
1° Dette envers les Etats-Unis : 13 milliards de mark-or remboursables en 25 ans à 4, 5 %. Annuité : 876 millions de mark-or. 2° Dette envers l'Angleterre : 11 milliards 600 millions de mark-or. Annuité : 781 millions de mark-or.	52 % sur 3 milliards de m. o. en admettant que la C. D. R. n'accorde pas de moratorium nouveau et que l'Allemagne paie : soit :
Total : 1.657 millions de m. o.	1.560 millions de m. o.

Ainsi, conclut le sénateur de la Corrèze :

Lorsque toutes les priorités seront équisées (priorité des armées d'occupation, priorité de la Belgique, priorité des dettes privées) si l'Allemagne, hypothèse audacieuse, remplit scrupuleusement tous les engagements pris le

(1) Chiffres établis par le service d'information de la Commision des Réparations le 17 juin 1922.

5 mai 1921, nos alliés viendront, mettront une main sur 48 % de l'argent versé, en vertu de la proposition adoptée en principe au mois de décembre 1919, puis en vertu de leurs emprunts non réglés mettront l'autre main sur les 52 % restants et auront le droit de nous réclamer par dessus le marché 97 millions de mark or par an, soit près de 300 millions de francs, le mark or valant à peu près comme on sait, trois francs de notre monnaie actuelle. Après quoi, nous devrons trouver chez nous les ressources nécessaires pour payer nos pensions, la reconstruction des régions dévastées et tous les frais de la guerre.

Cette argumentation serrée, mais sujette à de graves interprétations (1), fait surgir fortement le caractère absurde et scandaleux de l'état de choses construit par la politique de ces dernières années, et qui menace de s'aggraver.

Les alliés ayant pressé les ministères français de céder sur maints chapitres en Europe comme en Asie, et sur le montant de la dette allemande, les ont amenés de « mesures provisoires », en « délais temporaires » à découvrir que les *chiffres restreints d'annuités* réclamés à l'Allemagne *étaient inférieurs à ceux « exigibles » de la France!*

Obligée par un Reich germanique dont l'attitude ouvertement ou sourdement hostile n'a jamais varié, dont les séides assomment ses soldats partout où l'assassinat est possible, obligée de conserver pour sa seule *sécurité*, une armée de couverture, la nation qui a perdu 1.500.000 hommes de 1914 à 1918,

(1) Voir plus loin, p. 216.

dépensé deux cents milliards, vu sept riches départements ravagés, et gagné Verdun et les deux Marnes, cette nation entendra-t-elle demain son gouvernement dresser devant elle le bilan et le dilemme suivants :

Nos prédécesseurs et nous, dira-t-il, avons accepté de suivre les directives de nos alliés vis-à-vis de nos ennemis, de réduire au minimum nos revendications politiques, économiques et financières, de renoncer à l'emploi légitime pourtant, de la force pour obtenir satisfaction de nos droits ; nous avons tout consenti pour éviter la rupture avec les uns ou les autres.

Tout cela est passé, tout cela aura été inutile. Nous n'avons rien obtenu. L'Empire allemand est intraitable et ne paie pas plus notre créance réduite à moins de 68 milliards que la créance totale de 134. Nous avons avancé avec excès ou non, 80 milliards sur cette créance, certains de nos alliés nous réclament ce qu'ils nous ont prêté durant la guerre et ceux auxquels nous avons avancé nous-mêmes de fortes sommes, ne les peuvent régler.

Notre budget accuse un déficit de cinq milliards sur l'exercice normal, augmenté des 80 milliards de « dépenses recouvrables » (réparations et dommages de guerre). Les compressions multiples, les extensions d'impôts sur les successions, les mesures variées envisagées jusqu'ici ne sont que des expédients.

La Banque de France qui a tant fait pour le pays, est obligée maintenant d'arrêter les avances au Trésor, et après l'émission de 400 millions de papier qu'elle a enfin consenti sur notre prière en juin, déclare qu'elle n'ira pas plus avant dans cette voie.

Pour éviter la banqueroute où peut sombrer tout ce qui touche à l'Etat, pour faire face à nos engagements, *il n'est plus que deux moyens :* obtenir de nos alliés des

révisions et des reports de nos dettes, exiger *coûte que coûte* du Reich allemand les paiements en espèces *qu'il peut effectuer* et qui nous sont *indispensables*. Sinon, si l'effort semble trop lourd et trop désagréable, il faut que les Français versent eux-mêmes les milliards dûs par leurs adversaires. Il faut qu'ils réparent seuls les ruines causées chez eux par la guerre qu'on leur a imposée et qu'ils ont gagnée.

Ils n'auront donc qu'à réaliser dans ce but 40, 50 ou 60 % de la fortune qui leur reste : grands et petits capitalistes, industriels, commerçants, ouvriers, paysans, rentiers, fonctionnaires seront taxés au maximum, sur leurs propriétés, leurs revenus et leurs salaires. Qu'en résultera-t-il pour la France et l'Europe ? Quelles crises et quelles ruines ? Nul ne saurait le dire.

Mais tels sont les faits, dépouillés de toute rhétorique, de tout camouflage éloquent et trompeur.

L'heure est venue de choisir : nous ne l'avons que retardée quoiqu'on vous en ait dit : Choisissez ?

Que répondra le peuple français ?

IX

LE LEITMOTIV DE LA FAIBLESSE FRANÇAISE. — LA MENACE DU SCANDALE DES RÉGIONS LIBÉRÉES. — LA PUISSANCE ET LES RESSOURCES DE LA FRANCE. — SA SITUATION DEVANT LE PROBLÈME DES DETTES INTERALLIÉES. — PAROLES D'ANGLETERRE, D'ITALIE, D'AMÉRIQUE.

Au fur et à mesure que s'est développée la crise qui marche aujourd'hui vers son paroxysme, l'argument suprême des zélés partisans de la politique dont elle est issue n'a pas changé.

« La gravité, disent-ils, de la situation actuelle, qui oblige la France à réclamer justice de ses alliés, la met en même temps à leur merci; entre une Allemagne redoutable encore, deux puissances anglo-saxonnes dont elle n'est pas en mesure de se passer, une Italie attirée toujours par la force, elle ne peut adopter l'attitude qui lui plait et doit se contenter de faire appel à l'opinion du monde. »

Douloureusement frappante d'aspect, cette déclaration n'en apparaît pas moins aussi peu fondée que possible. On la trouve généralement établie d'ailleurs sous forme d'affirmation qui ne souffre point de critique et se passe d'arguments. Venue de l'étranger, elle a trouvé un écho chez des Français, parfois fonctionnaires importants qui en ayant fait leur dogme absolu s'en sont constitués les aveugles ser-

viteurs; ceux-ci n'ont sans doute jamais songé que poursuivant, indifférents ou résignés, son application logique, ils couraient au jour où l'Etat qui les paie, leur fermerait ses guichets et le peuple qui soutient cet Etat de ses deniers, les jetterait peut-être à la rue dans un sursaut de révolte.

*
* *

Il faut également dissiper l'équivoque et le malaise dont souffrent certains d'entre eux et qui provient d'une menace déguisée mais indiscutable; nul sans doute n'a osé en avouer ici l'existence et les bases.

Les évaluations de *certains* dommages des régions dévastées, *ont atteint des chiffres invraisemblables, réalisant pour un nombre relativement restreint d'individus, des bénéfices énormes.*

Telle usine, par exemple, estimée en 1914, 500.000 francs, et qui eut pu, suivant une majoration fondée sur la hausse moyenne des prix, l'être en 1920, 2.000.000 (en multipliant par 4 le chiffre primitif), a été portée au compte des remboursements pour 6 ou 8 millions ! L'on citerait sur différents chapitres plusieurs cas aussi symptômatiques, en notant que les petites propriétés ou les moyennes, n'ont généralement pas été favorisées de la sorte.

Sachant ces déplorables excès, précisés par les statistiques des offices commerciaux allemands, d'avant-guerre, remises aux délégations étrangères,

celles-si n'ont pas manqué de montrer *en les généralisant suivant les besoins de leur cause* aux négociateurs français les scandales qui résulteraient de pareilles divulgations faites au public.

Devant cette hypothèse, combien de fois les gouvernements n'ont-ils pas fléchi ?

Sans doute, les faits incriminés méritent-ils un blâme extrêmement sévère; mieux, ils doivent être soigneusement recherchés et condamnés au moins à la restitution de sommes indûment reçues.

Versées par l'Etat, qui ne paie pas des milliers de malheureux dont la fortune a disparu, ces sommes sont jusqu'ici à la charge de tous les contribuables français. Leur retour au Trésor après une révision équitable et qui tiendrait largement compte des augmentations de cours, des difficultés de reconstruction et de certaines ruines irréparables, adoucirait le fardeau fiscal actuel. Cette opération donnerait enfin au gouvernement qui aurait eu le courage de la faire, toute liberté de réplique vis-à-vis de quiconque, en mettant aussi bien les choses au point à cet égard, empêchant alors que la *suspicion continue de régner injustement sur une foule d'innocents et de victimes.*

Mais cela posé, il importe d'ajouter que les réductions de la créance française ont *cent fois* dépassé les quelques abus qui ont pu être commis à ce chapitre, que les plus réduites évaluations des dommages et des *pensions*, restent fort au-dessus des chiffres de ces réductions et que les Cabinets alliés, et *particulièrement ceux de Londres et de Washington*

sont mal venus en vérité, s'adresser à celui de Paris, des critiques de ce genre. Quand on sait ce qu'ont en partie seulement, révélé des campagnes de presse et pour l'Angleterre, le rapport de sir Eric Geddes, à la « Commission des Economies », quand on connaît les formidables dépenses faites dans l'Empire et les U. S. A. *pour les à-côtés de la guerre et ses suites, civiles ou militaires,* on est fondé à prier certains ministres acerbes ou véhements, d'observer à notre égard la modération et le tact qu'ils ne devraient jamais oublier.

*
* *

La crise dont pâtit la France est moins économique en réalité que financière et moins financière que politique.

C'est en effet l'instabilité de ce dernier domaine, instabilité due aux conflits européens et orientaux, aux menaces de la Russie bolcheviste, à l'attitude hostile du Reich allemand, aux flottements des ex-alliés, aux réductions successives de la dette des Réparations, qui est à la base du malaise dont souffrent l'Europe et la France.

Celle-ci, entre les manquements de l'Allemagne, les amputations de la créance de guerre et les réclamations alliées, ne sait où elle va, où elle est menée. Chaque jour elle doit se demander quel sera le déficit du lendemain, à quel effort nouveau elle devra faire face! Ses déceptions continuelles suivies toujours des mêmes incertitudes, plus angoissantes au

fur et à mesure que le temps s'écoule, ont paralysé ses finances et entravé son essor. Elle sait maintenant que la poursuite de ce système la conduit dans un délai très proche à une explosion dont la gravité croît avec son retard, et qui peut produire dans le monde une perturbation formidable. Est-ce à dire que son état actuel la rend incapable de se sauver ? Nullement.

C'est en elle au contraire que demeure ses moyens de salut, et ceux de l'Europe, par contre-coup. *Libérées des entraves qui l'enserrent et de l'angoisse qui l'étreint*, elle se servira de ses forces vives annihilées jusqu'ici ou tout au moins inemployées.

Cet abandon et la confusion habilement maintenue dans les discours et les écrits, des maux qui l'accablent aujourd'hui et de sa vitalité organique, ont pu faire croire que la France, en proie *à une crise réelle*, ne possédait plus le ressort suffisant pour la conjurer ou l'atténuer seule, *envers* et *contre tous*.

Grâce à ce jugement faux, on a réussi à persuader notamment aux Américains prêts à lui venir *pratiquement* et *loyalement* en aide, qu'elle ne valait point une collaboration dont l'Allemagne ferait un usage cent fois supérieur, pour l'intérêt général.

Il ne faudrait cependant pas oublier que si tous les pays de l'Europe (1) sont entraînés dans un tour-

(1) L'Amérique sait que les bouleversements européens la toucheront toujours, qu'elle doit songer aux affaires du Pacifique, que les conflits d'influence du Sud ne sont pas réglés.

billon fatal, le nôtre possède aujourd'hui les meilleurs éléments d'*ordre*, de *reconstitution*, de *travail*, d'*assainissement*.

Contrée essentiellement agricole, dont la valeur foncière était en *1912* estimée à 70 milliards de francs, avec un capital d'exploitation de 19.500 millions, elle avait réussi en 1914, à n'importer, travaillant pour son propre marché, que 2.168.019 quintaux de céréales (1), exportant 175.000 têtes de bétail.

Malgré les dévastations de la guerre (2), en dépit de la raréfaction de la main-d'œuvre rurale et de la crise générale, elle a pu passer, pour la production des céréales par exemple, de 4.799 mille hectares, cultivés en 1918, à 10.339 mille en 1921, montant de 105.774 mille quintaux à 150.166 mille.

On a nié l'effort de la France ! Sait-on que les régions libérées qui fournissaient 1/5 de la récolte du blé, 3/4 de celle du sucre, 1/4 de celle de l'avoine, présentaient une superficie de 3.800.000 hectares à remettre en état de culture, avec 277 millions de M. C. de tranchées à combler, 310 millions de M. Q. de réseaux de fil de fer à enlever ?

Or, au 31 décembre 1920, 3.250.000 hectares étaient débarrassés de projectiles, 2 millions voyaient l'exploitation recommencer.

(1) Sur 10.491.972 en 1890 (chiffres de l'Annuaire général de la France et de l'Etranger, établis sur les statistiques officielles).

(2) Il est bon de se rappeler que l'agriculture française a été privée depuis août 1914, de 60 puis 80 % de sa main-d'œuvre, et que les dix départements envahis produisaient en 1913, la plus grosse part de la récolte de froment (Nord, 3.155.400 qx; Aisne, 2.926.500 qx; Pas-de-Calais, 2.904.000 qx) et une très forte, d'avoine et de betteraves.

Si malgré le retour des mines de la Sarre, elle n'est pas suffisamment pourvue de charbon, et doit réclamer 20 millions de tonnes à l'Allemagne en compensation des dommages causés à ses mines du Nord (1), elle n'en est pas moins le second pays du monde possesseur de fer, et le premier en Europe : tributaire jusqu'en 1914 de l'Allemagne pour les huiles de schistes et les produits soufrés qui en sont extraits, elle peut aujourd'hui revendiquer la supériorité de ses gisements dont certains, plus riches en soufre organique et aussi considérables, que ceux de la Bavière du sud et du Tyrol, lui assureront la première place sur le marché mondial.

Il n'est pas possible d'examiner ici toutes les subdivisions du domaine économique ; notons encore que le déficit commercial qui, en 1917, atteignait 12 milliards (importations, 16 milliards ; exportations, 4 milliards) et en 1919, 20 milliards, (importation, 28 milliards ; exportation, 8 milliards), n'était plus en 1921 que de *deux milliards et demi*. (Importation, 23 milliards ; exportation, 21 milliards).

Le pays qui possède encore un sol semblable, et dont les énergies ont déjà donné de tels résultats, sans émeutes, sans désordres comme en ont connu les autres nations du continent et du nouveau monde

(1) En 1913, les mines du Nord et du Pas-de-Calais (Aniche, Anzin, Azincourt, Crespin, Douchy, Escarpelle, Flines, Thivencelles, Vicoigne, Carvin, Courrières, Dourges, Drocourt, Lens, Liévin, Meurchin, Estricourt) donnaient 18.661.532 tonnes. En 1919, après la guerre, elles ne pouvaient atteindre 660.000 tonnes. En 1921 elles sont remontées à 2.500.000.

ce pays peut avoir confiance en lui et se permettre de prendre l'attitude et le ton qui conviennent à son droit.

Ce dernier mot a été trop employé, l'est trop encore dans les argumentations politiques des hommes d'Etat pour ne pas appeler une observation qui s'impose au chapitre des problèmes financiers où l'on se plait à établir la dette française envers les trésoreries de Londres et de Washington.

L'exposé de M. Henry de Jouvenel dont il a été cité plus haut des fragments, faisait apparaître l'écart stupéfiant marqué entre les annuités dues par la France à ses ex-alliés, anglais et américains, et celles dues par l'Allemagne à la France (1.567 millions d'une part, 1.560 de l'autre).

On conçoit parfaitement l'indignation du directeur du *Matin*, mais pour n'avoir point sans doute exprimé le fond de sa pensée ou donné l'ensemble de son étude, il risque d'en laisser déduire une interprétation erronée. On croirait en effet, à première vue que, réduite ainsi, comme elle l'est, la *créance française est inférieure à la dette.*

Or, c'est là précisément à quoi tendent les efforts de certains hommes (dits d'Etat) étrangers : réussir à ne plus parler que des annuités, seules *exigibles* de l'Allemagne, et *calculer les chiffres totaux des créances, sur ces versements continuellement diminués.*

La France pourrait ainsi être persuadée un jour que l'on a des droits sur elle et qu'elle n'en a plus sur personne !

Si scandaleux que soit le fait constaté par le sénateur de la Corrèze il importe donc, *après l'avoir signalé,* d'ajouter une mise au point qui prévienne toute orientation funeste, toute combinaison de ce genre.

Les dettes doivent être inscrites dans les liquidations de comptes généraux *en capital* et non *en annuités.* Partant de ce principe fondamental en droit, on découvrira que leur situation s'établit de la façon suivante (en adoptant le pair comme taux de conversion et le mark-or choisi par la C. D. R. comme unité (1).

Dû par la France aux Etats-Unis d'Amérique	15.266.0	millions de M. O.
Id. à la Grande-Bretagne	11.931.1	—
	27.197.1	—
Dû à la France par l'Europe (2)	10.071.6	—
Id. par l'Allemagne (suivant l'Etat des Paiements strictement appliqué)..	68.640.0	—
	78.711.6	—
Donc solde créditeur	51.514.5	millions de M. O.

(1) Chiffres établis par la Commission des Réparations (section d'information) le 17 juin 1922.

(2) Les créances françaises *(suivant le budget de* 1923) se comptent ainsi :

Russie (ancien régime) (il n'est pas question

Si l'on choisit le cours du 30 mai 1922 comme taux de conversion, on aboutit au tableau suivant :

Dû par la France aux Etats-Unis d'Amérique	15.266.0	millions de M. O.
Id. à la Grande-Bretagne	10.809.7	—
	26.075.7	—
Dû à la France par l'Europe	4.763 7	—
Id. par l'Allemagne.	70.867.0	—
	75.630.7	—
Donc solde créditeur	49.555.0	millions de M. O.

Que les rôles ne soient pas renversés ! Si pour un temps ils le sont en fait aujourd'hui, par des *adhésions temporaires*, relatées plus haut, données à des

	(au franc normal)
des créances privées de Cies ou de particuliers	5.459.000.000
Russie (divers gouvernements)	480.000.000
Belgique	3.684.000.000
Yougo-Slavie	1.795.000.000
Roumanie	1.181.000.000
Grèce	861.000.000
Pologne	1.056.000.000
Tchéco-Slovaquie	574.000.000
Italie	19.000.000
Monténégro	13.000.000
Esthonie	10.500.000
Lettonie	11.000.000
Lithuanie	6.000.000
Hongrie	1.000.000
Autriche (sans compter les 59 millions de juin 1921)	500.000
Total........	15.181.000.000 fr.

conventions provisoires, il serait inadmissible qu'une équivoque ou une menace plus ou moins déguisée parvienne à décorer un tel tour de passe-passe des apparences du droit.

La France possède des créances d'une absolue validité, atteignant un total encore supérieur à ses dettes, et justifiant mieux pour elle que pour quiconque le bénéfice des emprunts internationaux; toute action qu'elle entreprendra pour empêcher que cet état ne soit détruit et ne la ruine ainsi en s'effondrant, sera donc légale et légitime.

Qui donc, passé les claquements de portes et les apostrophes insolentes, l'en empêcherait ?

La Prusse à coup sûr le souhaiterait : elle n'en est pas encore capable, l'Italie malgré les diatribes de M. Nitti (1) n'y songe pas, l'Angleterre et l'Amérique savent que même économiquement elles ne la peuvent pas plus forcer qu'elles ne gagneraient à sa banqueroute, et nul n'a réellement envisagé, en poussant les choses à l'extrême, un projet de démonstration militaire dont le ridicule souligne l'invraisemblance.

Cela posé d'ailleurs à titre documentaire, il est permis d'affirmer que travaillant aussi bien pour l'équilibre et la prospérité morale et matérielle du monde que pour elle-même, la France verra sur-

(1) Dans le *Berliner Tageblatt*. — Encore qu'ils expriment un avis différent du nôtre encore, sur les affaires de l'Europe centrale les nationalistes italiens n'en sont pas moins avec loyauté, hostiles aux campagnes de M. Nitti. Nous n'oublions pas qu'ils possèdent avec le célèbre Mussolini, des hommes de la valeur d'un Giuriati qui font et feront honneur à leur pays et à l'Europe.

gir plus forts et plus suivis, les concours dévoués, fidèles et clairvoyants de ses amis qui la retrouveront toute entière.

Après des écrits ou des discours que l'on a précédemment enregistrés, il faut opposer maintenant ceux qui dénotent chez leurs auteurs des capacités et des sentiments aussi honorables pour eux que pour leur pays.

M. Frank Simonds, après avoir jugé cependant excessive la créance primitive fixée à l'Allemagne ne se résolvait-il pas lui-même à déclarer que pour résoudre le grand problème, il fallait trouver le moyen de faire payer à nos débiteurs, le minimum irréductible qui sauverait la France de sa ruine financière ! (1).

M. Walter Berry, l'éminent président de la Chambre de Commerce américaine à Paris, s'écriait mieux encore, avec sa lucidité, son talent habituel, le 4 juillet 1922 :

« Le traité de Versailles a été dominé par la formule néfaste « la paix sans victoire ». La conférence de Gênes s'est ouverte sur les paroles « ni vainqueurs ni vaincus ». Ces deux formules pacifistes préparent la guerre de l'avenir.....

N'oublions pas que si en Juillet 1914 les pacifistes n'avaient pas empêché l'Angleterre de se déclarer solidaire de la France en cas d'une attaque par l'Allemagne, le Kaiser n'aurait pas osé mettre le feu à l'Europe.

N'oublions pas non plus que si les Etats-Unis avaient déclaré la guerre quand l'Allemagne violait la convention de La Haye en envahissant la Belgique, ou même

(1) *New-York Herald.*

plus tard, au moment du torpillage du « Lusitania », pas un seul soldat américain ne dormirait aujourd'hui sous les croix de bois de Saint-Mihiel et de Belleau. Les mains des pacifistes sont parfois des mains sanglantes...

A la place de l'idéal illusionniste il faut substituer l'idéal de Roosevelt. « Par idéal disait Roosevelt, j'entends un idéal qui puisse être réalisé. J'abhorre cet idéalisme creux qui s'épanche en rêves, en mirages, en paroles messianiques, en projets grandioses derrière lesquels il n'y a que néant, — cet idéal s'évanouit dès qu'on le met en présence d'un fait ».... Deux ans avant la fin de la guerre, l'économiste Stresemann disait au Reichstag : « La destruction et le pillage effectués dans les fabriques et les usines ont imposé à la France une perte de milliards ; *il faut féliciter l'industrie allemande ainsi débarrassée pour vingt ans d'un adversaire redoutable.* »

Le crime sciemment accompli, après trois ans de paix pendant lesquels les indemnités ont été réduites et encore réduites à nouveau, les Allemands n'ayant *rien* versé à la France pour ses réparations, se lamentent et crient avec insistance qu'ils ne peuvent pas payer. »

Et comme si ce magnifique témoignage ne suffisait pas à prouver la clarté de vues de beaucoup d'Américains, M. David Jayne Hill, ancien sous-secrétaire d'Etat à Washington, ancien ambassadeur à Berlin, s'est levé le même jour que son compatriote, et dans une allocution précise et vibrante, s'est écrié, résumant magistralement les enseignements du grand débat international :

« *La leçon de la guerre est-elle ceci?* : Quand vous aurez à accomplir un acte d'agression, accomplissez-le si complètement qu'il vous soit impossible de réparer les dommages que vous aurez causés et qu'on vous tienne pour irresponsable ?

Ou bien cette leçon est-elle : quiconque sans provocation envahit et ruine le territoire d'autrui doit être tenu responsable de la dévastation qu'il a créée ?

Il n'y a de question fiscale, industrielle ou commerciale qui puisse être comparée dans l'ampleur de ses conséquences à cette dernière question : *Il ne peut y avoir en ce monde, de reconstruction économique qui ne soit basée sur le crédit et il n'y a pas de crédit* là *où il n'y a pas admission d'obligation morale.*

C'est du côté de la France que l'Amérique regarde dans l'attente de cette direction morale qui sauvera l'Europe et régénérera le monde. Et l'Amérique regarde avec confiance car chaque fois qu'il s'est agi de principe la France n'a jamais failli au devoir de répondre. »

Et l'on peut rapprocher ces justes pensées de celles qu'exprimait récemment un autre citoyen des Etats-Unis, auquel pour son dévouement désintéressé, les Français gardent une inaltérable reconnaissance :

On répète disait M. Otis Mygatt, que nous sommes des gens pratiques, des gens d'affaires, et de relations réalistes ; mais il n'y a pas d'affaires, pas de relations possibles sans le respect volontaire ou obligé des principes élémentaires de Justice, de Droit et de Morale. La cause française représente ces principes, aujourd'hui comme hier. Son échec, sa ruine, équivaudraient à un retour de barbarie !

Enfin, répondant à un très beau discours prononcé par le marquis de Dampierre (1), ce 4 juil-

(1) On ne saurait manquer d'en citer au moins ce paragraphe : « C'est que voyez-vous s'écriait-il, nous avons l'impression que, « Français et Américains, si nous nous aimons toujours autant, nous « ne nous comprenons plus bien. On nous avait dit tout d'abord que

let 1922, le général Sherrill terminait le sien par ces mots :

« On a déclaré, à tort, que les Etats-Unis n'avaient retiré de cette guerre aucun bénéfice territorial ; nous sommes cependant les seuls qui ayons recueilli de la Victoire un accroissement quelconque. Ces domaines, nous les devons à la munificence de la France et ce sont les terres des cimetières français où dorment nos morts qui seront pour notre nation, des ancêtres, de grands ancêtres... Pour nous autres, Américains, la France n'est pas une idée, c'est un cœur ! »

Il ne faudrait pas croire que sur le sol de la Grande-Bretagne aucune voix ne s'est élevée en faveur du bon sens et de la raison.

Dès le 15 novembre 1920, lord Northcliffe, dont la personnalité puissante se détachait si fortement sur le monde journalistique et politique anglais, déclarait avec la netteté qu'il prisait tant :

« Des millions d'Anglais ont été en France. Tous savent ce que vous avez fait et aucun n'ignore que vous avez souffert plus que personne dans cette guerre. Des millions d'Anglais sont allés en Allemagne récemment. Ils ont pu constater que, hormis à Berlin où l'on manque de certaines nécessités, le peuple allemand est bien habillé, a bonne apparence et est *parfaitement capable de*

« nous étions trop idéalistes et que nous devrions être réalistes, à la « manière anglaise ou américaine. Et puis quand tour à tour nous « avons vu le plus noble idéalisme jeter dans la plus affreuse des « guerres les nations les moins militaires du monde, l'Angleterre « et les Etats-Unis, on nous a loués d'avoir doublé notre idéalisme « à nous, d'assez de réalisme pour vaincre l'Allemagne; mais on « nous a reproché presque aussitôt de pousser trop loin ce réalisme « quand nous avons demandé ce qui nous paraissait nécessaire pour « éviter le retour de pareilles expériences. »

payer..... Revenons à la question des réparations. Si la France n'est pas ferme, je prévois les plus grands troubles. L'Allemagne *peut payer* et *payera*. Notre gouvernement a proposé de fouiller ses poches. Au lieu de cela pourtant et en ce qui concerne l'Angleterre ce sont les poches de l'infortuné contribuable anglais qui ont été fouillées. (1)

Il se peut que quelques membres de notre gouvernement soient germanophiles mais ils ne représentent pas l'opinion publique et ils ne connaissent probablement rien à l'Allemagne. L'un de ces membres fut assez inconsidéré pour publier le 1er janvier 1914 une déclaration que j'ai fait encadrer pour l'édification de ses amis et selon laquelle la paix de l'Europe n'avait jamais été aussi assurée qu'elle l'était à ce moment. Il n'avait rien compris alors et il est peu probable qu'il ait compris maintenant.

Quoi que notre gouvernement puisse suggérer, nous, peuple anglais, avons décidé que les financiers et les manufacturiers prospères d'Allemagne et que les innombrables profiteurs boches paieront.

Espérons qu'à la prochaine conférence des réparations la France aidera par une fermeté inébranlable, ses amis anglais qui n'ont pas oublié ses terribles souffrances des cinq dernières années de guerre.

Nous n'oublions pas que, tandis que l'Allemagne est intacte, des portions de territoire industriel et minier sont et doivent rester improductifs jusqu'à ce que ces régions puissent être reconstituées et mises en état de produire. »

(1) Ce que Lord Northcliffe avance ici n'est que trop exact. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la politique suivie par les Conseils suprêmes depuis 1919, si elle a enrichi quelques magnats de la haute banque et de l'industrie, a coûté à d'autres établissements de crédit et au peuple anglais tout entier, des sommes considérables, en épuisant leurs forces.

En revenant d'un voyage aux pays rhénans, lord Northcliffe n'a pas tenu, en mai 1922, un langage bien différent et M. Georges Terrel, député à la Chambre des Communes et président de la « National Union of Manufacturers », résumait ainsi le 5 juin 1922, son opinion sur ce chapitre :

« Nous autres, commerçants et industriels avons la ferme conviction que l'Allemagne peut payer. Nous avons visité ses campagnes, ses ruines, ses villes. Nous avons vu ses hommes, ses enfants, ses femmes, bien nourris. Nous n'avons constaté aucun signe de détresse, comme malheureusement il en est dans n'importe quelle grande ville industrielle britannique. Et nous étant rendu compte que l'Allemagne peut payer, nous, industriels nous tenons à ce que l'Allemagne paye.

En Angleterre, un commerçant est déshonoré s'il ne fait pas honneur à sa signature. Or l'Allemagne a signé : elle doit donc respecter son papier.

Nous avons pu voir ces jours derniers, en France, que l'opinion du monde des affaires français, est en la matière, la même que celle du monde des affaires britanniques. Et cette constatation est d'autant plus agissante sur nous que nous avons constaté que la France a su développer son commerce et son industrie sur un terrain mondial, aussi bien et même mieux que qui que ce soit. Les uns et les autres, nous nous trouvons aujourd'hui devant le peuple allemand qui veut faire et a tout fait pour faire banqueroute. Traitons donc le banqueroutier en banqueroutier. »

Le duc de Northumberland n'a pas craint, lui non plus, d'attaquer la politique de sir David Lloyd George et de défendre, en Anglais clairvoyant, l'entente franco-britannique directement atteinte.

En Italie enfin, malgré la haute tension d'une

atmosphère malheureusement électrisée, qui enlève trop à nos cousins de la péninsule, la netteté, le sens de la mesure et l'impartialité nécessaires en pareil cas, on a lu dans le *Corriere della Sera*, qui possède une des meilleures rédactions de l'Europe, dans l'ardente *Idea Nazionale*, organe nationaliste, et dans le *Popolo d'Italia*, des études ou des commentaires visiblement inspirés par un souci (1) personnel mais respectable en soi, des intérêts légitimes de la « sœur latine », tant insultée gratuitement. Mis en présence d'une initiative ferme, *continue* et franche, mieux éclairés sur la situation française et ses liens avec celle de leur pays, mais éclairés sans impatience, sans rhétorique inutile, sans *violence* et sans *faiblesse*, ont est en droit de croire que ces amis décupleront, *par raison* autant que sentiment, leur force et leur appui.

Et la France, *agissante*, ne sera *plus* isolée !

---

(1) Il faut rappeler l'appui énergique donné par la France à l'Italie en *1920* dans le règlement des affaires adriatiques, appui que fait nettement ressortir le *Livre vert* italien et qu'il importe de ne pas oublier après avoir signalé les précédentes erreurs d'une politique opposée.

X

LES CAPACITÉS DE PAIEMENT DU REICH ALLEMAND. — LA BAISSE DU MARK EST-ELLE DUE AUX RÉPARATIONS ?. — LA BALANCE COMMERCIALE ALLEMANDE. — LA FAILLITE ORGANISÉE. — LES SPÉCULATIONS SUR LE MARK ET LEUR SORT.

La capacité de paiement du Reich mériterait un volume qui dissiperait les fantaisies des controverses dont elle est l'objet. Il paraît indéniable que l'Allemagne ne peut chaque année verser toutes ses recettes budgétaires à la Commission des Réparations, ni mourir de faim ou de chômage Mais elle est susceptible cependant de remettre aux ex-Alliés des annuités importantes dont elle possède le montant en surplus des fonds nécessaires à sa vie ; une répartition des impôts suivant les fortunes réelles et suivant les Etats allemands, en tenant compte de leurs richesses productives et de *leur bonne volonté* produirait un résultat qui stupéfierait beaucoup d'esprits sincères, mais insuffisamment informés. On a dit que la chute du mark était dû à l'exécution des engagements de réparations : c'est oublier que du 1er janvier au 15 juillet 1922, par exemple, l'Allemagne n'ayant payé que l'équivalent de 432 millions de M. O. (plus 120 millions aux Offices de compensation) l'émission de papier qui a précipité la baisse pendant cette période, n'a pas été inférieure à

50 milliards! La disproportion du chiffre se passe de commentaires. Si pour préparer son échéance de juillet, le gouvernement d'Empire accusait sur son budget une dette flottante décadaire de 4.350 millions, les bons du Trésor utilisés pour l'achat de devises étrangères n'atteignaient pas, dans la même période, 170 millions de M. O. D'excellentes études rédigées par les soins du Comité des Garanties, en juin 1922 notamment, donnent sur la balance commerciale allemande de précieux aperçus qui permettent de constater un mouvement économique parfaitement normal, et même une progression à certains égards.

Alors que, pour l'exercice 1921-1922 (mai 1921-avril 1922), il marque (comme tous ses semblables européens) un déficit de un millard de mark or environ (importation variant entre 4.227 millions et 5.550 millions de M. O. exportation entre 3.683 millions et 4.485 millions de M. O.), on doit noter que *ce déficit existait dans les mêmes proportions avant la guerre ;* de 1909 à 1913, il se montait, en effet, à 1.685 millions de marks, soit 16 % de la valeur des exportations. Il apparaît nécessaire de préciser également qu'ayant évolué autour de 30 %, il a cessé jusqu'en février 1922, tandis que les exportations excédaient les importations, et s'est stabilisé ensuite sur une moyenne de 6 à 7 %. Faut-il rappeler que ceux des balances, française, anglaise, italienne lui sont encore supérieurs ? (1).

(1) Voir p. 141 pour l'Angleterre, p. 148 pour l'Italie, p. 215 pour la France.

N'est-il pas utile d'ajouter que la part principale des importations allemandes, assez semblable à celle d'avant-guerre, et constituée sourtout par un certain nombre de matières premières (2), sert puissamment à l'exportation, en renforçant le rendement industriel.

L'évaluation des fortunes, faites au 30 juin 1919, a permis au Reich de ne réclamer à ses contribuables que des sommes devenues fort modestes avec les dépréciations du mark, et l'on saisit aisément que depuis cette date, l'évasion des capitaux s'est produite sur une longue échelle.

L'activité des grandes entreprises ne se ralentit guère d'ailleurs et ses bénéfices n'engendrent pas la pitié ! D'après une statistique récente, publiée par un jounal belge (2), ces rapports surgissent au tableau suivant :

	1920 (En millions de marks)		1921	
	Bénéfices nets	Dividendes	Bénéfices nets	Dividendes
Gobenkorchen	13	12 %	28	20 %
Deutsch Luxembourgirsche	16	12 %	39	20 %
Boehmer Verein	17	12 %	28	20 %
Siemens et Habske...	16	12 %	37	20 %
Schucker et Cie......	7	7 %	15	16 2/3 %

(1) Importations de laine, coton, soie, chanvre, lin, jute (26 milliards de m. p., pour l'exercice 1921-1922 ci-dessus fixé, soit 16 % de la valeur totale des import.). En 1915 les mêmes produits donnaient 1.517.400.000 marks, soit 11 % environ de la valeur totale des import. Il faut ajouter les peaux, graines oléagineuses, matières premières minérales.

(2) L'*Echo du Soir*, d'Anvers.

Imprimant sans cesse des billets qui avilissent sa monnaie n'encaissant pas les sommes qu'il pourrait récupérer, s'attachant à permettre l'exonération déguisée de certains privilégiés (industriels ou financiers par exemple) qui gardent en mains la direction du pays, le gouvernement du Reich s'est lancé à corps perdu dans les dépenses les plus susceptibles de forcer son déficit et, en enrichissant à certains égards, l'Allemagne, de se déclarer insolvable.

Ce chapitre donne lieu à des constatations dont quelques exemples tirés des minutieuses observations restées vaines d'ailleurs, faites par le Comité des Garanties et le Comité interallié de Versailles fournissent une idée précise et suffisante.

En dépit des observations (1) de ces organismes, réitérées depuis septembre 1921 et appuyées par la Conférence des ambassadeurs, la Direction des chemins de fer de Berlin et toutes ses subordonnées, ont entrepris la création de lignes, de gares, d'agrandissements, d'installations diverses conduites avec une prodigalité extraordinaire, et qui ne sont pas plus

(1) Dès le 12 septembre 1921, le Conseiller technique des transports, avait saisi le Comité des Garanties de cette question. Appuyée par une lettre du Comité de Versailles, sa note était sanctionnée par la Commision des Réparations le 10 février 1922. Des doutes s'étant élevés sur l'exactitude de ces conclusions, le conseiller technique les contrôla de nouveau et les confirma dans une série de trois rapports, les 27 et 30 avril, 6, 7 et 8 mai 1922; enfin la Conférence des ambassadeurs se rangea elle-même à ses avis et notifia le 17 mai 1922, à l'Allemagne, d'avoir à cesser définitivement ses travaux injustifiés.

En admettant qu'elle s'incline un jour devant ces ordonnances elle n'en aura pas moins dépensé des sommes considérables, inscrites à son budget.

justifiées par un accroissement de trafic que par un besoin réel et urgent (1).

La reconstitution du matériel roulant était certainement légitime ; il ne semblera cependant pas banal de découvrir qu'en tenant compte des territoires perdus, le parc allemand sera sans tarder, égal en quantité (mais remis à neuf), à celui de 1914.

Tandis que les autres puissances de l'Europe, n'osent, devant le coût énorme de cette amélioration, doter leurs trains de marchandises, de freins continus, et transformer radicalement leurs organisations téléphoniques, le Reich n'a pas hésité à engager immédiatement des sommes considérables pour mettre ces projets sur pied, jugeant avec désinvolture les 1.007.200.000 marks, inscrits sur les exercices *1921-1922* pour le premier, et les 2.800.500.000 mark pour le second, dans la même période (2).

Le ministère bavarois n'a pas dédaigné de s'associer à ces procédés, mais non sans humour ; M. le chancelier Kohn ne s'est-il pas étendu, le 20 juin 1922,

(1) A titre documentaire notons parmi ces entreprises :

	Dépenses prévues	Dépenses engagées ou prévues au Budget des années 1921	1922
	—	—	—
Constructions nouvelles, voies ferrées en territoire Rhénan	1.343.000.000	298.000.000	
Mittelhandskanal (Elbe au au Rhin)	1.039.000.000	141.500.000	92.500.000
A la gare de Suttgart	396.062.000	179.350.000	
Application aux trains de marchandises du frein continu Kunze-Knerr	»	329.600.000	577.600.000
Chemin de fer de Berlin	»	83.618.000	200.622.000
Etc... etc...			

(2) Sans parler des 154.600.000 m. (freins continus) en 1920 ni des 15.515.050.000 m. (transformations téléphoniques) prévus pour la construction totale jusqu'en 1925.

au cours d'une séance du Comité du budget du Landtag, sur l'importance des subventions acordées aux théâtres provinciaux, s'élevant à 800.000 marks chaque année, et si « nécessaires aux progrès intellectuels de l'Etat ». M. Konrad, du parti populaire, ayant alors préconisé la fixation de cette allocation généralisée en Prusse allemande, à six millions de marks et les réprresentants d'Augsbourg et Nuremberg, la réclamant pour leurs cités, le ministre de l'Instruction publique s'est décidé enfin à faire valoir l'inopportunité de ces mesures.

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini, tous concordent, malheureusement pour la paix et l'ordre, à prouver que, suivant l'expression d'un excellent expert de la C. D. R.

« ce n'est pas assez de dire que l'Allemagne se comporte comme un pays riche. Elle se comporte comme un pays trop riche, qui n'a pas un emploi immédiat, nécessaire de tous ses capitaux et est conduit à les investir dans des entreprises dont il retrouvera plus tard le bénéfice, les besoins à venir aussi largement évalués qu'il est possible, devant se trouver satisfaits longtemps par avance ».

*
* *

Une des plus habiles opérations pratiquées par le gouvernement du Reich a été de répandre sur les marchés étrangers des tonnes de marks dont l'émission ne lui coûtait véritablement pas cher ; achetant au moyen de ces billets, des monnaies étrangères,

il était assuré par le prix de revient de ce papier, imprimé à tour de bras si l'on peut dire, de réaliser un coquet bénéfice.

Peu lui importe en effet que le mark, jeté à la rue dans les proportions fabuleuses citées plus haut, soit déprécié comme il l'est. Les valeurs anglaises, américaines, belges, italiennes, françaises ou espagnoles qu'il aura pu se procurer lui resteront, ou plus exactement, demeureront en la possession des financiers allemands, adroits, et les billets émis par lui et sacrifiés, entraîneront tous les spéculateurs étrangers à soutenir la politique allemande pour sauver leurs fonds enfuis !

Si les marks, sortis des presses depuis un an ou deux par exemple, subissent comme il serait normal maintenant, en dépit des affirmations de ceux qui prétendent relever la valeur de centaines de milliards artificiels, le sort des assignats après la Révolution, les magnats allemands, possesseurs de devises solides, de valeurs foncières ou de marchandises n'auront pas fait une mauvaise affaire et les spéculateurs de nos pays, pourront regretter leur *imprudence !*

XI

LE RÉTABLISSEMENT DE LA POLITIQUE FRANÇAISE. — SON ESPRIT. — SES OBJETS. — SON ATTITUDE DEVANT LE DILEMME DES RÉPARATIONS. — ACCORDS DE WIESBADEN, OU PROJET « LE TROCQUER ». — LE NŒUD DU PROBLÈME. — SI LES ALLEMANDS CONTINUENT DE « NE PAS VOULOIR ».

Quand on a parcouru le cycle des attaques ou des critiques étrangères, des concessions accordées par les gouvernements de Paris aux uns ou aux autres, des erreurs commises par ceux-là qui ont contribué au maintien de la désorganisation européenne et se posent en champions d'une reconstitution générale, de la vitalité organique enfin de notre pays, momentanément accablé par une crise extérieure que nul n'a su, voulu ou pu conjurer, le sens de la politique française apparaît clairement.

On pourra sans doute reprocher à cet ouvrage, avec la disproportion de ces derniers chapitres et des précédents, l'absence d'un programme *détaillé* de réalisation.

A coup sûr, la critique est aisée et l'art est « difficile », mais non moins certainement aussi la présomption semblerait peut-être excessive de vouloir définir un plan sur lequel pâlissent en vérité, depuis

quatre ans et plus, les hommes d'Etat des deux mondes.

Enfin et surtout, comment oublier l'antagonisme fréquent de la parole et de l'action ? Aujourd'hui, les intérêts de chacun étant touchés et les plus graves périls menaçant un pays, où des rouages administratifs fonctionnant tant bien que mal et des mouvements d'opinion sont encore parmi les moins mauvais éléments d'influence qui poussent les gouvernements, il est de plus en plus nécessaire d'examiner publiquement la situation générale et de chercher de la même manière, les remèdes à ses périls. Mais leur exposé précis ne souffrirait pas le même procédé sans risquer de détruire sa valeur. Chacun, sur l'échiquier diplomatique, joue son jeu et tente de pénétrer celui de son partenaire ou de ses adversaires, pour en annihiler les résultats ou en tirer le meilleur profit. S'il est des amis que le sentiment et l'intérêt unissent intimement, ils constateront toujours qu'à cet égard, vis-à-vis de leurs voisins, la discrétion et la mesure leur seront certainement profitables.

Aussi utiles apparaissent donc des travaux comprenant après une étude sévère et nette des causes d'une crise, l'exposé des méthodes qui semblent pouvoir l'enrayer, que sont dangereux, malgré leurs qualités techniques, les ouvrages ou les discours où sont énumérés tout au long les moyens d'application de ces méthodes. Outre que les circonstances peuvent souvent imposer des modifications sensibles à ces procédés, sans toucher aux principes qui

les dominent, leur étalage en rend parfois l'exécution extrêmement difficile. Ces différentes raisons nous semblent donc justifier, en matière de conclusion, le seul résumé de déductions nées pour nous des examens précédents.

*
* *

Comme le proclamait à la clôture de la Semaine de la Monnaie, M. François-Marsal :

« La crise monétaire (comme les autres) n'est pas un phénomène isolé que l'on puisse considérer en soi et traiter comme une affection particulière. C'est une résultante. C'est la traduction d'un mauvais état général.

A une situation profondément troublée dans le monde correspondent les soubresauts affolés des signes monétaires et l'économie du monde comme celle de chaque nation ne saurait reprendre son équilibre tant que ne sera pas apaisé l'orage politique déchaîné en 1914. »

La France a constaté le complet échec des méthodes qui furent employées depuis 1918 pour le faire cesser. Elle ne peut comprendre un plan de restauration européenne, fondé sur une reconstitution du Reich, quand celui-ci n'est détruit, ravagé ni ruiné. Elle ne peut oublier que le problème se présente aujourd'hui séparé en deux parties distinctes matériellement et cependant unies par d'innombrables liens: le dilemme des réparations et *l'équilibre* universel.

Toutes deux ont pour pivot, qu'on le veuille ou non, le problème allemand dont la résolution n'est possible *qu'avec ou contre la France.*

Celle-ci est en droit d'envisager d'abord sa propre existence, et la sécurité, la prospérité de ces enfants. Elle ne saurait permettre qu'après ses sacrifices en hommes, en sol, en souvenirs et en argent, consentis pour une guerre de défense à laquelle on n'avait même pas voulu la préparer, après son prodigieux effort de renaissance, et les concessions faites en son nom sur l'exercice de ses droits les plus nécessaires, elle se trouve obligée en dernier ressort d'aliéner pour vivre, la propriété qui lui reste, et sa propre liberté, pour quoi, si terriblement, elle a combattu.

Encore un coup, elle ne semble plus avoir à choisir entre tant d'alternatives : il faut glisser sur la pente suivie jusqu'ici, accepter intégralement le système de sir David Lloyd George et de ses amis, ou changer radicalement de procédés et se résigner pour faire payer ses débiteurs agressifs et rétablir un ordre européen, à toutes les éventualités possibles, en songeant que celles-ci se réduiraient bien vite d'ailleurs à peu de chose.

Pour le premier cas (1), les Français devront, en sus de leurs charges actuelles et avant toute reprise économique aléatoire, effectuer seuls le réglement du déficit de guerre et de ses conséquences directes, soit ajouter à la dette actuelle le total de leurs créances, exprimé par un chiffre minimum de 140 milliards de francs, comportant à 6 % seulement, une

(1) Ceci a été exprimé déjà plus haut; nous ne craignons point de le répéter.

annuité de 9 milliards de francs, à joindre aux 13 milliards de la dette intérieure. Les salaires devront être réellement taxés comme les revenus, *et si les employeurs accablés en sont forcés de cesser leurs affaires et de mettre leur personnel sur le pavé*, il n'en faudra point s'étonner. Les possesseurs d'un bien quelconque, petit ou considérable, s'ils ne disposent pas des fonds liquides réclamés par l'imposition nouvelle, n'auront qu'à emprunter *sur leurs dernières valeurs*, aux guichets de banques préparées tout exprès, largement munies de subsides « *étrangers* ».

En recours suprême, des projets d'arrangements généraux des dettes, sont proposés à la France : elle en a déjà ouï dire à Cannes par les soins de sir Robert Horne (1) dont les inspirations animent toujours ses collègues anglais, et à Paris, après l'échec prévu du Comité des Banquiers. Ces combinaisons s'échafaudent avec des nuances diverses sur une opération qui comprendrait l'octroi d'un long moratorium à l'Allemagne, la remise partielle ou totale des dettes françaises envers l'Angleterre, l'emprunt international consenti enfin par les financiers.

Il est permis de se demander, avec M. Herbette, à quel prix officiel ou secret, M. Lloyd George accor-

(1) Au sujet du premier plan de celui-ci comprenant la remise des dettes alliées et allemande, M. Henry Bérenger, sénateur, s'exprimait de la sorte dans son rapport déjà cité : « Ce plan n'est pas sans soulever de sérieuses objections. Sa réalisation aurait pour effet de faire remise totale à l'Allemagne d'une partie de sa dette, alors que la France ferait une simple opération de compensation. Par suite, la France serait moins bien traitée que l'Allemagne ».

derait une remise partielle ou totale de nos dettes et si parmi les conditions exigées par lui ne figureraient pas l'évacuation des territoires occupés (1), le passage de tous les *gages allemands* jugés insuffisants pour le chiffre actuel de la dette germanique entre les mains d'un syndicat international, et partant la renonciation de la France à ses prérogatives de garantie et de sécurité! On peut y ajouter de nouvelles concessions en Orient, aussi stériles que les précédentes.

Si pour un prétexte quelconque, un vote du Conseil bancaire ou même de la C. D. R. est obtenu, qui suspend les paiements, modifie à la demande du Reich les livraisons en nature elles-mêmes, si les Rhénans accablés par la Prusse voient celle-ci reprendre chez eux ses procédés autoritaires et ses préparatifs agressifs, si la trésorerie de Paris ne reçoit plus que des sommes inférieures à celles avancées déjà, quels recours, quels moyens resteront aux Français ? (2).

A quel chiffre se monterait enfin cet emprunt d'aspect féerique, dont les banquiers ne semblent pas se soucier d'assumer seuls le poids dans les

(1) Devra-t-on dire pour la Rhénanie ce que le Vicomte de Noailles écrivait si justement de l'Orient « nos troupes quittèrent ce pays où dans un bien petit laps de temps elles avaient écrit, en grosses lettres, à chaque pas le nom français laisant le champ libre à toutes les convoitises futures. Ainsi l'Europe, inspirée par l'Angleterre, l'ordonnait ». (Vte. de N. « *Souvenirs d'Amérique et d'Orient* »)

(2) Pour des raisons différentes et personnelles d'ailleurs, les Etats-Unis répugnent à soutenir une combinaison semblable, dont ils supporteraient injustement tous les frais.

conjectures présentes, dont la signature de couverture devrait présenter les plus absolues garanties, et dont la répartition ne saurait être laissée à des conférences futures où la France ayant jeté bas ses armes juridiques, politiques ou militaires, serait contrainte d'accepter les décisions les plus hostiles à ses intérêts.

Enfin la note de lord Balfour séparant de l'emprunt et des réparations, les dettes interalliées et spécifiant les droits de la Grande-Bretagne à en réclamer les annuités à la Belgique, la France et l'Italie, a compliqué encore la réalisation de ce plan chimérique et dévoilé une menace aussi fâcheuse pour l'esprit de leurs auteurs que pour leur sens politique !

*
* *

Une des principales raisons qui ont motivé l'insuccès du premier conseil financier, demeurera valable aux prochaines réunions ; elle consiste en la disproportion du chiffre à prêter pour combler la dette allemande, et des valeurs qui couvriraient cette avance. On en a déduit qu'il suffirait donc d'abaisser le montant de la dette générale, quitte à ne remettre que 10 à 12 milliards à la France qui en doit trouver pour reconstruire ses régions dévastées, six fois autant.

Mais on peut sans doute, aussi bien si ce n'est mieux, penser que si nous possédions des garanties meilleures, nous découvririons plus aisément à em-

prunter sur nos créances et serions également placés dans une toute autre posture pour négocier avec qui que ce soit.

Le rapport conçu et rédigé par le Comité des Garanties avec l'agrément relatif du gouvernement du Reich, constitue une sorte de réglement administratif *remarquable*, de contrôle et d'examen. Mais il n'est que cela, et sur le papier. Le cabinet berlinois n'en avait probablement nul besoin pour savoir ce qu'il devait faire afin de porter les recettes de son budget à leur rendement normal, de réduire les dépenses aux nécessités réelles, d'empêcher l'évasion des capitaux, de publier des statistiques commerciales.

Les inspecteurs *allemands* prévus par le projet du C. D. G. ne verront et ne critiqueront que ce qu'ils *consentiront* à voir et à critiquer chez leurs compatriotes. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, et si des fonctionnaires étrangers sont, *sur une demande du Comité*, et *après adhésion du gouvernement d'Empire*, admis à les accompagner, on peut deviner le champ d'examen qui leur sera laissé comme les résistances permanentes auxquelles ils se heurteront et dont les exemples sont fournis trop nombreux et trop dramatiques par les déboires des Commissions militaires de contrôle (1).

Ils ne pourront, d'ailleurs leurs remarques faites, que les exposer à la C. D. R. avec qui le ministère

(1) Est-il besoin de rappeler les meurtres, les violences dont les membres de ces commissions ont été l'objet et dont Stettin était encore le théâtre en juillet 1922 ?

gouvernements qui se chargeront volontiers de ce soin. Au cas, *exceptionnel* ainsi que nous le prouvent les méthodes employées durant ces dernières années, où l'on se déciderait à proclamer le « manquement de l'Allemagne », les « Alliés », comme l'a défini si clairement M. Jacques Roujon.

« Après un beau circuit économique et financier se retrouveraient à leur pointe de départ, avec l'obligation de donner une solution politique à un problème politique ».

A la vérité, il convient de le dire sans détours, *on ne désire pas trouver cette solution.* L'Allemagne peut payer (1) des sommes respectables, et contribuer réellement à restaurer ce qu'elle a détruit; *elle peut payer et sait comment payer. Mais elle ne le veut pas.*

Le *Sunday Times* juge ces deux constatations identiques et nous invite à nous incliner devant elles. C'est faire bon marché d'un droit sans lequel nous agirions tout autrement envers ses compatriotes et sans tenir compte de nos moindres engagements envers eux ; c'est faire bon marché de notre *intérêt vital.*

*
* *

« *Le Reich ne veut pas payer* ». Cette formule revient comme un leit-motiv à chaque tournant de la route.

(1) Voir plus haut p. 227.

Outre les tentatives d'emprunt qu'elle arrête, comme les combinaisons d'annulation de dettes et les efforts du Comité des Garanties, elle s'introduit dans les hypothèses, dans les plans d'ententes économiques ou financières, tel un bacille mortel sur le système nerveux, s'y incruste et les paralyse à son heure.

Pour améliorer la situation générale, pour alléger les paiements en espèces, deux systèmes qui peuvent en engendrer dix du même genre, ont été envisagés en France : l'un dû à M. Loucheur, l'autre à MM. Mauclère et Le Trocquer.

On peut, sans doute, reprocher aux accords de Wiesbaden (1) d'où découlent les contrats Stinnes-

(1) Cf. Comment ne pas citer ici les prévoyantes paroles d'Emile Buré dont le patriotisme s'inquiète à juste titre :

« Que les représentants des régions dévastées, las d'être bernés par le gouvernement, aient recours à des négociations directes pour obtenir les réparations dues à leurs commettants, nul ne saurait s'en étonner. Mais le danger de pareilles négociations n'en est pas moins évident. M. de Lubersac, ravi de n'avoir pas été « mangé » par Hugo Stinnes, n'a pas tout dit à Marcel Hutin. *Si nous sommes bien renseignés — et nous le sommes — le magnat capitaliste d'outre-Rhin ne lui a pas caché qu'il ne conclurait avec les Français aucun accord économique un peu étendu si nos troupes n'évacuaient pas d'abord la rive gauche du Rhin. Thyssen, interrogé par un autre industriel de notre pays, a fait une réponse identique.*

« L'occupation du Rhin, c'est le signe même de la victoire, c'est la seule garantie qui reste à la France. Si nous avons la faiblesse d'y renoncer, l'Allemagne aura atteint son but, qui est d'annuler purement et simplement le traité de Versailles et fort probablement, alors, M. de Lubersac, dans la poursuite de ses négociations, trouvera en face de lui un Hugo Stinnes assez différent de celui qu'il vient de rencontrer. Le sénateur de l'Aisne a dit à Marcel Hutin que son interlocuteur, « avec une franchise un peu brutale, savait dire *oui* et non ». Demain, si nous lui donnions pleine satisfaction, il ne saurait plus dire que *non* ».

Lubersac du 14 août 1922 qui prévoient, avec le matériel allemand, une reconstitution des départements du Nord en cinq ou sept ans, de diminuer dans une notable proportion les travaux de l'industrie française et de la ruiner un jour par l'emprise étrangère consacrée peut-être sur notre marché, après une baisse de prix, temporaire.

Le principe essentiel qui inspire les conceptions du Président du Comité des Garanties et du Ministre des Travaux Publics, consiste dans l'exécution par les Allemands, en France de grands travaux d'utilité publique (1), pour des sommes qui viendraient en déduction de la dette du Reich envers nous. On serait en droit de penser à leur égard, et cette observation s'appliquerait dans une certaine mesure à la combinaison précédente, que le Trésor français à besoin de sommes d'argent, tant pour ses dépenses des années prochaines que pour le remboursement des avances déjà consenties au compte des réparations. La présence de la main-d'œuvre et des marchandises allemandes, dans les régions libérées, la mise en train de grandes entreprises qui enrichiront le sol français dans vingt ans

(1) La Commission interministérielle, présidée par M. Colrat, énumère ainsi les grands travaux à entreprendre :

Aménagement du Rhône	3.600	millions
» de la Truyère	255	»
» de la Dordogne	320	»
» du souterrain de la ligne Saint-Maurice-Wesserling	64	»
Canal du N. E.	1.010	»

On pourrait y ajouter le canal des Deux-Mers aussi important que tous ceux-ci.

ne le sauvera pas aujourd'hui. Si l'on cherche donc les meilleures conjonctures d'adaptation actuelle, on en vient à envisager un emprunt quelconque sur des travaux à rendement éloigné mais sûr.

Et l'on voit se dresser de nouveau l'obsession de l'expérience : « *Si le Reich ne veut pas...* » Si dans six mois ou dans deux ans, pour le plus minime prétexte (1) le Reich encourage un sabotage des travaux en cours ou refuse de les poursuivre, quelle sera l'attitude des puissances, quelle sera la situation de la France vis-à-vis même de ses créanciers? Il faudra enquêter, discuter, prouver à nos ex-alliés qui s'intéresseront de moins en moins à ce problème, la mauvaise foi ou l'inertie du gouvernement de Berlin, obtenir *au prix de quelles conditions* une proclamation la consacrant pour la dixième fois et chercher des sanctions de plus en plus onéreuses, de plus en plus difficiles à prendre, contre un Etat qui en tirera peut-être la mauvaise raison d'une guerre véritable !

---

(1) M. Georges Coquelle, dont on sait les études remarquées, sur les probèlmes économiques et sociaux écrivait au sujet du projet Le Trocquer : « Les objections se pressent, nombreuses. Ecartons la première qui consiste à se demander si dans l'état actuel de l'Europe et de la France 19 milliards de francs de travaux publics seraient justifiés — en ce qui concerne les forces hydrauliques, le bénéfice est évident. Admettons que l'Allemagne prenne dix milliards à sa charge, à la fin de l'année courante, elle nous en devra 100, c'est donc encore un paiement accessoire qu'elle ferait. Voici l'essentiel : l'Etat marchand de tabac, de transports, d'allumettes et de communications téléphoniques va étendre son commerce. Il vendra un peu plus de transports et il deviendra marchand d'énergie électrique. On sait de quel rapport est son trafic. On attend un revenu... on trouvera des déficits. » *Production française*, 1-7-1922.

XII

LES GAGES ET LES GARANTIES: LA PERCEPTION DES IMPOTS EN RHÉNANIE. — LES TAXES SUR LES EXPORTATIONS. — LE BASSIN DE LA RUHR. — DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME: LES PUISSANCES OCCIDENTALES ET L'EXAMEN NOUVEAU DES DETTES INTERALLIÉES. — LES ETATS ALLEMANDS ET L'EUROPE CENTRALE. — UTILISATION OU REVISION DU TRAITÉ DE VERSAILLES.

Pour quitter enfin le domaine théorique des garanties documentaires, dont le Reich fait fi si délibérément pour agir sur ce débiteur récalcitrant et rétablir les réalités de la guerre et de la paix, la France n'a sans doute, *puisqu'elle le peut encore,* qu'à reprendre sa liberté de mouvements et comme le lui indiquent les « manquements de l'Allemagne », à saisir, ni plus ni moins que s'il s'agissait d'un banqueroutier privé, des gages tangibles et sûrs. Outre (1) la perception des impôts sur la rive gauche du Rhin, le nom de la « la Ruhr », vient aujourd'hui aux lèvres de tous, et avec raison; s'il y était jailli plus tôt, les choses n'en seraient peut-être point où elles en sont. Il convient « de rendre à César ce qui est à César ». Alors que les pouvoirs

(1) Outre le prélèvement exigé sur les exportations et les douanes, ainsi qu'il est prévu par l'Etat des Paiements.

publics, et une partie de la presse, évoluaient avec béatitude dans les zones chimériques d'unions éternelles et de pactes généraux interalliés, un ingénieur français, dont la clairvoyance égale le patriotisme et le désintéressement, prévoyait les déboires des systèmes préconisés par le Congrès de la paix, en indiquant les seuls moyens susceptibles de parer à leurs terribles conséquences.

Le 1er mars 1919, M. Lecointe, avec une éloquence entraînante qui soulevait des millions d'auditeurs réunis à la Sorbonne, résumait le problème en ces termes, « problème de *réparations* et de *garanties* ».

« De toutes les questions soumises à la Conférence de la Paix, le problème minier est celui qui, économiquement et militairement, doit, au point de vue des garanties, jouer le rôle capital.

Il importe, tout en assurant l'avenir de la France, en lui donnant des garanties indiscutables, d'empêcher l'Allemagne de reconquérir les marchés mondiaux, d'écraser la concurrence de nos usines ruinées, de retrouver cette prépondérance économique qui est à l'origine de la guerre, puisque c'est d'elle qu'est né le besoin démesuré d'expansion et de débouchés d'où sortit le pangermanisme.

Dans ce rapport restreint, il est très difficile de mettre toutes ces questions en lumière. Mais on peut affirmer que cette guerre, née de la puissance industrielle de l'Allemagne, a été une guerre industrielle et le triomphe de l'usine. Rien ne sert au soldat d'être brave s'il n'est outillé (on l'a bien vu en Russie). On ne fait pas la guerre avec des bâtons. Sans houille et sans fer, pas d'usines ; sans usines, pas de guerre.

Le charbon et le fer ne sont pas seulement des instruments de paix, ce sont de formidables machines de guer-

re. Eux seuls permettent la fabrication des canons, des obus, des explosifs et des gaz asphyxiants. Ils donnent la vie aux bateaux et aux chemins de fer. Sans fer et sans houille aucune lutte n'est possible ; donc le problème est capital.

L'Allemagne possédant la houille en surabondance, il lui fallait le fer ; de là, sa main-mise au premier jour de la guerre sur le bassin de Briey.

En fait, les pays sont pauvres ou riches suivant qu'ils possèdent ou non de la houille. L'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, doivent leur richesse à la houille.

Le développement colossal de l'Allemagne est dû à la richesse de ses bassins houillers. En 1880, l'Allemagne produisait 50 millions de tonnes ; en 1893, y compris les lignites, elle en produisait 280 millions (200 millions si on laisse de côté les lignites).

La Wesphalie, lignites exclus, a produit à elle seule 112 millions de tonnes en 1913. La Silésie, 50 millions ; la Sarre, 13 millions.

La même année, *les* 112 *millions de tonnes du bassin westphalien ont donné* 22 *millions de tonnes de coke,* 550.000 *tonnes de goudron,* 244.000 *tonnes de sulfate d'ammoniaque.*

Chaque année, ce bassin s'accroit de 500.000 âmes. Les villes y croissent d'une manière déconcertante, et dans l'étroit espace de la Ruhr, s'entassent 12 *cités* d'une importance chaque jour plus considérable. C'est Cologne, Essen, Dortmund, Duisburg, Dusseldorf, Elberfeld, Gelsenkirchen, Barmen, Crefeld, Aix-la-Chapelle, Mulheim, Hamborn. *Toutes les industries y sont agglomérées. C'est ce bassin qui nourrit l'Allemagne.*

C'est là que se trouve toute sa richesse industrielle : les hauts-fourneaux, les aciéries, les ateliers de grosse mécanique et de chaudronnerie. C'est de là que sortent tous les sous-produits de la houille : les sulfates d'ammoniaque qui fournissent les engrais, les goudrons qui donnent les matières colorantes, les gaz hydro-carburés qui ser-

vent dans les centrales à produire la force qui, transformée en énergie électrique, alimente tous les pays ; de là viennent les benzines, les acides picriques, les explosifs, les phénols, les toluènes, les produits pharmaceutiques, les gaz, toutes les industries de paix... mais, aussi, toutes les usines de guerre. Comment pourrions-nous résister à une telle puissance économique, si nous restions désarmés !... Un pays ne peut pas vivre sans houille, à moins d'être économiquement submergé.

Or, les travaux de recherches faits avant la guerre ont établi *que la Wesphalie renfermait, sans descendre à plus de* 1.500 *mètres, un tonnage supérieur à plus de* 90 *milliards de tonnes ! Voilà le fait. Vous comprenez maintenant* d'où vient la force de l'Allemagne ; son besoin insatiable d'expansion, sa poussée pangermanique : il faut pour tous ses produits des débouchés ; et les débouchés, c'est la conquête. C'est l'invasion de la Belgique avec son port d'Anvers en attendant Rotterdam !

On discute dans les journaux la possibilité de reprendre notre ancien bassin de la Sarre. La Sarre forme, il est vrai, une sorte d'annexe de l'Alsace-Lorraine, mais que représenterait la Sarre... son extraction en 1913 a été de 15 millions de tonnes et le charbon y est médiocre. Quel secours apporterait-il, seul, à notre France ruinée, pour le relèvement national.

La France consomme, chaque année, 70 millions de tonnes, elle en produit à peine 40 millions ; le bassin de Saint-Etienne est à peu près épuisé, celui de Valenciennes est insuffisant. La France est en houille d'une pauvreté désespérante, elle est incapable de traiter le stock énorme de minerai de fer dont elle dispose ; elle est donc paralysée et condamnée à disparaître industriellement dans un délai très court. En lui supposant une production annuelle de 100 millions de tonnes, dans quatre-vingts ans elle sera complètement épuisée, par conséquent morte industriellement, et réduite aux articles de luxe, à la mode et aux articles de Paris.

Ajoutez à tout cela que *pour paralyser nos efforts en vue d'une résurrection industrielle,* l'Allemagne a systématiquement anéanti, au moins pour quelques années, nos centres houillers du Nord, qu'elle va donc, si on n'y prend garde, reconquérir ses marchés et sa prépondérance économique ; que l'industrie mondiale va se trouver, à nouveau, monopolisée entre ses mains. Il en résulte que l'Allemagne va avoir besoin des mêmes débouchés et que nous allons assister, par une loi fatale, inéluctable, à une même crise de pangermanisme, tendant aux mêmes besoins de conquête, nés de ce fantastique effort industriel.

C'est aussi de cette richesse qu'est sorti le développement de sa population. L'enfant étant considéré chez nos ennemis comme une source de fortune et un instrument de production.

La population de l'Allemagne est, en effet, passée depuis 1870 de 40 millions à 70 millions d'âmes ; elle va certainement s'accroître encore, que nous le voulions ou non, de 10 millions d'Allemands d'Autriche !

Donc, à l'heure où nous sommes épuisés, sans charbon pour le présent, réduits à l'impuissance pour l'avenir, par l'anémie de nos bassins houillers, nous allons nous trouver en présence d'une agglomération de 80.000.000 d'âmes détenant dans son sol la source de toute richesse économique ! Il suffit pour s'en convaincre de rappeler que dans le petit coin de la Ruhr, l'Allemagne a fait, dans la seule année de 1913, plus de 30 milliards d'affaires !

Ce chiffre souligne le danger dont nous devons fatalement mourir.

Je dis mourir, car ce danger est double : il vient de l'insuffisance de notre stock et aussi de la formidable surproduction de l'Allemagne ! De l'impossibilité, pour nous, à ce double titre, de soutenir toute concurrence puisque, en raison même de la richesse et de la puis-

sance de ses filons, ses prix de revient seront toujours de 30 % inférieurs aux nôtres.

On comprend maintenant pourquoi l'Allemagne qui avait envahi les marchés mondiaux et supplanté tous nos produits avant la guerre, va se retrouver maîtresse économiquement du monde, si elle reste détentrice des fantastiques réserves de houille que la nature a enfouie dans son sol. Il y a donc des mesures énergiques à prendre. *Ce serait un crime contre notre pays que de l'oublier.*

Mais, si là est le danger, là *peut être aussi pour nous la source de notre résurrection.*

Nous avons le fer à Briey, si nous possédons la houille sans lequel le fer est inutile, nous pouvons, non seulement garantir l'avenir, mais étouffer dans l'œuf toutes les velléités, toutes les possibilités de guerre.

Que nos socialistes réfléchissent à ce que cette richesse représente de travail et de salaires pour la classe ouvrière, et surtout qu'ils comprennent que le seul moyen de mettre fin aux orgies sanglantes, c'est d'enlever à l'ennemi la possibilité de les réaliser.

C'est au vainqueur à imposer sa loi ; on ne crée pas la prospérité d'un peuple avec des rêves : et, quand ce peuple a, comme le nôtre, répandu son sang par tous les pores, on lui doit de le panser, de reconstituer sa richesse et de le mettre à l'abri de pareilles calamités...

Cette guerre a endetté la France de 250 milliards ; elle a là le moyen de *se rembourser de sa dette tout en assurant la sécurité de son avenir.*

Si nous sommes d'accord sur ce principe, nous devons examiner les voies et les moyens d'atteindre ce but. Sera-ce l'annexion ? *Sera-ce l'exploitation commune des alliés au moyen d'une occupation effective ?*

En tous cas, nous ne saurions admettre cette formule invraisemblable, développée en plein Sénat, qui consistait à demander à l'Allemagne et à l'Angleterre le complément de tonnage dont la France a besoin.

Ce n'est pas là le langage du vainqueur, et ce langage ne répond en rien à la situation économique que nous venons de développer. Ce n'est pas davantage la houille blanche qui nous donnera les sous-produits nécessaires à notre industrie chimique.

Ce n'est pas cette transaction qui fera vivre les usines de France, lorsque dans quatre-vingt ans, nos bassins et nos mines seront épuisés, ni qui supprimera de l'Allemagne les velléités pangermanistes.

Je propose le vœu suivant au Congrès National Français :

L'occupation du bassin de la Ruhr, jusqu'au règlement intégral de l'indemnité qui nous est due, est chose juste et possible ; de plus, la France qui a le plus souffert peut demander à l'Allemagne, par antériorité à tous autres, la cession des mines domaniales et la concession des terrains encore concessibles ; pour le reste, une convention pourrait intervenir entre la France, la Belgique, l'Angleterre et l'Italie, toutes intéressées à enlever à l'Allemagne ce moyen d'action militaire et cette prépondérance économique, convention qui règlerait la question d'extraction et la répartition du tonnage. (Voté à l'unanimité).

Acclamé à Paris et dans vingt cités provinciales, Lecointe *aurait pu et dû* porter au Parlement sa parole puissante et sa vision forte ; peut-être, appuyé sur une opinion publique éclairée et qui eût continué de le suivre, aurait-il avec des collègues mieux informés enfin, arrêté les chutes successives de ces dernières années ! Que ne doit-il pas penser, comme nous qui l'avions vu à l'œuvre et toujours soutenu, en entendant, après tant de critiques, voire de railleries, un sénateur, ancien ministre des Finances du Cabinet Millerand, pro-

clamer (1) vigoureusement et sans équivoque les constatations repoussées en 1919 :

« Les groupements Krupp, Thyssen, Stinnes, Hassauscher, Ehrhardt, Hannessmann, Haniel, représentent, disait M. François Marsal, autour de Ruhrohrt, de Duisbourg, de Dusseldorff, le plus formidable gage valorisé que jamais créancier ait eu sous la main (2). Et encore : La Ruhr, avant la guerre produisait 115.000.000 de tonnes de charbon par an. Depuis, les travaux de Krupp, auteur de Rheinhausen, de Thyssen entour de Heimborn, etc., etc., préparent le doublement du rendement de ce bassin. Les lignites qui n'étaient que d'un tonnage de 90.000.000 de tonnes en 1914, atteindront 135.000.000 de tonnes en 1922. La production d'azote pur était de 200.000 tonnes en 1913. Elle est de 450.000 tonnes aujourd'hui. Staasfurt a produit en 1913, 3.918.580 tonnes de potasse, contre 604.390 tonnes pour le bassin alsacien. Ce sont là, des valeurs réelles, des valeurs or comme disent fort justement les industriels allemands. Elles existent et elles sont saisissables tant par des droits sur les mouvements à l'entrée et à la sortie que par l'appropriation de valeurs mobilières industrielles qui représentent ces richesses. »

Il a été sans doute allégué, à Paris et à Londres, que la saisie de ces gages apparaissaît impraticable

(1) Séance de clôture de la *Semaine de la Monnaie*. Juillet 1922.

(2) « La seule banlieue de Duisbourg, rive droite et rive gauche produit par an 4.575.000 tonnes de fonte, 4.300.000 tonnes d'acier. Au total nous avons 124 hauts fourneaux, 54 convertisseurs, 357 fours Martin. Le tout représentant une production en 1913 de 9.000.000 de tonnes de fonte et 10.000.000 de tonnes d'acier. Acier et fonte sont aussitôt transformés en appareils de levage, canalisations, roues dentées, rails, poutrelles, locomotives, machines-outils, machines agricoles. La houille est distillée. La seule Teer Ververtunge Gesellchaft produit 200.000 tonnes de goudron par an, autant que la France entière. Le benzol remplace le pétrole ».

aux techniciens et qu'elle ne rapporterait pas immédiatement plus de *4 à 500 millions de mark or.* Mais les noms de ces techniciens n'ont pas été révélés pour la raison peut-être que d'autres dont la personnalité pourrait éclipser trop aisément les premiers, ont exprimé, dans le huis clos des Commissions, des avis opposés.

Financiers français, ingénieurs, militaires se rencontrent aujourd'hui sur le même terrain et qui semble bien être celui du bon sens.

Il n'est besoin d'aucune expédition à grand fracas.

Le bassin de la Ruhr tire, on l'a vu plus haut, sa richesse de ses mines et de ses usines métallurgiques; formant deux groupements séparés, mais vivant les uns des autres, ils constituent un système dont l'arrêt ou le fonctionnement dépend d'un déclanchement extrêmement simple. L'occupation décidée par M. Briand des trois grands ponts qui relient la petite « province » et la rive gauche du Rhin, a mis les troupes françaises à quelques pas du mécanisme westphalien.

L'installation de quelques garnisons au centre et à l'Est du territoire, permettrait en surveillant le passage du charbon, des gisements dans les mines, de dominer entièrement la situation économique du pays.

Suivant des témoignages indigènes, il n'est pas interdit de penser que les régiments et le gouverneur français qui prendraient position dans le bassin de la Ruhr, sans y molester le moins du monde les habitants, y seraient accueillis sans hostilités,

si le contrôle sourtout, était soigneusement exercé, des menées de Berlin.

Diverses conceptions se présenteraient alors, en seconde étape de ce plan à échelons : soit une entente imposée aux potentats de l'industrie allemande et qui impliquerait la cession à la France (1) d'un pourcentage de X % sur leurs bénéfices *bruts*, soit mieux, un premier prélèvement opéré sur la valeur du tonnage de combustible sortant des mines avant son orientation sur les hauts-fourneaux ou l'extérieur, et un second sur les produits manufacturés.

Il n'y aurait là aucune cause de désorganisation économique allemande, mais une mesure touchant directement enfin les possesseurs de la fortune et du pouvoir (2).

Cela posé, la politique française pourrait diviser son action en deux parties, l'une occidentale, si l'on peut dire, vis-à-vis de la Rhénanie, des besoins intérieurs de la France et des puissances ex-alliées, l'autre, orientale, en Allemagne et dans l'Europe Centrale.

*
* *

Ses beoins en houille et en coke métallurgique, assurés par la faculté, dominant le bassin rhénan,

(1) Et aux puissances qui se rangeraient à ses côtés.

(2) On a vu plus haut les évaluations faites par des spécialistes éminents des richesses westphaliennes. Celles relatives aux bénéfices nets en espèces, d'une telle politique, relèvent de toute évidence, du même ordre. Nous nous abstiendrons de les chiffrer, afin d'éviter des approximations trop variables.

de les obtenir au prix contiental, la France pourrait admettre ces produits en pays rhénan (rive gauche du Rhin), à tarif réduit et garantir leurs consommations à la Belgique et à l'Italie.

On sait combien cette dernière souffre du manque de combustible et dans quelle situation difficile devant l'Allemagne et l'Angleterre cet état l'a maintenue, souvent contre son gré.

Quelles que soient les tendances personnelles de M. Schanzer (1), on est fondé à penser que le peuple italien préférerait recevoir, en lieu et place des promesses de reconstruction économique générale, les stocks de charbon qui lui sont nécessaires et à des conditions extrêmement favorables.

Alimentés de la sorte, ces trois pays, débarrassés d'un poids considérable et du bon plaisir des spéculateurs, seraient en mesure, s'entr'aidant et se reconstituant mieux et plus vite (2), de marcher vers le jour où la santé de leurs trésoreries leur permettrait de rembourser les dettes qu'ils ont contractées, particulièrement envers celles de Londres et de Washington.

A l'égard de ces engagements, il apparaît cepen-

(1) Qui a reconnu d'ailleurs en arrivant à Londres, le 6 août, la mauvaise exécution par l'Allemagne des livraisons de charbon dûes à l'Italie.

(2) Cette entr'aide effective de la France, la Belgique et l'Italie ne devrait-elle pas se préoccuper de l'Espagne ? Le cabinet de Rome y a songé déjà pour sa part. Nul n'est mieux placé que celui de Paris pour nouer de pareilles ententes à objectifs précis; la politique de Choiseul n'était pas si mauvaise en ce domaine pour que nous la méprisions aujourd'hui, et la question de Tanger gagnerait à être réglée au plus tôt, entre Paris et Madrid sans trop d'intermédiaires.

dant nécessaire d'en établir, non l'annulation, mais le *report indispensable* et la *révision;* dans les cas privés, ces opérations sont normales et fréquentes, quand il s'agit surtout de débiteurs sérieux et de contrats passés en des circonstances exceptionnelles où les évaluations ont pu être mal faites ou insuffisantes.

Alors que tant de remises, tant de rabais ont été accordés à l'Allemagne, on ne niera point que la France, la Belgique et l'Italie, ne rentrent, avec leurs conventions d'emprunts étrangers dans ces catégories.

Un examen attentif des « prêts ou achats en nature » et de leurs tarifs s'indique avec précision ; il apporterait *sur la valeur réelle, les origines*, les possibilités d'utilisation de ces marchandises et les bénéfices réalisés parfois sur elles, de précieuses et peut-être troublantes informations.

Si dans chaque pays, des gains excessifs, démesurés même, ont été réalisés par quelques-uns, grâce aux périlleuses conjonctures en lesquelles se débattaient leurs compatriotes, si ces « marchés de la guerre » ont été, sont encore, ardemment l'objet des réclamations faites non sans raison par les peuples écrasés d'impôts, comment les spéculations internationales ne seraient-elles pas recherchées à leur tour.

Lorsqu'il laisse passer en souriant les « colossales erreurs » de lord Lee (1), qui aboutissent à une diffa-

(1) Si clairement mises en lumière par M. Alain Mellet, dans *l'Action Française*.

mation de la marine française, lorsqu'en repoussant les propositions de M. Poincaré, il veut prouver que son pays a plus souffert que celui-ci, de la guerre, et commet une omission de 140 milliards, le Premier britannique mériterait qu'on lui riposte par ses propres paroles, prononcées à Verdun en 1917.

Comme il l'a dit, en défendant sa vie menacée, la France a défendu la cause du monde, et la Belgique et l'Italie ont droit d'invoquer ce fait éclatant. Pour cette lutte elles ont dépensé leur sang et leurs richesses ; sans méconnaître les sacrifices des autres, nul ne niera la proportion malheureusement formidable des dommages subis par elles et par celle en particulier qui arrive en tête de ces comptabilités tragiques avec une perte financière représentant un minimum de 30 % de sa fortune de 1914 (1).

(1) On sait comment, répondant à M. Poincaré, Sir David Lloyd George a pensé d'établir d'après un ouvrage publié à New-York par la « Bankers Trust C° », que la guerre avait été sur le chapitre financier, plus onéreuse pour la Grande-Bretagne que pour la France. D'après l'évaluation qu'il extrayait de la page 11 de cette étude, la guerre aurait coûté à la France 12.456 millions de dollars, ou si l'on ne ramène pas les valeurs au taux de 1913, 37.588 millions de dollars, soit 21 % environ du capital français, tandis qu'elle aurait atteint pour l'Angleterre la somme de 20.030 millions de dollars (au taux de 1913) ou 48.944 millions de dollars au cours actuel, c'est-à-dire 28,4 % du capital britannique. Comme l'a heureusement remarqué avec vigueur M. Henry de Jouvenel, le premier ministre a commis une erreur, au moins troublante; il a cité la page 11 de l'œuvre de la « Bankers Trust C° » en *oubliant* la page 10, où il était dit que dans l'évaluation dont il est question, les dommages des régions dévastées ne sont pas comptés et devraient y être ajoutés pour 140 milliards de francs. Cette addition porte la proportion du capital français, détruit, à près de 30 % d'après la statistique américaine.

Si les nations continentales ont été meurtries de la sorte, est-il équitable que les dettes qu'elles ont contractées pour l'intérêt général comme pour le leur, soient comptées au taux de dépenses normales et personnelles et servent à réaliser au profit de certains privilégiés des bénéfices « excessifs ».

Enfin, ne faut-il pas signaler énergiquement la thèse émise et soutenue par M. Paul Le Faivre qui rappelle la part prise par nos alliés dans les destructions inhérentes à la guerre sur notre territoire ?...

« Prenons si l'on veut, dit-il, l'image d'un incendie dont les progrès menacent les habitations prochaines. Pour sauver le quartier la part du feu s'impose. Dans la maison envahie par tous les intéressés, adversaires du fléau, aucun sacrifice ne coûte ; meubles, tapis, tableaux, tout est jeté par les fenêtres ou livré aux flammes. Moyennant quoi le voisinage est sauf. Va-t-on plaider ensuite chez le juge, les voisins une fois préservés, réclamant leur dû et tarifant leur rôle dans le sauvetage commun, c'est-à-dire la peine qu'ils ont pu prendre à la destruction méthodique du patrimoine de l'incendié ?...

... « Après tout cette guerre est notre guerre, une guerre britannique, une guerre américaine, il la fallait pour notre salut national ». C'est en ces termes que le 11 mai 1921, l'Ambassadeur des Etats-Unis à Londres proclamait l'objectif qui avait été celui de son pays en se lançant à son tour dans la mêlée...

... Dans son mémorandum au gouvernement italien, (en janvier 1922) Sir Lloyd George écrivait : « Le son des canons allemands a été entendu tous les jours en Angleterre pendant quatre ans et l'Angleterre sait que si, dans quelque lutte à venir, l'Allemagne réussissait à fixer son artillerie sur la côte française, Londres même se trouverait à portée de ses obus ». Voilà qui est clair. Mais

alors ? Cette part du feu, ces sacrifices supportés pour un ensemble d'avantages particuliers qui donnent l'illusion d'un bien général, d'un idéal commun, il faut les passer au crible, faire les attributions opportunes et puisqu'on nous présente des notes d'apothicaire, leur opposer les comptes de nos cendres et de nos décombres, sinon de nos morts. »

On ne peut oublier, comme le rappelle très bien l'éminent diplomate, que *s'il n'est pas question de reprocher certes* à nos ex-alliés les dommages qu'ils ont causés avec nous, pour un but commun, nous ne pouvons passer sous silence cette participation destructive quand ils nous présentent d'aussi lourdes factures et s'étonnent des nôtres. Encore un coup, nous ne demandons pas la suppression des dettes, mais leur révision en tenant compte de ces considérations parfaitement valables.

Répondant le 1er septembre 1922 à la note en laquelle, à la veille de la Conférence de Londres, lord Balfour interprète du gouvernement anglais, priait le ministère français de se préparer à payer une partie de la dette de son pays. M. Raymond Poincaré a d'ailleurs posé en principe une partie de ce programme (1). Rappelant opportunément que ces sommes ont été empruntées « dans l'intérêt de la cause commune », que « les achats qu'elles ont servi à faire ont tous contribué à la victoire », qu'il

(1) Il faut signaler la clairvoyante loyauté avec laquelle M. Mackenna, ancien Chancelier de l'Echiquier a déclaré à New-York, le 4 octobre 1922 que les achats de guerre avaient été cotés à des prix fort élevés et que ces dettes ne correspondaient plus à la situation actuelle, qu'une révision s'imposait donc.

serait étrange de voir si ce paiement intégral était exigé, alors que les frais du cataclysme ne sont pas réclamés de ses auteurs, la charge la plus forte retomber sur les pays alliés qui ont fourni le plus grand effort de la guerre. Le Président du Conseil avec une netteté, une modération égales à son absolue logique, ajoutait qu'on ne saurait assimiler la dette allemande des réparations, aux dettes interalliées, qu'enfin, comme il a été dit plus haut, une révision s'imposait des chiffres établis fort largement, aux heures graves du conflit, par les intendances étrangères, dont les prix, vu les circonstances, n'avaient pas été examinés et contrôlés comme ils eussent dû l'être et que la France entendait être traitée comme elle traitait ses autres alliés auxquels elle ne songeait pas en ce moment à présenter de telles factures.

Rien ne s'opposerait à ce que l'on observât la même conduite à l'égard des mesures prises pour le remboursement des frais d'occupation (1) réglés, après

(1) La sous-commision interalliée constituée en décembre 1918, pour surveiller l'application des prescriptions de l'article 920 de la convention d'armistice, envisageait pour les dépenses des troupes d'occupation les prix moyens suivants par homme et par jour : France 16,61; Belgique 16,127; Grande-Bretagne 17,06 (change à 25,97); U. S. A. 31,14 (change à 5,45) conclut les 27 et 28 février 1919 à l'adoption du taux de 16 fr. comme prix forfaitaire, proposé par la France; mais lors des réunions des 10 septembre et 6 octobre, de la nouvelle Commission succédant à celle-ci, le Col. Bauer et M. Polk, délégués américains, le général Goligher, M. Mac Faydean, délégués anglais, refusèrent d'en tenir compte malgré les oppositions énergiques de M. Hamelryck, délegué belge, Loucheur et Mauclère, de ratifier cette entente.

de sérieuses discussions antérieures, par la décision du 13 mars 1922.

Ces mesures qui accordaient à la Grande-Bretagne une priorité effective de remboursement, ont eu comme bases d'évaluation non une moyenne uniforme comme il avait été raisonnablement convenu en 1918 et 1919 lors des conférences présidées par M. Loucheur, mais des chiffres qui fixent le « *prix de revient* », si l'on peut dire, des armées alliées de la façon suivante :

Le soldat anglais est estimé par jour à			40 fr.
Le soldat américain	—	..	34 » env.
Le soldat italien	—	..	22 »
Le soldat belge	—	..	16 50
Le soldat français	—	..	15 25

Il est bon de répéter que M. Loucheur et M. Mauclère avaient, en 1918-1919, énergiquement soutenu le principe de l'évaluation réduite française adoptée comme moyenne afin de ne réclamer aux Allemands que des sommes raisonnables et de leur présenter une note sérieuse et logique. Les délégués anglais (Mac Faydean) et américains (Bauer et Polk), s'y montrèrent irréductiblement opposés et ne cessèrent de réclamer le paiement intégral de leurs armées, au taux fixé par eux. Et cette fois comme il ne s'agissait pas de réparations françaises, ils n'admettaient guère la discussion de leurs évaluations !

Sans méconnaître un instant les nécessités des situations particulières de chacun, et la valeur de nos ex-alliés, il est permis de *souligner la dispro-*

portion des chiffres. Elle n'est pas beaucoup plus admissible que les paroles prononcées par un délégué américain répondant à M. Loucheur qui, avec à propos, critiquait les sommes en jeu : le colonel Bauer n'alla-t-il pas jusqu'à déclarer avec désinvolture que si *un pays ne possédait pas suffisamment de farine pour subvenir à sa nourriture, il n'avait qu'à en acheter à l'Etranger, même si les prix demandés lui paraissaient très élevés* aussi bien si les alliés européens n'avaient pas assez de troupes et désiraient le concours de soldats américains, *devaient-ils les payer au prix réclamé pour eux !*

Semblables arguments se passent de commentaires; ne justifient-ils pas amplement l'opération préconisée plus haut ?

Ces remises au point effectuées, la France, maîtresse de gages productifs, et travaillant en sécurité, rétablissant avec l'ordre, les échanges européens, sera en état de payer d'une façon quelconque à ses créanciers *les sommes qu'elle leur doit réellement.*

*
* *

L'articulation de la politique française, établie sur les bases décrites plus haut, n'est pas moins importante devant l'Europe Centrale qu'en Occident.

L'oppression de l'Allemagne n'y entre pas et n'y est nullement sous entendue. Le contrôle du bassin de la Ruhr peut comporter, on l'a déjà vu, l'installation d'un système de taxes, intérieur et extérieur,

frappant les combustibles et les objets manufacturés. Le système devrait être particulièrement mobile sur les frontières Est, de la *province*. Le Reich a démontré péremptoirement depuis le 11 novembre 1918 sa mauvaise foi et ses intentions hostiles à notre égard; sa constitution l'y engage autant que l'influence prussienne qui l'inspire.

Avec lui, aucune entente économique même n'apparaît aisée ni peut-être possible, abstraction loyalement faite du point de vue moral et sentimental qui garde sa valeur. Sous son égide la participation française à des affaires allemandes, telle qu'elle est proposée, ici ou là, n'aboutirait, en admettant que des proportions suffisantes d'actions nous fussent données, qu'à faire offrir par notre gouvernement l'achat de ces titres aux capitalistes français, soit vulgairement, à conclure un emprunt allemand déguisé. Dépourvue de moyen d'action, la France ne pourrait, en cas de difficulté quelconque, protéger les intérêts de ses nationaux, engagés à l'aventure.

Arrivée, au contraire, au degré prévu par sa prise de possession d'une position nouvelle, elle serait en mesure de permettre, en les surveillant, des échanges multiples.

Justement inexorable envers tous les manquements du Reich, à ses engagements, elle n'aurait pas de raison de refuser *aux Etats allemands*, des *traitements différents, variant suivant leurs besoins et leur attitude*. La vie de chacun de ces peuples qui furent indépendants et souverains avant leur réduction en vassalité par la Prusse, ne nous concerne pas; qu'ils

ne soient soumis aux lois d'une politique centralisatrice, impérialiste et dangereuse que s'ils le veulent bien, qu'ils se constituent en républiques ou en monarchies, suivant leurs désirs, mais qu'ils sachent que *la France est disposée à négocier et à s'entendre avec eux.*

Nous n'imaginons point que de telles conceptions déclancheront chez ces nations, une vague soudaine de francophilie, rien ne se fait si vite et l'intelligence de leurs propres intérêts est seule en cause. Kurt Eisner avait semblé le comprendre; peut-être le prince Rupprecht, de Bavière, dont on cite les qualités d'homme d'Etat et dont l'accession au pouvoir est fort possible, saurait-il saisir mieux encore, l'ampleur et l'utilité de cette orientation. Ce qui ne s'admettait guère aujourd'hui avec l'*empereur* d'Allemagne, se réaliserait pour le plus grand bien de tous avec le Roi de Bavière, et le rôle de ce dernier, au sein des puissances allemandes catholiques, ne serait pas indigne d'un véritable chef. Qui sait encore le parti qu'en pourrait tirer pour ses compatriotes, le prince Max de Bade, aux tendances jadis ultra- libérales ?

On dira que c'est là quitter le domaine de conceptions, de discussions, d'initiatives *interalliées,* dont est faite l'armature même du Traité de Versailles. Mais en maintes occasions, certains articles de ce traité auraient peut-être pu permettre d'esquisser au moins cette orientation si on les avait utilisés. S'il est trop tard ou que l'instrument forgé le 28 juin 1919 interdit réellement les seules voies de salut

demeurées à la France, pourquoi celle-ci n'oserait-elle pas prendre résolument en main une révision qui a été *effectivement commencée contre elle*, pourquoi, son expérience étant faite de la paix internationale, ne réaliserait-elle pas *simplement* la *Paix* !

Ainsi esquissée, on perçoit aisément le développement logique de la politique française; pressant sur les tenailles qui menacent la Pologne, elle aurait avec des moyens d'appui efficaces et moins coûteux que des expéditions, la charge de pousser ce jeune Etat vers une constitution sociale qui seule lui rendra des forces et l'empêchera de retomber dans les discordes intérieures qui, au XVIII[e] siècle préparèrent son premier partage (1).

Poursuivant la libération des nations fragmentées de l'Europe Centrale, d'une pression permanente ordonnée à Berlin, elle serait en mesure de s'attacher à prévenir le périlleux démembrement de l'Autriche et à rétablir une stabilité, sans quoi la reprise de la vie économique apparaît imposible. Séparés par des antagonismes farouches et de multiples cordons douaniers, manquant de débouchés normaux, ces peuples s'affrontent sourdement et s'épuisent.

Il est une armature naturelle allant de Budapest à Sofia, que la France ne saurait oublier Si elle n'entend pas laisser périr la malheureuse Vienne, ni opprimer Tchèques, Slovaques, Roumains ou Serbes, elle n'a pas plus le désir de voir étrangler la

(1) On lira avec intérêt et profit le magistral ouvrage du Général du Moriez, sur la Pologne, et ses différentes études concernant les Etats Baltes.

Hongrie. Elle ne saurait s'associer à ce propos aux rancœurs personnels de certaines de ces races, contre la maison de Lorraine-Habsbourg si celle-ci lui fournit des gages de sa bonne volonté. Que les Slaves par exemple, aient eu à souffrir du fait des chefs de la Double-Monarchie, nul certes, ne l approuve et ne le conteste davantage que leur droit à des reprises légitimes et à l'indépendance en de justes frontières. Mais l'ambition et l'excès ne sont plus des mêmes ressorts, et la déportation de l'empereur Charles, comme l'attitude des petites et des grandes puissances à l'égard de l'impératrice Zita, n'ajouteront rien à la renommée, à l'honneur et au sens politique des uns et des autres.

CONCLUSION

On n'ose plus prétendre trop haut maintenant que les directives d'une semblable politique isolerait la puissance qui s'en inspirerait constamment. Celui qui hésite, flotte n'a point de plan créateur et défini, suit les plus diverses impulsions des uns ou des autres sans manifester avec ténacité son calme et sa volonté le serait bien davantage.

La France, qui, elle aussi a des débiteurs en Europe, ne peut être mise à l'écart ainsi qu'on le prétend bénévolement. Les intérêts profonds de l'Empire britannique, de la Belgique, de la Pologne, de l'Italie même, pour ne citer que ceux-là en ce moment, sont liés aux siens et, si elle sait en faire jaillir la valeur exacte, ceux d'autres pays de l'Europe Centrale, des Balkans et de l'Orient, ne l'apparaîtront pas moins.

Sa chute entraînerait leur chute; certains de leurs représentants l'ont compris soudain à Londres, et entre le danger dressé derrière la silhouette de sir David Lloyd George et la défense commune, représentée par la résolution forte de M. Poincaré, ils ont commencé de réfléchir.

La persévérance en cette voie tracée, non plus au jour le jour, mais avec un souci d'avenir élargi,

fera seule, dans leur esprit, la lumière complète et les ramènera plus nombreux et plus unis, autour de nous.

Le malaise économique de l'Europe, né du bouleversement et de l'incohérence politiques, ne se dissipera sans doute qu'après un traitement unique et suivi, qui s'attachera d'abord comme il a été déjà dit, aux causes, avant de s'appliquer aux effets et sera fondé sur l'expérience, la raison et le bon sens.

On a berné les nations en brandissant des projets de désarmements militaires et navals, que leurs auteurs sont les premiers à ne pas exécuter et qui ne les touchent guère, mais dont la mise en pratique même telle qu'elle est conçue aboutirait à des résultats généraux infimes.

A la vérité, la loi économique est faite d'échanges et d'échanges de marchandises. Grosso modo, les agriculteurs travaillent pour nourrir les ouvriers intellectuels ou manuels dont ils récupèrent autrement le labeur.

Or, le mouvement désordonné qui a poussé furieusement les peuples vers les « cités fumantes », a rompu cet équilibre ; dès avant 1914, la production industrielle ayant dépassé le juste niveau d'une concurrence utile, avait atteint des chiffres très supérieurs à la consommation normale.

La guerre bouleversant le système mondial, suspendait le danger, mais l'aggravait en le retardant, par le formidable accroissement qu'elle venait donner à cette tendance, stimulant, exigeant même

parfois, la création d'usines et de manufactures nouvelles !

Dès 1920, l'ébullition terminée, la consommation normale se rapprochant, le péril est apparu et ses ravages ont commencé. Ils n'ont cessé de s'étendre dans une Europe surpeuplée malgré le grand cataclysme. M. Joseph Caillaux *lui-même* en a reconnu la structure et la gravité : il en a par contre attribué l'acuité à une poussée nationaliste que l'on n'arrive pas à discerner dans les actes officiels du gouvernement depuis 1875, et dont on n'aperçoit guère le rapport avec le développement hypertrophié, mal conduit, de certaines branches de la production.

Quoiqu'il en soit, si le tourbillon social, accompagné de ruines, de débâcles financières, de fermetures d'usines et de grèves, a été jusqu'ici évité à la France, elle le doit bien à son « infériorité » en ces branches, comme à ses ressources agricoles, à ses échanges intérieurs, qui lui permettent presque de se suffire à elle-même.

Mais n'est-ce pas d'un *désarmement industriel* qu'il eût fallu parler depuis deux ans en Europe, pour faire baisser le prix de la vie et combattre la misère des peuples ?

« Il ne s'agit plus de produire à tort et à travers sans se soucier les uns des autres, a dit avec exactitude M. André d'Estailleur, il faut que soient réalisées une *union* et une *intelligence* de la production ».

Le Président du Conseil économique du Bâti-

ment avait raison : il résumait ainsi le principe essentiel de la *reconstruction française*.

*
* *

« *Gouverner, c'est prévoir* », écrivait un jour Vergennes. « *Gouverner, c'est vouloir* » avait dit Richelieu. Ces deux maximes dominent à nos yeux la politique traditionnelle de la France à l'étranger : elles en précisent l'esprit.

Sans doute, de longues années furent-elles traitées avec mépris par les chefs et les agents qui les auraient dû méditer.

L'échine courbée, si l'on peut dire, ils ont trop souvent envisagé le rôle de leur pays comme celui d'une nation affaiblie, d'un rang inférieur, et incapable d'agir autrement que par un rayonnement intellectuel qu'on lui laissait en matière de consolation.

La venue d'hommes nouveaux ne changerait rien à l'état de choses actuel si ces formules fécondes ne les inspiraient pas; elles seules seraient capables de rétablir chez un personnel qui a charge de conduire les affaires publiques, l'exacte valeur morale et matérielle du patrimoine dont la défense leur est confiée.

« Il n'y a plus dans les avenues du pouvoir assez d'hommes, possédant vraiment le *sens français* », laissait douloureusement tomber de ses lèvres, il y a quelques mois, le clairvoyant et malheureux Paul Deschanel.

Peut-être en est-il plus qu'on ne le pense; mais emportés par un inexorable tourbillon de discussions intérieures, accablés sous le poids d'un esprit administratif faussé, n'en viennent-ils pas, supportant de nos ennemis ou de nos anciens amis, enhardis par leur attitude, toutes les exigences, toutes les avanies, toutes les obligations insidieuses, à ne plus oser retrouver ce «*sens français*», qui devrait être leur naturelle sauvegarde.

Pour s'en imprégner de nouveau, s'ils le désirent, point n'est besoin d'arides travaux; sans même ouvrir un livre, ils n'ont qu'à jeter les yeux sur les pierres et sur le sol; du pavé de ces villes ou des routes campagnardes, monte un souffle chargé de dix siècles d'Histoire, un souffle puissant et léger à la fois.

S'ils ne le peuvent plus, aujourd'hui, respirer, d'autres prendront leur place; le peuple français les découvrira toujours en son sein. Ceux-ci ou ceux-là doivent savoir comme lui toute la valeur d'un peu de terre et tout le prix d'une goutte de sang. Ils le sauront, parce que sans effort de mémoire, ils se rappelleront que, durant mille années, la France a forgé seule avec ses chefs, sans oppressions et sans basses intrigues, son unité nationale, qu'elle n'a jamais laissé porter atteinte à son indépendance, et qu'elle en a défendu bien d'autres, sur l'ancien et le nouveau continent, qu'inspiratrice de toutes ces nobles causes, elle a su en ne comptant que sur elle-même, en ne prenant conscience que d'elle-

même, se relever après ses revers, plus forte, plus belle et plus prodigieuse.

Ils sauront qu'elle doit demeurer s'ils disparaissent, qu'ils souffriront si elle est meurtrie, que leur bonheur n'est que dans sa fortune.

Une saine diplomatie ne va point sans principes à la condition qu'ils ne s'accumulent pas, s'occupent simplement des réalités humaines et laissent à Dieu le soin de changer s'il lui plait, la nature qu'il a créée.

Pour avoir adopté ceux de théoriciens enivrés d'orgueil, pour avoir confondu avec eux l'idéal et l'idéologie, le romantisme et le sentiment, le moral et l'intellectuel, l'Europe a couru toute entière vers le désordre et la ruine.

La France avait coutume, aux périodes incertaines et troublées, de rétablir les situations compromises et d'arrêter ou d'atténuer les effroyables injustices inhérentes à ces bouleversements. Si elle a pris, elle aussi, la voie commune, du moins le souci de sa propre existence lui ouvre-t-il les yeux sur son erreur; pour jouer le rôle que l'on attend d'elle encore, pour effectuer cette *reconstitution morale*, qui précèdera toutes les autres, et dont l'esquisse a été tentée en ces pages, elle n'a guère besoin de chercher longtemps ni loin des préceptes directeurs.

Son histoire les lui fournit; jeunes aujourd'hui comme hier, ils n'ont cessé, au-dessus des évolutions de l'univers d'inspirer à ceux qui les ont suivis, les meilleures, les plus fécondes résolutions.

Le souci constant des intérêts français les domine; celui de *l'équilibre*, de *l'harmonie* et de *l'équité* en font la plus solide armature.

Depuis les guerres des premiers Valois contre les prétentions anglaises sur le continent, jusqu'aux négociations du Congrès de Vienne, en passant par la lutte de François Ier, d'Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV contre la maison d'Autriche, de de Louis XV et de Choiseul, de Louis XVI et de Vergennes contre la Prusse et l'Angleterre, on les retrouve immuables.

C'est grâce à eux que furent signés ces traités de Westphalie, dont le bienfait pacificateur se vérifia si longtemps, et qui furent « l'honneur et le triomphe de la diplomatie française » (1); c'est en les suivant qu'après avoir établi un Bourbon à Madrid et brisé définitivement le dangereux empire de Charles-Quint, Louis XIV et Torcy, envisagèrent les nouveaux périls européens et la manière d'y faire face, manière que Louis XV, Choiseul et Bernis entendirent en concluant l'alliance autrichienne et le « Pacte de famille », entre tous les princes régnants de la Maison de Bourbon. C'est pour les avoir interprétés trop étroitement parfois, en manquant dans la pratique, de la mesure nécessaire, que les ministres du « Bien Aimé » essuyèrent des échecs (2), qui ne doivent

(1) Baron Hennet de Goutel « Le renversement des alliances au XVIIIe siècle ». *Nouvelle Revue Nationale*, 1919.

(2) M. Edmond Driault dans *Les traditions politiques de la France*, disait avec clairvoyance : « Louis XV a laissé derrière lui une médiocre réputation. Il est permis cependant de penser qu'on lui a été

pas effacer les victoires qui leur étaient dues. Ce sont eux encore qui dictèrent la sage conduite de Vergennes, durant les difficiles affaires de la succession de Bavière, et la révolte des Etats-Unis d'Amérique, eux qui firent de la France à tant de reprises la protectrice des petites nations et l'arbrite de l'Europe.

L'excellent historien qu'est le baron Hennet de Goutel a fait, avec sons sens aigu des affaires diplomatiques, jaillir la valeur et la clarté de ces principes.

« Il n'admettait point écrit-il de Richelieu, qu'un Etat usurpât en Europe une hégémonie contraire à la sûreté du Royaume. Le nom de cet Etat n'était rien, ses prétentions étaient tout. »

Il n'y a pas là, plus de vanité ou d'égoïsme étroit, que de rudesse et d'ambition exagérée.

Lorsqu'Henri IV écrivait à la Reine d'Angleterre :

injuste... On lui a reproché d'avoir perdu l'empire colonial de la France et d'avoir laissé la domination des mers aux Anglais — grande faute assurément, mais qu'il partage avec l'opinion, c'est-à-dire avec ses plus illustres contemporains. Les philosophes... ne voulaient pas de colonies; ils furent très sévères pour Dupleix et ils contribuèrent puissamment à sa ruine. Voltaire n'avait que du mépris pour les arpents de neige du Canada. En ce qui concerne la politique coloniale de Louis XV ou des ses erreurs en matière de politique coloniale, *disons seulement qu'il n'a pas eu plus d'esprit que Voltaire* ». Après avoir noté les mérites de Choiseul élevant une digue contre les ambitions prussiennes et russes, unissant les Bourbons, réorganisant l'armée et la marine, M. de Goutel ajoute : « Au surplus, il est une remarque que l'on se doit de faire lorsqu'on examine le règne de Louis XV; ce règne a valu à la France, la Lorraine et la Corse. Le bienfait n'est pas mince; il est dans la plus pure tradition capétienne. Richelieu n'aurait pas désavoué cela ».

« Je ne me lasserai jamais de combattre pour une si juste cause qu'est la nôtre, car je suis né et élevé dans les travaux et périls de la guerre... mais si je me puis bien lasser des calamités et misères que mon peuple endure par icelle... et je suis résolu, Madame, *à préférer notre commun bien à toute considération particulières* (1) ».

Lorsque Louis XV, vainqueur à Fontenoy disait le soir au Dauphin :

« Le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes : la vraie gloire c'est de l'épargner (2).

ces deux souverains atteignaient sans efforts et sans apprêts au sommet de la plus haute morale ; en continuant malgré leurs fautes personnelles, de servir énergiquement leur patrie, ils ne la contrecarraient pas.

Car, il semble que par une étrange et magnifique prédestination, les véritables intérêts de ce pays ne se trouvent jamais du côté de l'injustice et de l'incohérence, mais se rencontrent toujours avec ceux de l'équité, de la mesure et de l'ordre universel.

Ces principes d'équilibre ne cessent d'être appuyés sur une raison claire qui n'ignore pas le cœur, et sur ce vieux bon sens dont le peuple des Gaules demeure au fond si ardemment épris ; en les remettant aujourd'hui dans leur puissante fermeté, à la tête de sa politique, la France reprendra la place et le rôle qui lui conviennent seuls.

(1) Cf. Le remarquable recueil de M. Gabriel Boissy *Pensées choisies des rois de France* (P. 68).

(2) *Pensées choisies des rois de France*, id. p. 244.

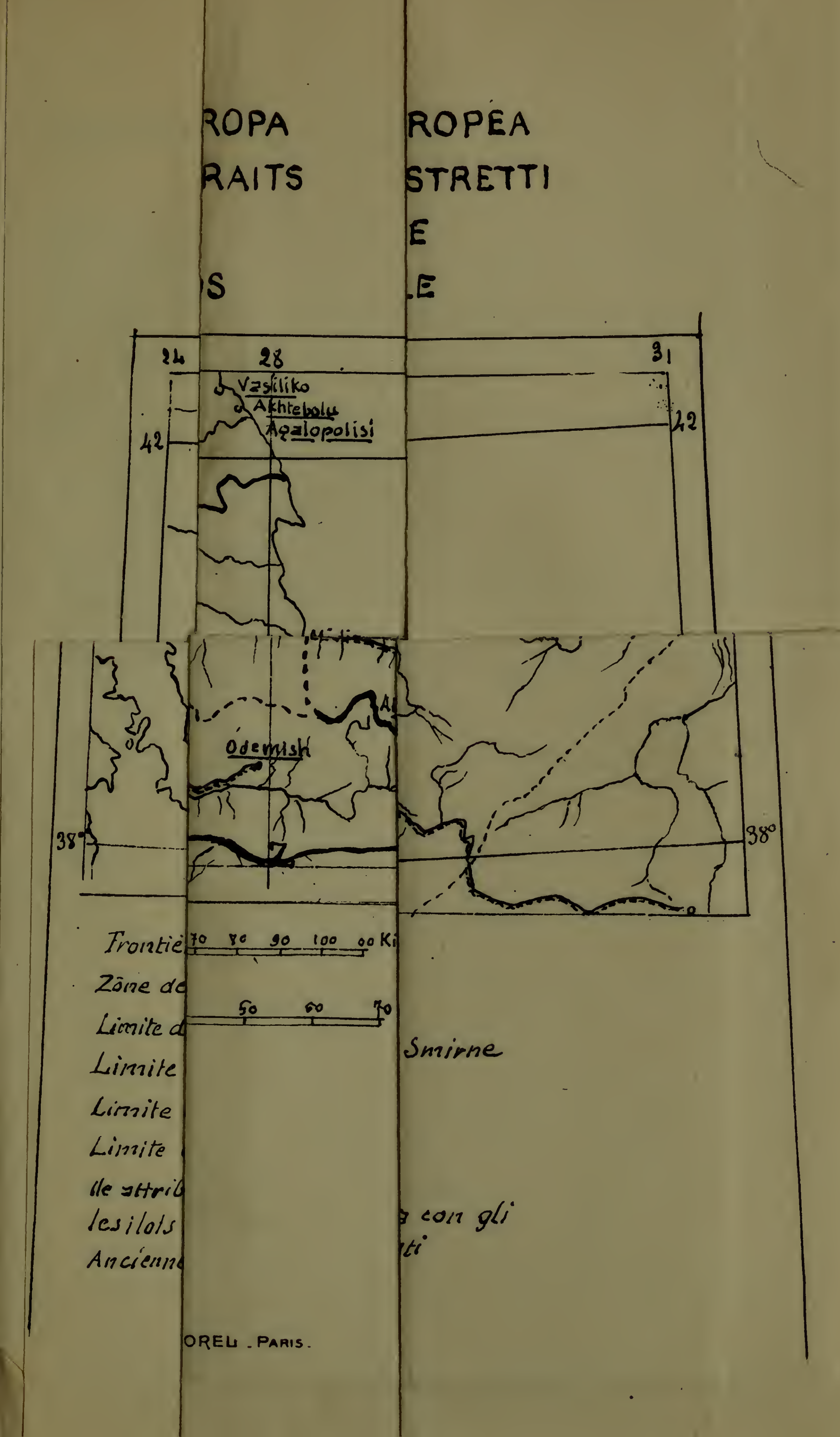
« Constituée comme elle l'est, elle doit craindre les agrandissements bien plus que les ambitionner. La gloire des rois conquérants est le fléau de l'humanité, celle des rois bienfaisants en est la bénédiction. C'est celle-ci, Sire, qui doit être le partage d'un roi de France...

La France placée au centre de l'Europe a le droit d'influer dans toutes les grandes affaires. Si Votre Majesté dirige sa politique à établir l'opinion que ni la soif d'envahir, ni la moindre vue d'ambition n'effleurent son âme, et qu'Elle ne veut que l'ordre et la justice, ses arrêts seront respectés, son exemple fera plus que des armes. La justice et la paix régneront partout... Mais il ne faut pas oublier qu'on respecte toute nation qu'on voit en mesure d'une vigoureuse résistance et qui n'abusant pas de la supériorité de ses forces ne veut que ce qui est juste, la paix, la tranquillité générales ! »

Ces paroles de Vergennes à Louis XVI sont du 12 avril 1777 (1); il n'apparaît pas qu'au début du XXe siècle, devant l'Ancien et le Nouveau Monde, la France ait une ligne, une seule, à y changer.

---

(1) Mémoires au Roi. — (M. Poincaré en a cité un fragment dans le discours qu'il a prononcé le 5 sept., lors de l'inauguration du monument d'Albert Sorel.)



ROPA
ROPEA
RAITS
STRETTI
E
S
LE
24
28
31
42
42
Vasiliko
Akhtebolu
Agalopolisi
Odemish
38°
38°
Frontiè
Zône de
Limite d
Limite
Limite
Limite
lle attrib
les ilots
Ancienn
Smirne
con gli
ti
OREL . PARIS.

TURQUIE D'EUROPE
ZÔNE DES DÉTROITS
SMYRNE
LES ILES

TURKEY IN EUROPA
ZONE OF THE STRAITS
SMYRNA
THE ISLANDS

TURCHIA EUROPEA
ZONA DEGLI STRETTI
SMIRNE
LE ISOLE



Frontière de la Turquie
Zône des détroits
Limite du territoire de Smyrne
Limite de vilayet
Limite de sandjak
Limite de casa
Ile attribuée à l'Italie ainsi que les ilots qui en dépendent
Ancienne frontière

Frontier of Turkey
Zone of the Straits
Boundary of the Territory Smyrna
Boundary of Vilayet
Boundary of Sanjak
Boundary of casa
Island attributed to Italy and the islets dependent thereon
Old frontier

10 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 Kilomètres

10 0 10 20 30 40 50 60 70 Miles

Frontière della Turchia
Zona degli Stretti
Limite del territorio di Smirne
Limite di vilayet
Limite di sangiaccato
Limite di Kaza
Isole assegnate all'Italia con gli isolotti da esse dipendenti
Antiche frontière

Zincochrome DOREL PARIS

INDEX

des noms de personnes cités dans cet ouvrage :

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE V

TROISIÈME PARTIE

LE PROBLÈME DES RÉPARATIONS
LE RHIN ET L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN

ALBI. - IMPR. EDOUARD JULIEN

